

Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIERE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.

GF et CB

Mar 1 janvier 1664

- *L'École des femmes* et *La Critique de L'École des femmes*. R : 231 l.
 - ÷ C'est la dernière fois que la troupe joue les deux pièces ensemble ; *La Critique* ne sera plus jamais jouée jusqu'à la mort de Molière.
 - ÷ De la médiocrité de la recette, Loret fournit peut-être une explication dans sa Lettre du 5, v. 95-134 :

J'ai su d'un bon frère Feuillant
Que mardi, premier jour de l'an,
Le roi chez eux ouït la messe,
Escorté de force noblesse.
Monsieur, qui le suivait de près,
S'y rendit tout soudain après ;
Et là parurent en bel ordre
Cinquante chevaliers de l'Ordre,
Brillants d'un éclat non commun,
Dont Monsieur le Prince était l'un,
Lequel, se mettant à leur tête,
En faveur de la bonne fête
Sa Majesté complimenta
Et le bon an lui souhaita.
D'Antoine la bonne éminence
[Le cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France]
Même lui fit la révérence,
Et plusieurs évêques mitrés
S'étant audit lieu rencontrés.
Environ octante bons pères,
Y compris quelques jeunes frères,
En moult respectueux arroi
Saluèrent aussi le roi. [...]
Ce même mémorable jour,
Après-dîner toute la cour
Fut au temple des Jésuites,
Belle église et des mieux construites,
Où fit un sermon plus qu'humain
Le docte père Barsamain,
Un des enfants de Saint Ignace
Qui prêcha avec grande efficace.

- ÷ L'exploitation de *L'École des femmes*, de *La Critique de L'École des femmes* et de *L'Impromptu de Versailles* étant achevée, on peut supposer que c'est vers ce temps qu'aurait pu avoir lieu la création du *Tartuffe*, et qu'elle a été remise à plus tard par la nécessité de monter *La Bradamante ridicule* du duc de Saint-Aignan et d'honorer la commande de la comédie-ballet du *Mariage forcé*. L'hypothèse pourrait être confirmée par la reprise du *Dépit amoureux* et *Dom Japhet d'Arménie*.

- Ce jour-là, s'il faut en croire l'abbé Lebarq [Bossuet, *CE.O.*, IV, 519], Bossuet prononce un sermon pour la circoncision aux Carmélites de la rue du Bouloi.

- S'il faut en croire son biographe, Émerand Forestié, au cours de ce mois de janvier 1664, Henry Le Bret, prévôt de la cathédrale de Montauban, se rend à Paris pour se plaindre d'un libelle, daté de Genève selon Forestié, distribué dans tout le royaume et particulièrement à Montauban. Il obtient un arrêt condamnant le libelle à être brûlé par la main du bourreau et l'auteur à être banni à perpétuité du royaume.

÷ Mais Forestié, s'appuyant sur une fausse indication donnée par Le Bret lui-même, se trompe d'une année. Voir au 29 janvier 1663.

Mer 2 janvier 1664

Jeu 3 janvier 1664

- Registre de La Grange : « Une visite chez Madame au Palais-Royal. Joué *Sertorius* et *Le Cocu imaginaire*. » La Grange n'indique pas de recette.

÷ La mention est portée en retrait négatif. La Grange avait d'abord écrit « Vendredi », qu'il a gommé (?) avant d'écrire « jeudi ».

Ven 4 janvier 1664

- *Le Dépit amoureux* sans « petite comédie ». R : 276 l.

Sam 5 janvier 1664

- La *Gazette* du 12 rapportera :

Le 5 du courant, par sentence du Châtelet, un libelle intitulé *Les Desseins des Jésuites* fut lacéré et brûlé publiquement par l'exécuteur de haute justice, pour ce qu'il contenait plusieurs propositions contraires au respect dû à Sa Sainteté, à l'autorité du roi et à l'honneur des prélats de France.

- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Guillaume Desprez (rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Prosper) un essai intitulé « *Discours ecclésiastiques contre le paganisme des rois de la fève et du Roi-boit, pratiqués par les chrétiens charnels en la veille et au jour de l'Épiphanie de N.S. Jésus-Christ*. Par M. Jean Deslyons, prêtre docteur de la maison et société de Sorbonne, doyen et théologal de l'église cathédrale de Senlis ».

÷ Une réponse lui sera apportée dans un livre achevé d'imprimer le 20 septembre de la même année, pour le compte du libraire Gilles Tompère, à Paris, sous le titre « *Apologie du banquet sanctifié de la veille des rois*, par Maître Nicolas Barthélemy, avocat en Parlement, et au baillage et siège présidial de Senlis ».

÷ Les deux livres sont reliés l'un à la suite de l'autre, mais sous le titre du premier, dans un volume de la bibliothèque de l'Arsenal sous la cote : 8° T 4921.

÷ Sur Jean Deslyons (ou Deslions), voir au 29 août 1665.

Dim 6 janvier 1664

- Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

- *Le Dépit amoureux* sans « petite comédie ». R : 410 l.

- La *Gazette* du 12 rapportera :

Le soir, le roi traita les reines, Monsieur, Madame, et grand nombre de dames des plus qualifiées de la cour...

- Le même jour, le comte Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, est incarcéré à la Bastille, sur ordre du maréchal de Gramont, au nom du tribunal des maréchaux de France, pour cause de duel. Il sera libéré le jour même sur ordre du même. Voir Ravaisson, *Archives de la Bastille*, III, 437.

÷ Le 16 mars suivant, il épousera la fille du marquis de Montausier. Voir à cette date.

Lun 7 janvier 1664

- Suite de la *Gazette* du 12 :

[...] et le lendemain, la reine donna le bal dans son grand cabinet, où toutes les dames se trouvèrent en un état tout à fait leste. Le même jour, un courrier arriva de Turin, qui apporta nouvelle que Madame Royale y était décédée le 27 du passé ; dont Leurs Majestés témoignèrent tout le déplaisir imaginable, se préparant à en prendre le deuil avec toute la cour.

÷ Sœur de Louis XIII et Gaston d'Orléans, Madame Royale était la belle-sœur d'Anne d'Autriche et la tante de Louis XIV, à qui on avait pensé faire épouser sa fille Marguerite à l'automne 1658.

÷ Loret transmet la nouvelle dans sa Lettre du 13, v. 15-38, et annonce le deuil royal.

Mar 8 janvier 1664

- 46^e anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

- *Dom Japhet d'Arménie*. R : 297 l.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 12, le duc de Mecklembourg est reçu au Louvre par Louis XIV avec « les honneurs publics qui ne se rendent qu'aux souverains ». Après quoi, il va faire ses compliments aux reines et au dauphin, et la Reine mère le fait asseoir au Cercle.
- Le même jour, selon la *Gazette* du 19, le sieur Colbert prit possession de la charge de surintendant des bâtiments du roi, en la Chambre des comptes, où la compagnie lui donna séance au-dessus du doyen.

Mer 9 janvier 1664

Jeu 10 janvier 1664

- Registre de La Grange :

Le jeudi 10 janvier 1664, joué dans notre salle au Palais-R., pour le roi, *LA BRADAMANTE RIDICULE*, qui nous avait été donnée et commandée de la jouer par M. le Duc de Saint-Aignan, 1^{er} gentilhomme de la chambre, qui avait donné cent louis d'or [1100 l.] à la troupe pour la dépense des habits, qui étaient extraordinaires.

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/60/mode/2up>

÷ La mention est portée en retrait négatif. Cette mention, au tracé parfait, se signale par sa longueur et sa précision inhabituelles.

÷ Ami de Louis XIV, dont il a favorisé les amours avec La Vallière dès juillet 1661, le duc de Saint-Aignan, 54 ans, est depuis avril 1663 « protecteur » de l'*Académie royale de danse* – créée par lettres patentes le 10 mars 1662 ; voir *Lettre* de Loret du 28 avril 1663. Le 26 juin, il a obtenu du parlement rémission pour son duel de 1656¹. Le 8 juillet, il a été élu à l'Académie française au fauteuil de La Ménardière, qui lui-même avait succédé en 1655 à Tristan L'Hermite, grand ami de Saint-Aignan dans les années 1635-1650. Le 15 décembre, son comté a été érigé en duché-pairie [*Journal* d'Ormesson, II, p. 62 et suivantes].

÷ Il est premier gentilhomme en année en 1664² (Marie De Bois le précise dans son *Journal*, p. 143), et, en tant que tel, chargé (depuis la mort de Louis Hesselin, le 8 août 1662), de l'intendance des ballets et comédies du roi. Il est donc l'interlocuteur privilégié des gens de théâtre à la cour. Une relation italienne faite à l'occasion du voyage du cardinal Chigi à Fontainebleau (voir au 6 août 1664), le dira « organisateur et promoteur des divertissements de la cour ».

÷ En tant que premier gentilhomme de la chambre, il participe activement au lever du roi ; il y rencontre Jean-Baptiste Pocquelin, lorsque celui-ci est de quartier ; en témoigne la lettre de Racine du 15 novembre 1663.

÷ Voir Besongne, *État de la France*, Paris, 1665, t. I, p. 67-74 :

Les quatre premiers gentilshommes de la chambre selon l'ordre de leur ancienneté sont : M. le duc de Mortemart, M. le duc de Créqui, M. le duc de Saint-Aignan, Monsieur le comte du Lude.

Quoiqu'ils aient toujours entrée en la chambre et qu'ils y viennent quand bon leur semble, néanmoins ils servent par année.

En 1665. M. le duc de Saint-Aignan.

En 1666. M. le duc de Mortemart.

En 1667. M. le comte du Lude.

En 1668. M. le duc de Créqui.

[*ndfr* : Il semblerait logique qu'en 1664, le premier gentilhomme en service soit le duc de Créqui, et c'est bien en tant que tel qu'il représentera Louis XIV au baptême du fils de Molière, quelques semaines plus tard.] [...]

Les quatre premiers gentilshommes ordinaires de la chambre furent institués par François 1^{er} à la place du chambrier. Ils prêtent le serment de fidélité au roi et les autres officiers de la chambre le prêtent entre les mains du premier gentilhomme

1. Voir *Lettre* de Loret du 30 juin, et les *Mémoires* de La Fare, éd. Monmerqué, p. 161.

2. Chacun des quatre « premiers gentilshommes de la chambre » sert une année sur quatre ; il relève de l'autorité du grand chambellan (Henri II de Guise jusqu'en 1657, puis le duc de Bouillon). Il est secondé dans son office par un (ou plusieurs) « intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs », charge qui sera acquise vers juin 1669 par Gilles Boileau (1631-1669), collègue de Saint-Aignan à l'Académie, auquel succédera, l'année suivante, Pierre Boileau-Puymorin (1625-1683), frère aîné du satiriste et ami avéré de Molière, qu'il a connu sans doute dans la maison de Gaston d'Orléans, où Puymorin a été valet de garde-robe.

de la chambre qui est en année de service. Ils font tout ce que fait le grand chambellan en son absence ; ils donnent la chemise au roi, à moins qu'il ne se trouve quelque prince de sang auquel ils dussent céder cet honneur. Ils donnent l'ordre à l'huissier après que le roi a pris sa chemise, des personnes qu'il doit laisser entrer ; ils servent le roi dans la chambre à son déjeuner.

Ils font aussi plusieurs autres fonctions dans la chambre au lever et au coucher du roi, lorsqu'il s'habille, etc.

Ils sont toujours logés au Louvre et ils vont dans le carrosse du roi.

C'est aux premiers gentilhommes de la chambre à faire faire tous les habits de deuil, tous les habits de masques et de comédies, et pour autres divertissements de Sa Majesté.

÷ Sur Saint-Aignan, voir sa carrière militaire, sa grande libéralité (chantée par l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie*), sa fidélité à Mazarin, Anne d'Autriche et Louis XIV, jusque dans les plus mauvais jours de la Fronde, ses liens (parenté, amitié, protection, relation épistolaire, ou autre) avec Voiture, Scarron, Chapelain (dont il est cousin), Dassoucy, Bussy-Rabutin, Colletet père et fils, le menuisier-poète Adam Billaud, le peintre Sébastien Bourdon, Tristan L'Hermite [voir les *Lettres mêlées*, *La Mort de Linnée* et *Les Vers héroïques*], le libertin grenoblois Claude de Chaulnes, le jeune Racine, Marie-Catherine Desjardins (voir au 31 octobre 1663) ; son « œuvre poétique » ; son goût pour le « vieux français » et le burlesque ; ses qualités de danseur et sa présence dans presque tous les ballets de cour.

÷ L'hôtel de Saint-Aignan est situé (selon Colletet, *La Ville de Paris*, 1677) derrière le Louvre, vers la rue Saint-Honoré.

÷ De l'automne 1663 à l'été 1665, on le trouve mêlé, à un titre ou à un autre, à tous les spectacles et fêtes données à la cour (à Paris, à Versailles, à Saint-Germain, à Fontainebleau). Pour ce seul carnaval de 1664, il fournit *La Bradamante ridicule* et danse dans les ballets du *Mariage forcé* et des *Amours déguisés* ; ce seront ensuite *Les Plaisirs de l'île enchantée* (mai 1664), *La Thébàide* (juin 1664), le *Ballet de la Naissance de Vénus* (carnaval 1665), le ballet-mascarade de *La Réception faite à un gentilhomme de campagne* (idem), et *Le Favori* (avril-juin 1665).

÷ Dans son rôle d'« organisateur et promoteur des divertissements de la cour », il marque une nette préférence pour la troupe de Molière par rapport à ses rivales.

÷ La pièce qu'il fait jouer au Palais-Royal doit être l'adaptation burlesque d'un épisode du même *Roland furieux* [de l'*Arioste*] d'où il tirera, en mai, le sujet des « Plaisirs de l'Île enchantée ».

◇ Deux « tragi-comédies » ont déjà été écrites sur le sujet de Bradamante : l'une en 1582 par Garnier, l'autre en 1637 par La Calprenède³, lequel vient de mourir, en octobre 1663, alors que Molière lui avait passé commande d'une pièce (voir au 12 mars 1663).

◇ La pièce de Garnier est encore assez populaire, en ce milieu de siècle, pour donner lieu à un épisode burlesque du *Roman comique* de Scarron [« Histoire de La Caverne », chapitre 3 de la seconde partie du roman, paru en 1657].

÷ Le jeudi est jour de représentation des Italiens, qui ont sans doute été priés de céder la place à leurs camarades français.

÷ Ce spectacle apparaît comme un divertissement offert par Saint-Aignan à Louis XIV. La Grange précise en effet que la pièce est jouée « pour le roi ».

÷ La Grange n'indiquant aucun chiffre de recette, il faut croire que la totalité de l'assistance était invitée.

÷ Le deuxième registre de La Thorillière indique, à la date de la première représentation publique (c'est-à-dire le lendemain), une dette de 44 l. pour une loge du duc de Saint-Aignan. Cette loge payée (alors qu'on s'attendrait à ce que l'auteur bénéficie d'invitations) amène Lancaster [*HFDL*, III, 663] et W.-L. Schwartz [« Light on Molière in 1664 from the second registre de La Thorillière, New York », *PMLA*, décembre 1938] à douter, comme avant eux les frères Parfait [IX, p. 242], que la pièce soit de Saint-Aignan. Mais cette première est donnée « pour le roi », et je vois mal le duc de Saint-Aignan invitant à grands frais Louis XIV à honorer de sa présence la création de la comédie d'un inconnu. Mais contrairement à ce qu'affirme Michaut⁴, et Duchêne dans sa foulée⁵, la pièce n'était pas « jouée anonymement ».

3. Thomas Corneille en fera plus tard une tragédie, créée à la Comédie-Française le 18 novembre 1695.

4. *Les Luttes de Molière*, p. 4, n. 3 : « L'intérêt porté à la pièce par Saint-Aignan, la subvention qu'il accorde, la présence du roi m'inclineraient à croire qu'il est bien l'auteur ; il aura gardé l'anonymat quand il aura vu le médiocre succès. » L'ineptie de l'argument laisse rêveur...

5. Dans son *Molière*, p. 357, Duchêne ne fait que répéter Michaut : « La pièce jouée anonymement par Molière était peut-être de lui, mais il n'aurait pas été conforme à sa naissance, à ses titres et à ses fonctions

◇ En 1660, le ministre Hugues de Lionne (allié et ami de Saint-Aignan) a, probablement sur l'ordre de Mazarin, collaboré avec Philippe Quinault pour l'écriture de la pastorale des *Amours de Lysis et Hespérie* (voir au 26 novembre 1660).

◇ Blumenthal notera, le 18 janvier, qu'il a « vu la *Bradamante ridicule* du duc de Saint-Aignan », preuve que le nom de l'auteur n'était pas un mystère.

◇ L'auteur anonyme des *Pourtraicts de la Cour*, publiés à Cologne en 1667, mais rédigés entre le 15 décembre 1663 et le 1^{er} mai 1664, écrit de Saint-Aignan : « Il aime plus que personne de la cour les gens des lettres et les belles choses, et s'y connaît jusqu'à faire lui-même de fort belles pièces, entre autres la comédie qu'il a composée pour divertir la cour... »

◇ Dans son « Dénombrement [...] de ceux qui m'ont donné de leurs livres ou qui m'ont honoré extraordinairement de leur civilité », publié dans *Ovide. Toutes les pièces qui nous restent de ce poète, lesquelles il composa pendant son exil*, Paris, Langlois, 1678, l'abbé de Marolles, sans doute cousin et assurément « vassal » de Saint-Aignan, écrira : « Saint-Aignan a fait une pièce de théâtre qui porte le nom de *Bradamante*, où il peint admirablement la valeur guerrière de cette belle personne à qui rien ne peut résister », ce qui, certes, comme le remarque Michaut, « n'annonce pas une *Bradamante ridicule* ».

◇ Dans une lettre en vers adressée en 1685 à Sir Etheredge, ambassadeur d'Angleterre à Ratisbonne, le poète et dramaturge John Dryden engage son ami à se consoler de l'ennui que lui causent ses fonctions officielles en écrivant une comédie, et il précise [*The Works of John Dryden*, t. III, Poems 1685-1692, University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 1969, p. 226]⁶ :

If you pretend (as well you may)
Your high Degree, your friends will say
That Duke St-Aignan made a Play.

◇ À Brossette qui l'interrogeait sur le titre *Almerinde et Simandre* qu'il cite au vers 153 du cinquième chant du *Lutrin*, Boileau répondra qu'il s'agit d'un « petit roman comique composé par M. le duc de Saint-Aignan » [*Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, Paris, 1858, p. 569].

◇ Enfin, on peut lire, dans le *Manuscrit 673* de Tallemant des Réaux, p. 367, ces vers intitulés « Triolet sur la mascarade du campagnard et les triolets du duc de Saint-Aignan au carnaval de 1664 » :

Lequel trouvez-vous plus galant :
Le Campagnard ou Bradamante ?
Tous deux sont nés du grand Roland,
Lequel trouvez-vous plus galant ?
Le frère me semble éloquent
Autant que la sœur est charmante ;
Lequel trouvez-vous plus galant :
Le Campagnard ou Bradamante ?

◇ La « mascarade du campagnard » est *La Réception faite par un gentilhomme de campagne à une compagnie choisie à sa mode, qui le vient visiter*, ballet-mascarade qui sera dansé le 12 février 1665. Voir à cette date.

◇ « Tous deux sont nés du grand Roland » : est-ce à dire que le scénario de cette mascarade est lui aussi tiré de *Roland furieux*, comme cette *Bradamante* et comme les « Plaisirs de l'Île enchantée », qui seront offerts à Versailles en mai de cette année 1664 ?

÷ La *Bradamante ridicule*, comédie parodique, semble être l'équivalent de ce que sera, l'année suivante, *Le Festin de Pierre*.

÷ La pièce sera jouée huit fois, avec des recettes plus qu'honorables. La belle recette de la première donne à penser que le public savait qu'il ne venait pas voir une pièce ordinaire ; la création de *L'École des femmes*, le 26 décembre 1662, a produit une recette de 1518 l., celle de *La Thébàïde*, en juin 1664, ne donnera que 370 l., et celle du *Favori*, le 24 avril 1665, 250 l., alors que Mlle Desjardins jouit de la protection de Saint-Aignan.

÷ Les représentations ne seront interrompues que par la création du *Mariage forcé*. Mais la pièce ne sera pas reprise... comme *Le Festin de Pierre*.

auprès du roi d'apparaître comme un auteur professionnel. Bien lui en prit, car les recettes baissèrent rapidement... »

6. Cette référence était déjà indiquée par Auguste-Guislain Lemale, dans ses *Notices biographiques sur les ducs de Saint-Aignan, gouverneurs du Havre*, Le Havre, 1860, p. 76.

- ÷ Cette *Bradamante ridicule* doit être un grand spectacle, puisqu'on engage une dizaine d'« assistants », c'est-à-dire de figurants, en admettant que chacun d'eux est payé 1 l. 10 s., comme la gagiste qui jouera Flipote ; ce qui semble même une rémunération très élevée ; peut-être sont-ils beaucoup plus nombreux...
- ÷ Molière joue-t-il dans ce spectacle ?
- ÷ Une chose est certaine : Molière et ses camarades ont comblé les attentes du duc, qui fera appel à eux dans les semaines qui suivent pour assurer une partie importante des « Plaisirs de l'Île enchantée ».

Ven 11 janvier 1664

- Registre de La Grange : « *La Bradamante*. R : 1400 l. Partagé et payé 17 pistoles [187 l.] pour le reste des habits. [Dans la marge :] Plus pour lesdits habits et autres frais : 616 l. »

÷ Second registre de La Thorillière (première page, écriture de La Thorillière) :
Ce Vendredi 12^e (sic) janvier à la première représentation de *La Bradamante ridicule*,
en tout 1384 l.

Frais ordinaires	61 l. 10 s.
Soldats	9 l.
Pour [les trompettes] et assistants	13 l. 10 s.
Pour avoir fait raccommo-der un vielle	1 l. 20 s.
A Craunier (sic, pour Crosnier) pour des menus frais, et ses bas et trois livres de chandelle	7 l. 7 s.
Pour le bois de jeudi [ndfr : visite du Roi]	2 l. 10 s.
Pour un maçon	1 l.
Pour une charité	3 l.
Pour les coutelas	1 l. 10 s.
En vin d'extraordinaire	12 s.
Pour un violon d'extraordinaire	1 l. 10 s.
A Pèlerin [non identifié]	1 l. 10 s.
Aux assistants de Dom Japhet [ndfr : représentation du 8]	1 l. 10 s.
Part	45 l.

Dû par M. le duc de Saint-Aignan sa loge de 44 l.

- ÷ La Thorillière n'a pas consigné les chiffres de la représentation du 10, parce que ce n'était pas une représentation publique.
- ÷ Toutes les représentations de *La Bradamante ridicule*, avec ou sans *Le Grand Benêt*, feront paraître des trompettes, payées chaque fois 3 livres. Dès que *Le Grand Benêt* sera joué seul, les trompettes disparaîtront. On ne les retrouvera nulle part ensuite dans le registre.

- Ce même jour, Blumenthal assiste, au théâtre du Marais, à une reprise de *Jason ou La Toison d'or*, pièce à machines de Pierre Corneille, créée le 17 février 1661.
- ÷ Cette reprise de *La Toison d'or*, spectacle qui avait remporté un vif succès lors de sa création, ne semble pas porter ombrage à *La Bradamante ridicule*.

Sam 12 janvier 1664

Dim 13 janvier 1664

- *La Bradamante ridicule*. R : 1014 l.
- ÷ Second registre de La Thorillière [2 (page de gauche)] :
Retiré par moi 15 pistoles d'or valant 165 livres pour le paiement des habits de la *Bradamante*, ce 13^e janvier.
Plus 14 l. 5 s.
Plus 3 l.

- Le même jour, selon la *Gazette* du 19 [p. 72], « Leurs Majestés avec toute la cour prirent le deuil pour Madame Royale ».

Lun 14 janvier 1664

- Fête de saint Sauveur.

7. Jusqu'au relâche de Pâques, La Thorillière est seul à remplir le registre ; ensuite il partagera cette tâche avec Hubert, entré dans la troupe au cours du relâche.

- Blumenthal assiste, au Palais-Royal, à la représentation du *Secret en public*, comédie donnée par les Italiens. Ici encore, le titre est cité en français.
- Le même jour, le libraire Claude Barbin prend un privilège pour l'impression de deux nouvelles en vers tirées de Boccace et de l'*Arioste* : « Joconde » et « La Matrone d'Éphèse ». Voir au début mai et au 23 août 1663.
 - ÷ Le privilège ne précise pas le nom de l'auteur (Jean de La Fontaine) ; le livre ne sera publié que le 10 décembre suivant.
- Le même jour également, Charles de Sercy obtient une permission d'imprimer une comédie intitulée *Les Amours de Calotin* [registre BNF, ms. fr. 16754, f° 124r° dernière mention]. Elle sera achevée d'imprimer le 7 février. Voir à cette date.
- Le même jour encore, meurt Françoise-Madeleine d'Orléans, dite Mademoiselle de Valois, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine-Vaudémont. Née en 1648, elle avait été mariée le 4 mars 1663 à Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

Mar 15 janvier 1664

- Fête de saint Maur. 42^e anniversaire du baptême de Molière.
- *La Bradamante ridicule*. R : 560 l.
 - ÷ À première vue, le second registre de La Thorillière ne consigne rien sur cette représentation ; mais il semble que deux pages aient été arrachées.

Mer 16 janvier 1664

Jeu 17 janvier 1664

- Saint Sulpice.
- Registre de La Grange : « Visite chez M. Le Tellier. Joué *L'Impromptu de Versailles* et *LE GRAND BENET DE FILS AUSSI SOT QUE SON PERE*, pièce nouvelle de M. de Brécourt. » Visite payée 330 l.
 - ÷ Les hôtes de la troupe sont Michel Le Tellier, secrétaire d'État à la Guerre, et son épouse, Élisabeth Turpin, cousine germaine d'Élisabeth Lhuillier, tante de Chapelle, l'ami de Molière, et troisième épouse d'Étienne III d'Aligre.
 - ÷ Une première fois, le Mardi gras 10 février 1660, les Le Tellier ont reçu la troupe de Monsieur, qui a joué pour eux *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules* ; puis une deuxième fois, le 21 novembre de la même année, à l'occasion du mariage de leur fille Madeleine-Phare avec le fils du maréchal d'Aumont.
 - ÷ Leur fils François-Michel, marquis de Louvois, survivancier de la charge de son père depuis 1658, fête ce soir-là sans doute son 23^e anniversaire. En effet, s'il faut en croire Jal [*Dictionnaire*, 809], il a été baptisé le 18 janvier 1641 à l'église Saint-Benoît. Il est vrai que, dans le *Dictionnaire du Grand Siècle* [p. 912], André Corvisier le fait naître le 13 janvier, et non le 18, et lui fait obtenir la survivance de la charge de son père le 14 décembre 1655 et recevoir les provisions de sa charge le 6 juillet 1658. Mais avant Jal, le biographe Michaud donnait déjà le 18 janvier comme date de naissance.
 - ÷ Il est marié, depuis le 19 mars 1662, à Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux.
 - ÷ On s'étonnait de voir une pièce créée dans le cadre d'une visite ; mais le titre de la comédie de Brécourt, qui reprend le vers 504 des *Fâcheux* de Molière, montre qu'il s'agit d'une composition de circonstance.
 - ÷ De même que *La Bradamante ridicule*, la petite comédie de Brécourt n'a pas été imprimée ; Lancaster n'en dit donc rien.
 - ÷ Armande est à deux jours d'accoucher ; est-il pensable qu'elle ait tenu, ce soir-là, son rôle dans *L'Impromptu* ?
 - ÷ Molière joue-t-il dans la pièce de Brécourt ?
- S'il faut en croire l'abbé Lebarq [*Œ.O.*, IV, 534], qui ne fait que reprendre assez naïvement les conclusions de Floquet [*Études*, II, 295-298], ce jour-là, à l'église de Saint-Sulpice, l'abbé Bossuet prononce le panégyrique de saint Joseph devant Anne d'Autriche.
 - ÷ Lebarq déduit la date de « la présence de la Reine mère » et de « l'allusion à la maladie mortelle dont elle était atteinte », allusion qui clôt le panégyrique (dont nous ne possédons du reste qu'un canevas) :

Madame, Votre Majesté doit penser sérieusement à ce dernier jour. Nous n'osons y jeter les yeux ; cette pensée nous effraie et fait horreur à tous vos sujets, qui vous regardent comme leur mère aussi bien que comme celle de notre monarque. Mais, Madame, autant qu'elle nous fait horreur, autant Votre Majesté se la doit rendre ordinaire et familière. Puisse Votre Majesté être tellement occupée de Dieu, avoir le cœur tellement percé de la crainte de ses jugements, l'âme si vivement pénétrée de l'exactitude et des rigueurs de sa justice, qu'elle se mette en état de rendre bon compte d'une si grande puissance, et de tout le bien qu'elle peut faire, et encore de tout le mal qu'elle peut empêcher par autorité, ou modérer par conseils, ou détourner par prudence ! C'est ce que Dieu demande de vous. Ah ! si les vœux que je lui fais pour votre salut sont reçus devant sa face, cette salutaire pensée jettera Votre Majesté dans une humiliation si profonde, que, méprisant autant sa grandeur royale que nous sommes obligés de la révéler, elle fera sa plus chère application du soin de mériter dans le ciel une couronne immortelle.

÷ Il est tout à fait impossible qu'à cette date Bossuet parle du cancer d'Anne d'Autriche ; en effet, Mme de Motteville date de mai 1664 les premiers symptômes du mal qui emportera la Reine mère. Voir *Mémoires*, IV, 343 :

Le printemps de cette année [1664], la cour alla à Versailles, où se firent les plus belles fêtes du monde. [...] *Ce fut dans ce voyage de plaisir que la Reine mère sentit les premières douleurs de son cancer.* Il parut d'abord par une petite glande au sein, dont elle ne s'inquiéta point. Ce fut la cause de sa perte ; car si, dans ce commencement, elle en eût cherché le remède, il aurait été peut-être plus facile d'en éviter les fâcheuses suites.

÷ La première mention contemporaine (explicite) de ce cancer se lit dans une lettre du prince de Condé à la reine de Pologne datée du 14 novembre 1664 :

La Reine mère a une autre incommodité qui pourrait devenir fâcheuse avec le temps, c'est une dureté qui lui est venue au sein depuis sa grande maladie de l'année passée ; tous les remèdes qu'on lui a faits ne l'on pu faire en aller jusqu'à cette heure, et il y a quelques jours qu'elle était un peu grossie et même qu'elle paraissait un peu rouge. Mais Dieu merci, ces deux accidents sont passés, mais la dureté continue encore. *Votre Majesté aura la bonté de n'en pas parler, car on tient la chose secrète.*

÷ Cinq jours plus tard, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 492] :

Tout le monde parle ici du cancer à la mamelle de la reine mère, et c'est pour cela qu'on lui a tiré du sang depuis peu.

÷ Le surlendemain, le 21 novembre, il revient sur le sujet :

On ne parle de la reine mère qu'en cachette. Les courtisans n'osent dire ce qu'ils voient. Cependant il est certain qu'elle a un cancer à la mamelle gauche, maladie, comme vous savez, qu'on ne peut guérir.

÷ Évoquant dans ses *Mémoires* [II, 214] les premiers jours de décembre 1664, Mlle de Montpensier écrira :

[...] La Reine mère revint, qui venait des Théatins, de la neuvaine que l'on y fait devant Noël. *On commençait à parler tout bas de son cancer. On me l'avait écrit, comme une chose fort secrète...*

÷ De là je conclus que ce panégyrique a bien été prononcé devant Anne d'Autriche le 17 janvier 1664, mais que l'adresse à la reine mère se situe dans la droite ligne de ce que l'orateur vient de dire de saint Sulpice :

Saint Sulpice, touché de cette pensée, se retire, pour régler ses comptes avec la justice divine. [...] Il se retire donc pour se préparer à la mort, pour méditer la sévérité de la justice de Dieu. [...] À quoi pensons-nous, Chrétiens, que nous ne nous retirons pour nous préparer à ce dernier jour ? [...] Attendre à la mort, combien dangereux ! [...] Mais cette solitude est ennuyeuse. [...] Tous les autres divertissements, charme de notre chagrin, amusement d'un cœur enivré. Vous sentez-vous dans ce tumulte, dans ce bruit, dans cette dissipation, dans cette sortie de vous-même ?...

÷ Je ne sais comment Anne d'Autriche a entendu les mots que lui adressait ce jour-là Bossuet, mais je la vois, douze jours plus tard, accueillir chez elle la création d'une « comédie-mascarade » parfaitement bouffonne : *Le Mariage forcé*.

÷ La *Gazette* ne consacre aucun article aux 16, 17 et 18 janvier, et ne dit donc rien de ce panégyrique ni de la présence de la Reine mère.

Ven 18 janvier 1664

• *La Bradamante ridicule* et première représentation publique du *Grand Benêt de fils*. R : 1176 l.

÷ Blumenthal assiste au spectacle et note qu'il a vu « *Le Grand Benêt et La Bradamante ridicule* du duc de Saint-Aignan ».

÷ Le second registre de La Thorillière ne consigne rien sur cette représentation. Voir au 15.

Sam 19 janvier 1664

• Naissance du premier enfant de Molière et d'Armande Béjart, qui sera prénommé Louis.

÷ La Grange ne note pas l'événement, pas plus qu'il ne signalera le baptême, six semaines plus tard.

÷ Cette date n'est connue que par l'acte de baptême, enregistré le 28 février. Le curé Colombet, qui le rédigea et le signa, aurait-il pu faire un *lapsus calami* et écrire « janvier » pour « février » ?

• Le même jour, sont achevées d'imprimer, pour le compte et sans doute sur les presses de Nicolas Pépingué, deux pièces d'Antoine Montfleury : *L'École des jaloux* ou *Le Cocu volontaire*, dédiée « aux Cocus », et « *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, représenté sur le Théâtre royal de l'Hôtel de Bourgogne. Par A.I. Montfleury ». Voir au 21 décembre précédent.

÷ *L'École des Jaloux* semble bien contenir une attaque à peine voilée contre Molière [voir Fournel, *Les Contemporains de Molière*, p. 279] :

Si vous étiez tout seul, vous seriez fort à plaindre ;
 Mais étant marié vous n'avez rien à craindre :
 Votre femme est jolie et, comme son époux,
 Vous aurez des amis qui parleront pour vous.
 Qu'elle soit enjouée et vous un peu commode,
 Vous allez devenir tous deux fort à la mode.
 Vous aurez des amis, vous aurez des présents,
 Vous aurez près du Turc de secrets partisans,
 Vous verrez le grand monde et ferez bonne chère,
 Et pourrez vous vanter de ne dépenser guère.
 Vous pourrez même, vous voyant en crédit,
 Dauber sur les cocus, si le cœur vous en dit,
 Les désigner si bien que partout on les nomme,
 En rire et les montrer au doigt comme un autre homme.

÷ *L'Impromptu* s'achève, page 28, sur une note de « L'Imprimeur au Lecteur » et une série de « Refrains » signés « par Le Camus » :

Ces vers m'étant tombés entre les mains, tant sur les différends des deux troupes que sur ce qui s'est fait sur ce sujet, j'ai cru que le lecteur ne serait pas fâché de les voir. C'est pourquoi je les ai ajoutés, comme il verra, s'il se donne la peine de poursuivre.

◇ Suit un « Refrain sur la Contre-Critique, à Monsieur Boursault » ;

Qui ne voit la Contre-critique
 Faire admirablement la nique
 À la feinte et fine Critique,
 Ou plutôt louange emphatique,
 Puisque c'est l'Apologétique
 Où s'exalte un acteur comique
 Qui veut passer pour héroïque,
 Qui ne le voit ?

Qui ne voit que par rhétorique,
 Boursault dans l'ordre académique
 En la manière qu'il s'explique,
 Rédigé par art poétique,
 Fait nargue à cette prosaïque
 Et détruit le panégyrique
 De l'auteur de l'École inique,
 Qui ne le voit ?

Qui ne voit l'Hôtel qui se pique
 De mériter la palme unique
 Pour être beaucoup énergique
 En la théâtrale Pratique
 Du poème dit dramatique,
 Peindre un simulé satirique
 Qui contrefait le fantastique,
 Tondre et barrer la Sophistique,
 Qu'elle traite comme ironique,
 Qui ne le voit ?

◇ un « Refrain sur les Impromptu (sic), à Monsieur de Montfleury le jeune » ;

Qui n'entend bruire la Critique
 Pour remonter sur sa bourrique,
 Qui déclame dans sa réplique
 Et réfute qui la syndique
 D'un esprit chaud et colérique
 Qu'on peut réputer frénétique,
 D'autant qu'elle est faible en logique,
Qui ne l'entend ?

Qui n'entend la scientifique,
 Cette adroite Contre-Critique,
 D'une méthode économique
 Débiter sa dialectique,
 Ainsi que Montfleury l'indique
 Dans son attrayante duplique
 Qui ne peut craindre de triplique,
Qui ne l'entend ?

Qui n'entend que par politique
 La Troupe dite Royalique,
 Propre à tout ce qu'elle s'applique,
 D'un air galant et magnifique
 Fait dire à son fouet clac et clique
 D'une manière pathétique
 Qui confond un acteur farcique
 Et sème la terreur panique
 Dans la Troupe moliérique,
Qui ne l'entend ?

◇ un « Refrain sur L'École des jaloux, au même sieur de Montfleury le jeune » ;

Venez tous au lieu pindarique
 Pour voir l'École mirlifique
 De Montfleury le versifique,
 Dont l'esprit de tout angélique
 Peut contenter le plus critique,
 Divertir un mélancolique
 Et désourciller un stoïque,
Venez-y tous.

Venez tous, beau sexe et pudique,
 Et vous qui, d'humeur pacifique,
 Êtes de l'ordre hiérarchique ;
 Vous n'y verrez rien de tragique,
 Rien de grossier ni de rustique,
 De déplaisant ni qui s'implique
 Contraire au décret canonique,
Venez-y tous.

Venez tous, la pièce est publique,
 Pour argent on la communique,
 Au curieux, au chimérique,
 Au marchand, au géographique,
 Au médecin, à l'empirique,
 Au noble, artisan, au chimique,
 Au charlatan, au juridique,
 Au docte, au sage, au lunatique,
 Et souffre jusqu'au satirique,
Venez-y tous.

◇ un « Refrain sur les différends des Troupes de l'Hôtel et du Palais » :

Qui ne sait quelle est la rubrique
 Des combats réglés sans musique,
 À coups de langue et non de pique,
 De la Troupe hiéroglyphique
 Contre la Troupe paladique,
 Dont l'une voudrait l'autre étique (sic),
 Ou du moins fort paralytique,
Qui ne le sait ?

Qui ne sait leur fin lucratique
 Se conjoindre à l'honorifique,

Pour tirer d'Hôtel et Boutique⁸
 L'argent qu'on y tient en relique,
 Soit de la nouvelle fabrique,
 De la moderne ou de l'antique,
 Sans s'informer s'il vient d'Afrique,
 De l'Asie ou de l'Amérique,
 Pourvu qu'en France on en trafique,
 Que ne le sait ?

Dim 20 janvier 1664

- *La Bradamante ridicule* et *Le Grand Benêt de fils*. R : 900 l.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce dimanche 20 ^e janvier, au Grand Benêt et La Bradamante, en tout	890 l.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
En menus frais et places	4 l. 3 s.
Soldats	9 l.
Feu	2 l. 10 s.
Semaine de Craunier (sic, pour Crosnier)	3 l.
Trompettes	3 l.
Assistants	13 l. 10 s.
Aux carrosses [de la visite du 17 chez Le Tellier]	14 l.
Aux cochers pour boire	8 l.
Tares d'or léger	2 l. 10 s.
Au nattier	11 l. 9 s.
Part	60 l. 15 s.
Rapporté les deux loges de Mr de Guitry	88 l.
Rapporté par Nanon [Brillart]	5 l. 10 s.

- Ce jour-là, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation du *Pyrrhus, roi d'Épire*, de Thomas Corneille.

÷ Cette tragédie, dont on ignore la date exacte de création, sera publiée chez Quinet le 8 août 1665.

Lun 21 janvier 1664

- Sainte Agnès.

- Blumenthal assiste à une représentation du *Festin de Pierre* par la troupe des Italiens [« 21. Januar bei den Italienern : *Le Festin de Pierre* »].

÷ Blumenthal cite le titre de la pièce en français, comme il l'a fait l'année précédente pour quatre pièces également jouées par les Italiens : *Les Deux Harlequins*, *Rodrigue ou Le Prince jaloux* [« eine Comédie sérieuse »], *Les Quatre Harlequins*, et *L'Hospital des fous*, alors que le 13 septembre précédent, il a cité *El Caballero* en espagnol. J'en conclus que les Italiens donnent leur spectacle sous ce titre français, et que ce sont peut-être eux qui l'ont utilisé les premiers.

÷ Voir ce que précisera Boileau vers 1702 à propos de la référence au *Festin de Pierre* dans sa Satire I [*Correspondance Boileau-Brossette*, p. 478], corrigeant une note de l'abbé Guéton qui renvoyait à la pièce de Molière : « J'avais fait ma satire longtemps avant que Molière eût fait *le Festin de Pierre*, et c'est à celle que jouaient les comédiens italiens que j'ai regardé, et qui était alors fort fameuse. »

÷ Contrairement à la tragi-comédie de Villiers, créée au mois d'août (1659), ce *Festin de Pierre* est donné en plein carnaval, comme l'avait sans doute été celui de Dorimond en 1661, comme le sera celui de Molière en 1665, et comme le sera *La Suite du Festin de Pierre* présentée par les mêmes Italiens en 1673 [Lettre en vers de Robinet du 4 février 1673].

÷ Cela dit, les Italiens le joueront également le mercredi 27 novembre 1669, au moment même où les comédiens du Marais créeront celui de Rosimond. Voir la lettre de Robinet du 30 novembre 1669 :

Comme les abbés de la sorte
 [Jean-Casimir de Pologne]
 Aux plaisirs n'ont pas l'âme morte,

8. Comprendre : des nobles et des bourgeois.

Il fut, le jour du lendemain,
 Au grand château de Saint-Germain,
 À la comédie espagnole,
 Fort grave, dessus ma parole,
 Où la Reine avait invité
 Obligeamment Sa Majesté.
 Mercredi, ledit abbé-sire
 À qui tout bonheur je désire,
 Vint à celle des Italiens,
 Bien aimés de nos citoyens,
 Et vit leur beau Festin de Pierre,
 Lequel ferait rire une pierre,
 Où, comme des originaux,
 Tous les acteurs sont sans égaux
 Et font sans doute des merveilles
 Qui n'ont point ailleurs de pareilles.

Mar 22 janvier 1664

- Jour de saint Vincent, l'un des patrons de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.
- Il ne semble pas y avoir ce jour-là de représentation publique.
- Registre de La Grange : « Visite chez M. Colbert, maître des requêtes. Joué *Les Fâcheux* et *Le [Grand] Benêt de fils*. » Visite payée 330 l. Part : 22 l.
 - ÷ La Grange avait d'abord écrit « Samedi ? ? », puis il a écrit en surcharge.
 - ÷ L'hôte de la troupe est Charles Colbert, marquis de Croissy, frère cadet du ministre. Maître des requêtes depuis 1643, il sera secrétaire d'État en 1679 et mourra en 1696.
 - ÷ Jean-Baptiste vient d'être nommé, le 1^{er} janvier, surintendant des Bâtiments du roi, en remplacement d'Antoine Ratabon ; voir au 8, et la Lettre de Loret du 19, v. 245-258.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [4, page de gauche] :

Pour la visite [part d'acteur ?]	22 l.
Déchet de l'or de la visite	4 l.
Retiré par moi	3 l.
Aux Capucins	1 l. 10 s.
Aux carrosses et flambeaux	4 6. 10 s.

Mer 23 janvier 1664

Jeu 24 janvier 1664

- Première *Lettre sur l'hérésie imaginaire*, de Pierre Nicole.
- Ce même jour, le jeune comte de Brienne est admis à l'Oratoire de Paris.
 - ÷ Chapelain écrit à Nicolas Heinsius qu'on ne croit pas, au dehors, à la détermination de Brienne [*Lettres*, II, 347] :

Je pense vous avoir mandé que le jeune Mr de Brienne vivait retiré depuis ses malheurs, avec intention de se reclure monastiquement parmi les plus silencieux de nos solitaires. On m'a pourtant dit, il y a quelques jours, qu'il ne persistait pas dans cette humeur noire et qu'il songeait à combattre cette maladie de Bellérophon. Il faut demander à Dieu du sens plutôt que de l'esprit pour couler sa vie avec moins de trouble.

Monsieur de Thou ronge son frein chez lui, en attendant que la cour répare les pertes qu'il a faites pour elle...
 - ÷ Brienne écrira dans ses *Mémoires* [III, 117 et suivantes] :

Mon père et ma mère, qui vivaient encore⁹, me déterminèrent à entrer dans l'Oratoire, voyant qu'on ne voulait pas me recevoir dans la Chartreuse de Paris¹⁰. C'est une nouvelle obligation que j'eus à M. Le Tellier et au petit ministre le bigot Peletier, qui dirent que j'étais fou et qu'on ne me reçût pas. Cependant, au lieu d'aller postuler ailleurs, où j'aurais été reçu indubitablement, j'entrai dans l'Oratoire, et, comme j'ai dit, je ne fus pas longtemps sans m'en repentir. Tant que mon père vécut, on ne me dit rien. Je jouissais encore d'une pension considérable que je m'étais réservée sur la terre de Brienne [...] C'était du bien beaucoup plus

9. Mme de Brienne mourra le 5 septembre 1665 dans sa 63^e année, M. de Brienne le 13 novembre 1666 à 71 ans.

10. Voir la lettre de Chapelain à Heinsius au 29 avril.

qu'il n'en fallait pour vivre très honorablement dans l'Oratoire. Mais ma tête s'échauffa à force de veilles, de jeûnes et de pénitence. Je voulais mener la vie de chartreux dans l'Oratoire, ce qui me jeta dans de très grandes insomnies. Enfin je succombai sous le poids de mes austérités mal réglées, et je devins fort infirme. Je me cassai la tête (c'est le terme), et je devins inutile à toute sorte d'exercice régulier et fort à charge à moi-même et aux autres.

÷ Le récit de Brienne ne permet pas de situer exactement les événements dans la chronologie. Si le tableau qu'il brosse de sa vie à l'Oratoire correspond au moins aux premières années de sa vie religieuse, on voit mal comment y introduire l'affaire des deux *Jocondes* (voir au 21 mai 1663).

Ven 25 janvier 1664

- *La Bradamante ridicule* et *Le Grand Benêt de fils*. R : 561 l.
- ÷ La Grange a écrit « Bradamante » en surcharge de « Les Fâcheux ».
- ÷ Second registre de La Thorillière [5] :

Ce vendredi 25 janvier, au Benêt de fils et la Bradamante
En tout 561 l.

Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Menus frais	2 l. 7 s.
Soldats	9 l.
Feu	2 l. 10 s.
Trompettes	3 l.
Assistants	13 l. 10 s.
Aux violons de la visite	4 l. 10 s.
Une affiche	4 l.
Papier	10 s.
Tare d'or léger	5 l.
En chaises	9 l.
A La Pierre [copiste]	4 l.

Part 31 l. 5. s
Nanon a demy louis d'or à la Compagnie (sic).

Sam 26 janvier 1664

Dim 27 janvier 1664

- *La Bradamante ridicule* et *Le Grand Benêt de fils*. R : 693 l.
- ÷ La Grange note que M. de Guise doit sa loge : 44 l.
- ÷ Second registre de La Thorillière :

Ce dimanche 27 ^e janvier au Benêt à la Bradamante ridicule en tout	693 l.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Menus frais	3 l. 2 s.
Soldats	12 l.
Feu et semaine de Craunier (sic, pour Crosnier)	5 l. 10 s.
Trompettes	3 l.
Tares d'or léger	1 l. 5 s.
Assistants	13 l. 10 s.
Plus à Craunier (sic, pour Crosnier)	3 l. 10 s.

Part 39 l.
Monsieur de Guise doit sa loge de 44 l.

- Le même jour, selon la *Gazette* du 2 février [p. 119],
il y eut un fort beau bal de masques chez Monsieur, où la reine se trouva, accompagnée de la comtesse de Soissons et de quelques autres dames lestement vêtues, et ce prince régala la compagnie d'une collation qui avait été précédée d'un superbe souper qu'il avait donné à plusieurs des principales dames de la cour.

Lun 28 janvier 1664

Mar 29 janvier 1664

- Fête de saint François de Sales.
- *La Bradamante ridicule* et *Le Grand Benêt de fils*. R : 266 l.
- ÷ Second registre de La Thorillière :
Ce mardi 29^e janvier au Benêt

à la Bradamante ridicule en tout	[blanc]
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Extraordinaire	2 l. 2 s.
Soldats	15 l.
Trompettes	3 l.
Tares d'or léger	[blanc]
Assistants	13 l. 10 s.
Un carrosse	1 l. 10 s.
Part	11 l.
Monsieur Béjart doit	3 l.
Mlle Béjart doit	1 l. 2 s. 6 d.
Plus Mlle Béjart a entre ses mains	11 l. ¹¹

• Registre de La Grange :

Le même jour, mardi 29^e commencé au Louvre, devant le roi, dans l'appartement bas de la reine [mère] LE MARIAGE FORCE, comédie-ballet. Et le jeudi 31^e Idem.

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/62/mode/2up>

÷ Mention portée en retrait négatif.

÷ La Grange ne note pas de recette. Il s'agit en effet d'une commande du roi, la deuxième en six mois, après *L'Impromptu de Versailles*. En 1682, La Grange et Vivot préciseront que la comédie a été représentée « par ordre de Sa Majesté ».

÷ Sur « l'appartement bas de la reine », voir le *Voyage à Paris* des frères Villers, p. 201 et 285, et Hillairet, *Le Palais du Louvre*, p. 117 et suivantes.

÷ Loret évoque à sa manière cette première, dans sa Lettre du 2 février, v. 41-56 :

Dans un salon, ou grande salle,
De la noble maison royale,
Un ballet fut dansé mardi,
Duquel ici rien je ne dis.
Je m'y coulai, non pas sans peine,
Un peu devant que qu'entrât la reine ;
Mais n'ayant pas été placé
Aussi bien que j'aurais pensé,
Je n'ouïs point la mélodie,
Je n'y vis point la comédie,
Ni le ballet entremêlé,
Ni ce qu'on en avait moulé ;
C'est pourquoi j'en sortis belle-erre
Et, quoi qu'on ne vît ciel ni terre,
Je revins chez moi promptement
Sans voir ce divertissement.

÷ Ce témoignage montre qu'on se pressait pour voir ce spectacle donné apparemment dans une certaine intimité.

÷ La *Gazette*, quant à elle, ne souffle pas mot de l'événement dans son ordinaire du 2 février ; à la date du 31 seulement elle mentionnera la deuxième représentation ; pour ce jour, elle se contente de signaler que les reines « continuèrent leurs dévotions aux Filles de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, où l'on solennisait la fête du bienheureux François de Sales. »

◇ On note avec intérêt que les deux reines n'hésitent pas à enchaîner dans un même jour le spectacle d'une comédie-ballet assez lesté avec les dévotions rendues à un saint.

÷ Le texte de la comédie de Molière ne sera publié, chez Jean Ribou, que le 9 mars 1668, après qu'elle aura été reprise, pour une petite dizaine de représentations, sans « le ballet et ses ornements ». Mais les spectateurs disposaient d'un livret imprimé par Robert Ballard, in-quarto de 12 pages, et intitulé : « Le Mariage forcé Ballet du roi. Dansé par sa Majesté, le 29^e jour de janvier 1664 » [Arsenal, Ra³ 120].

÷ La distribution de la comédie proprement dite est donnée dès la première page du livret :

Sganarelle	Molière.
Géronimo	La Thorillière.
Dorimène	Mlle Duparc.
Alcantor	[Louis] Béjart.

11. Ces trois dernières lignes ont été biffées d'un coup de plume très léger.

Lycante	La Grange.
Première Bohémienne	Mlle Béjart.
Seconde Bohémienne	Mlle Debrie.
Premier docteur	Brécourt.
Second docteur	Du Croisy.

÷ Je note l'absence de René Duparc.

÷ Concernant le livret du ballet :

◇ L'argument est libellé ainsi :

Comme il n'y a rien au monde qui soit si commun que le mariage, et que c'est une chose sur laquelle les hommes ordinairement se tournent le plus en ridicules, il n'est pas merveilleux que ce soit toujours la matière de la plupart des comédies, aussi bien que des ballets, qui sont des comédies muettes ; et c'est par là qu'on a pris l'idée de cette comédie-mascarade¹.

÷ La musique est de Lully, qui danse également dans le charivari de la 7^e entrée.

÷ Le roi danse un « Égyptien » [= Bohémien] dans la troisième entrée du ballet. Les autres danseurs, hormis les professionnels, sont ses partenaires habituels : le duc d'Enghien, le duc de Saint-Aignan, le comte d'Armagnac, les marquis de Villeroys et de Rassis ; mais on n'y voit aucune dame de la cour.

÷ La distribution des entrées du ballet est la suivante :

1) La Jalousie	Le sieur Dolivet.
Les Chagrins	Les sieurs Saint-André et Desbrosses.
Les Soupçons	Les sieurs De Lorge et Le Chantre.

2) Quatre plaisants ou goguenards Le comte d'Armagnac, MM. D'Heureux, Beauchamp et Des-Airs le jeune.

3) Deux Égyptiens LE ROI, le marquis de Villeroys.
Quatre Égyptiennes Le marquis Rassis, les sieurs Raynal, Noblet et La Pierre.

4) Un magicien M. Beauchamp.
Quatre démons MM. D'Heureux, De Lorge, Des-Airs l'aîné, et Le Mercier.

5) Un maître à danser M. Dolivet.

6) Deux Espagnols MM. Du Pille et Tartas.
Deux Espagnoles MM. de La Lanne et de Saint-André.

7) Un charivari grotesque M. Lulli, les sieurs Balthazard, Vagnac, Bonnard, La Pierre, Descousteaux et les trois Opterre frères.

8) Quatre galants Monsieur le Duc, Monsieur le duc de Saint-Aignan, MM. Beauchamp et Raynal.

÷ La seule femme (comédienne, qui plus est) admise à danser avec les seigneurs de la cour est Marquise Duparc ; cela lui vaudra d'être nommément citée par Loret dans son compte-rendu (voir au 31).

÷ Le nommé Tartas est probablement le voltigeur que Brienne jeune évoque avec admiration dans ses *Mémoires* [I, 66-67] :

[...] Je dansais même déjà passablement et commençais à voltiger, et quand j'eus toute ma force, personne n'a voltigé plus haut ni sauté plus loin que moi, le seul Tartas excepté [*note de Brienne* : Gentilhomme basque qui a été page du maréchal de Gramont, qui le donna au roi pour être de ses ballets], qui avait une agilité prodigieuse et faisait des sauts périlleux que les danseurs sur la corde et les plus légers baladins n'auraient osé entreprendre. J'en faisais bien quelques-uns, mais non pas tous. Il voltigeait par-dessus le grand carrosse de la Reine en se prenant de la main gauche à la gouttière et faisant la roue par-dessus, en sorte qu'il se trouvait de l'autre côté sur ses pieds. Je l'ai vu dans un ballet du roi, au Louvre, monter sur cinq hommes, trois en bas et deux au-dessus, dont lui faisait le sixième en pointe, tout droit sur les épaules des deux hommes qui étaient au second étage. Leurs mains croisées lui servaient d'échelons pour monter. Il sautait au moins vingt-cinq semelles et eut [eût ?], avec un brin d'estoc¹², franchi un fossé de cinq à six toises. Jamais homme n'a eu une plus belle disposition. Il était un peu plus grand que moi. À propos de sauts, M. de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine mère, m'a dit plusieurs fois qu'il avait franchi le canal de la cour des Fontaines à Fontainebleau, en prenant son escousse [= élan] sur le parapet de pierre qui est le long de la fontaine, et tombant dans le jardin qui au-delà du canal. C'est bien sauter ; je n'en

12. Furetière : « **Brin d'estoc** : grand bâton qui sert à sauter les canaux en Flandre, en forme de petite pique ferrée par les deux bouts. »

eusse su faire autant, quoique je sautasse dix-huit de mes semelles et une jarrettière à la hauteur de mes épaules.

÷ Il jouera, avec son collègue Saint-André, un des deux « démons agiles » de la quatrième entrée du *Ballet du Palais d'Alcine*, au cours de la troisième journée (9 mai 1664) des *Plaisirs de l'île enchantée*.

÷ La septième entrée est un « charivari grotesque », pantomime dansée par Lulli et ses musiciens.

÷ Cette « comédie-mascarade » [livret, p. 1], qui, par sa dimension « gauloise » et ses personnages « populaires », rappelle la « mascarade ridicule » des *Noces de village* dansée le 3 octobre 1663 à Vincennes, est l'équivalent de ce que sera, l'année suivante (du 12 au 14 février 1665), *La Réception faite par un gentilhomme de campagne*, « mascarade galante, ou du moins comique et parlante » [Loret], inventée par le duc de Saint-Aignan et dans laquelle sera enchâssé *L'Après-soupe des auberges* de Raymond Poisson.

÷ Sur l'hypothèse du chevalier de Gramont, « forcé » à épouser Mlle Hamilton, voir dans les *Œuvres* de Molière, GEF, IV, p. 8.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à Falconnet [III, 455] :

Le comte de Brienne, ci-devant secrétaire d'État, après avoir perdu sa charge et sa femme, fille de M. de Chavigny, s'est enfin rendu père de l'Oratoire. Voilà un jeune homme perdu, si Dieu ne le sauve, que le jeu et les pipeurs ont ruiné. Il méritait une meilleure fin, car c'était un honnête homme et très savant. Il aimait mon fils Charles au dernier point et l'envoyait quérir tous les jours. Il lui fait une belle préface de ses *Familiae romanae*.

- Ce même jour également, le marquis Turon de Beyrie écrit de Pau à son coreligionnaire Élie Bouhéreau [*Proceedings of the Huguenot Society*, 1910, IX, 238] :

J'approuve fort la résolution que tu as faite de quitter pour quelque temps l'habit et le personnage de proposant. Abandonne-toi entièrement aux plaisirs innocents, car pour les autres je te les défends absolument. *Latet anguis in herba* ; et je fais des vœux que tu ne trouves point d'amertume parmi tous tes divertissements. Après que tu auras vu jouer Molière, je me persuade que tu tomberas d'accord avec moi que la France ne le cède pas à l'Italie et que peu de gens comme lui connaissent les mœurs de son siècle et la fadasse des courtisans.

- De ce même jour encore est datée la Lettre que Samuel Sorbière écrit de Paris « À un ami, sur la difficulté que les jansénistes font de signer le formulaire dressé par l'Assemblée générale du clergé de France » [BNF : LD4-364, BMVR de Châlons-en-Champagne, AF 8741].

÷ Le texte sera imprimé, sans nom d'auteur, par l'imprimeur Rémy Soubret, avec un privilège signé Vabois et accordé le 28 février suivant à S.I.S., c'est-à-dire Samuel Joseph Sorbière.

÷ L'auteur y prend, contre les jansénistes, la défense des jésuites, dont il fait dans les premières pages un éloge appuyé :

Les Pères jésuites ont depuis six-vingts ans fait de si grands progrès dans toutes les sciences humaines, lesquelles ils ont fait heureusement entrer dans leur théologie, qu'ils se sont justement acquis la réputation d'être la plus savante société de toutes celles qui combattent l'hérésie.

÷ On y lit, pages 19-20, un développement sur Descartes, qui est du pur Sorbière :

Mais les sophistes ne sont jamais plus aises que lorsqu'ils trouvent une distinction par le moyen de laquelle ils espèrent de donner le change à ceux qui les poursuivent. C'est pourquoi les jansénistes ont triomphé de celle du *droit* (je ne sais s'il n'eût pas mieux valu dire de la *doctrine*) et du *fait*, et du fait révélé, et non révélé, de laquelle ils se servent encore avec beaucoup d'adresse et d'avantage. Car elle impose en ce rencontre à beaucoup de gens d'esprit et elle arrête tout court les gens de bien, qui ont peur des sophismes que les jansénistes bâtissent là-dessus. Elle me fait souvenir de la distinction d'un philosophe moderne, qui pour établir son premier principe, *Je suis un être pensant*, et fonder cet enthymème, *Je pense donc je suis*, en faveur duquel il a espéré de débiter le reste de sa philosophie, distingue entre l'intellection et l'imagination : comme si l'âme, tandis qu'elle est unie au corps, pouvait penser à quelque chose sans avoir reçu aucune image par les sens, et comme si les embryons avaient des idées qui leur font penser qu'en tout triangle il y a trois angles égaux à deux droits, encore que jamais ils n'aient vu ni touché de figure. Cependant une si frivole distinction, net si évidemment convaincue d'imposture, a trouvé de fort honnêtes gens, et de très bon esprit, qui l'ont embrassée. Les jansénistes, dont il y en a plusieurs sans doute qui sont de ce rang, ont donné dans le panneau (quoiqu'autrefois leur patriarche ait fait des objections à

l'encontre), et j'entends que c'est là-dessus qu'ils font rouler une logique que l'on nomme dans le monde la Logique de Port-Royal. Je vous prie, Monsieur, de me permettre de faire le parallèle tout entier entre ce philosophe et ces théologiens ; car peut-être qu'il éclaircira cette matière.

Les bonnes choses que l'on a trouvées dans la philosophie de feu Monsieur Descartes (personnage que j'admire et dont l'ambition qu'il a eue de vouloir faire une secte a été la seule faiblesse) fondées sur la mathématique, ou imitées des anciens, et la politesse de son discours, ont fait que l'on a eu beaucoup de complaisance pour ses Pensées métaphysiques et que quelques curieux s'en sont entêtés. Un petit nombre d'excellents hommes sont devenus cartésiens fiefés ; mais quantité d'autres, qui n'ont pas pris tant de peine à se mettre dans l'esprit les pensées de Monsieur Descartes, se sont rangés de son côté comme volontaires. De sorte qu'il semble aujourd'hui que sa philosophie doive être, du moins en ce qui est de la physique, la seule physique raisonnable, et celle des honnêtes gens, si l'on considère la qualité et le mérite de ceux qui la soutiennent ou qui la favorisent. Et tout cela, Monsieur, n'est arrivé qu'en vertu de cette distinction, suivie de quelques écrits fort ingénieux, dont peu de monde examine la solidité.

Il y a quelque chose de semblable en l'affaire du jansénisme,...

÷ La fin de la lettre n'est pas sans rappeler la fin de la préface des *États et empires de la Lune* de Cyrano de Bergerac, que l'on retrouve, dans une version encore plus proche du texte ci-dessous, dans le volume de *Lettres diverses* réuni par Henri Lebret au début du XVIII^e siècle :

Et c'est là tout ce que je vous puis dire sur cette matière ; de laquelle m'étant abstenu de parler jusqu'ici, à cause de l'estime que j'ai faite de l'esprit, du savoir et de la vertu de ceux que j'ai entendus discourir là-dessus fort problématiquement, je ne veux pas me mêler de produire mes pensées, ni d'interposer mon jugement avec plus d'affirmation. Je me suis peut-être même un peu trop avancé. Mais je n'écris ici que pour vous et je ne prends des conclusions que pour moi-même ; car il est bon de se déterminer ; et j'ai toujours mieux aimé incliner vers ce qui me semblait tendre à la tranquillité publique qu'à ce qui fomentait la dissension. En quoi, si je me déclarais publiquement, j'obéirais à la Loi de Solon, qui condamne ceux qui ne prennent point de parti dans une émeute populaire ; et en même temps je satisferais à ma conscience. Mais je ne prétends point que mes sentiments puissent servir de règle à qui que ce soit, et je vous prie très humblement de ne les faire connaître qu'à ceux à qui vous jugerez à propos de les communiquer. Car je n'ai pas dessein de me commettre avec personne, ni d'entrer dans une dispute pour laquelle je n'ai pas assez de subtilité, d'éloquence et d'érudition. Je n'y ai employé pour mon usage qu'un peu de sens commun et beaucoup de bonne foi, ce qui suffit pour contenter les gens de ma sorte, mais qui ne satisferait peut-être pas tout le monde. Je suis, Monseigneur, etc.

Mer 30 janvier 1664

- Selon la *Gazette* du 2 février,

Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur, le duc d'Enghien, la comtesse de Soissons et d'autres dames de la cour, allèrent à Versailles, où cette belle compagnie fut traitée par le roi à dîner, et les reines s'y étant agréablement diverties à visiter les riches appartements de cette superbe maison, Leurs dites Majestés revinrent sur le soir en cette ville.

÷ Dans sa Lettre du 2 février, Loret évoquera comme en passant (v. 121-128) l'emploi du temps royal de ce jour :

Mercredi, le roi notre sire,
À qui de longs jours je désire,
Dans Versailles traita la cour,
Et, quoique ce fût un beau jour,
On n'y fit point, dit-on, de chasse,
Mais le plaisir de la ramasse¹³,
Plus rapide que hasardeux,
Les divertit une heure ou deux.

Jeu 31 janvier 1664

- *Le Mariage forcé* avec le ballet chez la Reine mère. Voir au 29. La Grange ne note pas de recette.

÷ La *Gazette* du 2 février signale que

[Leurs Majestés] eurent pour la seconde fois le divertissement d'un petit mais très agréable ballet dans le grand salon de la Reine mère.

13. Dans la marge : « Machine de nouvelle invention ».

÷ Le réacteur de la *Gazette* (sans doute Robinet) se garde d'indiquer qu'il s'agit d'une comédie (de Molière, qui plus est), entrecoupée d'entrées de ballet.

÷ Loret, qui a pu cette fois-ci assister au spectacle, en rend compte dans la même Lettre du 2 février, v. 57-120 :

Jeudi, ma chance fut meilleure,
 Car, m'y rendant d'assez bonne heure,
 La sage dame de Beauvais,
 Dont beaucoup d'estime je fais,
 Et que l'on chérit et révère
 Dans la cour de la Reine mère,
 M'y fit entrer, m'y fit placer,
 Dieu l'en veuille récompenser.
 Enfin, par la bonté d'icelle
 Ayant pour siège une bancelle,
 Tantôt assis, tantôt debout,
 Je vis bien, et de bout en bout,
 Ce plaisant ballet, qui se pique
 De musical et de comique,
 Et voici deux mots du sujet.
 Un jaloux, charmé d'un objet
 Ravissant et de belle taille,
 Veut l'épouser vaille que vaille,
 Ou du moins il promet cela
 Aux parents de cet objet-là ;
 Mais connaissant que sa maîtresse
 Est plus coquette que tigresse,
 Redoutant comme un grand méchef
 Le fatal panache du chef,
 S'étant engagé vers le père,
 Il arrive enfin que le frère,
 Qui paraît doux comme un mouton,
 Le contraint à coups de bâton
 De conclure le mariage,
 Ce qu'il fait, dont son âme enrage.
 Mais ce que je dis du ballet
 Ne vaut pas un coup de sifflet,
 Ou du moins ce n'est pas grand chose,
 Ni de la comédie en prose,
 Qu'on peut nommer certainement
 Un exquis divertissement.
 Je ne dis rien des huit entrées,
 Qui méritent d'être admirées,
 Où princes et grands de la cour,
 Et notre roi digne d'amour,
 En comblant nos cœurs d'allégresse
 Font éclater leur noble adresse.
 Je laisse les concerts galants
 Et les habits beaux et brillants.
 J'omets les deux Égyptiennes,
 Ou si l'on veut Bohémiennes,
 Qui jouèrent audit ballet
 Admirablement leur rôlet
 Et parurent assez charmantes
 Avec leurs atours et leurs mantes ;
 De la Duparc rien je ne dis,
 Qui rendait les gens ébaudis
 Par ses appas, par sa prestance
 Et par ses beaux pas et sa danse ;
 Enfin, je ne décide rien
 De ce ballet qui me plut bien ;
 Cette pièce assez singulière
 Est un *Impromptu* de Molière,
 Et comme les bourgeois un jour
 Verront ce spectacle à leur tour,
 Où l'on a des plaisirs extrêmes,
 Ils en pourront juger eux-même.

÷ Les premiers vers et l'évocation de Mme de Beauvais, première femme de chambre d'Anne d'Autriche, confirment bien que c'est la reine mère qui reçoit.

÷ Les deux Égyptiennes dont la performance est soulignée par Loret sont dansées par Louis XIV et le marquis de Villeroy.

Ven 1 février 1664

• *Le Grand Benêt de fils*, tout seul. R : 187 l.

÷ Second registre de La Thorillière [10, page de gauche] :

Du vendredi premier février au grand Benêt de fils tout seul fait en tout	87 l.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Extraordinaire	28 s.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Trompettes rien	[blanc]
Tare d'or léger	1 l. 10 s.
Assistants	[blanc]
Monsieur du Croisy a retiré pour le nattier	18 l. 15 s. 3 l. 10 s.
Part	6 l. 5 s.
Rapporté par Mlle Béjart	9 l.
Reste entre les mains de Mr Prévost pour Monsr de La Torillière (sic) biffées]	4 l. 10 s. [ces deux lignes sont
Rendu par Béjart à la troupe	3 l. données à la [?]
Retiré par moi La Thorillière	4 l. 10 s.
Mlle Béjart doit encore	3 l. [biffé]

Sam 2 février 1664

• Chandeleur. Fête de la purification de la Vierge.

• La *Gazette* du 9 rapportera :

Le 2 du courant, fête de la Purification, le recteur de l'université étant venu présenter selon la coutume le cierge à Leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin et à Monsieur, le roi se rendit avec la reine en la chapelle du Louvre, précédé de Monsieur, du prince de Condé, du duc d'Enghien et de plus de 50 chevaliers de l'Ordre. Aussitôt la procession se fit dans la cour, les archers du Grand prévôt marchant à la tête, puis les Cent Suisses, après lesquels venaient les chapelains et les chantres. Ils étaient joints par les chevaliers de l'Ordre, précédant immédiatement Sa Majesté, qui avait autour d'elle ses aumôniers et les gardes de la Manche, avec deux huissiers portant la masse, et derrière elle les prélats. La reine marchait ensuite, accompagnée de ses filles d'honneur, avec grand nombre de dames de marque, après lesquelles étaient divers officiers de la maison royale ; et les gardes du corps fermaient la procession, laquelle étant remontée en la chapelle, la messe fut célébrée par l'un des chapelains.

L'après-dînée, le roi et la reine, avec lesquels étaient Monsieur et Madame, y entendirent aussi la prédication que Dom Côme, assitant du général des Feuillants, fit avec grand applaudissement de son auditoire ; et ensuite vêpres chantées par la musique.

Le même jour, la reine mère, qui s'était dès la veille retirée au Val-de-Grâce, y fit ses dévotions.

• La *Gazette* du jour rapporte [120] :

Ces jours passés, un libelle intitulé *Journal du sieur de Saint-Amour*, et un autre qui a pour titre *Manuale catholicorum*, furent brûlés par l'exécuteur de haute justice, en vertu d'un arrêt du Conseil d'en haut, comme soutenant l'hérésie de Jansénius, et traitant les papes, les cardinaux, les évêques, les docteurs et les religieux avec un mépris et une impudence insupportable ; et par les soins du sieur De Riants [ou Rians, ou Riantz], procureur du roi au Châtelet, des monitoires ont été publiés dans toutes les paroisses de cette ville pour en découvrir les auteurs, les imprimeurs et ceux qui les débitent.

÷ Voir au 19 janvier et au 28 octobre 1663.

÷ Voir Racine, *Œuvres*, GEF, IV, 330-331, note 3 : « Ce journal avait été rédigé sur les *Mémoires* de Saint-Amour [1651] par Antoine Arnauld et Isaac Le Maître de Saci. Un arrêt rendu le 4 janvier 1664 le condamna à être brûlé par la main du bourreau. »

• Dans sa Lettre du jour, Loret écrit, v. 129-138 :

Le jeune comte de Brienne,
 Touché d'une ferveur chrétienne,
 Ayant pour les plaisirs mondains
 Conçu de généreux dédains,
 S'est retiré dans l'Oratoire
 Pour y servir le Roi de gloire,
 En attendant que son destin
 Le rejoigne chaque matin
 À son épouse chaste et belle
 Dans la résidence éternelle.

÷ Mme de Brienne est morte à la fin d'octobre ou au début de novembre 1663.

Dim 3 février 1664

- Ouverture de la foire Saint-Germain.

- *Le Grand Benêt de fils*, tout seul. R : 450 l.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce dimanche 3 février au grand Benêt de fils seul en tout	448 l.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Extraordinaire	2 l. 8 s.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Semaine de Craunier	3 l.
Tare d'or léger	[blanc]
à Craunier qui lui était dû	2 l.
Part	25 l. 15 s.
Retiré par moi La Thorillière	6 l. 17 s.

- Le vendredi suivant, 8 février [si l'on en croit le *Recueil* de Mongrédien, I, p. 210], Christian Huygens notera :

Dimanche passé, je vis au Louvre le petit ballet qui fut dansé dans le petit salon de la Reine mère. C'est une petite comédie de Molière fort plaisante, qui a nom *Le Mariage forcé*, entremêlée avec des entrées de ballet et quelques récits de musique [...] Le roi y danse lui-même, et je crois que c'est aujourd'hui pour la sixième et dernière fois.

÷ Ce témoignage semble contredit par le Registre de La Grange, qui ne mentionne pas de représentation du *Mariage forcé* à cette date ; qui plus est, la « dernière » sera donnée le samedi 9 et non le vendredi 8.

÷ Huygens parle de six représentations données en privé (soit chez Anne d'Autriche, soit chez Madame) ; le Registre de La Grange n'en mentionne que quatre.

Lun 4 février 1664

- Registre de La Grange :

Le même ballet du *Mariage forcé* chez Madame, au Palais-Royal.

÷ Mention portée en retrait négatif.

÷ La Grange ne note pas de recette.

Mar 5 février 1664

- *Le Grand Benêt de fils*. R : 119 l 10 s. [= 159 places de parterre à 15 sols.] Part : Néant.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce mardi 5 ^e [en surcharge de 3 ^e] au grand benêt en tout	119 l. 10 s.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Extraordinaire	[blanc]
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
À Craunier pour autres dépenses	1 l. 10 s.
Pour une affiche	4 l. 4 s.
Pour une chaise	3 l.
Part	[blanc]

Mr de Rohan doit 5 l. 10 s.

- Clôture des États du Languedoc à Pézenas. Le prince de Conti, qui les présidait, repart pour Paris, où il arrivera le 26, après avoir rendu visite à Mgr Pavillon, évêque d'Aleth, à Ginestas, entre Béziers et Carcassonne [*Vie ms. de M. d'Aleth*].

Mer 6 février 1664

Jeu 7 février 1664

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 9 [p. 144],
il y eut bal dans le grand cabinet de la reine, où étaient la Reine mère, Monsieur, le prince de Condé, le duc et la duchesse d'Enghien, avec grand nombre d'autres seigneurs et dames, et ce divertissement fut suivi d'une très belle collation.
- Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, Thomas Jolly, Guillaume de Luyne, Jean Guignard, Étienne Loyson, Gabriel Quinet, Pierre Bienfait et Pierre Trabouillet, une comédie de Jean Simonin, dit Chevalier, intitulée *Les Amours de Calotin*.
÷ Chevalier est acteur-auteur au théâtre du Marais. Sa pièce a été créée sans doute au cours du mois de novembre, puisqu'il fait allusion dans son prologue au *Portrait du peintre* et à *L'Impromptu de Versailles* (donné pour la première fois à Paris le 4 novembre), mais non à *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé* (donné pour la première fois en public vers le 15 décembre).
÷ Le privilège a été accordé à Charles de Sercy le 30 janvier (voir également au 14 janvier) ; les libraires qu'il y a associés sont à peu près les mêmes qui ont publié *L'École des femmes*, *La Critique* et *Zélinde*. En revanche, on n'y trouve pas Ribou, ni Pépingué, libraire de Boursault et Montfleury.
÷ Aucune des six pièces de Chevalier précédemment éditées n'a intéressé autant de libraires. On peut penser que ce concours est lié à l'éloge sans réserve qui y est fait de Molière. En effet, *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, de Montfleury, paru 15 jours plus tôt, a été édité par le seul Nicolas Pépingué.

Ven 8 février 1664

- *Le Cocu imaginaire* et *Le Grand Benêt de fils*. R : 120 l. [= 160 places de parterre à 15 sols.]
÷ Second registre de La Thorillière :

Ce vendredi 8 février, au Cocu et le Grand Benêt, en tout	119 l.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Menus frais	1 l. 14 s.
Soldats	12 l.
Feu	3 l.
Part	3 l.
- Le même jour : mort, dans sa demeure de l'Arsenal, du maréchal de La Meilleraye, âgé de 62 ans.
÷ Loret rend compte de ce décès dans sa Lettre du lendemain (v. 81-158), et fait un éloge appuyé du duc Mazarin, fils du défunt, et de sa femme Hortense Mancini.
÷ Le défunt était, selon les *Annales* de Voyer d'Argenson, un membre éminent de la Compagnie du Saint-Sacrement.
÷ Dans une lettre à André Falconet datée de ce même 8 février, Gui Patin écrit :
Un fort homme de bien, grand serviteur de Dieu et de bonne conscience, mourut hier (sic) ici : c'est M. le maréchal de La Meilleraye, tyran de la Bretagne, cousin de M. de La Rochefoucault, jadis surintendant des finances ; grand-maître de l'artillerie, cousin de Mademoiselle la duchesse d'Aiguillon et père de M. le duc Mazarin, *magna domina*. Ne pensez-vous pas qu'il faille dire de cet homme ce qu'a dit un certain poète de ce temps : *Belle âme devant Dieu, s'il y croyait ?*

Sam 9 février 1664

- Registre de La Grange : « Le ballet [= *Le Mariage forcé*] chez Madame. » La Grange ne note pas de recette.
÷ Mention portée en retrait négatif.
÷ C'est la dernière représentation du ballet « en privé », avant sa création publique, le 15 février.

÷ Si l'on en croit la note du *Journal* de Huygens citée au 3, cette dernière a eu lieu la veille, c'est-à-dire le vendredi.

Dim 10 février 1664

• *L'École des femmes*. R : 454 l.

÷ Second registre de La Thorillière [17] :

Ce dimanche 10 ^e février, à l'École des femmes en tout	460 l.
Frais ordinaires	56 l. 3 s.
Extraordinaires	3 l.
Soldats	12 l.
Semaine de Craunier (sic, pour Crosnier)	3 l.
Feu	2 l. 10 s.
A Malet [Mallet]	3 l.
Aux Capucins	1 l. 10 s.
Part	26 l. 10. s

Lun 11 février 1664

Mar 12 février 1664

• Registre de La Grange : « Relâche ».

Mer 13 février 1664

• Première représentation, « au Palais Royal », du *Ballet des Amours déguisés*.

÷ Dans quel lieu précisément ? Apparemment dans la grande salle des comédies, où jouent d'ordinaire les Italiens et la troupe de Monsieur. C'est en tout cas ce que comprend Marie-Françoise Christout, dans *Le Ballet de cour en France*, p. 110.

÷ Le ballet ne se danse que les jours « extraordinaires » ; il alterne donc avec les représentations du *Mariage forcé*. Que font les Italiens pendant ce temps ? Une chose est sûre : le 21 janvier, ils jouaient leur *Festin de Pierre* sur la scène du Palais-Royal.

÷ L'année suivante, le ballet de *La Naissance de Vénus* se dansera dans les appartements de Madame (la « petite salle » du Palais-Royal), mais jamais les jours de représentation de la troupe de Monsieur.

÷ L'« invention » et les récits sont du président de Périgny, lecteur du roi depuis le mois d'avril précédent. Les vers sont de Benserade.

÷ Le ballet proprement dit est précédé d'un prologue, dans lequel Mercure, Pallas et Vénus – joués par trois acteurs de l'Hôtel de Bourgogne (Floridor, Mlle Des Cèllets et la fille de Montfleury) – débattent des mérites comparés de l'amour et de la gloire. Aucun d'eux n'a été mis en cause par Molière dans *L'Impromptu de Versailles*.

÷ Dans le cadre des « Plaisirs de l'île enchantée », donnés au début du mois de mai suivant, le président de Périgny composera des vers semblables, qui seront dits et joués par Molière et ses camarades.

÷ La *Gazette* en fait un long compte rendu dans son numéro du 16 [p. 168]. Elle y reviendra encore le 23 :

Le 13, le roi dansa pour la première fois le Ballet des Amants déguisés (sic), dans le Palais-Royal, où étaient la Reine mère, Madame, le prince et la princesse de Condé, la duchesse d'Enghien et grand nombre d'autres seigneurs et dames de la cour.

÷ Loret, qui assiste à cette première, lui consacre la totalité de sa Lettre du 16, v. 17-256, citant parmi les danseurs : le roi, la reine, Monsieur, la comtesse de Soissons, Mlle d'Elbeuf, Mlle de Nemours, Mlle d'Aumale, la duchesse de Créqui, etc.

• Ce même jour, le nommé Philippe de la Croix obtient une nouvelle permission d'imprimer sa *Défense de l'École des femmes* de Molière. Voir au 2 décembre précédent.

Jeu 14 février 1664

• Obsèque du duc de La Meilleraye.

Ven 15 février 1664

• Première du *Mariage forcé*, « avec le ballet et les ornements », au Palais-Royal. R : 1215 l. 10 s.

÷ Sous cette date, La Grange a dressé [plus tard ?] une liste de frais :

Frais ordinaires	50 l.
Bas de soie	55 l.

Extraordinaires	3 l.
En vin répétitions	30 l.
Soldats	12 l.
Hautbois, retranchés	40 l.
Feu et chandelles	6 l.
Bas de soie	66 l. 15 s.
12 violons	36 l.
À M. de Brécourt	14 l.
Ritournelle et clavecin	7 l.
Escarpins	45 l.
Danseurs	45 l.
À Provost	16 l.
Musique	5 l.
Habits	330 l.
Crosnier	3 l.
À M. Baraillon [voir au 26]	
Cas imprévus	

÷ Puis La Grange note : « donné à M. de Beauchamp pour faire le ballet [du *Mariage forcé*], cinquante louis d'or : 550 l. »

÷ Second registre de La Thorillière [19] :

Ce vendredi 15 janvier février	
à la première représentation du <i>Mariage forcé</i> , en tout	
	1215 l. 10 s.
Frais ordinaires sans les violons	50 l. 3 s.
Extraordinaires	4 l. 3 s.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	
En vin pour les recors	
En feu de mardi dernier [<i>ndfr</i> : relâche]	2 l. 10 s.
En papier	5 s.
Danseurs	45 l.
Violons	
Hautbois dûs	16 l.
Musique	
Deux affiches	9 l. 4 s.
Pour le louage d'un habit au Grand Benêt	8 l.
Pour une garniture de ruban à Provost	5 l.
Pour un [?]	1 l. 10 s.
Pour un écu d'or faux à Mlle Bèjart	5 l. 14 s.
[sur la page de gauche, 18] Retiré par Mr du Croisy 55 l. pour les bas de soie.	
Mlle Bèjart a employé 6 l. sur 7 l. qu'elle devait pour les frais de la pièce.	

Part	31 l.
------	-------

÷ La comparaison montre que La Grange ne prend pas ses chiffres sur le registre de La Thorillière.

Sam 16 février 1664

• Selon la *Gazette* du 23 [p. 192], le *Ballet des Amours déguisés* est dansé pour la deuxième fois.

Dim 17 février 1664

• *Le Mariage forcé*. R : 1509 l.

÷ Second registre de La Thorillière [21] :

Ce dimanche 17 ^e février à la Comédie ballet en tout		1509 l.
Frais ordinaires		50 l. 3 s.
Extraordinaires		5 l. 10 s.
Soldats		12 l.
Feu		2 l. 10 s.
Pour la semaine de Craunier (sic, pour Crosnier)		3 l.
12 violons pour 2 fois		63 l.
9 danseurs pour 2 fois		90 l.
Musique pour deux fois		[blanc]
Hautbois		22 l.
Pour vingt trois un habits achetés		253 l.
Plus 4 habits achetés par M. de Molière		66 l.
Pour le mémoire de Craunier		18 l. 10 s.
Pour achever de payer les bas de soie		66 l. 15 s.

Pour dix chaises à Mr Duparc	9 l.
A François le sellier	3 l.
A Mr de La Grange	4 l. 10 s.
A Mr de Brécourt pour dix bas de soie	14 l.
Au laquais de Mr de Saint-Aignan	3 l.
A Nanon [Brillart]	11 l.
Pour des escarpins	45 l.
Part	47 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 23 [p. 192], « le roi prit le divertissement de la promenade à Versailles ».

Lun 18 février 1664

- Selon la *Gazette* du 23 [p. 192], le *Ballet des Amours déguisés* est dansé pour la troisième fois.

- Ce jour-là, le libraire Jean Ribou fait enregistrer à la Chambre syndicale des libraires le privilège qu'il a obtenu le 14 septembre 1663 pour « l'impression d'un livre intitulé *Les Délices de la poésie et diversités galantes, & Moli... (?) nouvelle, dédié à Mr le Marquis de Coislin* » ; privilège dont il s'est servi pour éditer, le 25 septembre 1663, *Les Délices de la poésie galantes*, et, le 7 décembre suivant, *Les Diversités galantes*.

Mar 19 février 1664

- *Le Mariage forcé*. R : 745 l.
 - ÷ Blumenthal assiste à la représentation.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [23] :
 - À la Comédie ballet ce 19^e février
 - en tout 742 l.
 - Frais ordinaires 50 l. 3 s.
 - Extraordinaires 2 l. 4 s.
 - Soldats 12 l.
 - Feu 2 l. 10 s.
 - Violons 36 l.
 - Danseurs 45 l.
 - Musique [rajout :] pour 3 fois 15 l.
 - Pour les 4 violons du R [... ?] [rajout :] pour 3 fois 12 l.
 - Surcroît de chandelle 2 l. 14 s.
 - À Mr du Parc 15 s.
 - Aux capucins 1 l. 10 s.
 - Part 34 l. 10 s.

- Sous cette date, Olivier d'Ormesson écrit dans son *Journal* [II, 101] :
Il faut que je remarque encore ici que tout le monde parle de la mort de M. le Chancelier fort prochaine ; que l'on la souhaite, parce que l'on croit qu'elle apportera quelque changement ; et par la haine qu'on a contre ceux qui ont à présent l'autorité, on souhaite le salut de M. Fouquet. L'on dit que M. le Chancelier a les jambes enflées, qu'il diminue tous les jours, qu'il a une enflure en forme de bourrelet au ventre. L'on dit qu'il aura peine à passer le 15 avril, les autres disent le mois de mars. Néanmoins il fait bonne mine. Il a pourtant dit à Boucherat qu'il se sentait affaiblir, qu'il ne vivrait plus guère et qu'il perdrait un bon ami. Ayant hier demandé à M. de La Chambre comment se portait M. le Chancelier, il me dit : « Il ne faut point parler de cela ; il est bien fâcheux d'avoir soixante-seize ans. » J'ai su qu'à la cour l'on compte sur sa mort et l'on prend des mesures pour cela.
- ÷ Pierre Séguier vivra encore huit ans et mourra le 28 janvier 1672 !

Mer 20 février 1664

- Selon la *Gazette* du 23 [p. 192], le *Ballet des Amours déguisés* est dansé pour la quatrième fois. Blumenthal assiste à la représentation.

- Le même jour, sont achevés d'imprimer, pour le compte d'Étienne Loyson, Claude Barbin, Guillaume de Luyne et Jean Ribou, *Les Entretiens galants d'Aristipe et d'Axiane*, recueil anonyme « contenant le Langage des Tétons et leur Panégyrique, le Dialogue du fard et des mouches, d'un grand miroir et d'un miroir de poche, du masque et des gants, avec plusieurs autres galanteries ».

÷ Le privilège, qui ne mentionne pas le « Langage des Tétions », a été accordé le 18 novembre 1663 à Loyson, qui l'a fait enregistrer le 21 décembre suivant, et y a associé les trois autres libraires. Voir au 18 novembre précédent la mention du registre BNF, ms. fr. 16754.

÷ On s'étonne de voir tant de libraires s'associer dans la publication d'une aussi modeste plaquette.

÷ Une édition en sera faite au cours de la même année 1664 à Bruxelles chez François Vivien [Ars. 8° BL 9146].

÷ Ce recueil est dû à la plume de Jean Donneau de Visé. En effet, p. 57, Axiane évoque, en s'adressant à l'écrivain Aristipe, « le Dialogue de l'Éventail et du Busc qui est dans vos *Nouvelles nouvelles* ».

÷ Le « Dialogue du Grand miroir et du miroir de poche » contient trois piques contre « Élomire » (Molière).

◇ P. 158-159 : « Il est vrai que les bagatelles sont en règne et qu'Élomire a trouvé moyen de les faire regarder favorablement ; mais elles divertissent sans plaisir. Elles ne sont prises que pour des bagatelles, elles ne sont vues que pour cela, et quoiqu'elles soient applaudies, elles ne changent point de nature, et l'on ne les voit que pour ce qu'elles sont ; ce qui vous doit faire avouer que les bagatelles ne l'emporteront jamais sur des choses considérables, tant que l'on les connaîtra pour ce qu'elles sont. »

◇ P. 205 : « Croyez qu'il y a des coquettes et des galants qui ont infiniment d'esprit, et qu'ils ne sont pas tels qu'Élomire les dépeint : leur air, leur enjouement, la manière de dire les choses, et même ce qu'ils disent de bon, divertit et charme tout ensemble. »

◇ P. 208 : « Nous sommes des peintres si fidèles que nous faisons voir les personnes comme elles sont, et ne les contrefaisons point, comme fait Élomire. »

÷ C'est à ma connaissance le dernier texte publié par Donneau de Visé avant la *Lettre sur les Observations d'une comédie de Molière* qui paraîtra chez Quinet en juillet 1665. Soit une période de 17 mois de silence, ce qui semble très long pour un polygraphe comme lui, qui aura fait paraître successivement en une seule année : les *Nouvelles nouvelles*, la *Défense de la Sophonisbe*, la *Défense du Sertorius*, *Zélinde*, la *Défense d'Œdipe*, *Les Diversités galantes*, *Les Entretiens galants*, sans compter quelques textes anonymes (la lettre *À Monsieur D.P.P.S. sur les Remarques qu'on a faites sur la Sophonisbe de Mr de Corneille* et la *Pompe funèbre de l'auteur de Faramond*) et sa collaboration probable à l'écriture du *Portrait du peintre* de Boursault et au recueil des *Délices de la poésie galante*.

÷ On constatait un semblable « trou » entre le 4 novembre 1660 (*La Pompe funèbre de Scarron*) et le 9 février 1663 (*Les Nouvelles nouvelles*).

÷ L'auteur des *Entretiens galants* se range encore parmi les adversaires de Molière, celui de la *Lettre sur les Observations* aura rejoint ses défenseurs et lui restera désormais fidèle.

÷ Voir au 18 mars 1664.

Jeu 21 février 1664

Ven 22 février 1664

• *Le Mariage forcé*. R : 1254 l.

÷ Second registre de La Thorillière [25] :

Ce vendredi 22 ^e février à la Comédie ballet, en tout	1254 l.
Frais ordinaires	50 l. 3 s.
Extraordinaires	5 l.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Violons	36 l.
Ritournelles [instrumentistes solistes]	4 l.
Danseurs	45 l.
Musique	5 l.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Pour la loge des danseurs	9 l.
Pour 12 plaques de fer	3 l.
Déchet d'or léger	11 l. 10 s.
Pour 2 tambours de Basques	3 l.

À Mr Vagnar ¹⁴	2 l.
À un des violons pour avoir repassé le ballet	11 l.
À François pour ses peines	5 l. 14 s.
Au joueur de clavecin pour 4 fois	12 l.
Part	63 l. 10 s.

- Le même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne, tante de sa femme [*Le Grand Condé et le duc d'Enghien, Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV [1660-1667]*, publiées par Émile Magne, Paris, Émile-Paul, 1920, p. 4] :

L'on se prépare à un grand bal pour le Mardi gras, où tout le monde doit être en masque. C'est une manière de bal nouvelle et qui est assez agréable. Toutes les personnes de la cour y viennent déguisées, tous les hommes et toutes les femmes, de manière qu'on n'est point connu, et l'on danse quelquefois une heure durant sans reconnaître personne de tout ce que l'on voit. Il n'y a personne qui ne se masque ce jour-là, jusqu'aux ambassadeurs, et il s'y passe quelquefois des aventures assez plaisantes. Je manderai à Votre Majesté toutes celles qui pourront divertir. [...] Dans la fin de ce carnaval, on ne songe qu'aux divertissements, et l'on voit tous les jours des bals et des ballets.

÷ Enghien écrira une lettre presque identique à la reine de Pologne un an plus tard, le 16 janvier 1665.

÷ Le prince de Condé précise de son côté, dans une lettre du même jour à la même Marie de Pologne [8] :

La Reine mère donne mardi un bal au Louvre, où tout le monde sera en masque. La Reine mère elle-même se masquera. Elle nous a nommé d'hommes, MM. de Gramont, de Turenne, l'ambassadeur d'Espagne et moi, et de femmes, Mmes de Montausier, de Fleix et de Noailles pour avoir l'honneur d'être de sa troupe. Ma fille sera de celle de la reine, et mon fils de celle du roi.

÷ Le 11 février 1665, Anne d'Autriche, pourtant atteinte d'un cancer qui ne lasse pas de la tourmenter, se masquera encore.

Sam 23 février 1664

- Selon la *Gazette* du 1^{er} mars [204], le *Ballet des Amours déguisés* est dansé pour la cinquième fois.

- Ce soir-là, Hugues de Lionne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a invité Blumenthal à dîner, mais quand ce dernier arrive, on l'avise que son hôte est au ballet.

- Loret termine sa Lettre du jour en évoquant, v. 215-246, la foire Saint-Germain :

Je n'ai pas encor vu la foire,
 Mais j'ai su de gens qu'on peut croire
 Qu'on y voit de tous les côtés
 Cent plaisantes diversités,
 Car, outre les orfèvreries,
 Outre les riches pierreries,
 Quantité de bijoux fort beaux
 Qui brillent le soir aux flambeaux,
 Outre mainte belle marchande,
 Outre les toiles de Hollande,
 Les beaux rubans, les fins mouchoirs,
 Les porcelaines, les miroirs,
 Les tableaux et les antiquailles,
 Qui ne sont pas pour des canailles,
 Les confitures et douceurs,
 Marionnettes et danseurs,
 Outre les animaux sauvages,
 Outre cent et cent batelages,
 Les Fagotins et les guenons,
 Les mignonnes et les mignons,
 On voit un certain habile homme
 (Je ne sais pas comme on le nomme)
 Dont le travail industriel
 Fait voir à tous les curieux,
 Non pas la figure d'Hérodès,
 Mais du grand colosse de Rhodes,

14. Vagnard, qui jouera un des deux ours dans *La Princesse d'Élide* à Versailles.

Qu'à faire on a bien du temps mis,
 Les hauts murs de Sémiramis,
 Où cette reine fait la ronde ;
 Bref, les sept merveilles du monde,
 Dont très bien des yeux sont surpris
 Et que l'on voit à juste prix.

Dim 24 février 1664

- Dimanche gras.

- *Le Mariage forcé*. R : 1270 l.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce dimanche 24 ^e février à la Comédie ballet en tout	1269 l. 10 s.
Frais ordinaires	50 l. 3 s.
Extraordinaires	3 l. 2 s.
Soldats	12 l.
Semaine de Craunier (sic, pour Crosnier)	3 l.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Violons	36 l.
Ritournelles	4 l.
Danseurs	45 l.
Musique [rajout :] pour 2 fois	5 l.
Au joueur de clavecin	3 l.
Déchet d'or léger	2 l.
Monsieur de Guise doit sa loge de À La Pierre [copiste]	44 l. 3 l.
Part	63 l. 17 s.

Lun 25 février 1664

- Lundi gras.

- Selon la *Gazette* du 1^{er} mars [204], le *Ballet des Amours déguisés* est dansé pour la sixième fois.

Mar 26 février 1664

- Mardi gras.

- *Le Mariage forcé*. R : 600 l.

÷ Cette recette paraît curieusement basse par rapport à celles des deux jours précédents ; le jour de mardi gras 1665, la deuxième représentation du *Festin de Pierre* fera une recette de 2045 l. Or, elle sera, elle aussi, suivie d'un grand bal masqué, chez Madame.

÷ Sous cette date, La Grange note, en léger retrait négatif :

Ce jourd'hui, M. de La Thorillière a compté avec la troupe des sommes qui lui avaient été mises entre les mains pour les cas imprévus. Il est demeuré reliquataire de 22 l., qu'il a données à M. Barillon sur ce qui lui est dû.

÷ La Thorillière enregistre ce compte à la date du 29.

÷ Second registre de La Thorillière [29] :

Ce mardi 26 ^e février à la Comédie ballet en tout	600 l.
Frais ordinaires	50 l.
Extraordinaires	[blanc]
Soldats	12 l.
Semaine de Craunier feu dû	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Violons	36 l.
Ritournelles	4 l.
Danseurs	45 l.
Musique	5 l.
Clavecin	3 l.
Déchet d'or léger	[blanc]

Part

27 l. 5 s.

- Le soir : grand bal masqué chez la Reine mère, au Louvre. La *Gazette* du 1^{er} mars rapportera :

Le 26, les réjouissances du carnaval se terminèrent au Louvre, par un grand bal dans le salon de l'appartement neuf de la reine mère, où toute la cour se trouva, aussi galamment que richement travestie. Il fut commencé par Monsieur avec la reine, et continué par le duc d'Enghien avec la comtesse de Soissons, puis par plus de trente autres seigneurs, avec autant de dames, dont les habits étaient couverts de pierreries ; et la collation y fut servie par les pages de la reine mère avec une magnificence merveilleuse, de manière qu'il ne manqua rien à ce divertissement, qui dura depuis dix heures du soir jusques à près de quatre du matin, durant lequel temps il s'y fit un concours d'une infinité de masques des principaux de cette ville, dans un ajustement digne du lieu où ils devaient paraître.

- ÷ Loret, qui participe au bal, déguisé « en mignonne », le décrira longuement dans sa Lettre du 1^{er} mars (v. 21-128) :

Pour finir les réjouissances,
 Les momons et les belles danses
 De ce qu'on nomme carnaval,
 Mardi dernier se tint un bal
 Au logis de la reine mère,
 Que mon âme toujours révère,
 Qui donna les grands violons
 Dans le plus charmant des salons,
 Lieu d'architecture à la mode,
 Fort résonnant et fort commode,
 Dont l'accès était fort aisé
 Pourvu que l'on fût déguisé ;
 Car aux figures naturelles,
 Quoiqu'avantageuses et belles,
 N'ayant point le minois couvert,
 L'huis ne fut nullement ouvert,
 Durant cette aimable soirée
 Admirablement éclairée,
 Et mieux que n'a jamais été
 Un de ces ardents jours d'été
 Qui dorent les vastes campagnes,
 Les prés, les bois et les montagnes,
 Où ne lui qu'un astre brillant,
 Éblouissant, hâlant, brûlant,
 Et bien souvent insupportable ;
 Au lieu qu'en ce soir délectable,
 Pour un astre, pour un soleil,
 Dont l'éclat n'est que trop vermeil,
 Outre nos deux illustres reines,
 On en voyait là des centaines,
 Causant de doux ravissements
 Et non des éblouissements.
 Certes, dans cette conjoncture,
 Comme il est vrai que la Nature,
 En sa féconde activité
 Se plaît en la diversité,
 On avait un plaisir extrême
 D'admirer en ce beau lieu-même,
 Ce soir de Carême-prenant,
 Les masques, allant et venant,
 En cent apparences diverses,
 Des Turcs, des Chinois et des Perses,
 Des Espagnols et des Flamands,
 Des Polonais, des Allemands,
 Des gens graves, des gens allègres,
 Des Topinambous et des Nègres,
 Des Indiens, des Africains,
 Des Hurons, des Américains,
 Des Moscovites, des Sauvages,
 Des héros, des fous et des sages,
 Des Habits-courts, des Habits-longs,
 Des Trivelins, des Pantalons,
 Des Harlequins, des Scaramouches,
 Des vieilles, des saintes-n'y-touche,

Des philosophes, des docteurs,
 Des Vénitiens, des Sénateurs,
 Des modestes, des harangères,
 Des pastoureaux et des bergères,
 Et, bref, de toutes les façons
 Que les filles et les garçons,
 Pour l'ordinaire ou pour la danse,
 S'habillent, tant ailleurs qu'en France ;
 Bref, sous des masques si divers,
 Camus, barbus, noirs, gris, bleus, verts,
 Qu'il faudrait trop de patience
 Pour en faire la différence,
 Dont je veux, comme sage auteur,
 En soulager l'ami lecteur.
 Louis, notre souverain maître,
 Notre cher Sire, en voulut être,
 Travestissant Sa Majesté,
 De trois seulement escorté.
Les reines aussi, qui masquèrent
 D'infinis joyaux se parèrent.
 Monsieur, Madame, mèmement,
 Eurent part au déguisement.
 Tous les princes et les princesses,
 Comtes, marquis, ducs et duchesses,
 Les courtisans, jeunes et vieux,
 Les folâtres, les sérieux,
 Cent et cent mignonnes charmantes,
 Tous les galants et les galantes,
 Quittant lors tout autre souci,
 S'en voulurent mêler aussi.
 Moi-même qui parle, oui, moi-même,
 Dans un empressement extrême,
 Sans hésiter, sans biaiser,
 Je voulus mascaradiser,
 Et sans grande cérémonie
 J'entrai dans une compagnie
 (Puissé-je mourir, si je mens !)
 Qui ne manquait point d'agrèments,
 De charmes, de lis ni de roses,
 Ni d'autres fort aimables choses.
 Nous entrâmes, les miens et moi,
 Au Louvre, aussi bien que le Roi.
 Nous fûmes reçus dans la salle,
 Qui brillait de splendeur royale ;
 Car ainsi que j'ai déjà dit,
 Les seuls masques avaient crédit
 D'avoir facilement entrée
 Dans cette éclatante contrée.
 On m'y lorgnait à chaque pas ;
 Mais afin qu'on ne connût pas
 Quelle était ma propre personne,
 Je me fis vêtir en mignonne,
 Et jamais, tant ailleurs que là,
 On ne m'aurait pris pour cela.

÷ L'année précédente déjà, la Reine mère a participé activement au bal masqué du mardi gras ; cela lui a valu, selon Mme de Motteville, les « murmures » de dévots. Voir au 6 février 1663.

÷ Dans une lettre datée du 29, le prince de Condé rendra compte de cette mascarade à la reine de Pologne [24] :

Il ne s'y passa rien d'extraordinaire que l'entrée de M. le cardinal Maldaquin, qui n'était pas mauvaise à voir. Il y entra avec une robe et un masque rouge ; comme on ne le connaissait point et qu'au bout de la salle il y avait beaucoup de masques, il eut peine à entrer, mais enfin, après avoir beaucoup poussé, il entra avec tant de force qu'il ne se put retenir et tomba par terre d'une manière qu'il fit voir à toute l'assemblée qu'il n'avait point d'habit sous sa robe. Cela fit assez rire tout le monde. Madame, qui est grosse, tomba aussi, mais je ne crois pas qu'elle soit blessée ; elle garde pourtant le lit.

÷ Dix jours plus tard, le 7 mars, le duc d'Enghien écrira à la même Marie de Pologne [17] :

Il ne se passa rien d'extraordinaire à ce bal, parce que les reines commandèrent que l'on se démasquât. Mais M. le prince de Conti [frère de Condé], qui arrivait ce jour-là de Languedoc et qui ne savait de quelle manière on portait ici le deuil de Mme de Savoie [morte le 14 janvier], envoya, devant que d'arriver, un valet de chambre à monsieur mon père pour savoir de quelle manière il fallait qu'il fût habillé. Ce valet de chambre entra justement dans le temps que monsieur mon père se masquait en Turc pour aller au bal. Il lui dit qu'il fallait qu'il fit faire à mon oncle un habit tout de même. Ce valet de chambre ne raisonna pas davantage et l'alla vite ment commander, si bien que mon oncle, en arrivant, ne trouva qu'un habit de Turc chez lui à mettre. C'est une aventure assez extraordinaire pour un homme qui fait scrupule d'aller en masque, et il a été deux jours chez lui sans sortir, en attendant qu'il eût un autre habit.

Mer 27 février 1664

- Mercredi des Cendres. Début « officiel » du carême.

Jeu 28 février 1664

- Ce jour-là, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, est baptisé Louis Poquelin, fils de Molière et d'Armande, né (selon la mention du registre) le 19 janvier précédent.

÷ Transcription par Beffara, p. 14-15 :

Du jeudi 28 février 1664, fut baptisé Louis, fils de Monsieur Jean-Baptiste Molière, valet de chambre du roi, et de demoiselle Armande-Grésinde Béjart, sa femme, vis-à-vis le Palais Royal. Le parrain haut et puissant seigneur Messire Charles, duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre du roi, ambassadeur à Rome, tenant pour Louis quatorzième, roi de France et de Navarre. La marraine, dame Colombe Le Charon, épouse de Messire Charles de Choiseul, maréchal du Plessis, tenante pour Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans ; l'enfant est né le 19 janvier audit an.

Signé : Colombet [curé de St-Germain-l'Auxerrois].

÷ Le baptême a lieu six semaines après la naissance.

÷ Le parrain est Louis XIV, qui est représenté par Charles III, duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, et donc collègue du duc de Saint-Aignan.

÷ La marraine est Madame, Henriette d'Angleterre, qui, alitée (voir la lettre de Condé au 26), est représentée par Colombe Le Charon, duchesse de Plessis-Choiseul, sa première dame d'honneur.

÷ Ce parrainage, qui peut apparaître comme une réponse au placet de Montfleury, vaut pour un certificat de bonne moralité.

÷ On s'étonne de voir que La Grange ne mentionne même pas ce baptême, alors que c'est le signe manifeste d'une grande faveur royale.

÷ Peut-être faut-il dater de ce moment le ralliement de Donneau de Visé à Molière. Quelques semaines plus tôt, en décembre 1663, il a fait paraître, de façon anonyme il est vrai, sa *Vengeance des marquis* et sa *Lettre sur les affaires du théâtre*, dans lesquelles il attaqua encore Molière. Voir au 20 février.

- Le *Ballet des Amours déguisés* est dansé pour la septième et dernière fois.

Ven 29 février 1664

- *Le Mariage forcé*. R : 464 l.

÷ Second registre de La Thorillière [31] :

Ce dimanche 24 ^e février à la	
Comédie ballet en tout	464 l.
Frais ordinaires	50 l. 3 s.
Extraordinaires	1 l. 18 s.
Soldats	12 l.
Feu pour 2 fois	5 l.
Surcroît de chandelle pour 2 fois	5 l. 8s.
Violons	36 l.
Ritournelles	4 l.
Danseurs	45 l.
Musique doit 17 s.	5 l.
Clavecin	3 l.
Déchet d'or léger	2 l.
À Craunier pour du vin	1 l. 4 s.
À Mr Baraillon [tailleur ordinaire des ballets du roi] pour ses	
Mémoires sur l'argent que j'avais entre les mains	22 l.

Part 18 l.
 ÷ Sur la page de gauche, 30 :
 J'ai compté ce jour'hui 29^e février à la compagnie de tout ce qu'elle m'a mis d'argent entre les mains — portés sur le présent livre jusqu'à ce jour d'hui. ~~Je dois~~
 Ainsi je suis quitte envers elle en donnant à Mr Barillon 22 l.

Sam 1 mars 1664**Dim 2 mars 1664**

• Premier dimanche de carême.

• *Le Mariage forcé*. R : 305 l.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce vendredi dimanche 2 ^e mars à la comédie ballet en tout	305 l.
Frais ordinaires	50 l. 3 s.
Extraordinaires	2 l. 10 s.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Semaine de Craunier	3 l.
Violons	40 l.
Danseurs	45 l.
Musique [rajout :] Il doit 7 s.	5 l.
Clavecin	3 l.
Déchet d'or léger	[blanc]
À Monsieur Chrétien [portier]	1 l. 10 s.
À Mr de La Grange	1 l. 10 s.
À Sesar [César]	1 l. 7 s.
Part	7 l. 15 s.

Lun 3 mars 1664**Mar 4 mars 1664**

• *Le Mariage forcé*. R : 500 l. P : 21 l. 10 s.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce mardi 4 ^e mars à la comédie ballet en tout	[blanc]
Frais ordinaires	50 l. 3 s.
Extraordinaires	3 l.
Soldats	13 l. 10 s.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Violons	40 l.
Danseurs	45 l.
Musique	5 l.
Clavecin	3 l.
Déchet d'or léger	3 l.
Il est dû à La Grange un écu sur sa part	
Part	21 l. 10 s.

Mer 5 mars 1664**Jeu 6 mars 1664**

• Ce jour-là, Jean Chapelain écrit à Heinsius [*Lettres*, II, 351] :

[...] Il faut voir ce que deviendra la dévotion de Mr. de Brienne le fils, avant que de renouer avec lui votre commerce. Les pensées des jeunes gens sont journalières et mal fixes, et ils ne s'oseraient répondre à eux-mêmes de ce qu'ils feront le lendemain. Attendez-le venir, et s'il retourne de bonne grâce, correspondez-y selon qu'il vous y obligera.

Je vous dis la même chose de M. de Thou, lequel a ses croix comme les autres et est rappelé dans son domestique par des embarras que lui suscite sa fortune, véritablement peu digne de sa vertu. Ces jours passés, il vit sa femme à l'extrémité et l'on ne sait si elle se sauvera de l'hydropisie.

Ven 7 mars 1664

- *Le Mariage forcé*. R : 200 l. P : 2 l. 5 s.

÷ La Thorillière II :

Ce vendredi 7 ^e mars au ballet en tout	200 l. 10 s.
Frais ordinaires	50 l. 3 s.
Extraordinaires	2 l. 14 s.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Violons	40 l.
Danseurs	45 l.
Musique [en surcharge et biffé : On lui doit 4 s.]	5 l.
Clavecin	3 l.
Pour un louis faux	11 l. [mention biffée]
Auxcapucins	1 l. 10 s.
Part	2 l. 5 s.

Sam 8 mars 1664

- Le temps d'une visite à la foire, Olivier d'Ormesson oublie ses responsabilités dans le procès Fouquet. Il note dans son *Journal* [II, 107-108] :

L'après-dînée, je fus, avec MM. Boucherat, [Le] Pelletier, Brissac, d'Aubray et de Saumery, voir les danseurs de corde, où M. le duc d'Orléans [Monsieur], M. le Comte [de Soissons] et Mme la Comtesse [Olympe Mancini] et grand nombre de personnes de condition étaient. Ils sont trois fort extraordinaires. Le premier, qui est turc, monte pieds nus le long d'une corde, marche sur une grosse qui est tendue droite, et enfin sur une petite à quarante pieds de haut, et monte sur le bout d'un mât et y met la tête, et les pieds en haut, et il redescend comme il a monté ; en un mot, il fait peur à chaque pas qu'il fait. Le second danse fort agréablement et fait des cabrioles et bonds comme un ballon. Le troisième fait mille tours d'estrapade et de force de bras sur une corde lâche. Après, ils font sur un théâtre des sauts périlleux avec une force et une adresse extraordinaires.

÷ D'Ormesson est membre, selon Voyer d'Argenson [*Annales*, p. 105], de la Compagnie du Saint-Sacrement, laquelle œuvre contre la tenue des foires durant le carême (voir au 4 janvier 1658).

÷ Qui plus est, on peut s'étonner de voir un dévot assister au spectacle des danseurs de corde, quand on sait que, jusqu'en 1657, date de sa mort, Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice,

veillait d'une manière particulière à empêcher toutes sortes de désordres. Pendant la foire Saint-Germain, il faisait poursuivre par la justice ceux qui exposaient de mauvais tableaux, et employait tous ses soins pour en chasser les danseurs de corde [Simon de Doncourt, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, 1773, p. 176].

- Nouvelle lettre de Chapelain à Heinsius, dans laquelle il évoque le jeune comte de Brienne.

Dim 9 mars 1664

- *Le Mariage forcé*. R : 400 l. [La Thorillière II : 416 l. 10 s. P : 12 l. 15 s.]

Lun 10 mars 1664

- Selon la Lettre de Loret du 15 (v. 19-32), la cour part à Saint-Germain-en-Laye pour une dizaine de jours. Voir la *Gazette* du 15 [p. 252].

Mar 11 mars 1664

- *Le Mariage forcé*. R : 265 l.

÷ Douzième et dernière représentation de cette comédie-mascarade sur la scène du Palais-Royal ; elle sera donnée une fois encore le 13 mai, en clôture des « Plaisirs de l'île enchantée », puis elle disparaîtra de l'affiche, jusqu'au 24 février 1668.

÷ Second registre de La Thorillière :

Ce mardi 11 ^e mars à la comédie ballet en tout	263 l 10 s.
Frais ordinaires	50 l. 3 s.

Extraordinaires	2 l. 5 s.
Soldats	12 l.
Feu	2 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	2 l. 14 s.
Violons [rajout :] doit 4 s.	40 l.
Danseurs	45 l.
Musique et clavecin	8 l.
Déchet d'or léger faux un écu d'or	5 l. 10 s.
Part	6 l.

Nanon a retiré un écu d'or faux [biffé]
 Rapporté par Mr du Parc les 6 l. du jour précédent.
 Retiré par Mr du Parc 3 l. 7 s. [biffé]

Mer 12 mars 1664

Jeu 13 mars 1664

• Enregistrement du privilège obtenu le 13 février précédent par Philippe de La Croix pour *La Défense de L'École des femmes du Sr de La Molière (sic), et de sa critique*. Voir au 2 décembre 1663.

Ven 14 mars 1664

- La Grange note la date et cette seule indication : « P. Néant. »
 ÷ Pour cette date et les suivantes jusqu'au 27 avril, les pages manquent dans le Second registre de La Thorillière.
- Le même jour, les libraires Bienfait et Quinet obtiennent un privilège pour l'impression du *Fou raisonnable* de Raymond Poisson.

Sam 15 mars 1664

• Dans sa Lettre en vers du jour, Loret signale, v. 89-148, la publication des articles du traité de Pise, et annonce la visite du Légat du pape pour le printemps à Paris.

Dim 16 mars 1664

- *L'École des maris* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 486 l.
 ÷ Dans un premier temps, La Grange avait noté « Idem » [c'est-à-dire *Le Mariage forcé*], puis, après avoir noté la visite, il s'est ravisé, et a corrigé, ce qui l'a obligé à écrire entre les lignes.
 ÷ C'est la première fois que *L'Impromptu de Versailles* est repris depuis l'accouchement d'Armande, le 19 janvier.
 ÷ Cette reprise n'a lieu que pour préparer la visite du soir. *L'Impromptu de Versailles* ne sera plus repris que pour des visites : à Villers-Cotterêts, entre le 20 et le 26 septembre 1664 ; à Versailles, entre le 13 et le 23 octobre 1664 ; chez Colbert, le 1^{er} décembre 1664 ; à Versailles, entre le 13 et le 17 septembre 1665.
- Registre de La Grange : « Le même jour, *L'École des maris* et *L'Impromptu* chez Mme de Rambouillet. 330 l. »
 ÷ La mention de la visite n'est pas faite en retrait négatif.
 ÷ L'hôtesse de la troupe, Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet (1588-1665), a 76 ans. Elle est la voisine directe de Molière (et de Marie-Catherine Desjardins) dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre.
 ÷ Ce jour-là, sa petite-fille, Marie-Julie de Saint-Maure, fille de la célèbre Julie d'Angennes (marquise de Montausier, gouvernante du Dauphin), 17 ans (elle est née le 21 juillet 1646), épouse Emmanuel, comte de Crussol, puis duc d'Uzès¹⁵.
 ÷ Au début du mois de janvier, le comte de Crussol et le comte de Sault ont été mis à la Bastille « pour avoir donné lieu de croire qu'ils se voulaient battre en duel par jalousie d'amour qu'ils ont l'un et l'autre pour la fille de Madame de Montausier, laquelle on croit que le premier pourra épouser » [lettre de M. Petit à Sir H. Bennet, *Archives de la Bastille*, III, 437]. Ils en ont été libérés le 6 janvier sur intervention du maréchal de Gramont.

15. Dont le père, s'il faut en croire Antoine Adam [*Historiettes* de Tallemant, II, 1088 et 1098], mort le 19 juillet 1657, « partageait avec le duc de Montbazou la réputation d'être l'un des deux hommes les plus stupides de la cour ».

÷ La *Gazette* du 22 rend compte de l'événement... sans évoquer la représentation théâtrale :

Le comte de Crussol, fils aîné du duc d'Uzès, épousa ici la fille du marquis de Montausier, dans la chapelle de l'hôtel de Rambouillet. L'évêque de Noyon en fit la cérémonie, qui fut suivie d'un superbe festin et de toute la magnificence que la saison pût permettre. Leurs Majestés ont fait l'honneur aux mariés de les envoyer complimenter, et tout ce qu'il y a de personnes de qualité à la cour sont aussi venues les féliciter.

÷ Loret, qui en rend compte dans sa Lettre du même jour, v. 21-72, ne dit pas un mot de concret sur l'événement.

÷ La troupe a déjà joué une fois devant le marquis de Montausier : c'était le 26 avril 1661, à l'occasion du mariage de son cousin le marquis de Jonzac, dont il était le témoin.

÷ Deux ans plus tôt, Marie-Julie de Saint-Maure a été dédicataire du *Carousel de Mgr le Dauphin*, de Marie-Catherine Desjardins.

÷ Tallemant des Réaux donne deux pages entières de bons mots de Marie-Julie enfant [*Historiettes*, I, 468-470].

- Sous cette date, à la dernière ligne de la page, La Grange inscrit le mot « interruption », qui vaut pour le mardi 18 et le vendredi 21.

Lun 17 mars 1664

- Achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Pierre Bienfait, de « *La Guerre comique ou La Défense de L'École des femmes*, par le Sieur (Philippe) de La Croix ».

÷ Voir au 2 décembre 1663 et 13 mars 1664.

÷ Dans son épître dédicatoire « À Monsieur L.P.C.B.D.N.Q. », l'auteur écrit :

Si les nouveautés ont quelque chose d'agréable, cette lettre ne vous déplaira pas. Vous vous disposez à recevoir les éloges, ou plutôt les flatteries dont on assaisonne les épîtres dédicatoires, et je me prépare à me plaindre du tort que vous me faites de me rendre auteur. Il est nouveau de quereller le patron d'un livre, mais il est aussi extraordinaire de mettre les gens sous la presse malgré leurs dents. Rengainez votre compliment. Outre que ce présent n'est pas digne de vous, je ne puis vous faire civilité quand vous m'engagez dans une querelle, et je veux seulement faire connaître au public la violence que vous me faites en m'obligeant de mettre au jour un ouvrage que j'avais condamné aux ténèbres. Oui, aux ténèbres, Monsieur. Je ne vous impose point ; je ne suis pas de ces auteurs qui chantent dans toutes les préfaces de leurs livres qu'ils accordent aux prières de leurs amis ce qu'un libraire a imprimé pour se délivrer de leurs persécutions.

Considérez donc, Monsieur, que c'est mon coup d'essai et qu'il parle d'une chose dont personne ne dit plus mot. Que ce règlement du Parnasse peut faire revivre les troubles comiques et m'exposer à la fureur des deux partis, pour avoir défendu l'un avec trop de faiblesse et pour avoir eu la témérité d'attaquer l'autre. Aurait-il pas été plus à propos de demeurer dans le silence ? L'École des femmes a-t-elle besoin qu'on la défende ? Le succès qu'elle a eu est-il pas un bon garant de sa bonté ? Ceux qui l'ont attaquée sont ceux qui l'estiment davantage, et leur emportement est un témoignage de son mérite. Ah ! Monsieur, la haine des auteurs et un déluge de satire contre vous qui me faites auteur malgré moi et contre moi qui vous ai cru, sont inévitables. Pensez-vous que ces Messieurs, qui ont manqué de respect pour une comédie approuvée de toute la cour, épargnent un misérable livre qui la défend et qu'on abandonne à leur fureur ? Ah ! Monsieur, encore une fois, quel orage ! quelles persécutions ! que d'injures ! Vous leur répondrez, dites-vous ; et vous, Monsieur, après m'avoir engagé dans ce mauvais pas, vous demeurerez à couvert et j'essuierai toutes les digrâces ? Non, parbleu, j'en jure, vous y aurez part, et je ne fais cette lettre que pour vous rendre responsable de tout ce qui arrivera. Préparez donc votre courage, et ne doutez pas, après ce que j'ai fait pour vous obéir, que je ne sois, Monsieur, votre plus obéissant serviteur, De La Croix.

Mar 18 mars 1664

- « Interruption » non motivée par La Grange. Voir au 16.

- Le même jour a lieu, chez Habert de Montmort, une confrontation entre Christian Huygens et Jacques Rohault, l'ami de Cyrano et de Molière, sur la question de la pesanteur. Voir Pierre Clair, *Jacques Rohault*, p. 57.

÷ Rien ne s'oppose à ce que Molière, qui ne joue pas ce jour-là, ait assisté à la confrontation.

- ÷ Si l'on en croit le premier *Menagiana* [1693, p. 50], Molière fera, à une date non précisée, chez le même Montmort, une lecture de trois actes du *Tartuffe*.
- ÷ Ledit Montmort est (ou a été) membre de la Compagnie du Saint-Sacrement.

• [BNF, F-23714 (173) : « Sentence de Monsieur le Lieutenant civil [Dreux d'Aubray] par laquelle il est défendu à tous marchands libraires de faire mettre au bas de leurs privilèges l'enregistrement du Syndic, qu'auparavant ils ne les aient fait enregistrer ; ensemble la clause qui porte que les exemplaires ont été fournis ; et à tous les maîtres imprimeurs de les y mettre, qu'au préalable il ne leur ait apparu de la vérité de l'enregistrement » :

À tous ceux qui ces présentes lettres verront ; Pierre Séguier, etc. Salut. Savoir faisons que sur la requête faite en la Chambre civile par Maître Pierre Lestor, procureur des Syndic et adjoints des marchands libraires, imprimeurs et relieurs de cette ville de Paris, demandeurs, aux fins de l'exploit fait à leur requête le 7 du présent mois, contre Maître Nicolas Colin, procureur de JEAN RIBOU, marchand libraire, défendeur ; parties ouïes ; lecture faite dudit exploit susdaté, et après qu'il a été représenté et vu un exemplaire du livre intitulé *les Diversités galantes*, imprimées par ledit Ribou en l'année 1663, contenant au bas de l'extrait de son privilège qu'il était enregistré sur le livre de ladite communauté et que le sieur Martin, syndic, en avait signé l'acte, et que les exemplaires avaient été fournis, ledit Lestor a dit que ces choses ont été insérées contre la vérité et le livre exposé en vente longtemps auparavant que ledit privilège eût été présenté audit Syndic, qui est une entreprise et supposition aux règlements : Requerrait la feuille où est inséré ledit privilège, le prétendu enregistrement, et que les exemplaires ont été fournis, doit être refaite et reformée, lui condamné en telle amende que de raison ; étant une évidente illusion de mettre dans les livres que les exemplaires ont été fournis avant que d'être imprimés et parfaits, n'étant telle clause qu'une couleur et un prétexte pour éviter le fournissement desdits exemplaires ; Que défenses soient faites audit défendeur et tous autres de l'entreprendre à peine de confiscation et d'amende arbitraire. Nous disons que la feuille desdits exemplaires dudit livre intitulé *les Diversités galantes*, en laquelle est inséré l'enregistrement du privilège d'icelui et la note que les exemplaires ont été fournis, sera refaite et reformée : lui faisons défenses, et à tous autres marchands libraires, de plus insérer l'enregistrement du privilège de leurs livres, ni la clause que les exemplaires ont été fournis, qu'il n'ait été véritablement inséré sur le livre du Syndic, et les exemplaires effectivement fournis ; et aux imprimeurs de mettre ledit enregistrement de privilège, qu'il ne leur ait apparu dudit enregistrement sur icelui privilège ; avec défenses de mettre aussi ladite note que les exemplaires ont été fournis ; le tout à peine de confiscation desdits exemplaires et de telle autre amende qu'il appartiendra. Et pour la faute commise par ledit défendeur, le condamnons en huit livres parisis d'amende et aux dépens. Ce qui sera exécuté nonobstant opposition ni appellation quelconque, et soit signifié. En témoin de ce que nous avons fait sceller ces présentes. Ce fut fait et donné au Châtelet de Paris par Messire Dreux d'Aubray, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lieutenant civil, tenant le siège ce mardi 18^e mars 1664.

Mer 19 mars 1664

- Fête de saint Joseph, jour chômé (voir au 19 mars 1661).

Jeu 20 mars 1664

- Mi-carême.
- Ce jour-là, Charles Vigarini (« scénographe » des spectacles royaux) passe commande, devant notaire, au charpentier Antoine Petit d'une certain nombre de pièces de bois livrables à Versailles [*Cent ans*, p. 386-387].
 - ÷ Cette commande, liée de toute évidence à la préparation des *Plaisirs de l'île enchantée*, qui se donneront à Versailles à partir du 5 mai, est en même temps le premier document relatif à ces fêtes.

Ven 21 mars 1664

- Premier jour du printemps.
- « Interruption » non motivée par La Grange. Voir au 16.
- La *Gazette* du 29 rapportera :
 - Le 21 de ce mois, la Reine vint voir la Reine mère au Val-de-Grâce, où elle mena Monseigneur le Dauphin ; et le même jour, elle retourna à Saint-Germain-en-Laye, où la Reine mère se rendit pareillement le lendemain.

Sam 22 mars 1664

- Premier jour du printemps.
- Dans sa Lettre en vers du jour, Loret signale, v. 73-102, le mauvais état de santé de la marquise de Séneccé :

Paris est en inquiétude
Touchant cette dévote prude,
La marquise de Séneccé,
Dont le corps débile et cassé
Ne résiste plus qu'avec peine
Aux traits de la Parque inhumaine,
Dont aucun ne se peut sauver
Et qui voudrait nous l'enlever.
Le Ciel, qui veut de cette dame
Posséder dans peu la belle âme,
Et le triste centre des morts,
La terre, demandant son corps,
Il faut, quoique bien joints ensemble,
Que le trépas les désassemble
Par un sort sans rémission ;
Et cette séparation
Ne pouvant être que cruelle,
Prions Dieu qu'il ait pitié d'elle ;
Que si, selon notre désir,
C'était pourtant son saint plaisir
De prolonger la vie encore
De cette dame que j'honore,
La remettant, par sa bonté,
Dans une solide santé,
Je serais volontiers l'oracle
Qui parlerait de ce miracle ;
Cette nouvelle assurément
Donnerait du contentement,
Car je sais de la Renommée
Qu'elle est dans la cour fort aimée.

÷ Dans la même Lettre, Loret signale que le cardinal Chizy (sic, pour Chigi) sera certainement choisi par le Consistoire pour venir comme Légat du pape en France.

Dim 23 mars 1664

- *L'Ecole des femmes*. R : 350 l.
- Suite de la *Gazette* du 29 :
Le 23, Leurs Majestés y entendirent [à Saint-Germain] en l'église des Récollets le sermon de Dom Côme...

Lun 24 mars 1664

- Suite de la *Gazette* du 29 :
[...] et le 24, accompagnées de Monsieur et Madame, [Leurs Majestés] retournèrent ici [à Paris], après avoir dîné à Versailles et pris dans ce beau lieu le divertissement de la promenade.

Mar 25 mars 1664

- Fête de l'Annonciation, jour chômé. Registre de La Grange : « Néant. »

Mer 26 mars 1664**Jeu 27 mars 1664****Ven 28 mars 1664**

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 180 l.

Sam 29 mars 1664

- De ce jour au mardi 22 avril (plus de 3 semaines) : **Relâche de Pâques**.
÷ Registre de La Grange :
M. de Brécourt est sorti de la troupe de Monsieur pour entrer à l'Hôtel de Bourgogne. M. Hubert, l'un des comédiens au Marais, est entré à sa place.

Mlle du Croisy dédommagea la moitié de la troupe de sa part qu'on lui voulait ôter, la troupe se trouvant mi-partie ; de sorte qu'elle tira encore sa part en remboursant ceux qui ne consentaient pas à sa dite part.

÷ Monval [*Chronologie*] date le départ de Brécourt du 17 au 21 mars. Mongrédien [*Dictionnaire des comédiens*, p. 47] donne la date du 21. Tous deux s'appuient sur un contrat de société signé entre les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et les époux Brécourt, que reproduit Soulié dans ses *Recherches sur Molière*, p. 205-206. Le contrat est censé prendre effet le premier jour après Pâques. Mlle Brécourt (Étiennette Des Urlis) n'appartenait pas à la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. On pourrait supposer que le départ de Brécourt de la troupe du Palais-Royal serait dû (entre autres raisons) à un refus de cette dernière d'engager sa femme, Étiennette Des Urlis.

÷ Les époux Brécourt ne resteront sans doute qu'une saison à l'Hôtel de Bourgogne, puisqu'on les trouve aux côtés de comédiens de la Troupe de Mademoiselle, à Bruxelles le 27 mars 1665, soit une semaine après le début du relâche de Pâques [voir J. Fransen, *Les Comédiens français en Hollande aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, 1925, p. 115].

÷ S'agissant d'André Hubert, je note là encore que sa femme, Catherine Morand, comédienne au théâtre du Marais, n'entre pas avec son mari. Le fait est lié sans doute à l'attitude de Mlle du Croisy et à la division de la troupe à son sujet.

÷ Il est remarquable que les recrues de la troupe du Palais-Royal viennent toujours du Marais, jamais de l'Hôtel de Bourgogne.

Dim 30 mars 1664

Lun 31 mars 1664

Mar 1 avril 1664

• C'est de ce jour que Jean Barbier d'Aucour date sa *Lettre* [anonyme] *d'un avocat à un de ses amis sur L'Onguent pour la brûlure* [in-quarto, s.l. n.d.], en conclusion de laquelle il revient sur le ballet dansé au collège de Clermont le 9 août 1663 (voir à cette date) :

Depuis que le Parlement a traité de chimère cette nouvelle idée d'infailible, il n'y a plus que les Jésuites qui l'adorent ; mais ils lui font encore tous les jours des sacrifices publics, et tous les livres composés pour l'autorité du roi et pour les libertés de l'Église gallicane lui sont offerts en holocauste aux yeux de tout le peuple ; ils lui immolent injustement l'honneur et la liberté de tous ceux qui ne veulent pas l'adorer. Enfin, depuis qu'ils ont fait ce nouveau Dieu dans la terre, ils ne craignent plus d'offenser le Ciel. En peut-on voir une preuve plus publique que leur grand Ballet dansé dans la cour de leur collège de Clermont, où l'on fit autant de postures impudiques que le Jésuite Sanchez en apprend dans son *Traité du Mariage* ?

On parle bien différemment de la description que j'ai faite de cette balade, et je ne puis mieux répondre à ceux qui m'accusent d'en avoir dit trop, qu'en leur opposant ceux qui me reprochent d'en avoir dit trop peu. Je crois, Monsieur, que vous auriez été du sentiment des derniers, si vous aviez assisté à ce spectacle ; vous auriez vu d'abord des Jésuites qui tenaient les barricades et prêtaient main forte aux Suisses ; d'autres allaient dans le parterre, où ils couraient avec tant d'ardeur qu'ils perdaient la mémoire en courant, et, étant où ils voulaient aller, ne savaient plus ce qu'ils y allaient faire. Les uns disaient aux violons : Jouez ! les autres : Ne jouez pas ! les plus civils venaient de temps en temps faire de petits prologues, et criaient comme à la foire Saint-Germain : Messieurs, on va commencer ! Enfin, tous ces incidents ensemble composèrent un *impromptu* qui fit rire les plus sérieux. Mais au reste, l'impudicité de leur ballet fit rougir les plus impudents. Vous auriez dit, à voir leurs postures honteuses, qu'ils avaient perdu la connaissance ; vous auriez dit, à voir leurs étranges convulsions, que c'étaient des gens désespérés, et vous auriez avoué que pour un mal aussi violent qu'était le leur, il fallait un onguent aussi fort qu'est le mien. Je crois que Dieu a béni ce remède et qu'enfin les Jésuites sont guéris de la passion de faire des énigmes infâmes et des ballets impudiques. Je ne vous en dirai pas davantage, c'est assez railler pour une fois, aussi bien les Jésuites n'entendent point raillerie.

Mer 2 avril 1664

Jeu 3 avril 1664

• Ce jour-là, Jean Chapelain écrit à Heinsius [*Lettres*, II, 355] :

On ne sait encore ce que deviendra le jeune comte de Brienne. Il est toujours à l'Oratoire, résolu de s'enclôtrer après cet essai de retraite. Il a grande passion pour les lettres et pour la réputation de lettré. Depuis ses malheurs, il y a eu des courtisans assez peu charitables pour attribuer au Père Cossart et à Prioleau tout ce

qu'on a vu sous son nom en prose et en vers, et qui vous a laissé une si avantageuse impression de sa personne. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il n'a pas l'esprit mûr et qu'on doute qu'il l'ait de sa vie. Vous ferez bien de renouer commerce avec lui et de lui pardonner son silence, qui a eu autant de fâcheuses raisons.

Ven 4 avril 1664

- Marie du Bois, valet de chambre de Louis XIV, en quartier de mars à juillet de cette année, note dans ses *Mémoires* [éd. Grandmaison, Vendôme, 1936, p. 368] :

La seconde fois que je fus de garde, qui était le vendredi des Rameaux, le roi me fit l'honneur de me demander quel motet passait pour le meilleur du temps du défunt roi ; je lui dis que c'était *Nonne Deo subjecta erit anima mea a Domino*. Il me demanda qui l'avait fait ; je lui dis que c'était le bonhomme Formé¹⁶, et que, pour marque que c'était le meilleur, que feu Monsieur le cardinal de Richelieu le voulut entendre, que la musique [= l'orchestre] du feu roi vint à Paris de Saint-Germain, et qu'elle [le] lui fit entendre par deux fois consécutives dans sa chapelle du Palais Royal, que j'eus l'honneur d'être de la musique et d'un magnifique dîner qu'il avait fait apprêter aux *Deux faisans*, mais que je n'avais pas été de la distribution des deniers. « Comment, me dit le roi, il leur donna de l'argent ? — Oui, Sire, il leur donna dix mille livres. — Non, Sire, de celui du roi, par un acquit patent¹⁷. — Cela était bien aisé dans ce temps-là, mais à présent cela ne se fait plus », dit le roi, et me fit l'honneur de me demander si j'avais entendu sa musique et ce qu'il m'en semblait. Je lui dis que j'avais entendu un motet, *Veni Creator*, que j'avais trouvé fort beau, et que Sa Majesté avait augmenté sa musique des deux-tiers depuis la mort du défunt roi, et que sa grandeur n'y paraissait pas moins que dans ses armées. Alors le roi me dit : « Il faut que vous entendiez le *Miserere* de Baptiste¹⁸. » Ce que je fis le jour de Pâques fleuries [= les Rameaux], et lendemain, que je fus de garde à son petit coucher, il me fit l'honneur de me demander, en présence de grand monde, si j'avais entendu la musique. Je lui dis les mêmes paroles : « Sire, je m'en donnai hier jusques aux gardes ; j'eus l'honneur d'entendre la messe et les vêpres de Votre Majesté, et le *Miserere* du signor Baptiste. » Le roi me dit : « Lequel trouvez-vous le plus beau, du *Laudate*, de *l'In exitu* ou du *Miserere* ? » Je lui dis : « Sire, la diversité des mouvements du *Miserere* m'emporte. » Le lendemain, le roi dit à Monsieur de Paris [= Péréfixe] que je m'expliquais bien, lui racontant ce que j'avais dit.

Sam 5 avril 1664

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 117] :

L'on me dit que l'on avait fait une chanson contre le roi, dont il était fort offensé, et offrait bien de l'argent à celui qui lui en découvrirait l'auteur, par laquelle on lui reprochait qu'il n'aimait que lui, opprimait grands et petits, et ne considérait que Colbert. L'on en a fait aussi une fort sanglante contre M. le Chancelier, sur son injustice, et qu'il veut être juge de M. Fouquet pour le condamner.

Dim 6 avril 1664

- Les Rameaux. Clôture de la foire Saint-Germain. Début de la Semaine sainte.

Lun 7 avril 1664

Mar 8 avril 1664

Mer 9 avril 1664

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Pierre Bienfait et Gabriel Quinet, *Le Fou raisonnable* de Raymond Poisson.

÷ Le livre est dédié au « Marquis d'Angely », fou (ou « plaisant », ou « amuseur ») attitré de Louis XIV.

÷ La pièce n'est pas sans rappeler *L'Écolier de Salamanque*, de Scarron. Voir *Crispin 1^{er}*, de Curtis, p. 151 et suivantes, et Lancaster, *History*, III, 2, p. 677-679.

÷ Molière jouera un fou (Moron) dans *La Princesse d'Élide*, quelques semaines plus tard. Voir à la date du 7 mai ce qu'en écrira Jacques de Marigny dans sa *Relation* des fêtes de Versailles.

16. Nicolas Formé (vers 1567-1638).

17. Brevet du roi portant gratification d'une somme et servant de décharge à celui qui devait en faire le paiement.

18. Lully.

Jeu 10 avril 1664

• Hardouin de Beaumont de Péréfixe (1605-1671), précepteur de Louis XIV en 1647, évêque de Rodez de 1649 au 22 avril 1662, reçoit de Rome les bulles qui confirment sa nomination à l'archevêché de Paris du 30 juin 1662.

÷ La *Gazette* du 19 rapportera :

Le courrier qui était allé porter à Rome la ratification faite par le Roi du Traité de Pise retourna ici, le 10 de ce mois, avec les Bulles et le *Pallium* de l'archevêché de Paris pour l'ancien évêque de Rodez, qui ne les eut pas plus tôt reçus qu'il les porta à sa Majesté. Le 12, il prêta le serment entre ses mains, en l'église Saint-Germain [l'Auxerrois], à la messe que le cardinal Antoine y célébra, ce qui se fit en la présence de plusieurs autres prélats. Le 15, après avoir dit la messe en l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré et entendu en rochet et camail celle de l'évêque de Chartres, il prêta aussi le serment dû au Saint-Siège entre les mains de cet évêque revêtu de ses habits pontificaux, et en reçut le *Pallium*, la commission lui ayant à cet effet été adressée par le Pape comme premier suffragant. Ensuite, cet archevêque, s'étant retiré à côté de l'autel, donna la bénédiction, et la cérémonie se termina par le *Te Deum*, que les religieux chantèrent avec de grands témoignages de joie de toute l'assistance de revoir enfin le plus beau troupeau de l'Église de France pourvu d'un pasteur de si rare mérite et d'une vertu si éclatante.

÷ Racine fera le portrait du nouvel archevêque dans son *Abrégé de l'histoire de Port-Royal* [*Œuvres* de Racine, GEF, t. IV, p. 544] :

C'était un prélat beaucoup plus instruit des affaires de la cour que des matières ecclésiastiques, mais au fond très bon homme, fort ami de la paix, et qui eût bien voulu, en contentant les jésuites, ne point s'attirer les défenseurs de Jansenius sur les bras. Il chercha donc des biais pour satisfaire les uns et les autres, et entra même sur cela en quelque pourparler avec ces derniers.

÷ Voir au 16 avril l'entrevue de Péréfixe et de Claude Lancelot.

Ven 11 avril 1664**Sam 12 avril 1664**

• Voir au 10.

• La *Gazette* du 19 rapportera :

Le 12, le Roi fit ses dévotions en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où Sa Majesté communia par les mains du cardinal Antoine, puis alla aux Tuileries toucher les malades avec les cérémonies accoutumées.

L'après-dînée, Leurs Majestés, avec lesquelles était Monseigneur le Dauphin et Monsieur, assistèrent au salut, qui fut chantée par la musique dans la chapelle du Louvre, et sur le soir allèrent entendre matines en l'église des prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré.

÷ Le 4 avril 1665, veille de Pâques, Louis XIV fera également ses dévotions à Saint-Germain-l'Auxerrois avant d'aller toucher les malades ; mais il ne communiera pas ; du moins la *Gazette* ne le signalera-t-elle pas.

• Ce jour-là, s'il faut en croire le récit de l'abbé Antoine de La Chassigne, dans sa *Vie de Monsieur Pavillon* [Saint-Miel, 1738, t. I, p. 288 et suivantes ; 2^e éd., Utrecht, 1739, t. I, p. 229 et suivantes], le prince de Conti écrit à Nicolas Pavillon, évêque d'Alet :

Il me semble que je devrais être corrigé de vous écrire sur le sujet sur lequel je le vais faire, puisque non seulement vous avez jugé jusqu'à cette heure que c'était une tentation que le désir que j'ai de quitter, mais même vous n'avez presque plus fait état, sur la fin, des raisons que je vous ai souvent dites. Cependant il est de l'ordre qu'il plaît à Dieu de tenir sur moi, que je vous en parle encore et que je vous dise tout simplement que non seulement je suis rentré dans de grands doutes que Dieu me voulût dans l'emploi où je suis de gouverner une grande province, mais même que, plus je me mets devant Dieu par la prière, ce que j'ai fait souvent cette semaine, mes doutes se changent presque en conviction, qui est fondée sur les raisons suivantes : 1^o. Sur les occasions évidentes de se perdre dans l'exécution des ordres que l'on reçoit, soit aux États, soit dans les autres occasions, n'ayant pas la force nécessaire pour faire en cela ce que Dieu demande ; et quoiqu'on soit plein de confiance en sa bonté et en sa miséricorde, toutefois on doit juger de l'avenir par le passé. Or, il est certain qu'il n'est point encore arrivé qu'on se soit conduit par les lumières de l'obéissance dans les cas extraordinaires. Mais toutes les fois qu'on a demandé conseil et qu'on l'a trouvé trop dur, on ne l'a point suivi, trouvant toujours que celui qui flattait la nature était le meilleur, eu égard aux circonstances. Et quoiqu'après les choses faites, on vous les ait rapportées, de manière que vous en avez paru content, il est constant néanmoins que l'on voyait bien qu'on n'avait point suivi ni vos lumières particulières, ni vos principes généraux, et on ne prévoyait

pas qu'on puisse faire autrement à l'avenir, en sorte qu'on ne croit pas qu'on soit dans le cas de la connaissance de sa misère et de la confiance en Dieu, mais bien dans le cas de l'occasion prochaine, où il faut quitter ce qui nous est un piège moralement inévitable, et qui nous l'a toujours été jusqu'aujourd'hui.

La seconde raison est l'incapacité positive, prise de la condition naturelle de l'esprit irrésolu, faible et précipité, d'où s'ensuivent des fautes très considérables ; ce qui est si vrai que si on voyait le fond, on prendrait peu garde aux biens qui se font dans la province, sur lesquels on conseille d'y demeurer, mais aux maux véritables, et non imaginés ni prétextés, dans lesquels on s'embarrassera de plus en plus, si on demeure dans l'emploi. Je supplie Notre-Sauveur qu'il vous donne sa lumière pour me la communiquer, et que je ne puisse pas dire de vous : *Circum ædificavit adversum me ut non egrediar aggravavit compedem meum* [Il a bâti autour de moi, afin que je sorte point ; il a rendu mes chaînes plus pesantes.] Car hélas ! je crains bien de recevoir de vous une réponse que je puisse porter. Je pourrais vous dire mille autres choses en détail, mais ceci suffira, ou ce que je dirais de plus ne servirait de rien.

÷ Suite du récit d'Antoine de La Chassaing [1738, p. 290] :

M. d'Alet, qui connaissait parfaitement le caractère et les dispositions de son pénitent, ne jugeait pas de ce qui lui convenait par ce qu'il désirait. Il lui voyait un fond de droiture et de sincérité, bien éloigné de l'hypocrisie dont on l'accusait. Le prince, en effet, s'acquittait de ses devoirs personnels avec beaucoup de piété et de religion, et même de ceux de gouverneur dans les choses communes et faciles. Il avait, il est vrai, une extrême répugnance pour celles qui étaient plus importantes, comme de [291] protéger ouvertement la justice et l'innocence opprimée par les personnes puissantes. Il ne pouvait se résoudre à écrire fortement au roi et aux ministres. C'était de ces faiblesses que notre saint évêque le voulait guérir. Il espérait que la grâce de Jésus-Christ, qui avait remporté la victoire dans le cœur de ce prince sur les passions les plus violentes, le rendrait supérieur aux obstacles qui lui restaient à vaincre. Toujours attentif aux voies de Dieu dans la purification des âmes, il regardait les peines d'esprit et les combats que M. le prince de Conti avait à soutenir dans l'observation de ses plus grands devoirs, comme la portion la plus précieuse de sa pénitence. Ce conducteur éclairé était persuadé que les fautes mêmes que l'on commet dans les grandes places, quand on y est appelé, sont quelquefois plus utiles pour la salut que les exercices d'une piété tranquille, parce que les vues supérieures de la gloire de Dieu et du bien public obtiennent le pardon de ces fautes, et que l'humiliation qui en revient les rend profitables. Voilà pourquoi, au lieu de céder aux remontrances de M. le prince de Conti, il ne s'appliquait qu'à le soutenir et à l'encourager dans ses traverses.

Il répondit à ses lettres :

« Que l'angoisse et la perplexité où il se trouvait [292] étaient plutôt un effet de l'illusion de l'amour-propre ou du Démon que de la Grâce et du mouvement du Saint-Esprit, qui n'agit jamais par voie de trouble dans les âmes qu'il conduit et qu'il possède, et beaucoup moins par le découragement ; qu'il ne s'étonnait pas que Son Altesse, dans le fort de ses dévotions de la semaine sainte, eût souffert de si rudes agitations sur le sujet de sa vocation, puisqu'en même temps Notre-Sauveur a été si puissamment tenté que lui-même a avoué que c'était là l'heure et la puissance des ténèbres ; qu'il ne s'étonnait pas que ses doutes eussent été si violents qu'ils se fussent changés en conviction, parce que les fausses lumières agitent fortement les sens que les raisons les plus solides. »

Il ne lui dissimule point ensuite les fautes qu'il a faites dans son administration, il les lui rappelle même assez naïvement ; mais il lui reproche encore plus fortement son découragement et le dégoût de sa vocation.

« Vous devez, lui dit-il, vous humilier devant Dieu de ces fautes, au lieu de vous en plaindre d'une manière chagrine qui ne peut venir que d'orgueil et d'amour-propre, au lieu que la marque assurée de la Grâce, qui produit en nous une confusion salutaire à nos défauts, est de nous donner une confiance filiale en la bonté de Dieu, qu'il nous fera la miséricorde de nous corriger de nos défauts, quelque peu d'espérance que nous en donne l'expérience du passé ; que c'est dans ces occasions qu'il faut espérer contre toute espérance, et affermir son courage contre les obstacles qui nous paraissent humainement invincibles ; que la rechute dans les mêmes fautes ne doit produire qu'un renouvellement d'efforts, en s'abandonnant à la puissance de la Grâce, qui doit vaincre en nous et par nous ; qu'un vrai chrétien ne doit pas s'étonner, encore moins se troubler, mais se familiariser dans la pratique du mépris de soi-même, en faisant l'humble aveu de son insuffisance.

Si vous ne condamnerez par vous-même, ajoute-t-il, les fautes dont vous vous reconnaissez coupable ; si au lieu d'en combattre le principe, vous y demeuriez de propos délibéré, il y aurait quelque sujet d'examiner si vous ne devriez pas vous arracher l'œil de la tête pour éviter le scandale qu'il vous causerait. Mais si ces fautes sont précédées de ferventes résolutions et suivies d'humiliations de cœur,

elles sont quelquefois réparées avec [294] beaucoup plus d'avantages par ces saintes pratiques qu'elles ne portentr de préjudice et de dommage à celui qui les commet. Dieu permet ces fautes de négligence, de complaisance, de timidité, pour vous faire connaître à vous-même les vices que vous devez combattre. Dans une vie retirée et sans emploi, vous ne les connaissiez pas ; faute d'occasion, vous ne les combattiez pas, vous n'en géiriez pas. Vous seriez malade sans le savoir et vous ne guériez pas. »

Il lui représente ensuite que, « selon les règles de l'Évangile, ce n'est pas une excuse légitime devant Dieu, de dire qu'on n'a pas vocation à un emploi ; qu'on est obligé de le quitter quand on ne connaît point son courage assez fort et sa volonté assez constante et généreuse pour s'acquitter de ses devoirs et pour ne pas succomber aux tentations dont on est assailli ; que ceux qui ont reçu un emploi par la vocation de Dieu le doivent considérer comme un talent qu'ils doivent faire profiter, et faire réflexion à l'exemple rapporté par l'Évangile, de ce serviteur paresseux qui se crut déchargé envers son maître, lui rendant son talent, à cause de la difficulté qu'il avait trouvée à le faire valoir, et à la rigueur du compte qu'il en exigea. Quiconque [295] méditera bien sérieusement la réponse du maître, et le reproche suivi du châtement, ne se pressera pas d'être déchargé si promptement de son emploi, du moins sans en avoir beaucoup délibéré, pour être assuré si ce mouvement vient véritablement de Dieu. Qu'au surplus Son Altesse doit se souvenir que dans le conseil qu'il lui donna d'accepter cette charge, il lui fit connaître, ce qu'il lui avait redoublé de temps en temps, qu'il devait se considérer dans cet emploi plutôt comme étendu sur une croix que dans un poste qui lui dût être avantageux, selon les règles et les maximes chrétiennes, sinon en tant qu'il y pratiquerait une continuelle pénitence et mortification de cœur, et que Dieu l'élevant à cette charge, , disait de lui comme de saint Paul : Je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour mon nom [Actes, 9, 16]. »

Il paraît, par d'autres lettres de M. le prince de Conti, que celles de M. d'Alet dont nous venons de rapporter la substance ne furent pas infructueuses. On verra même, dans la suite, qu'il se mit au-dessus de la répugnance qu'il avait à se mêler des affaires difficiles, à résister à la cour, et à dé[296]fendre l'innocence. Au moins n'en témoigna-t-il aucune, quand il fallut soutenir M. Pavillon dans les grands procès que lui suscitèrent les ecclésiastiques et les gentilshommes de son diocèse, et dans l'affaire du Formulaire d'Alexandre VII, dont les suites mirent ce prélat à de rudes épreuves.

Dim 13 avril 1664

• Pâques.

- La *Gazette* du 19 rapportera :

Le 13, jour de la résurrection de Notre Seigneur, le Roi toucha encore quantité de malades en la salle des Suisses, et assista, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à la grande messe célébrée par le doyen et chantée par la musique de la chapelle ; les Reines s'y étant aussi trouvées, après avoir communié par les mains de leurs grands aumôniers.

Lun 14 avril 1664

Mar 15 avril 1664

- Voir au 10.

Mer 16 avril 1664

- Ce jour-là, le janséniste Claude Lancelot vient, au nom de la communauté des filles de Port-Royal, présenter leur compliment au nouvel archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe. Sainte-Beuve raconte [*Port-Royal*, éd. Pléiade, II, p. 662] :

On a le récit fait par Lancelot lui-même de cette visite [...] et de ce qui s'y passa. M. de Péréfixe le reçut bien et lui dit des choses fort sensées, bien qu'il les dît à sa manière et vec plus de naturel et de pétulance que d'autorité et de gravité.

« Représentez-leur, je vous prie, disait-il, qu'elles doivent se résoudre à chercher des moyens de contenter le roi ; que deux papes ayant parlé, et les évêques ayant reçu leur jugement, les facultés l'ayant admis, les docteurs et les religieux ayant signé, et toutes les communautés ayant passé par là, il n'est nullement à propos qu'une seule maison de filles veuille faire la loi aux autres, et paraître ou plus juste ou plus intelligente que les papes, les évêques, les prêtres et les docteurs...

— Monseigneur, répliquait doucement Lancelot, comme elles n'ont à répondre que d'elles, elles ne croient pas devoir tant regarder ce qu'ont fait les autres que ce qu'elles doivent faire elles-mêmes ; et après tout, Monseigneur, si c'est une faute que celle-là, elle est sans doute bien pardonnable, puisqu'au plus on ne les peut

accuser que de quelque trop grande retenue, et toute la grâce qu'elles demandent, c'est qu'on veuille bien au moins épargner leur tendresse de conscience pour ne les pas forcer à faire ce qu'elles ne croient pas pouvoir faire.

— Oh ! reprenait M. de Péréfixe, cela se doit plutôt appeler un entêtement qu'une tendresse de conscience. Des filles ne doivent jamais en venir jusque-là, quand le pape et les évêques leur commandent quelque chose. Que savent-elles si ces propositions ne sont pas tirées de Jansénius ? et que n'en croient-elles le pape, qui les en assure ?... Je veux vous faire voir à vous-même, ajouta-t-il à un autre moment de l'entretien, l'original d'une lettre de M. d'Ypres, écrite de sa main, et qui me fut envoyée par le maréchal de Clérembaut, qui la trouva parmi les papiers de ce prélat lorsqu'il fut fait gouverneur de cette place : c'est une lettre latine de quatre ou cinq grandes pages qui est merveilleuse, et où ce prélat soumet entièrement son livre au Saint-Siège, et prie le pape de le faire soigneusement lire et examiner... Jansénius n'aurait donc pas fait difficulté d'obéir au pape en cette rencontre. Cependant, et ses défenseurs, et des filles mêmes refuseront aujourd'hui de faire, par un zèle prétendu pour Jansénius, ce que Jansénius n'aurait pas fait difficulté de faire lui-même, s'il avait vécu ! »

À toutes les raisons de Lancelot, qui ne resta pas court de son côté, l'archevêque ne répliqua qu'en répétant constamment « que le pape avait fait examiner le livre de Jansénius et avait choisi pour cela les plus habiles gens qui fussent auprès de lui : — ou au moins, ajoute-t-il, l'a-t-il dû faire. » Et il disait « qu'il s'en fallait tenir là, parce que quand on en venait aux disputes, ce n'était jamais fait, et qu'après tout des filles n'avaient que faire de se mêler là-dedans, et qu'elles devaient se rendre à ce que le pape et les évêques avaient tant de fois défini. »

Puis, comme il était bonhomme, il lui dit, en le congédiant : « Assurez-les que j'estime leur vertu et que je voudrais donner de mon sang pour les tirer de ce mauvais pas. Mais qu'elles voient ce qu'elles pourront faire pour cela. Et vous-même, ajouta-t-il, songez-y en votre particulier, je vous prie ; voyez quel expédient on pourrait prendre ; trouvez-moi quelque planche pour sortir de ce mauvais pas, je vous en conjure, et vous m'obligerez. » [...]

La suite répondit à ce début. M. de Péréfixe va nous paraître en tout ceci un prélat un peu singulier et parfois ridicule. Il lui est arrivé un accident qui n'est pas ordinaire à un archevêque, c'est d'être pris sur le fait dans ses vivacités, dans ses moindres paroles et dans ses gestes par une quantité de personnes d'esprit, qui, après l'avoir poussé à bout et l'avoir mis, comme on dit, hors des gonds, notaient avec malice tout ce qui lui échappait et insinuaient une légère part de comédie dans chaque procès-verbal. Les Relations des religieuses de Port-Royal nous le représentent en action, avec ses colères paternes, ses retours et ses craintes d'être allé trop loin, et dans toute sa bonhomie comique, triviale, parfois assez violente, parfois assez touchante. On est tenté de le comparer à l'archevêque Turpin, de voir en lui un archevêque qui figurerait bien chez l'Arioste*. Toutefois, il ne manque ni d'esprit ni de bon sens, ni surtout de bonté : c'est de dignité et de sang-froid qu'il manque ; mais tous les mots justes qui peuvent servir à qualifier la situation étrange du monastère et la disposition d'esprit de ces récalcitrantes et vertueuses filles, il les trouvera, et avec assez de pittoresque, de sorte que les Relations écrites alors pour le peindre en grotesque déposent plutôt aujourd'hui en sa faveur.

• On lit dans les conversations de Boileau recueillies par Brossette : « M. Despréaux m'a ajouté que M. de Péréfixe, quoique homme de bien, était accoutumé à jurer. Il voulut enfin se défaire de cette méchante habitude ; pour cela, il se donnait la discipline, mais quand il se frappait trop fort et qu'il se faisait mal, c'était alors qu'il jurait de tout son cœur, à chaque coup qu'il se donnait : "Ha ! Jarni ! Morbleu !" et pis que tout cela. »

÷ La « Relation faite par M. Lancelot, où il écrit ce qui se passa dans la viste qu'il rendit à M. l'archevêque de Paris » occupe les pages 4 à 11 de la « Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis le commencement de l'année 1664 jusqu'au jour de l'enlèvement des religieuses, qui fut le 26 août de la même année », laquelle est la deuxième pièce d'un recueil de *Divers actes, lettres et relations des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites au sujet de la signature du Formulaire*, recueil paru sans lieu ni date [Ars. 4° H 6104].

Jeu 17 avril 1664

• La Gazette du 26 rapportera :

Le 17 du courant, les reines, accompagnées de Monsieur et de Madame, allèrent à Saint-Cloud dans la berge (sic) de cette princesse, et Leurs Majestés, étant descendues dans cette délicieuse maison, se divertirent d'abord à en visiter les appartements. Ensuite, il y eut comédie espagnole, avec une magnifique collation ; puis un ballet des plus galants, avec un souper de la même force ; de manière qu'il ne manqua rien à ce régale, où le roi se trouva aussi.

÷ Loret ne rendra compte de cette journée que dans sa Lettre du 26, v. 130-142 :

De Monsieur l'altesse royale
Fit l'autre jour un grand régal
En son agréable Saint-Cloud,
Séjour gai, séjour charmant, où
Les trois Majestés¹⁹ se trouvèrent,
Collationnèrent, soupèrent
De mets triés sur le volet,
Eurent COMEDIE ET BALLET,
Et, bref, des yeux et des oreilles
S'y divertissant à merveille,
Admirant les appartements
Et les rares ameublements
Dont est richement embellie
Cette maison plus que jolie.

÷ Pourquoi, dans la *Gazette*, la présence du roi est-elle indiquée comme en ajout ?

÷ Quelle pièce les Espagnols ont-ils jouée ? Pourquoi pas *El Desden con el Desden*, de Moreto y Cabaña, que Molière est en train d'adapter pour les fêtes de Versailles ?

÷ Un autre voyage à Saint-Cloud aura lieu deux semaines plus tard, du jeudi 1^{er} mai au soir au lundi 5 au matin, dans les jours précédant directement les fêtes de Versailles. Ce sera alors le Roi qui « traitera » la cour, lui offrant en particulier, le 4 mai, la comédie française.

• Rédigeant à la fin du siècle ses *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, René Voyer d'Argenson écriraⁱ [p. 231] :

Je suis contraint de commencer ce qui s'est fait pendant cette année par le mois d'avril, parce que, comme je viens de le dire, les trois premiers mois ont été perdus avec les registres de M. d'Avolé. Ainsi la première assemblée dont il nous reste la connaissance se tint chez M. le marquis de Laval le 17 avril 1664. On y fit des propositions considérables, entre autres celle de recevoir des personnes qu'on jugerait avoir l'esprit de la Compagnie pour ne la laisser pas périr faute de confrères. Mais on ne jugea pas qu'il fût à propos de le faire dans la conjoncture présente, de peur de la découvrir davantage et de ne pouvoir pas en imprimer les sentiments à de nouveaux reçus, parce qu'on ne tenait pas souvent des assemblées et qu'on ne pourrait pas les faire venir à toutes, joint qu'on n'oserait se lier dans un temps de persécution ; ainsi l'on différa d'exécuter cette proposition.

On trouva plus à propos de lire la liste des confrères, afin de les convier tous les uns après les autres aux assemblées, et que les plus zélés se chargeassent de maintenir leurs amis particuliers dans l'esprit de la Compagnie.

On parla fort, ce jour-là, de travailler à procurer la suppression de la méchante comédie de *Tartuffe*. Chacun se chargea d'en parler à ses amis qui avaient quelque crédit à la cour, pour empêcher sa représentation, et, en effet, elle fut différée assez longtemps. Mais enfin le mauvais esprit du monde triompha de tous les soins et de toute la résistance de la solide piété, en faveur de l'auteur libertin de cette pièce, qui, sans doute, a été puni de toutes ses impiétés par une très malheureuse fin. Car en représentant *Le Malade imaginaire*, il mourut sur le théâtre, presque à la vue de tous les spectateurs, sans secours spirituels ni temporels.

÷ Les *Annales* sont rédigées, trente ans après l'événement, à partir des registres originaux, s'il faut en croire d'Argenson. D'où une série de questions : ces registres, par exemple, parlaient-ils de « méchante comédie » ? Lui donnaient-ils déjà le titre de *Tartuffe* ? Pourquoi D'Argenson ne nomme-t-il pas Molière ?

÷ Le titre de la pièce jouée à Versailles semble avoir été *L'Hypocrite* et non *Tartuffe* : voir la *Gazette* du 17 mai, la Lettre de Loret du 24, et l'intitulé du premier Placet de Molière tel qu'il figure dans les manuscrits de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal, tome XIII de la partie in-folio du recueil, p. 179 : « Placet de Molière, comédien, présenté au roi sur les injures et les calomnies que le curé de Saint-Barthélemy a fait imprimer dans son livre intitulé *Le Roi glorieux au monde* contre la comédie de l'Hypocrite que Molière a faite et que Sa Majesté lui a défendu de représenter ». La Relation officielle des « Plaisirs de l'île enchantée », dans laquelle la pièce est nommée *Tartuffe*, ne paraîtra sans doute que dans les derniers mois de l'année.

÷ À cette date du 17 avril, le prince de Conti se trouve à Paris, où il est revenu le 26 février, après avoir présidé à Pézenas les États du Languedoc. Il sera présent au Parlement le 29 avril. Le 24 mai, il sera encore à Paris, sans doute malade, rédigeant et signant son testament devant notaires. D'Argenson ne signale pas sa présence aux assemblées de la Compagnie au-delà de l'automne 1660 ; il signale en revanche, et

19. C'est-à-dire le roi et les deux reines.

loue fort, l'activité de son intendant Josse (ou Jasse) en tant que secrétaire de la Compagnie au cours de l'année 1662 (voir au 14 août 1662). Ledit Josse est lui aussi présent à Paris en ces jours d'avril ; Michel du Bois, valet de chambre du roi, lui rend visite le 21 ; voir ses *Mémoires, op. cit.*, p. 369. Il s'active fort dans la Compagnie : le 17 juin, il écrira à la Compagnie de Grenoble une lettre par laquelle il lui apprend « le rétablissement de la Compagnie de Paris, [laquelle se remet] dans les exercices ordinaires ».

÷ Où en est à cette date l'écriture et/ou la programmation du Tartuffe ?

÷ « *On parla fort, ce jour-là...* » : c'est-à-dire qu'on s'attarda longuement sur ce sujet, ce qui donne à penser que le sujet était d'actualité, qu'on en parlait ailleurs, qu'il faisait « bruire ses fuseaux », etc.

÷ Si l'on s'en tient à la documentation existante, *Le Tartuffe* ne sera joué pour la première fois que trois semaines plus tard, le 12 mai, à Versailles. Il faut donc que les membres de la Compagnie aient été informés de ce que Molière était en train d'écrire ou/et s'appropriait à jouer, sans doute par un auditeur des lectures qui, selon des témoignages tardifs, auraient eu lieu avant cette date.

÷ Quels sont ces témoignages ? Le *Menagiana* [1693, p. 50] ; les notes de Brossette, citant Boileau [*Correspondance*, p. 563] ; le *Dialogue sur la musique des anciens* de l'abbé de Châteauneuf [Paris, 1725²⁰, p. 113-114³¹] ; le premier évoque une lecture faite à l'académie de Henri-Louis Habert de Montmort (membre de la Compagnie du Saint-Sacrement !) ; le second une lecture (« il en *récita* au roi ») faite devant Louis XIV ; et le troisième une lecture faite chez Ninon de Lenclos. Voir les citations au 12 mai. Mais aucun de ces « témoignages » n'établit de manière certaine que chacune desdites lectures a eu lieu *avant* la représentation de Versailles.

÷ Gustave Michaut, quant à lui, « ne croirai[t] pas volontiers que Molière, en 1664, ait lu sa pièce à un autre que le roi avant la représentation » [*Les Luttes de Molière*, p. 46, note 1]. La remarque semble de bon sens ; pourtant, si l'on fait l'hypothèse que la pièce n'a pas été conçue pour être créée devant la cour, mais devant le public du Palais-Royal, alors elle peut aussi avoir fait l'objet d'un « lancement » comme les pratiquait Molière, avec lectures, etc. Dans ce cas, sa création aurait été précédée d'une polémique (dont Donneau se fera l'écho dans sa *Lettre sur les Observations* : « Ils [les hypocrites] ont cabalé avant que la pièce fût à moitié faite, de peur qu'on ne la permît... ») et retardée par la création de *La Bradamante ridicule* et du *Mariage forcé* et par l'écriture de *La Princesse d'Élide* et la préparation des festivités de Versailles.

÷ Hypothèse : Conti aurait entendu parler de cette « méchante comédie » chez son frère Condé ; il aurait entendu dire qu'elle ridiculisait un directeur de conscience, etc.

÷ Le seul témoignage qui confirmerait une telle hypothèse est celui de Donneau de Visé, dans sa *Lettre sur les Observations* (voir au 8 août 1665) : « Ils [les hypocrites] ont cabalé avant que la pièce fût à moitié faite, de peur qu'on ne la permît... » Mais cette remarque intervient dans un texte qui, comme la note de Brossette et celle de Voyer d'Argenson, ne souffle pas mot de la représentation de Versailles.

÷ D'Argenson décrit un processus assez étalé dans le temps : 1) On entend parler d'une comédie (intitulée *Tartuffe* ?) et on s'inquiète à l'idée qu'elle pourrait être représentée ; 2) s'étant réuni, on discute des moyens à mettre en œuvre pour obtenir son interdiction ; 3) on sollicite des amis qui ont du crédit à la cour pour qu'ils interviennent ; 4) les amis influents font jouer leur crédit et obtiennent l'interdiction espérée. Or, les choses semblent s'être déroulées beaucoup plus rapidement : entre le 12, date de la représentation de Versailles, et le 16, veille du jour où la *Gazette* en rendra compte. Voir au 17 mai.

÷ « empêcher sa représentation, *et, en effet*, elle fut différée assez longtemps » : les mots tels qu'ils s'enchaînent renvoient clairement à l'interdiction des représentations *publiques*, puisqu'il est avéré que la représentation « privée » de Versailles, elle, n'a pas été (n'a pas pu être ?) « empêchée ».

- Sous cette date, d'Ormesson écrit dans son *Journal* [II, 118] :

Jeudi 17 avril, après Pâques, je retournai travailler le matin à la Bastille et dînai avec M. d'Artagnan, qui nous fit très grande chère. Il ne s'y passa rien de considérable.

÷ D'Ormesson, membre supposé de la Compagnie, n'assiste pas à une réunion où se firent « des propositions considérables ».

20. L'ouvrage de l'abbé François Castagnères de Châteauneuf, mort en 1709 ; son ouvrage ne fut publié qu'en 1725, chez Noël Pissot, par les soins de Jacques Morabin. L'abbé de Châteauneuf était parrain de Voltaire.

- Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Nicolas Pépingué, « *Trasibule*, tragi-comédie, représentée sur le théâtre royal de l'Hôtel de Bourgogne. Par A.J. Montfleury » qui a été jouée le 10 décembre, au Louvre, au soir des fiançailles du duc d'Enghien.

÷ La pièce, qui a été jouée en particulier le 10 décembre, au Louvre, le soir des fiançailles du duc d'Enghien, est publiée sans épître ni préface, comme l'a été déjà, le 21 janvier, l'autre pièce de Montfleury représentée dans le cadre de ces noces : *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*.

- Le même jour également : mort de l'abbé Antoine Singlin, confesseur de Mme de Longueville, auteur d'une lettre adressée à cette dernière, dans laquelle il condamne absolument le théâtre.

÷ Le père René Rapin écrira dans ses *Mémoires*, III, 260-261 :

Ce fut environ ce temps, c'est-à-dire dans le mois d'avril, que Singlin, fameux directeur de Port-Royal, mourut au faubourg Saint-Marceau, où il s'était retiré depuis quelque temps, partie par mécontentement qu'il avait eu du peu de succès de la conférence du P. Ferrier, cherchant à pacifier les choses par un esprit de douceur, partie aussi parce qu'il prêchait sans cesse aux religieuses que, pour conserver la maison, il fallait s'accommoder avec l'archevêque ; ce qui leur déplut si fort que sous prétexte de le conserver lui-même, on l'éloigna, outre qu'on le menaçait de le chasser de Port-Royal et d'y nommer d'autres directeurs en sa place ; ce que fit l'archevêque de Paris, après avoir pris possession de son siège, car il nomma Bail, docteur de Sorbonne, et un autre auquel Singlin fut obligé de céder et de se retirer au faubourg, dans la paroisse de Saint-Médard, où il mourut incognito, se cachant pour avoir les sacrements.

Mais parce que la maison de Port-Royal, qu'il gouvernait depuis longtemps pour le spirituel, lui avait de grandes obligations, on y fit transporter son corps pour lui faire des obsèques dignes de ses services et de la reconnaissance de ces filles, qui firent un grand convoi de personnes de qualité, où la duchesse de Longueville se trouva à la tête pour en faire les honneurs. Rien ne fut plus magnifique que cet enterrement. Mais le Roi ne trouva pas bon que la duchesse, sa cousine, y parût avec tant de distinction et qu'elle affectât d'honorer de sa présence, dans une pareille cérémonie, un parti dont il méditait la ruine. Il ne put même s'empêcher de s'en expliquer à la princesse de Conti, qu'il estimait beaucoup et qu'il était allé visiter peu de jours après ; car il lui dit qu'elle avait été plus sage que sa belle-sœur, la duchesse de Longueville, qui aurait bien mieux fait de ne pas se déclarer si fort pour le Port-Royal en faisant les honneurs du convoi de Singlin, comme elle avait fait, ne pouvant dissimuler que cela lui avait fort déplu.

÷ Selon Régine Pouzet, qui signe l'article Singlin du *Dictionnaire de Port-Royal* (Paris, Champion, 2004), « son corps est porté de nuit à Port-Royal, où il est inhumé discrètement le 18 avril ».

÷ Nicolas Fontaine écrira dans ses *Mémoires ou Histoire des solitaires de Port-Royal* [éd. Pascale Thouvenin, Paris, Champion, 2001, p. 783] :

La mort de M. Singlin d'abord fit peu de bruit, et j'admirai qu'un homme qui pendant sa vie était si connu de toute la France, mourût sans que presque personne y pensât. La maison retirée où il était et où personne ne venait contribua beaucoup à ce silence, outre que sa maladie avait surpris tout le monde. On prit des mesures de précaution avec le curé de la paroisse pour l'enlever sourdement le soir dans un carrosse. Il l'accompagna lui-même à Port-Royal, où il fut reçu comme un homme à qui, après Dieu, toute la maison était obligée du grand bien qui y était.

Dès que l'on sut cette mort à l'hôtel de Longueville, une heure après qu'elle fut arrivée, Mlle de Vertus en étant outrée eut l'avantage sur Mme de Longueville, que sa qualité retenait. Elle vint toute éplorée au logis. Sa foi ardente l'éleva au-dessus des frayeurs que donne aux âmes tendres la vue d'un corps mort. Elle lui fit découvrir le visage, le baisa fondant en larmes, et contempla longtemps pour la dernière fois dans l'amertume de son cœur un homme dont Dieu s'était servi pour lui procurer de grands biens.

÷ Le successeur de Singlin à Port-Royal sera Isaac Le Maistre de Sacy.

Ven 18 avril 1664

- Le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [30] :

Je crois que la cour ira bientôt à Fontainebleau ; elle part le second du mois de mai pour aller cinq ou six jours à Saint-Cloud, et de là à Versailles, où le roi prépare une fête qui doit être fort belle. Il y doit avoir une comédie, un ballet, un carrousel, dont je suis, et un feu d'artifice qui doit brûler les théâtres et les barrières en un moment, et l'on ne verra tout d'un coup plus rien devant soi que de belles allées du parc de Versailles.

Les bulles de M. l'archevêque de Paris sont arrivées de Rome il n'y a que deux jours ; c'est le premier effet de la paix, et le Pape se dispose fort à donner satisfaction au Roi en toutes choses. Le Légat arrivera dans un mois ; je crois qu'il vient en intention de se bien mettre avec le Roi...

÷ Le même jour, le prince de Condé écrit à la même femme, que le roi va partir pour Saint-Cloud, d'où il ira à Versailles, où l'on donnera « une fête magnifique, qui durera trois jours, en comédies, bals, courses de bagues et de tête et feux d'artifice » ; puis il ira à Fontainebleau pour y recevoir le légat du pape.

÷ Les festivités de Versailles dureront non pas deux ou trois jours, mais une semaine, et dépasseront en magnificence ce que prévoient Condé et son fils, tous deux pourtant bien informés.

÷ Il semble que les organisateurs (en particulier le duc de Saint-Aignan, maître d'œuvre des *Plaisirs de l'île enchantée*) en aient « rajouté », singulièrement du côté du théâtre : ce n'est pas une comédie qui sera donnée, mais quatre !

÷ La fête, dans son dessein initial, se limitait aux trois jours des « Plaisirs de l'île enchantée » ; ensuite seulement ont été « programmées » les trois journées de courses et leurs appendices théâtraux.

÷ La Relation officielle des fêtes n'évoquera ni bals, ni ballets.

÷ Qu'en est-il de Lully ?

Sam 19 avril 1664

- « Jour de pluie », selon Loret.

- Hardouin de Beaumont de Péréfixe, intronisé archevêque de Paris à Notre-Dame, donne sa bénédiction « à une foule indicible de peuple » [la *Gazette* du 26].

Dim 20 avril 1664

Lun 21 avril 1664

Mar 22 avril 1664

- Fête de l'Invention des Corps des saints martyrs.

- Registre de La Grange :

La troupe de Monsieur a recommencé après Pâques sur le théâtre du Palais-Royal, composée de quatorze parts, le mardi 22^{me} avril, par *L'Héritier ridicule*. R : 212 l.

÷ Le théâtre du Palais-Royal rouvre pour quatre représentations seulement. Et on ne peut même pas dire qu'il s'agit de roder les pièces qui seront présentées à Versailles.

÷ Sur ces quatre représentations, Molière ne joue avec certitude (et encore...) que dans la dernière : *L'Étourdi*, du 29 avril.

- Le même jour, selon la *Gazette* du 26, un sieur La Pause, employé aux écritures au ministère des Affaires étrangères, est pendu en place de Grève, après avoir été convaincu de trahison au profit de princes étrangers.

Mer 23 avril 1664

Jeu 24 avril 1664

- Mort de Jacques de Montrouge, prédicateur ordinaire d'Anne d'Autriche depuis 1646, évêque de Saint-Flour depuis 1647.

÷ Il était lié au curé Jean-Jacques Olier et à la Compagnie du Saint-Sacrement.

÷ À la fin de 1650 ou au commencement de 1651, il a fondé le séminaire, avec l'aide des Sulpiciens, MM. Eymère et Planat, spécialistes en la matière.

÷ Transféré en 1664 à l'évêché de Rodez, il meurt cette année-là, non sans avoir légué ses 565 livres à la direction du séminaire et tous les ouvrages de la bibliothèque.

÷ Le 10 mai, une dépêche de la *Gazette* datée de Paris signalera que « la semaine passée, l'abbé de La Mothe fut nommé par le Roi à l'évêché de Saint-Flour ».

÷ Sa charge de prédicateur ordinaire d'Anne d'Autriche sera confiée dans les mois qui suivent à Henry Le Bret, prévôt de la cathédrale de Montauban, bras droit de l'évêque Pierre de Bertier... et le plus ancien ami de feu Cyrano de Bergerac²¹.

21. Voir Griselle, *État*, p. 98 ; lequel s'appuie sur un registre manuscrit de la BNF datant des premières années du XVIII^e siècle.

÷ La nouvelle de sa mort n'arrivera sans doute pas avant une dizaine de jours à la cour, laquelle passera les premiers jours de mai à Versailles, pour s'installer ensuite à Fontainebleau jusqu'à la mi-août. On peut donc raisonnablement penser que c'est au cours de son séjour à Fontainebleau que Le Bret a été nommé prédicateur ordinaire de la reine mère.

Ven 25 avril 1664

- *Cinna et Gros René écolier*. R : 170 l.

Sam 26 avril 1664

- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 125-126] :

L'après-dînée, mon père alla au Louvre, où il avait été mandé pour assister à un conseil que le roi assemblait pour décider l'affaire des ducs et des présidents de la cour. Le soir, il nous dit que dans ce conseil étaient le roi et la reine mère assis à bout d'une table ; M. le duc d'Orléans, sur le retour, du côté droit, et, d'une suite, M. le prince de Conti, M. d'Ormesson et M. Haligre ; de l'autre côté, M. le Prince, M. le Chancelier, M. le comte de Brienne et M. Colbert, tous assis sur des sièges pliants et nue tête. MM. Le Tellier et de Lionne, secrétaires d'État, étaient debout, qui lurent l'un après l'autre les mémoires donnés au roi par les ducs et par les présidents. Cette lecture dura plus de deux heures. Après, le roi demanda l'avis à M. Colbert, qui s'étendit fort sur les raisons des uns et des autres, et fit valoir beaucoup celles des présidents, en sorte qu'il semblait vouloir conclure pour eux, disant même que leur autorité n'était que celle du roi, mais qu'ils en avaient abusé dans les derniers temps ; car au lieu de s'en servir pour le service du roi durant sa minorité, ils l'avaient employée contre lui ; et il parla fort contre eux et conclut en faveur des ducs. MM. de Brienne et Haligre de même.

M. d'Ormesson ayant dit que la contestation était en soi très considérable, et les raisons fort grandes de part et d'autre, il croyait mieux que les parties contestassent plus amplement, et cependant donner (sic) la provision en faveur des ducs. M. le chancelier, qui savait l'intention, dit qu'il fallait décider, et conclut pour les ducs. Tous les autres de même, en peu de paroles, et le roi aussi. C'était lui qui demandait les voix, et non pas M. le chancelier.

Après le conseil, la reine mère fit caresse à mon père et lui amena M. le Dauphin pour le saluer.

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 171-222, que « plusieurs de nos jeunes guerriers » sont partis au cours de la semaine pour la Hongrie, où le roi les envoie « au secours de l'Empire » ; et de citer « Quitry [grand-maître de la garde-robe du roi], le jeune Villeroy, les fils du duc de Lesdiguières, le duc de Bouillon [grand chambellan de France] et son frère le comte d'Auvergne ».

÷ Jusqu'au retour du duc de Bouillon, la charge de grand chambellan sera assurée par le duc de Saint-Aignan. Voir ci-dessous la place qu'il occupe, aux pieds du roi, au cours de la séance au Parlement du 29 avril.

Dim 27 avril 1664

- *Cinna et Gros René écolier*. R : 143 l.

÷ C'est la septième et dernière fois que la troupe joue la pièce de Corneille depuis Pâques 1659.

÷ Le second registre de La Thorillière, dont la dernière entrée portait la date du 11 mars, reprend ici, sous la plume d'André Hubert, nouveau venu dans la troupe.

÷ Nouvelle pagination pour la nouvelle année théâtrale ; p. 3 [la 1 a été arrachée] :

Aujourd'hui dimanche 27 ^e avril	
à <i>Cinna</i> et <i>Gros-René</i> petit enfant	
Reçu	143 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
[NB : Hubert orthographe <u>frais</u> , alors que La Thorillière l'écrit <u>fraiz</u> .]	
Aux soldats	12 l.
Pour leur vin	1 l. 10.
À Crosnier pour menus frais	9 l. 13 s.
[NB : Hubert orthographe CROSNIER, alors que La Thorillière l'écrit CRAUNIER.]	
Aux assistants	4 l. 10 s.
Pour une pièce [copie]	15 s.
À Hubert	1 l.
Part	3 l. 13 s.
Pour les capucins	2 l. 10 s.

Lun 28 avril 1664

• Dans sa Lettre du 3 mai, Loret rendra compte, v. 89-146, du baptême d'un jeune More tenu sur les fonts de Saint-Sulpice par M. Barallon [Barillon ?] et la marquise de Montespan :

On vit à la cérémonie
De diverses autres beautés
Et gens de toutes qualités.
Bref, pour honorer davantage
Cette action, ce saint ouvrage,
Et rendre encor plus contents
Tant d'honorables assistants,
L'abbé Bossuet, cet oracle,
Ce savant qui prêche à miracle,
Comme il est bon et vertueux,
Y fit un sermon fructueux
Et digne de la renommée
Qui de lui partout est semée.

Mar 29 avril 1664

• *L'Étourdi*. R : 220 l.

÷ Dernière mention dans La Thorillière II avant la reprise du 25 mai :

Aujourd'hui mardi 29^e avril 1664
à L'Étourdi
Reçu 220 l.

Frais ordinaires	58 l.
Aux soldats	12 l.
Pour leur vin	1 l. 10.
À Crosnier pour menus frais	1 l. 10 s.
Aux assistants	1 l. 10 s.
Frais extraordinaires	3 l.
À Hubert	1 l.

Part 10 l.
Restent trente sols donnés à Crosnier.

÷ Depuis la reprise du 22 avril, la troupe a donné *L'Héritier ridicule*, *Cinna* et *Gros René écolier* (deux fois) et *L'Étourdi* : est-il bien certain que Molière a joué au cours de cette période ?

• Le matin, séance solennelle au Parlement, en présence du roi, des princes de sang et des ducs.

÷ La *Gazette* rendra compte de la journée dans sa livraison du 3 mai :

[Après avoir entendu la messe à la Sainte-Chapelle, sa Majesté] se rendit en la Grand'Chambre, devancée encore par les gardes du Grand Prévôt et les Cent Suisses tambour battant, après lesquels étaient les tambours et trompettes de la Chambre, puis les hérauts revêtus de la cotte d'armes avec le caducée et les huissiers de la Chambre avec leurs masses ; et ayant pris place sous un dais, Monsieur, le prince de Condé, le duc d'Enghien, le prince de Conti, le duc de Guise et les autres ducs et pairs se mirent à sa droite, le duc de Langres à sa gauche, le duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, à ses pieds, faisant la fonction de grand chambellan, les capitaines des gardes, en leur rang ordinaire, qui est au-dessous des ducs et pairs ecclésiastiques, le chancelier de France, en la chaise accoutumée, au parquet, le maître des cérémonies à ses pieds, entre les deux massiers, et le parlement en robes rouges, aussi en sa place ordinaire.

Le Roi, après avoir salué la compagnie, lui déclara le motif de sa venue, et le Chancelier l'expliqua par un discours des plus forts, dans lequel il représenta que sa Majesté ayant donné la paix à ses peuples, ne pensait plus qu'à leur en faire goûter les fruits et à retrancher toutes semences de division dans l'État et dans l'Église. Ensuite le Premier président [Lamoignon] parla sur le même sujet avec beaucoup d'éloquence et un applaudissement universel. Puis lecture ayant été faite d'une déclaration contre les jansénistes et de quelques édits par le greffier en chef qui les avait reçus du sieur Berrier [Berryer], secrétaire du Conseil, le sieur Talon, avocat général, fit une harangue également docte et éloquente, et conclut à leur enregistrement, dont l'arrêt fut prononcé par ledit Chancelier, après avoir pris l'avis de sa Majesté et de tous ceux qui composaient cette illustre assemblée.

÷ Elle y reviendra dans sa livraison du 17 mai, à propos de la publication de

l'édit [...] par lequel Sa Majesté ordonne [...] que les bulles des papes Innocent X et Alexandre VII, qui condamnent les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, seront publiées par tout le royaume, et enjoint à tous ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de signer le formulaire qui fut dressé le 17 mars 1657 par l'Assemblée générale du clergé de France.

÷ Chose intéressante : la *Gazette* mettra alors cette publication en rapport avec l'interdiction de représenter *Tartuffe* en public.

÷ Voir la longue relation que d'Ormesson fera de cette séance dans son *Journal* [II, 129 et suivantes].

[...] M. Le duc de Saint-Aignan était aux pieds du roi, faisant la charge de grand chambellan... [voir au 26 avril]

M. le chancelier étant monté au roi pour recevoir ses ordres et s'étant mis à genoux, puis relevé et retourné en sa place, prononça sa harangue d'une voix assez haute, mais tremblante à son ordinaire, parla sur les désordres que les divisions dans l'Église apportaient aux États, blâma la conduite des jansénistes et en sortit assez bien pour une personne de soixante-seize ans passés.

M. le premier président parla ensuite fort bien et d'une voix forte, louant la piété et le zèle du roi, remontrant qu'il était important de prendre garde de ne pas donner atteinte aux libertés de l'Église gallicane. Il parla ensuite de la misère des peuples ; il supplia le roi de préférer la qualité de père de ses sujets à toutes les autres qualités ; et son discours satisfait fort toute la compagnie.

Après, du Tillet, greffier du Parlement, lut la déclaration contre les Jansénistes, fort longue ; ensuite celle de la suppression des secrétaires du roi [...]

La lecture achevée, M. le chancelier ayant dit dit : « Gens du roi », M. Talon commença sa harangue par l'exemple de cet empereur romain qui, ayant trouvé les affaires de l'empire fort en désordre, sut, par sa force et sa prudence, les rétablir, et en fit l'application au roi avec une extrême flatterie. Il passa ensuite à la déclaration des Jansénistes, sur laquelle il s'étendit fort, ayant appris toute l'histoire des conciles pour justifier la signature ordonnée ; dit ensuite qu'il ne fallait pas craindre que ce fut établir l'Inquisition en France, car l'on saurait toujours bien distinguer le successeur de Saint-Pierre de la cour de Rome ; que l'on ne changerait jamais les anciennes maximes et les libertés de l'Église de France ; que l'on tenait pour une vérité constante que le pape était autant au-dessous des conciles qu'il était élevé au-dessus des évêques ; que non seulement il n'était pas infailible en question de fait, mais même qu'il ne l'était pas en question de droit et de doctrine. Il dit encore qu'il fallait distinguer ceux qui considéraient cette déclaration comme un remède nécessaire contre un abus, de ceux qui ne la désiraient que par esprit de vengeance, pour insulter leurs ennemis et s'en venger, et parla contre les Jésuites sans les nommer ; et, après avoir été fort long, en sorte que toute la compagnie en était fatiguée, il conclut. [...]

Après le roi se leva et passa par le parquet, nue tête, saluant M. le premier président et les autres en passant, et parla à M. Le Tellier et à M. de Lionne ; et j'ai su depuis qu'il lui avait dit qu'il était très content du discours de M. Talon.

Il est remarquable que dans la lanterne du greffe, étaient les pères Annat et Ferrer, jésuites, avec le sieur Rospigliosi, envoyé du pape, et le cardinal Maldachini, incognito, qui entendirent les maximes de M. Talon sur l'infailibilité du pape...

- Ce même jour, Chapelain écrit à Nicolas Heinsius [*Lettres*, II, 360] :

Le jeune comte de Brienne est tombé sans ressource et s'est renfermé dans une des maisons de l'Oratoire de Paris, sur le refus qu'ont fait les Chartreux de le recevoir dans la leur, craignant que leur profession ne fût trop austère pour lui. Ce ne serait qu'un mal supportable d'avoir perdu sa charge, s'il avait conservé sa réputation et que sa chute n'eût pas été à titre de pipeur et de fourbe. C'est pourtant dommage, car il avait de l'esprit et un grand amour pour les lettres, dont il faisait sa principale ambition. Voilà ce que c'est de n'avoir point de cervelle et d'être indifférent au vice et à la vertu.

Mer 30 avril 1664

- Plus tard, La Grange notera dans son Registre :

La troupe est partie par ordre du roi pour Versailles le dernier de ce mois et y a séjourné jusqu'au 22^{me} mai. On y a représenté pendant trois jours Les Plaisirs de l'île enchantée dont La

[entre les lignes : qui fut le 6^e de mai.]

Princesse d'Élide fit une journée, Plus Les Fâcheux, Le Mariage forcé et trois actes du TARTUFFE qui étaient les 3

premiers. Reçu 4000 l.

partagé 268 l. 10 s.

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/64/mode/2up>

- ÷ La troupe va donc séjourner trois semaines à Versailles, soit neuf jours de représentation.
- ÷ S'il est vrai, comme l'indique la Relation officielle, que les divertissements étaient clos le 13 au soir et que le roi était à Fontainebleau dès le 16, on se demande pourquoi la troupe est restée à Versailles jusqu'au 22, soit plus d'une semaine après avoir achevé ce pour quoi on l'avait conviée. Voir au 14 mai.
- ÷ La mention suivante, dans le Registre de La Grange, est celle du 25 mai. La Grange ne déduit-il pas la date du retour de Versailles (le jeudi 22) de celle de la reprise des représentations à Paris (le dimanche 25) ?
- ÷ La troupe dans son ensemble ne se partagera que 4 000 livres pour la totalité du séjour.
- ÷ Pour la seule *Princesse d'Élide*, Molière recevra 2 000 livres, ce qui est un prix digne de Pierre Corneille. Rien, dans les comptes de Michel d'Aligre, trésorier des menus plaisirs²², n'indique qu'il a été payé pour l'écriture du *Tartuffe*.
- ÷ La Grange est en contradiction avec Loret, Marigny, Robinet et l'auteur de la Relation officielle des Plaisirs de l'île enchantée, qui tous placent la représentation de *La Princesse d'Élide* au 8 mai. Il ne reproduira pas cette erreur en éditant la pièce en 1682. Cependant, il est à noter que le livret-programme des trois journées des *Plaisirs de l'île enchantée* (imprimé par Ballard et distribué aux spectateurs au début des fêtes) donne le 6 mai comme la date de la première journée.
- ÷ Contrairement à ce que peut faire penser le signe qui la précède, la mention de la représentation du *Tartuffe* n'est pas un ajout : La Grange a bien énuméré trois pièces, les deux premières étant juxtaposées, et la troisième coordonnée.
- ÷ Ce sera à nouveau le cas dans la liste des pièces jouées à Villers-Cotterêts à la fin de septembre 1664.
- ÷ L'ordre dans lequel sont nommées les trois pièces, qui n'est pas celui dans lequel elles ont été jouées, est sans doute dicté par la longueur de la mention concernant *Tartuffe*. Voir au 20 septembre 1664.
- ÷ Le mot *TARTUFFE* est écrit en grandes lettres pour signifier qu'il s'agit de la première représentation de la pièce. Ces grandes lettres se retrouveront en effet lors des deux « créations » publiques de la pièce, le 5 août 1667 et le 5 février 1669, mais non à l'occasion des représentations privées données à Villers-Cotterêts vers le 25 septembre 1664, au Raincy le 29 novembre 1664 et le 8 novembre 1665, et à Chantilly le 20 septembre 1668. Mais, s'il en est bien ainsi, pourquoi La Grange n'écrit-il pas *La Princesse d'Élide* en majuscules ?
- ÷ La précision « trois actes du *Tartuffe*, qui étaient les 3 premiers » n'a de sens que pour quelqu'un qui sait dès à présent que la pièce « définitive » en comptera cinq. Pourquoi ne pas écrire « et les trois premiers actes du *Tartuffe* » ?
- ÷ Nulle part La Grange n'évoque la première interdiction du *Tartuffe*, alors qu'il consacrerait plus de dix lignes à la seconde (voir au 5 août 1667).

- Ce même jour, Monsieur, frère du roi, se rend « avec une suite fort belle » à la Chambre des comptes, transmettre à la Compagnie les ordres de Sa Majesté, tandis que le prince de Condé expose les « intentions du roi » devant la Cour des Aides.

- Ce même jour, selon la *Gazette* du 3 mai [p. 432], « la princesse de Conti accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les fonts et nommé François Louis par le prince de Condé avec la duchesse de Longueville ».

- Ce même jour, selon la *Chronologie* de Monval, l'abbé Roquette remplace le janséniste Singlin, décédé le 17, comme directeur de conscience de la duchesse de Longueville, sœur des princes de Condé et de Conti.

- ÷ Il s'agit d'une erreur évidente : le successeur de Singlin est Isaac Le Maître de Sacy. Voir au 17 avril.

- ÷ L'abbé Roquette, qui sera nommé évêque d'Autun à Pâques 1666 et sacré le 18 avril 1667, a fait partie de la maison du prince de Conti avec Cosnac, Esprit, Sarasin, Guilleragues, Gourville, Mathieu de Montreuil, l'abbé Joseph de Voisin, Langlade, Molière et d'autres.

- ÷ Son biographe, J.-Henri Pignot [*Un évêque réformateur sous Louis XIV, Gabriel de Roquette*, 1876, 2 vol. in-octavo] ne dit nulle part que Roquette a pris la succession de Singlin comme directeur de Mme de Longueville ; il cite Victor Cousin, *Madame de*

22. Ce doit être un neveu d'Étienne III, le futur chancelier, oncle par alliance de Chapelle.

Sablé, in-octavo, p. 429, mentionnant une visite rendue par Mme de Longueville à Le Maître de Sacy en compagnie de l'abbé Roquette.

÷ Nombreux sont ceux qui ont vu en Roquette le modèle de Tartuffe : l'abbé Deslions (voir au 29 août 1665) ; l'auteur anonyme de la *Plainte de la ville d'Autun au Roi* (Satire contre Roquette, citée par Pignot, *op. cit.*, p. 610-615) ; l'auteur anonyme d'un note manuscrite [BNF, ms. nouv. acq. franç. 4333, f° 190, cité par Mongrédien dans son *Recueil*, 332] ; l'annotateur d'une chanson anonyme [BNF, ms. fr. 12618], figurant dans le *Chansonnier Maurepas* [IV, 285] ; Mme de Sévigné ; l'abbé de Choisy, Saint-Simon...

÷ Si l'on en croit Voyer d'Argenson [*Annales*, p. 209 et 211], il est membre actif de la Compagnie du Saint-Sacrement.

÷ Brienne le Jeune, dans ses *Mémoires* [III, 207], écrit que l'évêque d'Autun est « une créature de M. Le Tellier ».

Jeu 1 mai 1664

- Si l'on en croit le Registre de La Grange, la troupe est à Versailles.

- Selon Loret, dans sa Lettre du 3, v. 217-246 :

Jeudi, notre cour éclatante,
Toujours belle, toujours charmante,
Partit pour, entre chien et loup,
Arriver, dit-on, à Saint-Cloud,
Maison qui sans mentir est telle
Qu'on peut dire qu'elle est fort belle.
Puis lundi l'on en partira
Et dans Versailles on ira,
Autre maison brillante et rare
Et qu'aux plus beaux lieux on compare,
Où, durant ces jours de printemps,
On doit si bien passer le temps
Que les délices tant prisés
Des précieux Champs-Élysées,
L'imaginaire paradis
Des poètes du temps jadis,
N'étaient que pures bagatelles
Auprès de cent choses fort belles
Qu'au susdit Versailles verront
Les heureux qui s'y trouveront.
Mais, las ! notre Muse de bal
N'aura point part à ce régal,
Car pour illec me transporter,
Pour y séjourner et gîter,
À moins que coucher sur la dure,
Je n'ai chambre, lit, ni voiture,
Et mon âge ne permet pas
Que je fasse à pied tant de pas,
Ni de dormir dessus des selles,
Sur des bancs ou sur des bancelles.

- La *Gazette* du 3 mai rapportera :

Le premier du courant, le Roi et la Reine mère firent l'honneur à la marquise de Vervins de tenir son fils en la chapelle du Louvre, et de le nommer Louis, l'archevêque d'Auch ayant fait la cérémonie ; et Leurs Majestés, après avoir été complimentées par le Corps de ville ainsi que par les principaux magistrats, partirent pour aller passer quelques jours à Saint-Cloud et de là à Versailles.

÷ La *Gazette* du 10 [datée de Paris] rapportera :

Le premier du courant, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame, arrivèrent sur les 6 heures à Saint-Cloud, la Reine mère ayant ouï vêpres au couvent des religieuses de Chaillot.

Ven 2 mai 1664

- Si l'on en croit le Registre de La Grange, la troupe est à Versailles.

- Suite de la *Gazette* du 10 :

Le 2, la cour prit le divertissement de la promenade dans le délicieux jardin de cette belle maison [de Saint-Cloud], les reines en chaises et les dames en calèches.

÷ Il ne semble pas que Madame soit de la promenade.

- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 134-135] :
Ce même matin, je fus dire adieu à M. Le Tellier, qui me fit entrer dans son jardin. [...]
Il me dit encore que M. le premier président [de Lamoignon] avait parlé au roi sur ce qu'on avait expliqué un mot qu'il avait dit du premier président de La Vacquerie, que le roi Louis XI appelait « souverain du parlement ». Il était vrai que le roi avait tourné en raillerie ce mot « souverain », et disait que le premier président prétendait être souverain à l'égard de sa harangue.
M. Le Tellier ajouta que M. le premier président avait parlé au roi de sa famille ; qu'il devait cent mille écus, mais qu'il avait deux créanciers plus rudes, son fils et sa fille, et qu'il avait besoin pour les établir des grâces de Sa Majesté ; que, selon que le roi en avait parlé, il avait bien reçu ce discours, et que l'importance serait lorsqu'il faudrait venir aux effets.
[Note ajoutée en marge par D'Ormesson : J'ai su que le roi disait que c'était une prédication sur les mémoires de Mlle de Lamoignon, et qu'il croyait voir un homme à un tronc qui demandait pour les pauvres et prêchait leurs misères.]
Il me marqua les bonnes qualités du premier président ; mais qu'il n'avait pas celles du monde ; qu'il ne fallait pas se persuader amener tout le monde à sa règle, mais qu'il fallait s'accommoder aux autres, qu'il n'avait jamais que des difficultés que les affaires et point d'expédient pour les terminer ; que ses intentions étaient bonnes et qu'il faisait plaisir à ses amis.

Sam 3 mai 1664

- Si l'on en croit le Registre de La Grange, la troupe est à Versailles.
- Suite de la *Gazette* du 10 :
Le 3, ces princesses, accompagnées de Monsieur, allèrent ouïr messe au Mont Valérien, à cause de la fête de l'invention de Sainte-Croix...
÷ Même remarque qu'au 2 mai.

Dim 4 mai 1664

- Si l'on en croit le Registre de La Grange, la troupe est à Versailles.
- Suite de la *Gazette* du 10 :
[...] et le lendemain, premier dimanche du mois, elles firent leurs dévotions au monastère des Ursulines de Saint-Cloud.
Le 4, Leurs Majestés furent diverties par la comédie française, et, le roi ayant ces jours-là traité toute la cour avec une magnificence singulière, elles en partirent le 5 pour aller à Versailles, prendre les divertissements qui leur étaient préparés sous le titre des Plaisirs de l'île enchantée et qu'on avait partagés en trois journées.
÷ Même remarque qu'au 2 et au 3.
÷ Le rédacteur de la *Gazette* précise clairement que c'est le roi qui traite la cour, et non Monsieur, qui est pourtant chez lui.
÷ La troupe de Monsieur étant pour l'heure à Versailles, il faudrait supposer que ce sont les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne qui sont venus jouer à Saint-Cloud. Mais dans ce cas, la *Gazette* précise toujours que la comédie a été donnée par la Troupe royale :
◊ Elle le fera pour chacune des deux représentations d'*Othon* de Corneille données devant le légat du pape à Fontainebleau le 31 juillet et le 3 août suivants.
◊ *Idem* pour la représentation d'*Astrate* de Quinault donnée le 6 janvier 1665 dans les appartements de la reine Marie-Thérèse au Louvre.
◊ *Idem* pour les représentations de *L'Après-soupe des auberges* de Raymond Poisson, données au cours de la deuxième semaine de février 1665 au Palais-Royal, dans le cadre du « petit ballet » de *La Réception faite par un gentilhomme de campagne*.
◊ *Idem* pour la représentation du *Grand Alexandre* de Racine donnée le 14 décembre 1665 chez la comtesse d'Armagnac.
◊ Voir au 21 octobre 1666, 17 novembre 1667 (représentation d'*Andromaque*), etc.
÷ On peut penser que Molière et ses camarades ont fait le déplacement de Versailles à Saint-Cloud. Jusqu'à cette date, la *Gazette* n'a jamais précisé qu'une représentation théâtrale donnée devant la cour l'avait été par la Troupe de Monsieur ; l'expression n'a du reste jamais figuré dans aucun de ses articles. L'article de la même *Gazette*

du 10 qui évoque la représentation de *La Princesse d'Élide* à Versailles, ne signale ni le titre, ni l'auteur, ni la troupe qui a joué.

÷ Et si la Troupe de Monsieur était venue donner une sorte d'avant-première du *Tartuffe*... ?

Lun 5 mai 1664

• Si l'on en croit le Registre de La Grange, la troupe est à Versailles.

• La cour quitte Saint-Cloud pour Versailles (voir au 4). On pourra lire dans la Relation officielle des fêtes (voir au 7 mai) :

Le Roi, voulant donner aux Reines et à toute sa cour le plaisir de quelques fêtes peu communes, dans un lieu orné de tous les agréments qui peuvent faire admirer une maison de campagne, choisit Versailles, à quatre lieues de Paris. C'est un château qu'on peut nommer un palais enchanté, etc. [...]

Ce fut en ce beau lieu, où toute la cour se rendit le 5^e de mai, que le Roi traita plus de 600 personnes jusques au 14^e, outre une infinité de gens nécessaires à la danse et à la comédie, et d'artisans de toutes sortes venus de Paris, si bien que cela paraissait une petite armée. [...]

M. de Vigarini, gentilhomme modénois, fort savant en toutes ces choses, inventa et proposa celles-ci ; et le Roi commanda au duc de Saint-Aignan, qui se trouva lors en fonction de premier gentilhomme de sa chambre, et qui avait déjà donné plusieurs sujets de ballet fort agréables, de faire un dessein où elles fussent toutes comprises avec liaison et avec ordre, de sorte qu'elles ne pouvaient manquer de bien réussir.

Il prit pour sujet le Palais d'Alcine, qui donna lieu au titre des *Plaisirs de l'île enchantée*, puisque, selon l'Arioste, le brave Roger et plusieurs autres bons chevaliers y furent retenus par les doubles charmes de la beauté, quoique empruntée, et du savoir de cette magicienne...

÷ Jacqueline Duchêne affirme [*Henriette d'Angleterre*, Paris, Fayard, 1995, p. 207], que Madame (enceinte de cinq ou six mois selon Mme de Motteville) n'a pas pu assister aux fêtes de Versailles. Conséquence selon elle de la chute faite dix semaines plus tôt au bal du Mardi gras (voir au 26 février).

÷ Pourtant, Madame est citée au moins une fois dans la Relation officielle des fêtes : dans le compte rendu de la journée du 12 précisément : « Aussitôt que le Roi eut dîné, il conduisit les Reines, Monsieur, Madame et toutes les dames dans un lieu où on devait tirer une loterie... ».

• Ce même jour, le cardinal Flavio Chigi, neveu du pape Alexandre VII et son légat auprès de la cour de France, quitte Civita Vecchia avec sa nombreuse escorte.

Mar 6 mai 1664

• C'est la date que, dans sa note du 30 avril, La Grange indiquait par erreur comme étant celle de la création de *La Princesse d'Élide*.

÷ Il semble bien, si l'on s'en tient à la date indiquée au titre du livret-programme imprimé par Ballard, que les *Plaisirs de l'île enchantée* devaient débiter ce jour-là et non le lendemain.

Mer 7 mai 1664

• Si l'on en croit le Registre de La Grange, la troupe est à Versailles depuis une semaine.

÷ Ouverture des fêtes de Versailles en présence de quelque six cents invités.

÷ Ces fêtes feront l'objet d'une relation « officielle », imprimée à une date non précisée par Robert Ballard, « seul imprimeur du roi pour la musique », et intitulée *Les Plaisirs de l'île enchantée. Course de bague, collation ornée de machines, comédie mêlée de danse et de musique, ballet du palais d'Alcine, feu d'artifice, et autres fêtes galantes et magnifiques, faites par le roi à Versailles le 7 mai 1664 et continuées plusieurs autres jours*.

÷ Il s'agit d'un bel in-folio orné de neuf planches d'Israël Silvestre. Le texte en a été attribué à André Félibien, mais selon d'autres il serait dû à la plume de Charles Perrault.

÷ Première des trois journées des « Plaisirs de l'île enchantée ». Défilé des captifs de la magicienne Alcine. La troupe de Monsieur y figure : Molière en dieu Pan, Madeleine Béjart en Diane, Mlle Debrie en Siècle d'airain, etc.

÷ Les spectateurs ont en mains le livret-programme in-quarto imprimé par Robert Ballard, intitulé *Les Plaisirs de l'île enchantée. Course de bague faite par le Roi à Versailles, le 6 mai 1664*.

◇ L'emploi du présent et du futur dans les récits montre que le livret était imprimé dès avant le début des fêtes.

◇ Chacune des trois journées a une pagination particulière [1-24 ; 1-4 ; 1-10], ce qui donne à penser que chaque cahier a peut-être été distribué au début de chaque journée.

÷ Suite de la *Gazette* du 10 :

[...] prendre les divertissements qui leur étaient préparés sous le titre des *Plaisirs de l'île enchantée* et qu'on avait partagés en trois journées.

Le premier, qui était une course de bague, se donna le 7 sur les six heures du soir ; et tous les chevaliers s'y étant signalés, le marquis de *La Vallière* l'emporta, et eut l'honneur d'en recevoir le prix des mains de la Reine mère, qui était une épée enrichie de diamants. La nuit étant survenue, il parut plus de deux mille lumières, à la clarté desquelles on servit un superbe festin de plus de 40 bassins de viande, et d'autant de pyramides, Leurs Majestés étant accompagnées à table de grand nombre des principales dames fort bien parées.

÷ Le rédacteur de la *Gazette* du 17 (probablement Charles Robinet) écrira [la dépêche est datée de Paris, et non de Versailles] :

Le 7 de ce mois, sur les six heures du soir, les reines s'étant placées sous le dais qu'on leur avait dressé au milieu d'une allée, dans le petit parc du château de Versailles, ainsi que toutes les dames de la cour et autres personnes de qualité, sur des échafauds environ, elles eurent le premier des divertissements que le roi leur avait destiné, qui fut une course de bague, en laquelle Sa Majesté était accompagnée de divers seigneurs, qui représentaient autant de ces chevaliers qu'Alcine, fameuse magicienne, retenait auprès d'elle, tant par les charmes de sa beauté que par ses enchantements. À la fin de cette course, qui se fit avec toute la pompe, la galanterie et l'adresse imaginables, la nuit étant survenue, on découvrit une infinité de lumières suspendues à l'entour des palissades, et, en même temps, une troupe de concertants, qui devançaient les 4 saisons, avec 48 personnes chargées de bassins de fruits en pyramides, après lesquelles il arriva une autre bande de concertants, suivie d'une machine sur le haut de laquelle étaient Pan et Diane, accompagnés de 36 satyres portant aussi chacun un grand plat de viandes. Alors on aperçut une table de 72 pieds de long, avec 41 couverts, sur laquelle la suite de Pan et de Diane posa les plats, et où Leurs Majestés prirent leurs places, ayant à leurs côtés Monsieur, Madame et toutes les princesses et dames de la plus haute qualité.

÷ Dans son Extraordinaire du 21 mai intitulé « Les Particularités des divertissements pris à Versailles par Leurs Majestés », Robinet écrira :

[...] Suivant un projet si bien concerté, les Plaisirs de l'île enchantée se commencèrent le 7 de ce mois, par une course de bague, pour le sujet de laquelle le duc de Saint-Aignan avait pareillement choisi les jeux pythiens où Apollon présidait, et le lieu de ce tournoi fut établi dans le petit parc, au milieu de la grande allée qui regarde le château de Versailles, lequel, étant un composé de ce que l'art et la nature sauraient assembler de beau et de délicieux, pouvait bien être une image de cette île enchantée.

On avait dressé sur les trois avenues autant de grands portiques de verdure ornés d'écusson, avec de hautes figures et des trophées qui les rendaient fort superbes ; et à l'entrée d'un rond qui se forme au milieu de cette allée en descendant du château, l'on avait mis les hauts dais pour les reines, avec des échafauds pour toute la cour.

Leurs Majestés s'y étant placées sur les six heures du soir, le Roi et les principaux seigneurs qui représentaient avec sa Majesté autant de chevaliers, parurent en cet ordre, tous richement vêtus à la grecque et formant une très brillante quadrille.

Un hérault d'armes marchait à la tête avec trois pages, l'un de Roger, chef de la quadrille, le 2^e de Guidon le Sauvage, maréchal de camp, et le 3^e d'Oger le Danois, juge des courses, dont ils portaient les lances et les écus.

Sur leurs pas étaient quatre trompettes et deux timbales, qui inspiraient la gaieté en remplissant l'air de leurs fanfares et de leurs sons ; et après eux venait Guidon le Sauvage, maréchal de camp, représenté par le duc de Saint-Aignan [...] Il était joint par huit autres trompettes et deux timbales, qui devançaient Roger, représenté avec tous les avantages du plus achevé des héros, puisqu'il l'était par un Roi qui ne peut avoir de pareil. [...] Sa Majesté était avantageusement vêtue et montée, ayant sa couleur de feu, or et argent ; et le duc de Noailles représentait derrière elle Oger le Danois, juge de camp [...]. Il était suivi par le duc de Guise et le comte d'Armagnac [...], les ducs de Foix et de Coaslin [...], le comte de Lude et le prince de Marsillac [...], le marquis de Villequier [...] et le marquis de Soyecourt [...], le marquis d'Humières [...] et le marquis de La Vallière [...]. Le duc d'Enghien venait seul et représentait Roland [...].

Cette charmante troupe était suivie par Apollon [représenté par La Grange] assis sur un char de triomphe de 20 pieds de haut, de 10 de large et de 24 de long, tellement enrichi d'or, de statues, d'animaux et de festons, avec les armes royales, qu'il ne se peut rien voir de plus pompeux qu'était cette roulante machine, tirée par quatre grands chevaux qui représentaient les quatre saisons par les différentes couleurs de leur poil.

Le Dieu y était accompagné des quatre Âges [Armande Béjart, Catherine de Brie, André Hubert et Du Croisy] et assis à ses pieds sur de vastes degrés qui lui formaient un trône, ainsi que du Temps, qui gouvernait le char, représenté par un vieillard ailé avec un sable (sic) sur la tête et une faux couchée à ses pieds, les douze signes du Zodiaque et les douze Heures du Jour étant autour de lui avec les hiéroglyphes qui les désignent.

Enfin venaient les pages des chevaliers portant leurs lances et les écus de leurs devises, tous richement vêtus ; puis 20 pasteurs chargés de toutes les pièces de la barrière dont la lice devait être fermée.

Les chevaliers étant entrés par l'un des portiques qui aboutissaient aux avenues du camp, après en avoir fait le tour, s'arrêtèrent devant les Reines, et Apollon fit avec les quatre Siècles un charmant dialogue en vers à la louange de la France, de la Reine et du Roi. Après quoi, tous ayant repris leur tour à gauche, au même ordre qu'ils étaient venus, ils sortirent du camp pour faire place aux pasteurs, qui en un instant posèrent la barrière et favorisèrent ainsi l'ardeur que nos chevaliers avaient de signaler leur adresse.

C'est ce qu'ils firent à l'envi, animés au point qu'il est aisé de l'imaginer, ayant l'honneur d'être en cette occasion les concurrents d'un si grand roi, excepté les ducs de Saint-Aignan et de Noailles, que leurs charges de maréchal dce camp et de juge du camp empêchèrent de paraître en cette course ; et leur querelle s'étant décidée à l'entrée de la nuit par les avantages du marquis de La Vallière, qui emporta le prix, toute la place fut éclairée d'un nombre infini de flambeaux sur des chandeliers suspendus à l'entour des palissades et produisant les plus agréables effets du monde.

En même temps, on vit entrer par le portique de la droite une compagnie de 36 concertants qui marchaient en fort bel ordre au-devant des 4 Saisons : le Printemps sur un cheval de Naples, l'Été sur un éléphant d'Éthiopie, l'Automne sur un chameau d'Asie et l'Hiver sur un ours d'Hibernie ; chacun se faisant connaître par ses fleurs, ses épis, ses fruits et ses glaces.

À peine cette nombreuse troupe se fut également séparée aux deux côtés de la place, en présence de Leurs Majestés, laissant les 4 animaux de front au-devant d'elles, qu'il parut à leur suite 48 hommes, qui représentaient 12 jardiniers, autant de moissonneurs, pareil nombre de vendangeurs et 12 vieillards, tous chargés de grands bassins de fruits en pyramides, dont l'embellissement, la magnificence et la rareté mirent les spectateurs dans une admiration extraordinaire.

Les Saisons, s'adressant à la Reine par de beaux vers à sa louange, lui offrirent leurs présents, que ceux de leur suite portèrent sur 4 buffets qui parurent aux deux côtés des portiques de la droite et de la gauche ; ce qu'ils n'eurent pas achevé, qu'un nouveau bruit, mais des plus doux, obligea les spectateurs à tourner les yeux du côté des mêmes portiques.

C'était une autre bande de concertants qui en sortaient, marchant au petit pas, en très bel ordre, encore au-devant d'une machine de 18 pieds de haut et de 12 de large, construite de plusieurs troncs d'arbres entrelacés et portée avec tant d'artifice qu'il semblait qu'elle se remuât par elle-même. Diane et Pan, qui étaient dessus, se présentèrent ainsi à Leurs Majestés, et lorsque la machine fut arrivée au milieu de la place, et que tous les concertants joints ensemble eurent ravi l'assistance, ils leur offrirent ce qu'ils avaient de meilleur de leur chasse et de leur ménagerie, qui consistait en 36 grands plats de viandes portés par autant d'hommes sur leurs têtes, accompagnés de plusieurs autres avec des flambeaux et de 18 pages pour servir à table.

Il n'y a que le seul spectacle de tant de choses qu'on vit alors, qui puisse faire concevoir l'effet qu'elles produisaient pour former une espèce d'enchantement dans un si beau lieu, ainsi que le parut encore une table, qui se découvrit en même temps que toutes les machines eurent pris leur route pour rentrer, et que les concertants défilèrent devant Leurs Majestés pour se placer en face sur un échafaut qu'on avait exprès dressé.

Cette table était de 72 pieds de long, en demi-cercle, ornée de grands festons de fleurs, avec 42 couverts et 72 flambeaux de vermeil doré ; et ceux de la suite de Pan et de Diane y posèrent leurs plats, qui composèrent le plus superbe et le plus délicieux festin qu'on puisse imaginer.

Cependant, 24 danseurs, sur l'espace du terrain qui demeurait vide, firent une fort belle entrée ; et lors, Leur Majestés prirent leur place au milieu de cette table, ayant à leurs côtés Monsieur, Madame et les autres princesses et dames de la plus haute qualité, si avantageusement parées qu'il semblait que ce banquet fût celui des

dieux et que le petit parc de Versailles se fût converti en leur Olympe. Aussi le Ciel s'était paré cette nuit-là de ses plus beaux astres, et l'on eût dit qu'il en avait fait autant d'yeux pour mieux assister à ce spectacle, capable de lui donner de la jalousie, comme tout le reste de la terre. Mais si la vue et le goût y étaient pleinement délectés, l'ouïe ne l'était pas moins, par la douceur de l'harmonie de tant de concertants, qui exécutèrent miraculeusement les plus beaux airs que le sieur Baptiste, notre savant Orphée, eût encore fait entendre à cette charmante cour. Et c'est ainsi que se termina le premier jour des divertissements de l'Île enchantée.

Jeu 8 mai 1664

- Le soir à 8 h : création de *La Princesse d'Élide*.

÷ La Relation officielle :

Seconde journée des Plaisirs de l'île enchantée.

Lorsque la nuit du second jour fut venue, Leurs Majesté se rendirent dans un autre rond, environné de palissade comme le premier, et sur la même ligne, s'avancant toujours vers le lac où l'on feignait que le palais d'Alcine était bâti.

Le dessein de cette seconde fête était que Roger et les chevaliers de sa quadrilles, après avoir fait des merveilles aux courses que par l'ordre de la belle magicienne ils avaient faites en faveur de la Reine, continuaient en ce même dessein pour le divertissement suivant, et que l'Île flottante n'ayant point éloigné le [= ne s'étant point éloigné du] rivage de la France, ils donnaient à Sa Majesté le plaisir d'une comédie dont la scène était en Élide.

Le Roi fit donc couvrir de toiles, en si peu de temps qu'on avait lieu de s'en étonner, tout ce rond, d'une espèce de dôme, pour défendre contre le vent le grand nombre de flambeaux et de bougies qui devaient éclairer le théâtre, dont la décoration était fort agréable.

Aussitôt qu'on eut tiré la toile, un grands concert de plusieurs instruments se fit entendre, et l'Aurore, représentée par Mlle Hilaire, ouvrit la scène et chanta ce récit : [Suit le texte des deux scène du premier intermède (Aurore, valets de chiens et musiciens).]

÷ La Relation donne ensuite le texte de *La Princesse d'Élide*, avec les arguments au début de chaque acte ; après le vers 365, au milieu de la première scène du second acte, se lit un Avis (peut-être de Molière lui-même) ainsi rédigé :

Le dessein de l'auteur était de traiter ainsi toute la comédie. Mais un commandement du Roi qui pressa cette affaire l'obligea d'achever tout le reste en prose, et de passer légèrement sur plusieurs scènes qu'il aurait étendues davantage s'il avait eu plus de loisir.

÷ Le caractère inachevé de la pièce sera également signalé par Marigny dans sa Relation ; voir ci-dessous.

÷ Dans le livret remis aux spectateurs, la seconde journée est présentée ainsi :

Le brave Roger et les fameux guerriers de sa quadrille avaient trop bien réussi aux courses qu'ils avaient entreprises dans l'Île enchantée, et la magicienne qui les avait conviés à en divertir une grande reine avait reçu trop de satisfaction de cette galanterie, pour n'en désirer pas la continuation. Ces chevaliers lui donnent donc le plaisir de la comédie. Comme ils avaient entrepris les courses sous le nom des Jeux pythiens, et armés à la grecque, ils ne sortent point de leur premier dessein lorsque la scène est en Élide. C'est là qu'un prince d'humeur magnifique et galante, ayant une fille aussi naturellement ennemie de l'amour qu'ornée de tous les dons qui la rendent aimable, propose des jeux d'exercices, des courses de chariot et des chasses, croyant que la magnificence des premiers et le divertissement de l'autre, où l'adresse et le courage se font remarquer, feront choisir, parmi les divers princes qu'il y avait conviés, un amant à sa fille qui soit digne d'elle. Il y réussit heureusement, et l'intrigue de la comédie, étant de soi fort galante, est encore augmentée par des concerts, des récits et des entrées de ballet qui entrent bien dans le sujet et le rendent fort agréable. [...]

Nom de ceux qui jouent la Comédie.

Le Prince d'Élide	Hubert.
La Princesse d'Élide, & deux autres ses parentes	Mesd ^{lles} de Brie.
Philis	Moliere, duParc.
Le Prince d'Ithaque	Mad ^{le} Bejart.
Le Prince de Messene	La Grange.
Le Prince de Pyle	Du Croisy.
Arbale Gouverneur du Prince d'Ithaque	Bejart.
Moron	La Thorilliere.
Lycas, & deux petits Pages.	Moliere

◇ Il semble qu'au moment où l'on imprimait ce livret, les rôles féminins n'étaient pas définitivement distribués ; il n'est donc pas certain que le rôle-titre ait été écrit pour Armande Béjart.

÷ Suite de la *Gazette* du 10 :

Le 8, il y eut, pour la seconde journée, comédie française, entremêlée de concerts, de récits et d'entrées de ballets, ainsi que vous verrez ailleurs, dans le détail de tous ces agréables divertissements, qui se terminèrent hier par un ballet sur l'eau et un très beau feu d'artifice.

÷ Suite de la *Gazette* du 17 :

Le lendemain, cette charmante compagnie eut au même endroit le divertissement d'une comédie française, avec quelques entrées de ballet et des concerts...

÷ On ne peut être plus éliptique.

÷ Dans son Extraordinaire daté du 21, Robinet sera à peine plus disert :

Le lendemain, toute la décoration ayant été changée, on aperçut au-delà du portique qui était en face une très grande salle remplie de sièges et d'échafauds, vis-à-vis un autre portique fermé par un rideau. Le roi et les reines s'y étant rendus sur les 8 heures du soir, accompagnés de toute la cour, on découvrit entre les palissades de la même allée où s'était faite la course de bague, un fort beau et fort vaste théâtre éclairé de quantité de lustres, et l'on y donna à Leurs Majestés le divertissement d'une comédie, en laquelle un prince d'humeur magnifique, ayant une fille autant ennemie de l'amour qu'elle était aimable par ses charmantes qualités, proposa des jeux célèbres et y convia divers princes, dans la pensée qu'elle y ferait enfin choix d'un amant digne d'elle. Outre que l'intrigue en était galante, elle fut entremêlée d'entrées de ballet et de flûtes et de violons, en sorte que rien ne pouvait être plus agréable ni plus divertissant pour cette seconde journée.

÷ De toute évidence, Robinet, qui n'a pas vu le spectacle, se contente de reprendre le texte du livret de Ballard. Il semble évident cependant qu'il a reçu des ordres pour ne pas s'attarder davantage sur cette création et pour ne pas citer son auteur, alors qu'il cite Vigarini, Baptiste (Lully) et d'autres.

÷ Dans sa Lettre du 10, Loret, qui a été refoulé devant les portes de Versailles et n'a pu voir le spectacle, écrira (v. 227-240), « sur le rapport d'autrui » :

Le second jour, la comédie,
Par le sieur de Molière ourdie,
Où l'on remarqua pleinement
Grand esprit et grand agrément
(Cet auteur ayant vent en poupe),
Occupa tant lui que sa troupe
Avec de célestes récits
À toucher les plus endurcis,
Animés de douceurs divines
De deux rares voix féminines
Qui sont, comme j'ai dit un jour,
Les rossignol(e)s de la cour,
Que personne ne contrecarre,
À savoir l'Hilaire et La Barre.

÷ L'abbé et poète Jacques Carpentier de Marigny fera paraître dans les semaines suivantes, sous le titre de *Relation des divertissements que le Roi a donnés aux Reines dans le parc de Versailles, écrite à un gentilhomme qui est présentement hors de France*, une lettre en prose et en vers, datée du 14 mai et achevée d'imprimer le 17 juin pour le compte de Sercy et Barbin [voir *Ceuvres de Molière*, GEF, IV, 256-257], dans laquelle on lit, au sujet de la seconde journée :

Le jour suivant on eut le divertissement de la comédie. L'on avait dressé un grand théâtre, environ cent pas au-dessous du rond où les chevaliers avaient couru la bague, et l'on avait fait une espèce de salon entre les palissades de l'allée, dont le haut était couvert de toiles, pour défendre les dames contre les injures du temps. Vous ne prétendez pas que je vous raconte scène par scène le sujet de la comédie, et vous faites bien, car mon intention n'est pas de vous écrire un volume. En attendant que vous la voyiez imprimée, si Molière, qui en est l'auteur, la veut donner au public, vous saurez qu'il avait eu si peu de temps pour la composer qu'il n'y avait qu'un acte et demi en vers, et le reste était en prose, de sorte qu'il semblait que pour obéir promptement au pouvoir de l'enchanteresse Alcine, la Comédie n'avait eu le temps de prendre qu'un de ses brodequins et qu'elle était venue donner des marques de son obéissance un pied chaussé et l'autre nu. Elle ne laissa pas d'être fort galante, et l'on prit assez de plaisir à voir un jeune prince amoureux d'une princesse fort dédaigneuse et qui n'aimait que la chasse, venir à bout de sa fierté par une indifférence affectée, et tout cela selon les bons avis d'une espèce d'Angélie [*ndfr* : Moron, le « plaisant » joué par Molière], c'est-à-dire d'un fou ou soi-disant, plus heureux et plus sage que trente docteurs qui se piquent d'être des Catons :

Tous ne sauraient par les mêmes emplois
Avoir de l'accès près des rois ;

Cependant chacun y veut être ;
 On gronde, on peste tout le jour
 Contre tel qui n'est pas ce qu'il y veut paraître ;
 Mais pour moi je tiens qu'à la cour
 N'est pas fou qui plaît à son maître.

÷ L'allusion aux « trente docteurs qui se piquent d'être des Catons » pourrait bien viser les censeurs du *Tartuffe*...

÷ La pièce a été commandée à Molière par le duc de Saint-Aignan, maître d'œuvre des « Plaisirs de l'île enchantée », dont la troupe a joué la *Bradamante ridicule* en janvier.

÷ Elle est adaptée d'une comédie espagnole. Les festivités sont officiellement dédiées aux deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, toutes deux espagnoles. Mais je note que *Le Mariage forcé* contenait déjà une chanson espagnole, et que trois des créations suivantes de la troupe de Molière : *Le Festin de pierre*, *Le Favori* et *L'Amour médecin*, seront elles aussi adaptées de (ou inspirées par des) pièces espagnoles (de Tirso de Molina dans les trois cas).

÷ La pièce originale, *El Desdén con el Desdén* [*Dédain pour dédain*], d'Agustin Moreto y Cabaña, a été publiée en 1654, et n'a semble-t-il pas été traduite en français. Peut-être fait-elle partie du répertoire de la troupe espagnole.

÷ Il faut supposer qu'un lecteur sachant lire l'espagnol (c'est le cas en particulier de Saint-Aignan), en ayant eu connaissance, l'a traduite ou fait traduire, et en a demandé l'adaptation à Molière. L'ensemble demande un certain temps.

÷ Si l'on admet que les premiers jours de mai ont été consacrés aux répétitions et au réglage des différents spectacles (comédies, défilés, etc.), il faut croire que la pièce a été écrite (ou du moins mise en chantier, puisqu'elle est inachevée) depuis le relâche de Pâques (24 jours, soit plus de trois semaines : 28 mars-22 avril).

÷ **D'où l'on peut conclure que le *Tartuffe* était sans doute écrit avant la commande de *La Princesse d'Élide*.**

÷ La pièce espagnole s'ouvre sur une longue confidence du héros, le jeune Carlos, comte d'Urgel, à son valet, le *gracioso* Polilla. Pour ce rôle de confident, Molière crée le personnage du gouverneur Arbate, « lequel, indulgent à la passion du prince, le [loue] de son amour au lieu de l'en blâmer, en des termes forts galants » qui résonnent sans doute à Versailles comme un éloge à peine déguisé des sentiments de Louis XIV pour Louise de La Vallière :

Moi, vous blâmer, Seigneur, des tendres mouvements
 Où je vois qu'aujourd'hui penchent vos sentiments !
 Le chagrin des vieux jours ne peut aigrir mon âme
 Contre les doux transports de l'amoureuse flamme ;
 Et bien que mon sort touche à ses derniers soleils,
 Je dirai que l'amour sied bien à vos pareils,
 Que ce tribut qu'on rend aux traits d'un beau visage
 De la beauté d'une âme est un clair témoignage,
 Et qu'il est malaisé que sans être amoureux
 Un jeune prince soit et grand et généreux.
 C'est une qualité que j'aime en un monarque ;
 La tendresse du cœur est une grande marque
 Que d'un prince à votre âge on peut tout présumer,
 Dès qu'on voit que son âme est capable d'aimer.

÷ Au demeurant c'est bien ainsi que ce discours a été entendu par les contemporains ; il n'est que de lire *Le Palais-Royal ou Les Amours de Madame de La Vallière*²³, roman anonyme publié pour la première fois en 1680 à la suite de *l'Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin, où ces vers et quelques autres (prononcés par Euryale ou par Cynthie) sont donnés à un trio formé de Louis XIV, Saint-Aignan et la duchesse de Montausier.

÷ Peut-on aller jusqu'à imaginer que les vers donnés dans *Les Amours de Madame de La Vallière* ne sont pas de Molière lui-même (son nom n'apparaît d'ailleurs nulle part dans le « roman »), et qu'ils lui ont été en quelque sorte suggérés, voire imposés ?

÷ Il est probable également que le personnage d'Arbate doit beaucoup au duc de Saint-Aignan.

23. Ce rapprochement, signalé par Jules Lair à la page 132 de son essai sur *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV* [4^e édition, Paris, 1907], n'a curieusement été repris par aucun historien ou éditeur de Molière.

÷ Molière y joue le rôle du bouffon Moron²⁴, qui est amoureux de la bergère Phyllis (jouée par Madeleine Béjart), suivante de la Princesse (jouée par Armande). De ce « plaisant », le prince dit à Arbate :

Par son titre de fou tu crois le bien connaître,
 Mais sache qu'il l'est moins qu'il ne le veut paraître,
 Et que, malgré l'emploi qu'il exerce aujourd'hui,
 Il a plus de bon sens que tel qui rit de lui.
 La princesse se plaît à ses bouffonneries ;
 Il s'en est fait aimer par cent plaisanteries,
 Et peut, dans cet accès, dire et persuader
 Ce que d'autres que lui n'oseraient hasarder.
 Je le vois propre enfin à ce que j'en souhaite :
 Il a pour moi, dit-il, une amitié parfaite
 Et veut, dans mes États ayant reçu le jour,
 Contre tous mes rivaux appuyer mon amour.

÷ Dans l'original espagnol, le *gracioso* Polilla, dont Moron est l'équivalent « grec », se déguise en médecin. Molière aurait-il repris l'idée de ce travestissement dans *Le Festin de Pierre* ?

÷ La distribution, telle que la donne l'impression, est la suivante :

La princesse d'Élide	Mlle Molière
Aglante, cousine de la princesse	Mlle Duparc
Cynthia, cousine de la princesse	Mlle Debrie
Philis, suivante de la princesse	Mlle Béjart
Iphitas, père de la princesse	Le Sr Hubert
Euryale, ou le prince d'Ithaque	Le Sr de La Grange
Aristomène, ou le prince de Messène	Le Sr Du Croisy
Théocle, ou le prince de Pyle	Le Sr Béjart
Arbate, gouverneur du prince d'Ithaque	Le Sr de La Thorillière
Moron, plaisant de la princesse	Le Sr de Molière
Un suivant	Le Sr Prévost.

÷ Ne jouent pas : Mlle Hervé (Genevève Béjart), Mlle du Croisy, René Duparc et Edme Debrie.

Ven 9 mai 1664

• La troupe est à Versailles. Troisième journée des Plaisirs de l'île enchantée.

• Suite et fin de la *Gazette* du 10 :

[...] vous verrez ailleurs, dans le détail de tous ces agréables divertissements, qui se terminèrent hier par un ballet sur l'eau et un très beau feu d'artifice.

÷ Suite de la *Gazette* du 17 [479] :

[...] et le 3^e jour, [la compagnie eut le divertissement] d'un ballet sur le rondeau, qui se termina par l'embrasement du palais d'Alcine, ainsi que son enchantement par le même incendie. Mais il y eut tant de belles particularités, comme en ce qui se passa les jours précédents, qu'il les faut remettre à un Extraordinaire pour ne vous rien dérober de ces merveilleux spectacles.

÷ Cet Extraordinaire paraîtra le 21 :

Mais ce qui se passa en la 3^e [journée] ne se peut exprimer que par des idées au-delà du vraisemblable ; et ce fut alors aussi que les spectateurs crurent être en une île enchantée. Le théâtre de ces nouveaux miracles était un rondeau qui est au bout de la même allée en ovale, de près de 200 pas de long et 140 de large. Il y avait un rocher de 60 pieds en carré et de 3 de haut, sur lequel, au milieu d'une plaine, il en paraissait un autre de 8 pieds de large et d'autant de haut ; et aux deux côtés de cette île, on en voyait encore deux à distance d'environ 40 pieds qui s'élargissaient jusqu'au bord, faisant de part et d'autre une parfaite symétrie. Ces rochers étaient remplis d'un côté d'un nombre infini de toutes sortes de concertants, et de l'autre de timbales et de trompettes vêtus de très magnifiques habits ; et toute l'île, les rochers et l'enceinte du rondeau brillaient d'une prodigieuse quantité de flambeaux et d'autres lumières, de façon que le Jour recommença de naître dans le sein de la Nuit, malgré la violence des vents, qui semblaient, pour satisfaire quelques divinités jalouses de tant de merveilles, en vouloir troubler l'appareil, mais dont l'on eût dit qu'ils étaient aussi empêchés par la force de l'enchantement qui parut dans tout ce spectacle.

Leurs Majestés s'étant placées, avec toute la cour, sur les amphithéâtres qu'on avait dressés en face d'une si superbe scène, elles y eurent le divertissement d'un ballet, lequel commença par la sortie qui se fit des ouvertures restant aux deux

24. Voir au 9 avril, *Le Fou raisonnable* de Raymond Poisson, et au 9 décembre, lors de la reprise au Palais-Royal.

côtés entre l'île et les rochers, par la magicienne Alcine [Marquise Duparc] avec deux de ses compagnes, chacun montée sur un monstre marin.

Étant arrivée au bord du rondeau devant Leurs Majestés, elle découvrit par des vers à ses deux nymphes le trouble où l'avaient mise des prodiges et des songes qui lui faisaient appréhender la ruine de son pouvoir et la perte de ses amants, mêlant à ses plaintes les louanges de la Reine Mère. Puis elle ordonna que le palais où elle tenait Roger enchanté s'ouvrit. À l'instant, par un admirable artifice, le rocher, se séparant aux deux bords de l'île, laissa voir ce palais, qui surprit également les spectateurs par sa magnifique structure et par l'élévation qui s'en fit, à mesure que le rocher s'ouvrait, jusqu'à la hauteur de 25 pieds, s'élargissant aussi à proportion jusqu'à 30 ; en sorte qu'on ne peut assez louer le sieur Vigarini, gentilhomme modénois, qui par toutes les étonnantes machines qui servirent aux divertissements de ces trois journées, soutint si dignement sa qualité d'ingénieur du Roi.

Pendant que les beautés de ce palais se développaient ainsi, on entendit de toutes parts l'harmonie des concertants placés sur les rochers ; et incontinent après il se fit six entrées, l'une de six géants de hauteur prodigieuse, qui étaient commis à la garde des dehors d'un lieu si considérable et qu'accompagnaient quatre nains ; la seconde de huit Mores chargés de la garde du dedans, et qui le visitèrent exactement, chacun avec deux flambeaux ; la troisième, de six des chevaliers enchantés qui, essayant de forcer leur prison, furent attaqués par autant de monstres qui en demeurèrent victorieux ; la quatrième, de la magicienne Alcine, qui, troublée de cette aventure, invoqua derechef tous ses esprits, deux desquels se présentèrent faisant des sauts avec l'agilité qui leur est propre ; la cinquième, d'autres démons qui la vinrent assurer qu'ils emploieraient tous leurs soins pour son repos ; et la dernière, de la même magicienne, qui, ayant aperçu auprès de Roger et des chevaliers de sa suite une Mélisse dont elle avait toujours redouté la puissance, et qui était lors déguisée en Atlas, accourait pour empêcher l'effet qu'elle venait produire.

Mais comme cette Mélisse avait déjà mis au doigt de ce brave chevalier une bague qui détruisait les enchantements, elle ne put s'opposer à sa fuite, et, de désespoir, elle mit le feu à son palais avec un flambeau, de manière qu'il disparut incontinent avec toutes les lumières. Aussitôt on découvrit en sa place un feu d'artifice, duquel il n'est pas moins difficile de faire une fidèle description que du reste, puisqu'à peine les spectateurs eurent le temps d'en remarquer les diverses beautés, dans la grande foule des feux qui remplirent durant demi-heure l'eau, l'air et la terre de leur lumière et de leur tintamarre.

Ce fut par là que se terminèrent les divertissements de l'Île enchantée, qui doivent faire avouer que la France n'est pas moins grande et magnifique dans la paix que conquérante et glorieuse dans la guerre, depuis que son sceptre est dans les mains d'un monarque dont les jours sont tous remplis de merveilles qui n'ont point d'exemple dans le passé et qui n'auront rien de semblable dans l'avenir.

Sam 10 mai 1664

- La troupe est à Versailles.

÷ Suite de la *Gazette* du 17 :

Le 10, se fit une course de têtes dans les fossés du château, dont le roi remporta le prix, qui était un riche diamant, mais qu'il laissa à disputer parmi ceux qui avaient l'honneur d'être de sa troupe, entre lesquels le duc de Coaslin le gagna et le reçut des mains de la reine.

Et ce divertissement fut suivi de la comédie française, avec les entrées du ballet qui avait été dansé sur le rondeau, le tout précédé et accompagné de musique.

÷ La *Gazette* ne disant rien de ce qui s'est passé le 11, j'en conclus qu'elle a fait erreur sur le programme du 10 et qu'elle y a placé la représentation des *Fâcheux* donnée le lendemain.

÷ Suite de la Relation officielle :

Quoique les fêtes comprises dans le sujet des *Plaisirs de l'île enchantée* fussent terminées, tous les divertissements de Versailles ne l'étaient pas ; et la magnificence et la galanterie du Roi en avait encore réservé pour les autres jours qui n'étaient pas moins agréables.

Le samedi 10^e, Sa Majesté voulut courre les têtes. C'est un exercice que peu de gens ignorent, et dont l'usage est venu d'Allemagne...

- Ce jour-là, une dépêche de la *Gazette* datée de Paris signale que « la semaine passée, l'abbé de La Mothe fut nommé par le Roi à l'évêché de Saint-Flour ».

÷ Qui est cet abbé de La Mothe ?

Dim 11 mai 1664

- La troupe est à Versailles.

÷ Suite de la Relation officielle :

Le dimanche, au lever du roi, quasi toute la conversation tourna sur les belles courses du jour précédent, et donna lieu à un grand défi entre le duc de Saint-Aignan, qui n'avait point encore couru, et le marquis de Soyecourt, qui fut remis au lendemain, pource que le maréchal duc de Gramont, qui pariait pour ce marquis, était obligé de partir pour Paris, d'où il ne devait revenir que le jour d'après.

Le Roi mena toute la cour, cette après-dînée, à sa ménagerie, dont on admira les beautés particulières, et le nombre presque incroyable d'oiseaux de toutes sortes, parmi lesquels il y en a beaucoup de fort rares. [...]

Le soir, Sa Majesté fit représenter, sur l'un de ces théâtres doubles de son salon, que son esprit universel a lui-même inventés, la comédie des *Fâcheux*, faite par le sieur de Molière, mêlée d'entrées de ballet et fort ingénieuse.

÷ Que sont ces « théâtres doubles » ?

÷ La programmation des fêtes de Versailles contient les deux comédies-ballet de Molière, dont la première (*Les Fâcheux*) était dédiée à Louis XIV (qui aurait même participé à son écriture), et la seconde (*Le Mariage forcé*) est la création la plus récente de la troupe ; une comédie avec ballets écrite spécialement (uniquement) pour ces fêtes (*La Princesse d'Élide*) ; une comédie nouvelle (*Le Tartuffe*) dont Molière offre la primeur aux invités de Louis XIV.

Lun 12 mai 1664

• La troupe est à Versailles.

÷ Suite de la *Gazette* du 17 :

Le 12, le duc de Saint-Aignan et le marquis de Soyecourt coururent aussi les têtes, en présence du roi et de toute la cour, et le premier en remporta le prix, quoiqu'il eût donné l'avantage d'une tête.

÷ Suite de la Relation officielle :

Aussitôt que le Roi eut dîné, il conduisit *les Reines*, Monsieur, Madame et toutes les dames dans un lieu où on devait tirer une loterie, afin que rien ne manquât à la galanterie de ces fêtes. C'étaient des pierreries, des ameublements, de l'argenterie et autres choses semblables ; et quoique le sort ait accoutumé de décider de ces présents, il s'accorda sans doute avec le désir de S.M., quand il fit tomber le gros lot entre les mains de la reine ; chacun sortant de ce lieu-là fort content, pour aller voir les courses qui s'alliaient commencer.

Enfin Guidon et Olivier [Saint-Aignan et Soyecourt] parurent sur les rangs à cinq heures du soir, fort proprement vêtus et bien montés.

Le roi, avec toute la cour, les honora de sa présence, et S.M. lut même les articles des courses, afin qu'il n'y eût aucune contestation entre eux. Le succès en fut heureux au duc de Saint-Aignan, qui gagna le défi.

La création du Tartuffe

Le soir, Sa Majesté fit jouer une comédie nommée *Tartuffe*, que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites ; mais quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante, le Roi connut tant de conformité entre ceux qu'une véritable dévotion met dans le chemin du Ciel et ceux qu'une vaine ostentation des bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de mauvaises, que son extrême délicatesse pour les choses de la religion ne put souffrir cette ressemblance du vice avec la vertu, qui pouvaient être prises l'une pour l'autre (sic) ; et quoiqu'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, il la défendit pourtant en public, et se priva soi-même de ce plaisir, pour n'en pas laisser abuser à d'autres, moins capables d'en faire un juste discernement.

• Rien dans ces lignes ne suggère que Louis XIV a offert ce soir-là à ses invités le spectacle d'une comédie inachevée.

÷ La formulation semble bien être un compromis entre la position de Molière (et de Louis XIV !) et celle de Péréfixe.

÷ « Sa Majesté fit jouer... » : quel que soit le rédacteur de ces lignes, il ne peut faire indûment endosser à Louis XIV une décision qu'il n'aurait pas prise. Le roi ne s'est pas contenté de permettre une représentation dont il se serait ménagé la surprise, il a « fait jouer » une comédie qu'il connaissait.

÷ Molière la lui avait-il lue ? Si oui, l'avait-il lue au roi seul ?

÷ Parmi les sources possibles de la pièce, la mieux avérée et la plus immédiate est une nouvelle de Scarron, *Les Hypocrites*, parue en 1655 dans un recueil de *Nouvelles tragi-comiques* d'où Molière a déjà tiré la précédente de ses « grandes comédies » : *L'École des femmes*.

÷ *Le Tartuffe* est la seule des quatre pièces représentées au cours de ces fêtes à n'être pas « mêlée d'entrées de ballet ». Du moins le rédacteur de la Relation officielle, trop occupé peut-être à formuler exactement l'interdiction royale, n'en dit-il rien.

÷ Dans sa relation des fêtes de Versailles, le rédacteur de la *Gazette* des 10 et 17 mai ne cite pas une fois Molière, ni même la Troupe de Monsieur ; qui plus est, il ne signale même pas que la comédie a été donnée ce jour-là.

÷ Anne d'Autriche a-t-elle assisté à la représentation du *Tartuffe* ? Un certain flou entoure le moment exact où elle a quitté Versailles pour Paris. Du moins y était-elle encore dans l'après-midi, si l'on en croit la Relation officielle (voir ci-dessus).

÷ Pour l'interdiction proprement dite, voir au 17 mai.

÷ Publiée dans les mois qui suivent, à une date que l'absence d'achèvement d'imprimerie interdit de préciser, la Relation officielle est peut-être une réponse aux attaques dont la pièce et Molière auront été l'objet entre-temps, en particulier celles du curé Roullé (voir au 1^{er} août). Une nouvelle édition en sera faite en 1673 (datée à la fin 1674), laquelle, comme le note Couton, I, 740, et quoi qu'il en dise, p. 839, reprend le texte de 1664 sans tenir compte du fait que la pièce se joue librement depuis quatre ans.

÷ « Mais *quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante...* » : voir à cet égard ce qu'écrivait Robinet dans sa Lettre du 23 février 1669, après la création publique du *Tartuffe* et la représentation donnée au Louvre pour la cour :

L'un des soirs de cette semaine,
Notre excellente souveraine
[Marie-Thérèse]
S'en fit, en son appartement,
Donner le divertissement,
Et rit bien de voir l'Hypocrite
Ajusté comme il le mérite.

Les trois premiers actes d'une pièce inachevée ou une pièce complète en trois actes ?

- La première thèse est celle qui ressort de la lecture du registre de La Grange et de l'édition des Œuvres de Molière de 1682, préparée par le même La Grange sur la base des indications fournies par son registre :

Les trois premiers actes de cette comédie ont été représentés à Versailles pour le roi le 12 mai 1664.

Les mêmes trois premiers actes ont été représentés la deuxième fois à Villers-Cotterêts, pour S.A.R. Monsieur, frère unique du roi, qui régalaient Leurs Majestés et toute la cour, le 25 septembre de la même année 1664.

Cette comédie parfaite, entière et achevée en cinq actes a été représentée la première et la seconde fois au château du Raincy, près Paris, pour S.A.S Monsieur le Prince, les 29 novembre 1664 et 8 novembre de l'année suivante 1665, et depuis encore au château de Chantilly, le 20 septembre 1668.

La première représentation en a été donnée au public dans la salle du Palais-Royal, le 5 août 1667, et le lendemain 6 elle fut défendue par Monsieur le Premier président du parlement jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté.

La permission de représenter cette comédie en public sans interruption a été accordée le 5 février 1669, et dès ce même jour la pièce fut représentée par la Troupe du Roiⁱⁱⁱ.

- La seconde thèse a été énoncée pour la première fois par Michelet dans son *Histoire de France au XVII^e siècle*, t. XIII, « Louis XIV et la révocation de l'Édit de Nantes », Paris, Chameroth, 1860, chapitre VII (1667 : La conquête de la Flandre – Montespan – *Amphytrion* (sic)), p. 111-114 :

[...] Il manquait une chose à ces plaisirs, c'était d'être étalés, mis sur la scène. On joua la nuit de Compiègne. Sans un ordre précis, Molière ne l'eût jamais osé. La chose était barbare, elle navrait la reine et La Vallière, et madame de Montausier, M. de Montespan, tant d'autres. Molière n'eût pas fait de lui-même cette cruelle exécution. Il y déplore sa servitude. Que peut Molière-Sosie ? Il sert et servira. Car il n'a que son maître, et contre lui toute la cour ; la vieille cour à cause de *Tartuffe*, et la jeune pour le *Misanthrope*. La ville bâillait à son théâtre, aimant mieux le divin Scaramouche, qui justement revenait d'Italie. Il n'était pas sifflé ; le roi n'eût pas souffert qu'on manquât à son domestique. Mais le dédain, un froid de glace, depuis deux ans frappait ses pièces. Ses propres acteurs aigrement plaignaient son talent éclipsé. Et sa jolie femme (adorée de ce sombre génie souffrant), parmi les blondins, les marquis, lui prodiguait les consolations désolantes de la femme, des amis de Job.

Pour comble, l'autre fée dont l'amour le poursuivait jusqu'à la mort, la muse, l'art, ne lui laissait pas de relâche. Il s'acharnait à faire jouer *Tartuffe*. C'est en vain qu'il avait cousu à la pièce, complète en trois actes (et plus forte ainsi), deux actes, qui font une autre pièce pour l'apothéose du roi. Le roi disait bien qu'on jouât, mais n'en donnait pas l'ordre écrit. Lamoignon, si docile, ici restait très ferme. Molière essayait tout, priait les nouveaux dieux, espérait dans Alcmène [= Mme de

Montespan]. S'il se pouvait qu'aux heures où Jupiter [= Louis XIV] voit trouble, elle tirât de lui l'émancipation de *Tartuffe* !... Voilà le secret de Sosie, le salaire espéré de la farce, des coups de bâton.

Il y a dans cette pièce une verve désespérée. Dans tel mot (du prologue même) une crudité cynique que les seuls bouffons italiens hasardaient jusque-là, et qui, dans la langue française, étonne et stupéfie. Mais les dieux le voulaient ainsi. Ils voulaient, on le voit, être joués eux-mêmes. Donc on eut l'étonnant spectacle, la prétendue victime de la fausse surprise expli[113]quant la nuit de Compiègne, Alcmène naïvement contant à son mari les plaisirs qu'en épouse consciencieuse elle a donnés à Jupiter.

La vengeance de Molière pour la misère où on le fait descendre, c'est que, s'il est battu, il n'en est pas un dans l'affaire qui n'ait aussi sa part. Mercure-Lauzun est là à l'état de valet. [...]

« Je pense, donc je suis », disait alors Descartes. Dans le naufrage, restait l'intelligence pour affirmer la vie. Molière-Sosie dit : « *Suis-je ?*... il me semble que je pense encore ? »

Révélation cruelle sur la vie de l'acteur, qui sans cesse se nie, se moque de lui-même, pour se croire, se sentir, dans son masque, son rôle d'emprunt.

Mais tous étaient acteurs et tous étaient Sosie. La foule dorée des imbéciles qui riaient de son doute, en qui se sentait-elle vivre ? en elle ? non. Mais dans ce masque, dans ce royal acteur qui seul *était*, et le reste un néant.

Or, qu'était donc ce masque, et ce roi d'a[114]vant-scène ? Qu'on aurait trouvé peu de chose, si l'on eût regardé en lui !

Le pis, c'est que Sosie avoue que le dur argument de Mercure, le bâton, lui touche l'âme, et qu'il commence à l'admirer. Misère, misère profonde ! contre la force injuste, de ne pas garder le mépris.

÷ Mais Michelet, au chapitre IV (pages 60 et suivantes), avait soutenu une position tout à fait différente :

Le 12 février (1664), le pape s'humilia. Le 28, le roi et Madame, pour faire pièce au parti dévot, firent à Molière l'honneur d'être parrain, marraine, de son premier enfant. Solennelle justification de Molière ! Le roi eût voulu tenir sur les fonts le fruit de l'inceste ? *Siluit terra*.

Molière préparait autre chose. Il ne s'endor[61]mait pas. Dès que le nonce et l'ambassade du pape furent à Paris, il eut audience du nonce, et mit à ses pieds humblement l'ébauche d'une pièce qui s'appelait *Tartuffe*.

Molière avait observé que certaines gens, laïques, sans caractère et sans autorité, sous ombre de piété, se mêlaient de *direction*, chose impie et contraire à tout droit ecclésiastique. Ces intrus, intrigants, hypocrites, usurpaient le spirituel pour s'emparer du temporel, autrement dit, du bien des dupes. (On a vu que Desmarets était intendant de madame de Richelieu et disposait de tout chez elle.) Rien ne pouvait servir la religion plus que de démasquer ces *directeurs laïques*.

Le légat fut édifié et vit bien qu'on l'avait trompé en disant que les gens du roi étaient ennemis de l'Église. Muni de son approbation, Molière eut sans difficulté celle des prélats ultramontains, qui se régalait sur le légat. La pièce ne pouvait plus avoir pour ennemis que de mauvais sujets suspects d'*illumination*, ou des gallicans endurcis, des cuistres²⁵ jansénistes. Molière expressément a fait *Tartuffe* illuminé. Il dit à son valet Laurent : « Priez Dieu que toujours le Ciel vous *illumine*. » C'est dire que dans les trois degrés de la vie mystique (*l'ascétisme*, *l'illumination* et *l'union*), le valet est [62] encore au second degré, *illuminatif* ; mais son maître est monté à la vie *unitive* ; il est uni à Dieu, perdu en Dieu, ainsi que Desmarets.

Molière, pour se réconcilier les courtisans et faire passer *Tartuffe*, avait fait (ou fait faire) la *Princesse d'Élide*. La princesse *filles des rois*, dans son intention, était évidemment Madame. Mais, par un coup désespéré de la cabale, qui sans doute connaissait d'avance *Tartuffe* et en craignait l'effet, il y eut un revirement. Deux complots furent tramés : l'un pour relever La Vallière, l'autre pour perdre Madame. En haine de Madame, la simple fille, acceptée de la cour, même des gens de la reine-mère, est comme intronisée aux fêtes de Versailles. Pour elle, on joue la *Princesse d'Élide* (8 mai 1664) et les premiers actes du *Tartuffe* (12 mai). Là on obtient du roi ce qu'on voulait ; il ne trouve rien à dire à la pièce, mais la défend *pour le public, jusqu'à ce qu'elle soit achevée*. Le président Lamoignon, dit-on, travailla fort à cela. Il y avait intérêt, comme juge de Morin et allié des dénonciateurs (de Desmarets-*Tartuffe*).

L'autre complot pour perdre Madame eut pour agent le scélérat de Vardes.

÷ Peut-être faut-il interpréter le texte de Michelet ainsi : « c'est en vain [que Molière] avait cousu à la pièce, [qui, quoi qu'il en passât d'abord, pouvait constituer une pièce]

25. Original : caistres.

complète en trois actes (et plus forte ainsi), deux actes, qui font une autre pièce pour l'apothéose du roi. »

÷ J.-J. Weiss dans *Molière*, Paris, 1900, p. 130, puis Gustave Michaut dans *Les Luttes de Molière*, p. 56 et suivantes, tenteront à leur tour de défendre l'idée que les trois premiers actes de la pièce que nous connaissons constituaient la pièce complète donnée à Versailles. Selon Weiss :

Les trois premiers actes seulement furent joués en mai 1664. Or, ces trois premiers actes, en effet, forment une comédie complète. À la fin du 3^e acte, voilà où nous en sommes : *Tartuffe*, posé de pied en cape dans les deux premiers actes, a fait sa déclaration à Elmire ; Damis a dénoncé cette déclaration à Orgon ; Orgon a chassé Damis de sa maison et a déclaré à sa femme qu'il voulait qu'elle reçût *Tartuffe* autant qu'il lui plairait d'être reçu ; *Tartuffe* reste ; c'est là que s'arrêtait la pièce ; et cela arrive souvent ainsi dans la vie ; elle pouvait s'arrêter là, c'était donc une pièce complète.

÷ Heinrich Morf, « Molières Hoffestspiel vom Tartuffe (1664) », dans *Aus Dichtung und Sprache der Romanen*, III, Reihe, Berlin-Leipzig, 1922, p. 67-107. Selon lui, la pièce jouée à Versailles se composait du début de l'acte I et des actes III, IV, V.

÷ John Cairncross, « The riddle of the first *Tartuffe* », dans *New Light on Molière*, Genève-Paris, 1956, p. 1-53, repris et complété en français dans *Molière bourgeois et libertin*, Paris, Nizet, 1963, p. 118-164. Selon lui, le *Tartuffe* primitif se composait des actes I, III, et IV.

• Des motifs de donner raison à La Grange, selon qui les trois actes joués ce soir-là étaient les trois premiers de la pièce achevée :

1) Dans ses *Observations sur une comédie de Molière intitulée Le Festin de Pierre* (avril 1665), le « sieur de Rochemont » écrira, jouant peut-être sur les mots :

Certes, il faut avouer que Molière est lui-même un *tartuffe achevé* et un véritable hypocrite...

2) En juillet 1665, Donneau de Visé écrira, dans sa *Lettre sur les Observations d'une comédie du sieur Molière intitulée Le Festin de Pierre* (Cairncross réfute efficacement cette lecture) :

[...] ils [les hypocrites] ont cabalé *avant que la pièce fût à moitié faite*, de peur qu'on ne la permît, voyant qu'il n'y avait pas de mal...

3) Le 26 février 1666, Hugues de Lionne répondra au chargé d'affaires de Christine de Suède, qui lui demandait le texte de la pièce pour la faire représenter à Rome (même remarque que ci-dessus) :

Ce que vous me mandez de la part de la reine de Suède touchant la comédie de *Tartuffe*, que Molière avait commencée *et n'a pas achevée*...

[Et encore... Lionne ne peut (pourrait) pas ignorer que Molière a joué une version en cinq actes pour le prince de Condé.]

4) En 1682, lorsqu'il éditera, dans le tome II des *Ceuvres de Molière*, *Les Plaisirs de l'île enchantée*, avec *La Princesse d'Élide*, La Grange réécrira le paragraphe concernant *Tartuffe* de manière à le rendre explicite :

Le soir, Sa Majesté fit jouer *les trois premiers actes d'une comédie nommée Tartuffe*, que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites ; mais quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante, le Roi connut tant de conformité entre ceux qu'une véritable dévotion met dans le chemin du Ciel et ceux qu'une vaine ostentation des bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de mauvaises, que son extrême délicatesse pour les choses de la religion ~~ne put~~ *eut de la peine* à souffrir cette ressemblance du vice avec la vertu, ~~qui pouvaient être prises l'une pour l'autre~~ ; Et quoiqu'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, il défendit cette comédie pour le public, *jusqu'à ce qu'elle fût entièrement achevée et examinée par des gens capables d'en juger*, pour n'en pas laisser abuser à d'autres, moins capables d'en faire un juste discernement.

÷ Ce remaniement est d'autant plus notable que les éditeurs de 1682 reprennent intégralement la longue *Relation* publiée en 1664 et 1673, et n'en modifient que ces quelques mots. S'ajoutant aux mentions du Registre, il donne l'impression que La Grange a, jusqu'en 1682, tenté d'accréditer l'idée (que seul le témoignage de Lionne du 26 février 1666 confirmerait vraiment) selon laquelle la représentation du 12 mai 1664 ne contenait que les trois premiers actes d'une pièce en cinq actes inachevée.

5) Voir le *Menagiana* [1^{re} édition, 1693, p. 50] :

La prose de M. de Molière, dit-il, vaut beaucoup mieux que ses vers. Je lisais hier son *Tartuffe*. Je lui en avais autrefois entendu lire *trois actes* chez Mr de Montmort, où se trouvèrent aussi M. Chapelain, M. l'abbé de Marolles et quelques autres personnes. Je dis à Mr [de Lamoignon], lorsqu'il empêcha qu'on ne le jouât, que

c'était une pièce dont la morale était excellente et qu'il n'y avait rien qui ne pût être utile au public.

÷ Chapelain et Marolles réunis chez Montmort..., cela est étonnant !

÷ Rien ne suggère que cette lecture a eu lieu avant la représentation de Versailles.

6) Le 9 novembre 1702, Brossette écrira [*Correspondance entre Boileau et Brossette*, p. 563] :

Quand Molière composait son *Tartuffe*, il en récita au roi *les trois premiers actes*. Cette pièce plut à Sa Majesté, qui en parla trop avantageusement pour ne pas irriter la jalousie des ennemis de Molière, et surtout la cabale des dévots. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, se mit à leur tête et parla au roi contre cette comédie. Le roi, pressé là-dessus à plusieurs reprises, dit à Molière qu'il ne fallait pas irriter les dévots, qui étaient gens implacables, et qu'ainsi il ne devait pas jouer son *Tartuffe* en public. Sa Majesté se contenta de parler ainsi à Molière, sans lui ordonner de supprimer cette comédie. C'est pourquoi Molière ne se faisait pas une peine de la lire à ses amis. Il ne laissait pas de songer aux moyens de trouver le moyen de pouvoir jouer sa pièce... [Voir la suite au 6 août 1667.]

÷ Brossette ne fait sans doute que reprendre l'indication donnée en tête de l'édition La Grange de 1682.

• **Quels sont les motifs de donner raison à Michelet ?**

÷ Pourquoi Molière se serait-il battu au cours des mois suivants pour représenter une pièce inachevée ?

÷ Il n'aurait sans doute pas demandé l'approbation du légat du pape pour une pièce inachevée. [Il est vrai que l'argument tombe, dès lors que ce n'est pas Molière mais le légat qui a souhaité la lecture du 9 août.]

÷ Molière n'a jamais fait jouer une pièce inachevée. [Voir pourtant le cas de *Mélicerte*.]

÷ Il n'utilise à aucun moment l'argument de l'inachèvement pour se défendre contre ses détracteurs.

÷ *Les Fâcheux*, *Le Tartuffe*, *Le Mariage forcé* : trois pièces de longueur à peu près égale : trois actes. Le clou de la semaine reste *La Princesse d'Élide* en cinq actes.

÷ L'auteur de la Relation officielle note que Molière n'a pas eu le temps de versifier entièrement *La Princesse d'Élide* ; il n'aurait pas manqué de noter que *Tartuffe* était inachevé si tel avait été le cas.

÷ Le curé Roullé stigmatisera « une pièce toute prête d'être rendue publique ».

÷ Le cinquième acte au moins est rajouté.

÷ La manière dont il expose la genèse de la pièce dans son Premier placet (voir au 24 août).

• **Concernant le spectacle :**

÷ Comédie « fort divertissante » [Relation], « fort au gré de la cour » [Loret], ce *Tartuffe* en trois actes, s'il a existé, tirait sans doute davantage vers la farce ou la « petite » comédie satirique, de type *Cocu imaginaire*, *École des maris*, *Mariage forcé*, *Amour médecin*, que vers la « grande » comédie de caractères de type *Dépit amoureux*, *Étourdi*, *École des femmes*, *Misanthrope*...

÷ Qu'est-ce qui provoqué les rires ?

• **Concernant la distribution :**

÷ Quels acteurs pour cette « petite comédie » bouffonne ? S'agit-il des mêmes que ceux qui joueront lors de la création de la « grande comédie », le 5 février 1669 ? Sans doute pas : entre temps, les époux Duparc seront morts, et il est difficile de penser qu'ils ne faisaient pas partie de la distribution de mai 1664 ; au moins Marquise.

÷ Peut-on penser qu'Armande, qui n'a tenu jusque-là que deux rôles secondaires dans *La Critique de L'École des femmes* et dans *L'Impromptu de Versailles*, ait tenu deux rôles principaux : dans *La Princesse d'Élide* et dans *Le Tartuffe* ?

÷ Catherine Debrie ne joue ni dans *Les Fâcheux*, ni dans *Le Mariage forcé* ; elle joue un rôle très mineur dans *La Princesse d'Élide* : est-il possible qu'elle n'ait pas de rôle dans *Le Tartuffe* ?

÷ Si la pièce représentée ce jour-là est bien complète en trois actes, et si ces trois actes, comme le montre John Cairncross, sont le I, le III et le IV, alors le rôle masculin principal est assurément celui de Tartuffe : est-il possible que Molière ne l'ait pas écrit pour lui-même ?

÷ De même, si le rôle de Valère n'existe pas dans cette version en trois actes, que joue La Grange ?

- Voir ce que Molière écrira, cinq ans plus tard, dans la préface du *Tartuffe* :
Les marquis, les précieuses, les cocus et les médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés, et ils ont fait semblant de se divertir avec tout le monde des peintures que l'on a faites d'eux ; mais les hypocrites n'ont point entendu raillerie...
 - ÷ L'argument laisse sans voix...
 - ÷ Ce premier *Tartuffe* est-il, comme le suggère le sieur de Rochemont, une satire des (une réponse aux) dévots censeurs de *L'École des femmes* ?
Voyant qu'il choquait toute la religion et que tous les gens de bien lui seraient contraires, il a composé son *Tartuffe* et a voulu rendre les dévots des ridicules ou des hypocrites. Il a cru qu'il ne pouvait défendre ses maximes qu'en faisant la satire de ceux qui les pouvaient condamner.
 - ÷ Voir à ce propos l'allusion que faisait quelques mois plus tôt Robinet (dans son *Panegyrique de l'École des femmes*) et Donneau de Visé (dans sa *Défense d'Œdipe*) à un « sage magistrat » ou « ministre de la justice » qui aurait songé à faire « supprimer » *L'École des femmes*.

Mar 13 mai 1664

- La troupe est à Versailles.
 - ÷ Suite de la Relation officielle :
Le mardi 13^e, le Roi voulut encore courre les têtes, comme à un jeu ordinaire que devait gagner celui qui en ferait le plus. Sa Majesté eut encore le prix de la course des dames, le duc de Saint-Aignan celui du jeu ; et ayant eu l'honneur d'entrer pour le second à la dispute avec Sa Majesté, l'adresse incomparable du Roi lui fit encore avoir ce prix ; et ce ne fut pas sans un étonnement duquel on ne pouvait pas se défendre qu'on en vit gagner quatre à Sa Majesté, en deux fois qu'elle avait couru les têtes.
On joua le même soir la comédie du *Mariage forcé*, encore de la façon du même sieur de Molière, mêlée d'entrées de ballets et de récits ; puis le Roi prit le chemin de Fontainebleau le mercredi quatorzième...
 - ÷ La pièce aura été jouée douze fois (seize en comptant les représentations du Louvre) depuis le 29 janvier ; elle ne sera reprise que le 24 février 1668, avec *Amphitryon* et sans le ballet.
- Suite de la *Gazette* du 17 mai :
Le 13, la reine mère vint s'enfermer au Val-de-Grâce, [à] cause de l'anniversaire de Louis XIII, de triomphante mémoire, qui se fit le lendemain en l'église de Saint-Denis ; l'évêque d'Aqs (sic, pour Dax ; Guillaume Le Boux) ayant célébré la messe chantée par la musique de la chapelle.
 - ÷ Anne d'Autriche semble bien être partie ce jour même de Versailles pour le Val-de-Grâce. Elle a donc fort bien pu assister à la représentation du *Tartuffe*.
 - ÷ Le 13 août suivant, le retour de Fontainebleau à Vincennes se fera de la même façon, Anne d'Autriche faisant le détour par le Val-de-Grâce pour y passer la fête de l'Assomption.
- À cette date du mardi 13 mai, d'Ormesson note dans son *Journal*, II, p. 142-143 :
Ce même jour, Mme de Sévigné nous conta les divertissements de Versailles, qui avaient duré depuis le mercredi jusqu'au dimanche, en courses de bague, ballets, comédies, feux d'artifices et autres inventions fort belles ; que tous les courtisans étaient enragés, car le roi ne prenait aucun soin d'eux, et M^{me}. de Guise, d'Elbeuf n'avaient pas quasi un trou pour se mettre à couvert.
 - ÷ Si l'on s'en tient à cette note, Mme de Sévigné a quitté Versailles le dimanche 11 mai et n'a donc pas vu *Le Tartuffe*. Cela semble étonnant, s'il est vrai, comme le donne à penser la mention des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* du 17 avril, que la pièce fait « bruire ses fuseaux » depuis plusieurs semaines.

Mer 14 mai 1664

- Suite et fin de la Relation officielle :
Le Roi prit le chemin de Fontainebleau le mercredi quatorzième, toute la cour se trouvant si satisfaite de ce qu'elle avait vu que chacun crut qu'on ne pouvait se passer de le mettre par écrit, pour en donner la connaissance à ceux qui n'avaient pu voir des fêtes si diversifiées et si agréables, où l'on a pu admirer tout à la fois le projet avec le succès, la libéralité avec la politesse, le grand nombre avec l'ordre, et la satisfaction de tous ; où les soins infatigables de M. de Colbert s'employèrent en tous ces divertissements, malgré ses importantes affaires ; où le duc de Saint-Aignan joignit l'action à l'invention du dessein ; où les beaux vers du président de Périgny à la louange des Reines furent si justement pensés, si agréablement

tournés, et récités avec tant d'art ; où ceux que M. de Benserade fit pour les chevaliers eurent une approbation générale ; où la vigilance exacte de M. Bontemps et l'application de M. de Launay ne laissèrent manquer d'aucune des choses nécessaires ; enfin où chacun a marqué si avantageusement son dessein de plaire au Roi, dans le temps où Sa Majesté ne pensait elle-même qu'à plaire ; et où ce qu'on a vu ne saurait jamais se perdre dans la mémoire des spectateurs, quand on n'aurait pas pris le soin de conserver, par cet écrit, le souvenir de toutes ces merveilles.

÷ Si l'on en croit la mention de La Grange du 30 avril, de ce jour au jeudi 22, soit une semaine entière, la troupe prolonge son séjour à Versailles. Qu'y fait-elle donc ?

÷ On peut penser que La Grange, qui remplit son Registre assez longtemps après les événements, constate que les représentations n'ont repris au Palais-Royal que le 25, et en déduit que la troupe a dû revenir deux ou trois jours plus tôt. Voir au 24, la Lettre de Loret.

- La *Gazette* du 17 rapportera :

Ce jour-là, le 14, le roi et la reine partirent de Versailles pour aller coucher à Chilly ; le lendemain [15] à la Maison rouge, et hier [16] à Fontainebleau, dont la Reine mère prit aussi la route le même jour d'hier.

÷ Le roi et la reine sont allés à Fontainebleau sans repasser par Paris, alors qu'Anne d'Autriche passait par le Val-de-Grâce. Rien dans les articles des deux Gazettes ne permet de dire quand elle était revenue à Paris.

÷ Loret écrira dans sa Lettre du 17, v. 63-94 :

Mercredi, lorsqu'à Saint-Denis
(Où furent gens presque infinis)
On célébrait l'anniversaire
De feu Louis Treize du nom,
Roi comme on sait de grand renom [...]
Durant donc icelui jour-là,
L'auguste Reine mère alla
Dans le plus beau des monastères
[le Val-de-Grâce]
Ordonner aussi des prières
Pour rendre Dieu propice et doux
Audit défunt roi son époux.
Ensuite, avec des cœurs sincères,
Elle reçut l'adieu des mères
Épouses de Notre-Seigneur,
Qui de six mois n'auront l'honneur
De revoir cette grande reine ;
Car depuis, elle a pris la peine
D'aller avec toute la cour
Habiter ce pompeux séjour
Dont la résidence est si belle
Et qui Fontainebleau s'appelle.

÷ Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 343-344] :

Le printemps de cette année, la cour alla à Versailles, où se firent les plus belles fêtes du monde, le roi voulant effacer par cette réjouissance le souvenir des maladies passées. Mais comme dans l'arrière-saison pour l'ordinaire les maux se multiplient, ce fut dans ce voyage de plaisir que la reine-mère sentit les premières douleurs de son cancer. Il parut d'abord par une petite glande au sein, dont elle ne s'inquiéta point. Ce fut la cause de sa perte ; car si dans ce commencement elle en eût cherché le remède, il aurait été peut-être plus facile d'en éviter les fâcheuses suites. La reine [Marie-Thérèse] qui se sentit grosse alors, causa à la reine-mère une joie beaucoup plus grande que son mal ne lui pouvait donner de peine. Ce qui était augmenté par celle qu'elle avait déjà de voir Madame en ce même état : elle l'était de cinq ou six mois.

Ce voyage, qui avait eu des apparences si agréables, fut suivi de beaucoup de chagrins. Certaines promenades qui se firent déplurent à la reine-mère. Elle trouva mauvais que Madame de Brancas, femme de son chevalier d'honneur, eût été avec Mademoiselle de La Vallière ; car jusque là le respect que l'on portait aux reines avait empêché les dames de qualité de la suivre.

- Selon les éditeurs des *Œuvres* de Bossuet dans la Pléiade [xxvi], ce jour-là Bossuet est parrain, à Saint-Germain-l'Auxerrois, d'une fille de Michel Dubois, cocher d'Anne d'Autriche.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 471] :

Le Roi et toute la cour s'en vont après-demain à Fontainebleau. On dit que Monsieur le Dauphin part dès aujourd'hui de Versailles pour y être conduit. La jeune reine est grosse. On dit que la Chambre de Justice suivra, et le Conseil, et les prisonniers. [...]

Le légat est en chemin. Il sera accompagné de soixante gentilshommes italiens ; ce sont, à ce qu'on dit, autant de comtes. Ce ne sont pas des comtes de l'empire, mais plutôt des comtes de la pomme de Charles-Quint, qui fit cinquante comtes de ceux qui pouvaient ramasser une des cinquante pommes. Oh, que ce légat nous obligerait, s'il pouvait faire diminuer la taille ! Entre autres nécessités qui nous pressent, celle-là nous est bien nécessaire pour le pauvre peuple. Il ne ferait pas mal aussi d'ôter le carême ; mais je crois qu'il n'en a pas la volonté.

Jeu 15 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles ; mais il est probable qu'elle soit à Paris... ou à Fontainebleau.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Jacques du Brueil, « place de Sorbonne, proche le collège de Cluny », et Pierre Collet, « au Palais, dans la Galerie des Prisonniers, à l'image Saint Martin », un volume portant au titre *Aristandre ou Histoire interrompue*. Première nouvelle. Par M. H.A.d'A.

- ÷ L'auteur est François Hédelin, abbé d'Aubignac, qui signe l'épître dédicatoire « à Madame la Princesse²⁶ ».

- ÷ Le privilège, signé Coupeau, a été accordé à l'auteur le 15 avril précédent pour sept années pour « plusieurs Histoires ou nouvelles de divertissement et d'instruction ». Il figure dans le registre BNF, 16754, f° 127v^o, où il est daté d'un ou deux jours plus tard.

Ven 16 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles.

- Ce jour-là, le roi arrive à Fontainebleau, où il restera jusqu'au 13 août, tandis que sa mère Anne d'Autriche quitte Paris pour Fontainebleau.

- Ce même jour, est achevée d'imprimer, pour le compte de Thomas Jolly et Louis Billaine, une *Relation d'un voyage en Angleterre, où sont touchées plusieurs choses qui regardent l'état des sciences et de la religion, et autres matières curieuses*.

- ÷ Le privilège est celui accordé le 2 octobre 1660 à Samuel Sorbière pour la publication, chez Robert de Ninville, du volume de *Relations, lettres et discours*.

- ÷ La Relation, adressée au marquis de Vaubrun-Nogent, gouverneur de Philippeville, maître de camp du régiment colonel de la cavalerie légère, est datée de Reims, le 25 octobre [1663].

- ÷ Le livre est dédié au Roi, dans une épître datée de Paris le 12 décembre 1663. Sorbière y évoque une « gratification » dont le roi l'a honoré « il y a six mois », c'est-à-dire en mai ou juin 1663. Les six mois qui séparent cette date de celle de l'achèvement d'impression laisse supposer que la publication s'est heurtée à des obstacles.

- ÷ Voir au 19 juin 1664.

Sam 17 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles.

- La *Gazette* du jour s'achève sur ces lignes :

Cette semaine, on a ici publié l'édit vérifié au Parlement le 29 du passé, le roi y tenant son lit de justice, par lequel Sa Majesté ordonne, entre autres choses, que les bulles des papes Innocent X et Alexandre VII, qui condamnent les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, seront publiées par tout le royaume, et enjoint à tous ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de signer le formulaire qui fut dressé le 17 mars 1657 par l'Assemblée générale du clergé de France, ainsi qu'il est plus amplement porté par cet édit, qui montre combien ce grand monarque est soigneux de retrancher toutes semences de division dans l'Église, et qu'aucun de ses prédécesseurs n'en porta jamais plus glorieusement le titre de Fils aîné, qu'il le soutient par cette délicatesse qu'il témoigne pour tout ce qui la regarde, comme il le fit encore voir naguère par ses défenses de représenter une pièce de théâtre

26. L'exemplaire de la bibliothèque de l' Arsenal coté 8° BL 18993 est défectueux des pièces liminaires jusqu'à l'Avant-propos (numéroté page 5).

intitulée *L'Hypocrite*, que Sa Majesté, pleinement éclairée de toutes choses, jugea absolument injurieuse à la religion et capable de produire de très dangereux effets.

÷ Le gazetier, qui, dans son article consacré à la journée du 12, n'a rien dit de la représentation du *Tartuffe*, se garde bien de préciser dans celui-ci que la pièce interdite par le roi a été représentée avec succès à Versailles. Ce qui pourrait apparaître comme de la « désinformation » ; à moins qu'il ne se contente de publier un communiqué en quelque sorte « officiel » dont une autorité (Le Tellier ? Séguier ? Péréfixe²⁷ ?) lui a fourni le texte. Voir la lettre que Le Tellier adressait le 4 novembre 1661 à Isaac Renaudot.

÷ Dans ce cas, la position officielle du Roi est bien que *Tartuffe* est « une pièce injurieuse à la religion ». Voir la lettre d'Hugues de Lionne au duc de Créqui du 30 juillet 1664.

÷ La relation faite par les gazetiers entre l'affaire du Formulaire et l'affaire *Tartuffe* a été soulignée par Bazin (*Notes historiques sur la Vie de Molière*, 2^e éd., Paris, 1851, p. 156-157) et par Gustave Michaut (*Les Luites de Molière*, p. 52). Il est remarquable, en effet, que leurs cours soient strictement parallèles : elles commencent toutes deux au printemps 1664, pour s'achever à l'hiver 1668-1669.

÷ Du reste, ce parallèle n'échappera pourtant pas à l'abbé Deslions, qui, à la date du 28 novembre 1667, notera :

Ce bon abbé m'a dit que l'archevêque ne tiendrait pas longtemps rigueur sur cette ordonnance [celle par laquelle Péréfixe condamne le Nouveau Testament « janséniste » de Mons], et qu'il en irait comme du *Tartuffe* de Molière, qu'on a vu défendre cet été sous peine d'excommunication et qu'on recommence à jouer présentement.

÷ « retrancher toutes semences de division dans l'Église » : ces mots figuraient dans la harangue prononcée par le chancelier Séguier le 29 avril au Parlement. Voir à cette date.

÷ Le « naguère » des dernières lignes de l'article de la *Gazette* suggère que l'interdiction de représenter *Tartuffe* en public a été signifiée à Molière dès les premiers jours de la semaine, alors que la cour était encore à Versailles (elle en est partie le 14). Cette quasi immédiateté est en contradiction avec la note de D'Argenson reproduite à la date du 17 avril.

÷ Contrairement à La Grange et à l'auteur de la Relation officielle, le rédacteur de la *Gazette* nomme la pièce *L'Hypocrite*, comme le fera Loret dans sa Lettre du 24 mai (reprenant peut-être le titre donné par la *Gazette*). Peut-être est-ce pour en souligner plus explicitement le contenu (une satire des faux dévots). L'auteur des *Observations sur une pièce de Molière intitulée le Festin de Pierre* accusera Molière d'être « un *Tartuffe* achevé et un véritable *Hypocrite* », ce qui donne à penser que le titre de la pièce jouée à Versailles était sans doute *Le Tartuffe* ou *L'Hypocrite*.

÷ À noter la violence de ces lignes, prélude à celle du curé Roullé.

÷ Le qualificatif d'« injurieuse » fait partie du vocabulaire des censures religieuses.

÷ « le titre de Fils aîné [de l'Église], qu'il le soutient par cette délicatesse qu'il témoigne pour tout ce qui la regarde... » : on retrouvera le même hommage à la délicatesse de Louis XIV sous la plume de Molière, dans son premier placet : « On a profité de la délicatesse de votre âme sur les matières de religion... »

÷ « S.M., pleinement éclairée de toutes choses... capable de produire de très dangereux effets » ; à ces mots fait écho la note des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, qu'on lira à la date du 27 mai : « [...] le roi, bien informé par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, des mauvais effets que pouvait produire la comédie de *Tartuffe*... »

÷ Je me demande si Voyer d'Argenson, lorsqu'il rédige, vers la fin du siècle, les *Annales*, ne reprend pas l'article de la *Gazette*, en précisant seulement le nom de celui, Hardouin de Péréfixe, dont l'autorité et les arguments ont prévalu sur l'approbation de la cour et du roi.

÷ Les raisons qui ont poussé Péréfixe, s'il s'agit bien de lui, à demander (et obtenir) que le *Tartuffe* soit interdit de représentation publique n'ont rien d'obscur : il les (re)dira explicitement dans son mandement du 11 août 1667 :

Sur ce qui nous a été remontré par notre promoteur que, le vendredi cinquième de ce mois, on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de *L'Imposteur*, une comédie très dangereuse, et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu

27. Péréfixe a été autrefois le patient de Théophraste Renaudot [voir sa Lettre manuscrite à Mazarin du 20 avril 1649, archives des Affaires étrangères, France, t. 864, f^o 333, citée par le Père Chérot dans *La Première Jeunesse de Louis XIV, 1649-1653, d'après la correspondance inédite du Père Charles Paulin, son confesseur*, Paris, 1892, p. 46] ; peut-être l'est-il encore d'un de ses fils...

d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins, de sorte que pour arrêter le cours d'un si grand mal, qui pourrait séduire les âmes faibles et les détourner du chemin de la vertu, notre dit promoteur nous aurait requis de faire défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public soit en particulier, sous peine d'excommunication ; Nous, sachant combien il serait en effet dangereux de souffrir que la véritable piété fût blessée par une représentation si scandaleuse et que le roi même avait ci-devant très expressément défendue, et considérant d'ailleurs que, dans un temps où ce grand monarque expose si librement sa vie pour le bien de son État, et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières continuelles pour la conservation de sa personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impiété de s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du Ciel : Avons fait et faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement soit en particulier, sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit, et ce sous peine d'excommunication.

÷ Rien ne permet de penser que les raisons avancées après la représentation du 12 mai 1664 aient été différentes. On peut seulement se demander si l'archevêque de Paris et ancien précepteur du Roi, a fait planer, en ce mois de mai 1664, comme il le fera en 1667, la menace de l'excommunication.

÷ Il semble en tout cas qu'en 1667 Colbert (sur ordre de Louis XIV ?) se soit informé auprès de son bibliothécaire Baluze sur les possibilités d'annulation du mandement de l'archevêque. Voir au 11 août 1667.

÷ Nota : Péréfixe n'est pas un adversaire de la comédie en général ; les *Mémoires* de Mme de Motteville contiennent à ce propos un développement très intéressant [I, 303-304] :

[Année 1647] Quand le curé de Saint-Germain [l'Auxerrois] vit la comédie tout à fait rétablie, il se réveilla tout de bon, et parla de nouveau contre elle, comme un homme qui voulait faire ce qu'il croyait de son devoir. Il vint trouver la reine et lui maintint que ce divertissement ne se devait point souffrir, et que c'était péché mortel. Il lui apporta son avis signé de sept docteurs de Sorbonne qui étaient de même sentiment. Cette seconde réprimande pastorale donna tout de nouveau de l'inquiétude à la reine, et la fit résoudre d'envoyer L'ABBE DE BEAUMONT, précepteur du roi, consulter dans la même Sorbonne l'opinion contraire. Il fut prouvé par dix ou douze autres docteurs que, présupposé que dans la comédie il ne se dise rien qui pût apporter du scandale, ni qui fût contraire aux honnêtes mœurs, qu'elle était de soi indifférente et qu'on pouvait l'entendre sans scrupule ; et cela fondé sur ce que l'usage de l'Église avait beaucoup diminué de cette sévérité apostolique que les premiers chrétiens avaient observée dans les premiers siècles.

Dim 18 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles.

Lun 19 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles.

- En 1669, achevant la Préface du *Tartuffe*, Molière écrira :

Huit jours après que [la comédie du *Tartuffe*] eut été défendue, on représenta devant la cour une pièce intitulée *Scaramouche ermite*, et le roi, en sortant, dit au grand prince que je veux dire [Condé] : « Je voudrais bien savoir pourquoi les gens qui se scandalisent si fort de la comédie de Molière ne disent mot de celle de Scaramouche. » À quoi le prince répondit : « La raison de cela, c'est que la comédie de Scaramouche joue le Ciel et la religion, dont ces messieurs-là ne se soucient point ; mais celle de Molière les joue eux-mêmes, c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. »

- Ce jour-là : mort, à 50 ans, d'Élisabeth de Nemours-Vendôme, sœur des ducs de Mercœur et de Beaufort, et donc cousine du roi.

Mar 20 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles.

- Ce jour-là, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne. Dans son édition des *Lettres inédites [...] sur la cour de Louis XIV*, Émile Magne se contente de résumer celle-ci dans une note de bas de la page 33 :

Il ne mande rien de la fête de Versailles, à laquelle Des Noyers [secrétaire des commandements de la reine de Pologne] [...]. Il a procuré, pendant les trois jours qu'elle dura, les meilleures places aux Polonais séjournant à Paris, et les a en outre superbement traités. À ces fêtes de Versailles, il y avait une telle presse « que l'on ne pouvait quasi s'y tourner ».

Mer 21 mai 1664

- Si l'on en croit La Grange du 30 avril, la troupe est à Versailles.
- Ce jour-là est publié un Extraordinaire de la *Gazette*, dû très probablement à la plume de Charles Robinet et intitulé *Les Particularités des divertissements pris à Versailles par Leurs Majestés*. Dix pages sont consacrées à la première journée (le 7) ; 2/3 de page à la deuxième (celle du 8, où a été représentée *La Princesse d'Élide*), et quatre à la troisième journée. Page 491, après avoir rendu hommage au « sieur Baptiste, notre savant Orphée », le gazetier écrit :

Le lendemain, toute la décoration ayant été changée, on aperçut au-delà du portique qui était en face, une très grande salle remplie de sièges et d'échafauds, vis-à-vis un autre portique fermé par un rideau. Le roi et les reines s'y étant rendus sur les 8 heures du soir, accompagnés de toute la cour, on découvrit entre les palissades de la même allée où s'était faite la course de bagues, un fort beau et fort vaste théâtre, éclairé de quantité de lustres, et l'on y donna à Leurs Majestés le divertissement d'une comédie, en laquelle un prince d'humeur magnifique, ayant une fille autant ennemie de l'amour qu'elle était aimable par ses charmantes qualités, proposa des jeux célèbres et y convia divers princes, dans la pensée qu'elle y ferait enfin choix d'un amant digne d'elle. Outre que l'intrigue en était galante, elle fut entremêlée d'entrées de ballet et de flûtes et de violons, en sorte que rien ne pouvait être plus agréable ni plus divertissant pour cette seconde journée.

Mais ce qui se passa en la 3^e, ne se peut exprimer que par des idées au-delà du vraisemblable, et ce fut alors aussi que les spectateurs crurent être en une île enchantée...

÷ Ici encore, comme dans son article de l'ordinaire du 17, Robinet ne fait que reprendre les termes du livret de Ballard.

÷ Il est remarquable que Robinet, qui avait largement assez de temps, ne rende compte que des trois journées des Plaisirs de l'île enchantée, alors que la Relation officielle rendra compte de tout le séjour de la cour jusqu'à son départ, le 14. Il conclut :

Ce fut par là que se terminèrent les divertissements de l'île enchantée, qui doivent faire avouer que la France n'est pas moins grande et magnifique dans la paix que conquérante et glorieuse dans la guerre, depuis que son sceptre est dans les mains d'un monarque dont les jours sont tous remplis de merveilles qui n'ont point d'exemple dans le passé et qui n'auront rien de semblable dans l'avenir.

- Ce même jour, selon Henri Chardon [*Monsieur de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, p. 432], Henri II Lorraine, duc de Guise, tombe malade. Il mourra le 2 juin.
 - ÷ En vérité, Chardon déduit cette date de la Lettre de Loret du 31 : « [...] M. le duc de Guise / Depuis dix jours n'a pas été / En trop belle et bonne santé... », et de la *Gazette* du 7 juin [p. 555] : « Le 2 [juin], Henri de Lorraine [...] décéda [...] après onze jours de maladie... »

Jeu 22 mai 1664

- Ascension.
- C'est ce jour-là, s'il faut en croire La Grange, que la troupe revient de Versailles à Paris.

Ven 23 mai 1664

- S'il faut en croire La Grange, la troupe est à Paris mais ne joue pas.

Sam 24 mai 1664

- Loret achève sa Lettre du jour par ces vers (215-242) :
 - Je n'ai quasi plus rien à dire ;
 - Mes amis, près de notre Sire
 - (Cela veut dire si j'en ai),
 - Aucun avis ne m'ont donné
 - (Qui pour moi serait une grâce)
 - De ce qu'à la cour il se passe ;

Toutefois un quidam m'écrit
 (Et ce quidam a bon esprit)
 Que le comédien Molière,
 Dont la muse n'est point ânière²⁸,
 Avait fait quelque plainte au roi,
 Sans m'expliquer trop bien pourquoi,
 Sinon que, sur son *Hypocrite*,
 [dans la marge : Comédie morale]
 Pièce, dit-on, de grand mérite,
 Et très fort au gré de la cour,
 Maint censeur daube nuit et jour.
 Afin de repousser l'outrage,
 Il a fait coup sur coup voyage
 Et le bon droit représenté
 De son travail persécuté.
 Mais de cette plainte susdite
 N'ayant pas su la réussite,
 Je veux encore être en ce cas
 Disciple de Pythagoras
 Et sur un tel sujet me taire,
 Ne sachant le fond de l'affaire,
 Qu'on pourra dire (sic) en temps et lieu.
 Et sur cela, Princesse, adieu.

÷ Loret n'hésite pas à écrire, dans une Gazette semi-officielle, que le *Tartuffe* est une « comédie morale de grand mérite [et] très au goût de la cour » et qu'il est « persécuté ». Il n'emploierait sans doute pas ce terme si le persécuteur était une autorité religieuse clairement repérable par le lecteur.

÷ Il écrit une semaine après la parution de l'article de la *Gazette* où il était question de l'interdiction de *L'Hypocrite* ; le voyage de Molière n'a donc pas pour but de faire lever l'interdiction, mais de faire taire (« repousser l'outrage ») les critiques mal intentionnées.

÷ Dans les mois qui viennent, Loret se montrera un soutien constant et enthousiaste de Molière.

÷ Cet article pourrait bien être une réponse à l'article de la *Gazette* de la semaine précédente. Loret s'est informé ; auprès de qui ?

÷ Qui est le « quidam » informateur ? Un partisan de Molière, assurément, qui n'hésite pas à parler (comme le fera Molière dans le second placet et la préface) de persécution... Pourquoi pas Molière lui-même ?

÷ Si l'on comprend bien ce qu'écrit Loret, Molière est allé trouver le roi à Fontainebleau, pour se plaindre de ce que, malgré le succès remporté par sa « comédie morale » auprès du public de Versailles, certaines (des « censeurs²⁹ ») se permettent de l'insulter (« daubent³⁰ », « outrage »). Or, c'est exactement, quelques mois en avance, ce qu'il écrira dans son Premier placet, répondant alors aux attaques du curé Roullé. Voir aux 1^{er} et 24 août.

÷ Si La Grange ne se trompe pas en évoquant un retour à Paris le 22, il faudrait croire que le voyage dont parle Loret est un aller et retour (« coup sur coup ») de Versailles à Fontainebleau, ce qui se comprendrait difficilement. Du reste, le gazetier ne manquerait pas de signaler que la troupe est toujours à Versailles. Il s'agit plus probablement d'un voyage depuis Paris, où la troupe a dû rentrer dès le 14 ou 15.

÷ « de cette plainte susdite / N'ayant pas su la réussite » : depuis une semaine déjà, les lecteurs de Loret, qui sont aussi lecteurs de la *Gazette*, savent que le roi, « pleinement éclairé de toutes choses », a fait interdire les représentations publiques de *L'Hypocrite*. La plainte ne vise donc pas, comme je le remarque ci-dessus, l'interdiction proprement dite, mais les discours hostiles qu'elle a suscités.

28. C'est-à-dire qu'elle n'est pas stupide et a elle aussi « bon esprit ».

29. Furetière : « **Censeur** : [...] Se dit d'un homme critique, qui a coutume de reprendre, de blâmer les actions et les ouvrages d'autrui. Il faut se conduire de telle sorte que les censeurs n'y trouvent rien à reprendre. — Se dit aussi d'un critique savant, qui fait l'examen d'un livre sans passion, et pour y remarquer ce qu'il y a de mauvais et de condamnable. » Le verbe *dauber* qui suit indique que le sens retenu par Loret est le premier.

30. Furetière : « **Dauber** : Battre sur le dos à coups de poings, comme font les petites gens et les écoliers. — Signifie figurément Médire de quelqu'un, le railler en son absence. »

• Ce jour-là, au conseil des finances, sur proposition de Colbert, Louis XIV supprime toutes les rentes antérieures au 1^{er} janvier 1656, en particulier les rentes sur l'hôtel de ville de Paris. L'arrêt sera rendu public le 4 juin. Voir à cette date.

÷ Concernant cette affaire, Joël Cornette, *Chronique du règne de Louis XIV*, p. 134, renvoie aux analyses de Germain Martin dans son *Histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV*, I, p. 85 et suivantes.

÷ À la date du 11 juin, d'Ormesson écrira dans son *Journal* [II, 154] :

M. Le Pelletier [me dit] la manière dont l'arrêt des rentes avait été donné. Il avait été résolu et dressé pour les rentes des huit millions seulement, mais M. Colbert, ayant la minute, s'avisa que, si l'on ne parlait que des huit millions, les autres rentes enchériraient et coûteraient plus au roi à rembourser, et qu'il était mieux que l'arrêt fût pour toutes les rentes, afin de les mettre dans le décri ; et que, sur ce principe, il avait de sa main recorrecté la minute de l'arrêt et en avait dit un mot au roi pour le lui faire agréer ; et que M. Aligre ayant dit à M. Colbert en particulier que cet arrêt ferait bien du bruit, et que c'était beaucoup faire de choses tout ensemble, M. Colbert avait répliqué qu'il ne s'en inquiétait pas et que c'était sa grandeur.

• Ce même jour, le prince de Conti, ancien protecteur de Molière, rédige son testament [publié à l'automne 1666 dans *Les Devoirs des Grands, par Monseigneur le Prince de Conty, avec son Testament*, Paris, Denis Thierry et Claude Barbin, 1666, p. 109-140], dans lequel on peut lire :

Je veux qu'il soit incessamment procédé à l'exécution des conventions matrimoniales de ma femme et au paiement de mes autres dettes ; et afin qu'elles soient plus promptement acquittées, je prie mes exécuteurs de vendre du fonds de ma succession jusqu'à la concurrence d'icelles, et de regarder cette obligation comme un point de conscience.

Je veux que l'on paie à tous mes domestiques les gages et pensions qui se trouveront leur être dus au temps de mon décès, même de l'année en laquelle mon décès arrivera, encore qu'elle ne fût pas finie.

Je donne à mes valets de pied à chacun quatre cents livres une fois payées pour les mettre en métier, et autant au garçon de ma chambre.

J'ai un très grand regret d'avoir été assez malheureux pour me trouver, dans ma jeunesse, dans une guerre contre mon devoir, pendant laquelle j'ai toléré, ordonné, autorisé des violences et des désordres innombrables, et quoique le roi ait eu la bonté d'oublier ce manquement, je suis demeuré toutefois devant Dieu solidairement redevable envers les communautés et les particuliers qui ont souffert pendant ce temps, soit en Guyenne, Saintonge, Berry, la Marche, soit en Champagne et au voisinage de Dampvilliers ; sur quoi j'ai fait restituer en Guyenne et en Berry quelques sommes, dont le sieur Jasse (sic, pour Josse), mon trésorier, a une particulière connaissance ; et j'ai souhaité avec beaucoup de passion de pouvoir vendre tout mon bien pour satisfaire plus largement, mais m'étant soumis sur cela à plusieurs prélats et docteurs très savants et très pieux, ils ont jugé que je n'étais pas obligé de me réduire à une vie privée, mais que je devais servir Dieu dans ma condition ; dans laquelle toutefois j'ai retranché autant que j'ai pu toutes les dépenses de ma maison, afin de restituer pendant ma vie, chaque année, ce que je pourrais épargner de mes revenus.

Et je charge mes héritiers ci-après nommés de faire la même chose, jusqu'à ce que les dommages que j'ai causés soient entièrement réparés.

÷ Voir le récit de l'abbé Antoine de La Chassigne, dans sa *Vie de Monsieur Pavillon* [Saint-Miel, 1738, t. I, p. 296 et suivantes ; 2^e éd., Utrecht, 1739, t. I, p. 236 et suivantes] :

Dieu exerça la patience de ce prince pénitent par des tribulations de toute espèce, qui lui firent expier les crimes de ses premières années. En 1664, il eut à Paris une longue et douloureuse maladie, qui ne lui permit pas d'aller aux États, quelque envie qu'il eût de s'y rendre pour empêcher bien des maux qu'il prévoyait devoir être les suites de son absence. Le danger où il se trouva, pendant le cours de cette maladie l'ayant obligé d'appeler le curé de Saint-Sulpice [*ndfr* : Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, qui a succédé à Jean-Jacques Olier en 1652] pour lui administrer les sacrements, ce curé, étrangement prévenu contre M. d'Alet, exigea, pour les lui donner, qu'il renonçât à la conduite de ce prélat. Le Prince, pénétré de douleur de cette proposition schismatique, après avoir fait connaître au curé l'injustice de ses préventions, et lui en avoir fait même sentir le ridicule, lui déclara hautement, comme à tous ceux qui lui parlaient du prétendu jansénisme de notre saint évêque, qu'il ne lui avait jamais été plus attaché qu'il l'était alors, parce qu'il n'avait jamais mieux connu son rare mérite ; que si lui, prince, était évêque, il croirait devoir se conduire comme ce prélat dans les affaires présentes de l'Église ; que quelque sensible qu'il fût au refus scandaleux du curé, dans l'extrémité où il se voyait réduit, il mourrait plutôt sans sacrements que de se retirer de la communion

et de la conduite d'un saint qui édifiait toute l'Église, à qui il avait tant d'obligation et dont il connaissait mieux qu'un autre la vertu, les lumières et la catholicité. Il envoya chercher aussitôt M. Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, grand vicaire de l'archevêque de Paris, pour se plaindre à lui de la conduite que l'on tenait à son égard, et il fut ordonné au curé de donner les sacrements sans délai, avec défense de les refuser dans la suite pour de semblables raisons. Dans la lettre qu'il écrivit à M. d'Alet sur ce sujet : « Je suis prêt, lui dit-il, de porter avec vous toutes les persécutions imaginables, de quelque endroit qu'elles viennent. Par la miséricorde de Dieu, je ne suis nullement ébranlé de ce côté-là, et j'espère, avec sa grâce, de ne l'être pas davantage à l'avenir. »

÷ À croire que La Chassaigne répond au récit encore inédit de René Rapin sur la mort de Conti !

Dim 25 mai 1664

- Reprise au Palais-Royal : *L'École des maris*, avec *La Farce de la Casaque*. R : 147 l.
 ÷ La mention de *La Farce de la Casaque* a été rajoutée entre les lignes.
 ÷ Second registre de La Thorillière [p. 5 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Recommencé ~~après le~~ au retour de Versailles
 Le dimanche 25^e mai 1664 par L'École des maris et La Casaque.

Reçu	147 l.
Frais ordinaires	58 l. 7 s.
Aux soldats	15 l.
Pour leur vin	[blanc]
À Crosnier pour sa semaine	
Et 4 l. 10 s. qu'il avait prêtées à Versailles	7 l. 10 s.
À Prévost sur ce qui lui est dû	4 l. 13 s.

Part 4 l. 5 s.

÷ Hubert ne précise pas (contrairement à La Grange) la date à laquelle la troupe est revenue de Versailles.

÷ Le choix des deux pièces représentées ce jour-là semble bien un pis-aller ; c'est sans doute *Tartuffe* qui était prévu pour cette reprise.

Lun 26 mai 1664

Mar 27 mai 1664

- *Dom Japhet d'Arménie*. R : 134 l.
 ÷ Registre de La Grange : « Part : Néant. Payé des frais. »
 ÷ Sous cette date, La Grange note une « interruption », qui vaut pour le vendredi 30 et pour le dimanche de Pentecôte.
 ÷ Second registre de La Thorillière [p. 6 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Ce mardi 27^e mai à D. Japhet.

Reçu	134 l.
Frais ordinaires	58 l. 7 s.
Aux soldats	15 l.
À Crosnier pour son mémoire	25 l. 20 s.
À Prévost pour ses journées	30 l.
Restent aux mains de Monsieur Du Parc	sept francs.
[NB : Hubert orthographe DU PARC, alors que La Thorillière l'écrit DU PARQ.]	
La mention de la part d'acteur manque.	

- Voyer d'Argenson écrit dans les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 232 :
 Dans l'assemblée du 27^e de mai, on rapporta que le roi, bien informé par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, des mauvais effets que pouvait produire la comédie de *Tartuffe*, l'avait absolument défendue ; mais dans la suite, malgré tous les soins qu'on en put prendre, elle fut permise et jouée publiquement.
 ÷ Les assemblées de la Compagnie ont lieu d'ordinaire le jeudi.
 ÷ Sur l'interdiction proprement dite, voir au 17 mai.
 ÷ Ces lignes de d'Argenson reprennent presque littéralement l'article de la *Gazette* du 17 mai.
 ÷ La fin de cette mention rappelle quelques lignes de celle du 17 avril : « *Mais enfin le mauvais esprit du monde triompha de tous les soins et de toute la résistance de la solide piété...* »

÷ Rien ne suggère (ni *a fortiori* ne prouve) que Péréfixe est intervenu auprès de Louis XIV après avoir été sollicité par un ou plusieurs membres de la Compagnie.

Mer 28 mai 1664

Jeu 29 mai 1664

- Avant midi : Molière signe le contrat de sous-location (pour 1 100 livres annuelles) de trois appartements (de cinq pièces chacun) situés dans une maison appartenant au médecin Louis-Henry Daquin [voir Pierre Mélése, « Les demeures de Molière », *Mercur de France*, février 1957].

÷ Molière est déjà locataire dudit Daquin, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

÷ Le contrat stipule que le bail commencera « au jour Saint-Jean prochain », c'est-à-dire probablement le 24 juin.

- Ce jour-là, le légat du pape arrive à Lyon, où il est magnifiquement reçu.

Ven 30 mai 1664

- Relâche inexplicé.

÷ Aucun des deux registres ne consigne quoi que ce soit. Mais La Thorillière II mentionne deux livres payées « à l'afficheur extraordinairement ».

- La *Gazette* rapporte ce jour de Fontainebleau :

Toute la cour est ici en très parfaite santé, et aussi commodément qu'à Paris, par les soins que le Grand Prévôt de l'Hôtel prend d'en éloigner les pauvres et d'y faire observer une bonne police.

- Dans l'après-midi, pendaison d'un nommé Bontemps, accusé d'avoir fabriqué de faux sceaux [*Journal* d'Ormesson, II, 146, et Lettre de Loret du 31, 187-236].

÷ Voir au 27 juin.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 474] :

M. de Guise est ici fort malade. On dit tout bas que c'est *ex ulceribus ac hypersarcosi vesicae* ; il y a *ischurie* et *strangurie*.

Sam 31 mai 1664

- D'Ormesson assiste à une conférence de Jacques Rohault sur les « expériences de la pierre d'aimant » [*Journal*, II, 146].

- Ce même jour, dans sa Lettre en vers, Loret rend compte de la maladie du duc de Guise (v. 47-88) :

Ce Lorrain brave et généreux,
Dont tout Paris est amoureux,
Et qu'en tous lieux on tympanise,
Savoir Monsieur le duc de Guise,
Depuis dix jours n'a pas été
En trop belle et bonne santé.
Une fièvre ardente et maligne,
S'emparant d'un prince si digne,
Dans son lit l'avait abattu,
Avait exercé sa vertu,
Sa patience et son courage ;
Mais comme c'eût été dommage
Que d'un duc si noble et vaillant,
Et dont le sort est si brillant,
La belle et glorieuse vie
Fût au monde sitôt ravie,
Dont bien des gens auraient besoin,
Le ciel, de nos vœux prenant soin,
Nous rend ce prince magnanime,
Digne d'une éternelle estime,
Prince courtois, prince charmant,
De la gloire toujours amant,
Bref, d'une humeur douce et civile,
Et qui, selon le bruit de ville,
N'est plus en état aujourd'hui
Que l'on doit craindre pour lui.

Le roi, qui, de ce prince aimable,
 Fait un cas presque inestimable,
 Comme il est le meilleur des rois,
 L'a fait visiter plusieurs fois ;
 Et Monsieur, le meilleur des princes,
 Qui n'a pas de sentiments minces,
 Pour les gens d'honneur, de bonté,
 De naissance et de qualité,
 A, par des personnes expresses,
 Témoigné souvent des tendresses
 Durant le mal inquiétant
 De ce prince fébricitant,
 Dont l'on tient pour chose assurée
 La langueur si modérée
 Que cet illustre et grand Lorrain
 Se lèvera, dit-on, demain.

Dim 1 juin 1664

• Pentecôte.

- Si l'on en croit Olivier d'Ormesson (voir au 4 juin), le roi n'assiste pas à la messe.
- Si l'on en croit Émerand Forestié, son biographe, entre juin et août 1664, Henry Le Bret, prévôt de la cathédrale de Montauban, se rend à Fontainebleau, pour défendre les intérêts du clergé de sa ville dans l'affaire du Temple-Neuf. Et Forestié de préciser :
 En 1664, le procès relatif au Temple-Neuf fatigua tellement Le Bret qu'il en tomba malade à Fontainebleau...
 - ÷ Il finira par obtenir l'arrêt du 29 octobre 1664, qui condamne le Temple à être détruit, arrêt qui sera mis à exécution dans les derniers jours de l'année.
 - ÷ Je lis dans Griselle [*État*, 98] que Henry Le Bret devient en 1664 prédicateur ordinaire d'Anne d'Autriche à la place de Jacques de Montrouge, évêque de Saint-Flour (décédé le 24 avril précédent).
 - ÷ Le Bret lui-même évoquera plusieurs fois Anne d'Autriche dans son *Histoire de Montauban*, publiée en 1668, chaque fois en des termes plus que respectueux, qui (page 373) suggèrent même une connaissance directe :
 [...] cette grande et pieuse reine, *qui ne se lassa jamais de mes sollicitations* et qui recevait favorablement tout ce qui lui venait de la part de Pierre de Bertier...
 - ÷ Il est intéressant de noter que Le Bret séjourne à Fontainebleau en même temps que Molière et qu'il rendra compte lui aussi de la mort de l'abbé Le Vayer au début de l'automne (voir au 25 septembre).

Lun 2 juin 1664

• Mort à Paris de Henri II de Lorraine, duc de Guise.

÷ Le 7, la *Gazette* [p. 555] écrira :

Le 2 de ce mois, sur les quatre heures du matin, Henri de Lorraine, duc de Guise, pair de France, décéda dans son hôtel, âgé de 50 ans, après onze jours de maladie, qui commença par une difficulté d'uriner, ensuite de laquelle il fut surpris d'une fièvre continue ; ayant reçu les sacrements avec la même fermeté d'esprit qu'il avait toujours montrée, tandis que toute l'assistance témoignait sa douleur par ses larmes. Son corps fut ce jour-là exposé sur son lit, et le lendemain [3], mis dans le cercueil et porté en la grande chapelle de son hôtel, sous un dais de velours noir enrichi de crépines d'argent avec un poêle de même étoffe garni de ses armes, le tout éclairé de quantité de lumières. Après y avoir été deux jours, durant lesquels les prières se firent par 60 prêtres et religieux, il fut porté le soir en l'église de Saint-Jean, sa paroisse, dans un carrosse de deuil, suivi de grand nombre d'autres, où étaient les princes de sa maison, avec ses officiers, précédés de quantité de flambeaux de cire blanche portés par ses domestiques ; et il y est demeuré en dépôt jusqu'à ce qu'on le transporte à Joinville, où est la sépulture de ses ancêtres. Il fut accompagné de six-vingt [120] capucins, dont une partie l'avait assisté durant sa maladie ; ces bons pères lui ayant rendu ce pieux devoir pour témoigner leur reconnaissance envers la maison de Guise, bienfaitrice de leur ordre, et qui a fondé leur Solitude de Meudon. [...] Les belles qualités qui rendaient ce prince si considérable ont rendu sa perte comme une infortune publique, et la cour et les peuples en ont également montré leur sensible douleur. Le roi lui a envoyé deux fois son premier médecin et le duc de Saint-Aignan, pour lui témoigner son déplaisir de sa maladie. Les reines et Monsieur ont pris le même soin ; le prince de Condé, le duc d'Enghien et le prince de Conti l'ont journellement visité, et il y a eu un concours continuel de personnes de marque.

÷ Sur les sentiments d'Anne d'Autriche en cette occasion, voir les *Mémoires* de Mlle de Montpensier (nièce du défunt), II, p. 208 :

Le lendemain matin [14], j'allai chez la Reine mère et la suivis à la messe, comme j'avais accoutumé. J'avais du crêpe. Elle me dit que le deuil de ma sœur était trop avancé pour avoir du crêpe et de la serge. Je lui répondis que c'était de M. de Guise. Elle trouva à redire que je l'eusse si grand, et dit : « Cela ne se fait point à des gens si au-dessous de soi. » Je lui répondis que j'en héritais. Elle me dit : « N'importe », et m'envoya déshabiller pour me remettre d'une autre manière.

÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 146-147] :

À quatre heures du matin, M. de Guise mourut, ayant commencé sa cinquantième année, fort regretté de tout Paris, étant fort honnête et civil, et le seul qui vécût en prince et fit dépense en chevaux et en suite, ayant trente-six pages fort bien élevés et mieux qu'à l'académie [d'équitation], douze Mores, et sa maison étant la retraite de tout le monde.

÷ Gui Patin écrit à André Falconet [III, 475] :

M. de Guise est ici mort, *ex urinae suppressione cum doloribus et ulceribus ad vesicam*, et trois verres de vin émétique, que les médecins courtisans lui ont donnés avec promesse de guérison : *sic itur ad astra*.

÷ Henri de Guise a été le premier mari d'Anne de Gonzague, princesse Palatine et le patron d'Esprit de Rémond, comte de Modène. L'historiette que lui consacre Tallemant des Réaux [II, p. 367-373] fait de lui un très plausible « modèle » de Dom Juan.

÷ Jurgens et Maxville-Miller racontent [*Revue d'histoire du théâtre*, n° 4, 1972, p. 406-407] :

Henri de Lorraine vit ses derniers jours. Quand son ami Esprit de Rémond [ancien amant de Madeleine Béjart, qui a eu de lui une petite fille, baptisée Françoise le 11 juillet 1638], qu'aucun événement n'a pu, depuis quinze ans, arracher de son château du Comtat, apprend la nouvelle, il se met aussitôt en route. Lorsqu'il atteint Paris, le duc de Guise est déjà mort. Modène s'installe chez ses amis Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers [frère de Tristan] et Marie Courtin de La Dehors [demi-tante de Madeleine Béjart], où il rédige *Les Révolutions de la ville et du royaume de Naples*. Quatorze mois plus tard, le 4 août 1665, il tiendra Esprit-Madeleine, fille de Molière et d'Armande, sur les fonts baptismaux, aux côtés de Madeleine Béjart.

÷ L'académicien et historiographe Mézeray écrit, dans un mémoire daté du 10 juillet [voir Corneille, *C.E.C.*, Pléiade, III, 1487-88] :

Feu M. de Guise, ayant fort aimé les belles-lettres et lui-même composé l'histoire de son entreprise de Naples, et fait quantité de fort beaux vers, les poètes se sont exercés à lui adresser des éloges et des épitaphes ; j'ai joint à ce mémoire un sonnet de l'incomparable M. Corneille.

÷ Le duc de Saint-Aignan écrira un « Éloge de feu Monseigneur le duc de Guise », qui sera publié en 1668 par Sainctyon (secrétaire du défunt- dans les *Mémoires de feu M. le duc de Guise*.

÷ Dans *Monsieur de Modène* [39], Henri Chardon indique que Saint-Aignan était « l'ami le plus intime » du duc de Guise. D'où cette hypothèse : *Le Festin de Pierre* était peut-être l'hommage posthume du Don Quichotte Saint-Aignan au Dom Juan Guise ?

÷ Loret commentera longuement ce décès dans sa Lettre du samedi suivant, v. 47-118.

Mar 3 juin 1664

• *L'Étourdi*. R : 262 l. Part : 7 l. 10 s.

÷ Second registre de La Thorillière, f° 38, p. 7 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert :

Aujourd'hui mardi 3 ^e juin 1664 à L'Étourdi.	
Reçu	260 l.
Frais ordinaires	58 l. 7 s.
À Crosnier pour sa semaine	3 l.
À l'afficheur extraordinairement	2 l.
Aux assistants	1 l. 10 s.
Payé à Monsieur de Molière, sur cent deux livres, la somme de	88 l.
Rapporté par Monsieur Du Parc les sept francs du dernier jour	
Payé à Monsieur du Croisy sept livres cinq sols	7 l. 5 s.
Part	7 l. 10 s.
Dû à Hubert cent six sols.	

÷ Rien n'indique à quelle dépense correspond cette somme.

- Le même jour, le prince de Condé écrit de Fontainebleau à la reine de Pologne [34] :
Les divertissements sont ici assez médiocres jusques à cette heure, mais, comme il y a peu que le roi y est, on n'a pas encore bien eu le temps d'y songer.

Mer 4 juin 1664

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 147-148] :

Je vis M. Le Peletier, revenu de Fontainebleau, qui me dit avoir vu deux fois M. Colbert et qu'il l'avait trouvé dans les derniers emportements contre MM. de la Chambre de Justice de Paris, disant qu'il ne les épargnerait pas où il les trouverait, et mille extravagances ; [...] que toute la cour est dans une mélancolie, le roi seul se divertissant à la chasse avec sa maîtresse, à la vue des reines, sans aucune réserve ; qu'il n'avait point fait ses dévotions à la fête [de Pentecôte], et que Monsieur lui ayant demandé s'il les ferait, il lui avait dit que non et qu'il ne ferait pas l'hypocrite comme lui, qui allait à confesse parce que la Reine mère le voulait.

÷ Cette attitude « libertine » de Louis XIV n'est pas nouvelle ; dès 1661, on constatait qu'il se relâchait fort sur la dévotion, qu'il ne se confessait ni ne communiait aussi souvent qu'avant [voir la lettre adressée le 20 juillet 1661 à Fouquet par un de ses espions, dans Chéruef, *Mémoires sur Fouquet*, t. II, p. 169].

÷ Quant à Philippe d'Orléans, on relève, dans les *Mémoires* de Mme de Motteville [IV, 383-384], ces lignes, qui semblent confirmer les accusations de son frère :

Ce prince, qui mêlait dans sa vie quelques petites apparences de dévotion, parla de Dieu à la reine sa mère comme un homme qui aurait été consommé dans une vie d'oraison et de pénitence, et nous admirâmes qu'à son âge il pût si bien parler d'une chose si excellente et qu'il ne connaissait point encore par une pratique véritable et solide.

- Ce même jour est publié dans Paris l'arrêt du 24 mai, concernant les rentes de l'Hôtel de Ville. Le lendemain, d'Ormesson notera dans son *Journal* [II, 149] :

Au sortir de la chambre [de justice], je fus avec Besnard chez le Premier président [Guillaume de Lamoignon], qui nous mena dîner à Auteuil. Il nous montra un arrêt imprimé, qui avait été le jour précédent signifié aux payeurs de rentes et affiché par les rues, par lequel le roi, voulant faire le remboursement de toutes les rentes de la ville sur le pied de leur valeur depuis vingt-cinq ans, ordonnait à tous les rentiers de porter, dans un mois, leurs titres par-devant MM. d'Aligre, de Sève et Colbert, conseillers au conseil royal, et Marin, intendant des finances ; et pendant ce temps le fonds en serait fait. Cet arrêt est daté du 24 mai. Nous discourûmes sur toute cette conduite, qui semble fort imprudente.

Le soir, je sus que tous les rentiers, avertis de cet arrêt, avaient couru à l'Hôtel-de-Ville, et que la consternation et le désespoir étaient dans le cœur de tout le monde.

Jeu 5 juin 1664

- Ce jour-là, a lieu chez M. Leschassier une nouvelle assemblée de la Compagnie du Saint-Sacrement. Voyer d'Argenson rapporte dans ses *Annales*, p. 233 :

Le 5^e de juin, l'assemblée se tint chez M. Leschassier, où l'on travailla comme on avait coutume de faire dans la plus grande liberté de la Compagnie.

Ven 6 juin 1664

- *L'Étourdi*. R : 204 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f^o 39, p. 8 de la nouvelle pagination] :

Aujourd'hui vendredi 6 ^e juin à L'Étourdi.	
Reçu	204 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Aux soldats	15 l.
Aux assistants [rajout :] dû	[blanc]
À La Fontaine portier	3 l.
À Monsieur de Molière pour le reste de ce qui lui était dû	14 l.
À Hubert payé	5 l. 10 s.
À Mademoiselle Béjart	6 l. 10 s.
À Monsieur de La Grange payé	25 l. 10 s.
Rapporté par Prévost un écu sur 4 l. 10 s. qu'il devait	[blanc]
Au menuisier	1 l. 10 s.

Part

51. 10 s.

- À cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 150] :
Le chagrin paraît sur le visage de chacun, n'y ayant personne qui ne soit intéressé à cette suppression [des rentes], soit par la perte de son revenu, soit parce qu'il ne reste plus où placer son argent, n'y ayant plus aucun commerce et chacun gardant son argent.
- ÷ Le lendemain, le même d'Ormesson notera [*Journal*, II, 150] :
Le samedi 7 à la chambre de justice, M. Voisin [prévôt des marchands] me dit que, le jour précédent, il y avait eu une foule de rentiers à l'Hôtel-de-Ville, qui avaient fait bien du bruit ; qu'il leur avait parlé et qu'il irait à Fontainebleau.
Je vois que le chagrin augmente fort sur le fait des rentes ; mais personne n'ose parler. Je ne sais quel sera le succès de cette affaire ; mais il y a à craindre de fâcheux événements, car il y a bien des gens au désespoir, qui se croient ruinés, n'ayant autres biens.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à Falconnet [III, 476] :
Une mademoiselle Le Fèvre de la rue au Fer, qui faisait passer les louis d'or qui n'étaient point de poids pour quinze sous de gain, a eu le fouet au cul d'une charrette et la fleur de lis sur l'épaule de la main du bourreau ; voilà la seconde fois qu'elle a été reprise de justice.
- ÷ Patin reviendra sur cette affaire dans sa lettre du 13.

Sam 7 juin 1664

- La *Gazette* du jour publie la description de ce qui s'est passé, du 17 au 28 mai, à Arles, Remoulins, Bagnols, Pont-Saint-Esprit, Montélimar, Valence et Vienne, à l'occasion du passage du légat du pape.
- Loret signale dans sa Lettre du jour (v. 262-284) que la troupe du Dauphin (celle de la Raisin) joue au Palais-Royal (avec le jeune Michel Baron ?) :
À propos de ce noble enfant,
Pour qui de zèle je me pique,
Sur ma foi sa troupe comique,
(Qui ne sont pourtant que ragots³¹)
Avec leurs surprenants échos,
Leurs danses et leurs mélodies,
Pastorales et comédies,
Se font, foi d'écrivain loyal,
Admirer au Palais-Royal,
Où le plus petit de la troupe,
Et guère plus haut qu'une coupe,
Dansant, récitant, annonçant,
Est si rare et si ravissant
Qu'on le pourrait, entre autre chose,
Nommer le petit Bellerose.
À n'en point mentir, sans les voir,
On ne saurait bien concevoir
Comme ces Ragotins s'acquittent
Des jolis endroits qu'ils débitent,
Et, sans à faux en discourir,
Tout Paris y devrait courir ;
Car je ne crois pas que personne
Plaignt l'argent que l'on leur donne.
- ÷ Si Loret conseille au tout-Paris de courir voir ce spectacle, c'est qu'il est censé se prolonger la semaine suivante.
- ÷ Au cours de ce mois de juin, la troupe de Molière continue de jouer sur la même scène à ses jours habituels, c'est-à-dire les dimanches, mardis et vendredis, à l'exception du mercredi 11.
- ÷ D'où l'on peut conclure que les Italiens sont absents de Paris ; ils sont probablement à Fontainebleau : en effet, le 28 juillet, d'Ormesson notera dans son *Journal* [II, 188] qu'il est allé à la « comédie italienne » (voir à cette date). Voir également au 30 juin.

31. *Dictionnaire* de Furetière : « Se dit des chevaux qui ont les jambes courtes, la taille renforcée et large du côté de la croupe. [...] On l'a dit aussi autrefois des hommes, quand ils étaient nains, engoncés et trapus. »

Dim 8 juin 1664

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 262 l.

÷ Le Registre de La Grange porte précisément : « Dimanche 8. aux fâcheux et le Cocu I. »

÷ Second registre de La Thorillière [40, p. 9 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 8 ^e juin 1664 aux Fâcheux et Le Cocu Reçu	420 l.
Frais ordinaires	58 l.
Aux soldats	15 l.
Aux assistants	1 l. 10 s.
Aux danseurs (sic)	20 l.
[NB : Hubert orthographe <u>danseurs</u> , alors que La Thorillière l'écrit <u>danseurs</u> .]	
À Monsieur de La Grange pour reste de ce qui lui était dû	18 l. 10 s.
À Crosnier pour sa semaine	4 l. 10 s.
À Daubaret qui lui est dû	6 l.
À Phlipotte (sic, pour Flipote)	1 l. 10 s.
À Mademoiselle Hervé [Geneviève Béjart]	1 l.
Part	21 l.

Dû à Mrs Debrie et du Croisy vingt sols.

÷ Pour la (ou les) représentation(s) de Villers-Cotterêts, la gagiste qui joue Flipote sera payée dès le retour, le 28 septembre ; de même, pour la représentation du Raincy du 29 novembre, elle sera réglée le 30.

÷ On ne comprendrait pas que les comédiens aient attendu quatre semaines pour lui régler une somme aussi minime. Il faut donc qu'une représentation privée du *Tartuffe* ait été donnée dans les jours précédents, ou même ce soir du 8 juin. Une représentation que ni La Grange ni La Thorillière n'auraient souhaité (ou songé à) consigner dans leurs registres. Pourquoi pas à l'occasion du mariage signalé ci-dessous ?

÷ Du reste, le registre de La Thorillière, s'il enregistre les dépenses occasionnées par des représentations du *Tartuffe* (gages, costumes), n'en mentionne jamais explicitement les représentations elles-mêmes.

÷ Il ne peut s'agir d'une simple lecture, puisque Flipote est un rôle muet.

÷ Phlipotte est l'orthographe qu'on trouve dans *Le Roman bourgeois* et dans *Le Chapelain décoiffé*.

- Le même jour, à Saint-Germain-l'Auxerrois, Marie Bochart de Saron épouse René de Marillac, sieur d'Ollainville, d'Attichy et de La Ferté-sur-Perron, avocat général du roi.

÷ La mariée est la fille de François I Bochart de Saron, intendant de justice à Lyon et grand ami de Gassendi, qui se noiera dans le Rhône l'année suivante [voir la Lettre de La Gravette de Mayolas du 29 novembre 1665, v. 167-178]. Elle est donc la nièce d'Élisabeth Lhuillier et d'Étienne III d'Aligre, et la cousine de Chapelle, l'ami de Molière.

÷ D'Ormesson signale ce mariage dans son *Journal* [II, 153], et Gui Patin dans une lettre à André Falconet du 10 juillet [III, 479].

÷ Loret l'a annoncé par un article assez copieux de sa Lettre du 7, v. 209-246 :

Monsieur de Marillac, demain,
[Avocat général du Grand Conseil]
Doit épouser dans Saint-Germain [l'Auxerrois]
Saron, demoiselle excellente,
De Monsieur d'Aligre parente,
Et l'un de ces objets charmants
Dont les Dieux pourraient être amants,
Fille charmante, blonde et belle,
Et même si spirituelle
Qu'on ne sait qui charme le mieux,
Ou son esprit, ou ses beaux yeux.
Je ne sais quelle est sa richesse,
Mais étant en fleur de jeunesse,
Étant un précieux amas
De perfections et d'appas,
Ayant des douceurs admirables,
Ayant des vertus adorables,

On pourrait dire (et plus encore)
 Qu'elle-même est un beau trésor,
 Et quiconque l'aura bien vue,
 De tant d'attraits divins pourvue,
 Soit femme, fille, homme ou garçon,
 En jugera de la façon.
 Cet époux, à qui le Ciel donne
 Cette aimable et chère mignonne,
 Possède aussi de son côté
 Mainte excellent qualité :
 Il est d'un illustre lignage,
 [petit-fils d'un des Gardes des Sceaux de France]
 Il est vertueux, il est sage,
 Il est assez jurisprudent
 Pour un jour être président,
 On ne sait ce que Dieu lui garde,
 De bon œil Thémis le regarde,
 Et l'honorable et digne emploi
 D'avocat général du roi
 Marque déjà grande sagesse
 Dans sa florissante jeunesse,
 Et que, par les talents qu'il a,
 Il n'en demeurera pas là.

- Le même jour, l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe publie un mandement plutôt conciliant imposant le Formulaire.
- Le même jour, selon Loret [Lettre du 14, v. 45-138], Mlle Françoise de La Grange Montigny prend le voile au couvent de Saint-Antoine-des-Champs.

Lun 9 juin 1664

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 151] :
 M. Voisin me dit qu'il avait été à Fontainebleau ; que le roi voulait que l'arrêt fût exécuté ; mais qu'il apporterait toutes les facilités dans l'exécution, et que le paiement des rentes ne cesserait point.
 ÷ Le lendemain, il notera sur la même page :
 Je sus de M. Voisin que le jour précédent, il y avait eu grand bruit à l'Hôtel-de-Ville de gens qui demandaient à s'assembler ; qu'il y avait bien des gens qui n'étaient pas rentiers et qu'il y en avait plus grand nombre aujourd'hui.
- L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, se transporte à Port-Royal pour faire signer le Formulaire aux religieuses.

Mar 10 juin 1664

- Le Registre de La Grange n'indique rien pour ce jour ordinaire de représentation. Celui de La Thorillière non plus.
- Suite du *Journal* d'Ormesson cité la veille [II, 151-152] :
 M. Voisin étant sorti, M. le Chancelier [Séguier] dit que les desseins du roi sur le fait des rentes étaient fort justes ; que c'était un prince qui ne prétendait que la raison ; mais que de s'assembler et faire du bruit était une chose fort étrange ; qu'il fallait respecter la majesté des rois ; que les tumultes se brisaient contre, comme les flots de la mer qui s'arrêtaient contre le sable ; que c'était le même esprit que celui des derniers troubles [la Fronde] ; qu'il y avait des gens qui n'étaient pas rentiers qui s'y mêlaient, comme le diable dans l'orage ; qu'on savait qu'on avait envoyé des courriers dans les provinces ; qu'il fallait bien prendre garde de ne pas offenser la majesté royale ; qu'il ne pouvait se souvenir sans étonnement de deux choses : l'une, d'avoir vu les piques des bourgeois baissées contre celles des soldats des gardes, et l'autre, les députés des princes du côté d'une table traiter avec les députés du roi, des sujets contre leur prince ; et ainsi des paroles fort grandes, mais fort inutiles et imprudentes à M. le Chancelier, qui avait été du parti des princes contre le roi, et dont le gendre, M. de Sully, avait fait passer l'armée espagnole par Mantes.
 M. Pussort [oncle de Colbert] dit aussi que c'était la fronde, mais que tout irait bien et que serait bien hardi qui voudrait attacher la sonnette. À tout cela personne ne répondit.
 [Le lendemain, D'Ormesson notera :] M. Ladvocat, maître des requêtes et conseiller de ville, me dit que le jour précédent [10], il y avait eu assemblée de ville,

où il s'était trouvé grand nombre de rentiers, hommes et femmes ; qu'il ne s'y était pas dit une mauvaise parole ; qu'ils avaient conféré dans une petite salle, parce que les assemblées dans la grande salle ne se peuvent faire qu'avec la permission du Parlement ; qu'il avait été résolu que M. le prévôt des marchands [Voisin] retournerait à Fontainebleau pour supplier le roi de vouloir révoquer cet arrêt, ou, en cas qu'il y persévérât, qu'il voulût faire le remboursement sur les matricules sans obliger à représenter les titres ; [...] que cette conférence s'était passée assez doucement, et que l'on attendait la réponse de la cour.

Mer 11 juin 1664

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 406 l. Part : 22 l.

÷ Le mercredi est d'ordinaire réservé au Italiens. Ils ne sont donc pas là (car sans doute déjà à Fontainebleau – GF). Et la troupe du Dauphin a dû terminer ses représentations.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 10 de la nouvelle pagination, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui mercredi onzième juin
pour *Saint-Barnabé* [*ndfr* : je souligne] aux fâcheux et le Cocu.

Reçu	406 l.
Frais ordinaires	58 l. 11 s.
Soldatz [soldats]	15 l.
Danseurs (sic)	20 l.
En feu	15 s.
Pour un carrosse	5 l. 14 s.
Pour des places rendues	3 l. 15 s.
À Mlle debrie qui lui était dû	10 s.

Part 22 l.

- Ce jour-là, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 154-155] :

Le soir, je fus chez M. le Premier président, où M. du P.M. [Petit-Marest ?] me dit que l'on lui avait dit de bonne part que M. le cardinal [de Retz³²] avait laissé (sic), par ses *Mémoires*, que le roi d'Angleterre n'était péri que parce que ses sujets étaient trop riches, et qu'il fallait que le roi, pour sa sûreté, appauvrit tous ses peuples ; que le roi se raillait de la misère des gens, et [de ce] que les calèches n'étaient plus si belles ; et que sa conduite causerait une révolte générale.

M. le Premier président nous dit, à M. Boucherat et à moi, la conversation de Foucault, qui l'avait félicité sur le bon succès de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, comme y ayant contribué, premièrement ayant dit qu'il n'assemblerait point les chambres, le roi le lui ayant défendu par une lettre de cachet, et encore par ses soins particuliers ; et ensuite lui avait parlé comme si toute l'affaire était consommée et qu'il n'y eût plus rien à craindre ; qu'il fallait prendre garde à ne pas offenser le roi, car il serait bien aise qu'il se fit quelque bruit pour lui donner occasion à quelque grand exemple. À quoi il avait répliqué que, si l'on voulait le bruit, il n'avait rien à dire.

À juger de la disposition des affaires, il y a beaucoup à craindre de mauvais succès, si ce n'est que les rentiers souffrent tout sans faire bruit. Car sans doute, au moindre bruit, la cour portera tout aux extrémités rigoureuses, le génie étant à la sévérité. Mais, si la chaleur augmente, le désespoir est si universel qu'il y a tout à craindre, et il est mieux de souffrir sa ruine sans résister. Ce n'est pas que ce coup ne produise à la fin quelques suites fâcheuses. Si la cour voulait s'adoucir, voyant la soumission des rentiers, ce serait un grand bien ; mais le caractère de M. Colbert est trop dur pour profiter de cette occasion.

Jeu 12 juin 1664

- Fête-Dieu [Fête du Saint-Sacrement].

Ven 13 juin 1664

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 163 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 11 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 13^e juin à
~~L'Étourdi~~ aux fâcheux et le Cocu
Reçu 163 l.

32. Il est de retour à Paris après des années d'exil.

Frais ordinaires	58 l. 11 s.
Soldats	15 l. 3 s.
Danceurs (sic)	20 l.

Part 4 l. 5 s.

Reste aux mains de Monsieur Du Parc cent dix sept sols
À Crosnier pour menus frais 3 l.

- Ce jour-là, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 156] :

Je fus chez M. Le Pelletier, qui me dit qu'il devait partir pour aller à Fontainebleau, mais qu'il avait reçu une lettre de M. Le Tellier qui lui marquait de ne bouger ; que M. le prévôt des marchands rapportait un arrêt par lequel le roi donnait trois mois pour représenter les titres aux commissaires, qui rendraient les originaux et ne retiendraient que des copies ; que le remboursement se ferait avec les prévôt des marchands et échevins, et que les arrérages seraient payés jusqu'au remboursement actuel ; que cet arrêt semblait être un adoucissement en ce qu'il donnait du temps, pendant lequel les affaires pourraient s'accommoder.

- ÷ Ce même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [37] :

M. le cardinal de Retz a paru ici il y a deux ou trois jours. Il a fait sa révérence au Roi et aux Reines ; il s'est fort bien démêlé de tous ses compliments, et ce n'était pas une chose trop aisée ; il n'a point du tout été embarrassé en parlant au Roi, et il semblait qu'il n'avait bougé de la cour. Mademoiselle arrivera ici demain ou après-demain.

Il y a eu quelques petits bruits à l'Hôtel-de-Ville, il y a deux jours, pour des rentes que le roi veut retirer. Les rentiers s'assemblèrent ; ils murmurèrent un peu et parlèrent assez insolemment au prévôt des marchands. Mais l'affaire a été assoupie presque tout aussitôt. Je souhaiterais fort que la cour y retournât [à Paris], car il n'y a quasiment point de divertissements ici, et l'on s'y ennuie fort.

- ÷ Ce même jour également, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 478] :

Les rentiers font ici de grandes plaintes et bien du bruit. Le roi veut rembourser tout le bourgeois ; mais il retiendra par ce moyen toutes les rentes de ceux qui sont taxés à la chambre de justice et qui sont héritiers de ceux qui ont manié les finances depuis trente-cinq ans, ou qui se sont mêlés de partis. Il y a bien des gens de longue robe, des conseillers, maîtres des requêtes, des maîtres des comptes et même des présidents au mortier qui s'y trouvent embarrassés.

- ÷ Dans la même lettre, Patin revient sur une affaire qu'il évoquait dans la précédente (voir au 6 juin) :

Je vous ai écrit dans ma dernière d'une dame Le Fèvre, mais ce n'est point la marchande que je connais, c'est une autre, qui faisait passer de la fausse monnaie. La vraie Madame Le Fèvre, que j'ai traitée malade en 1637 était belle, jeune et friande ; elle est encore prisonnière au Châtelet. Si elle avait été à la cour des Monnaies, on dit qu'il y a longtemps qu'elle aurait été pendue. Elle aura de la peine d'en échapper, c'est un des conseillers des monnaies qui me l'a dit ce matin.

- ÷ Voir au 23 août suivant.

- Le même jour, Mlle de Montpensier, cousine germaine du roi et de Monsieur, fait une entrée triomphale à Fontainebleau. Voir ses *Mémoires*, II, 208.

- Ce même jour encore, Michel I Corneille, recteur de l'Académie de peinture, meurt, âgé de 47 ans, dans la maison qu'il a fait construire en 1658, au n° 36 actuel de la rue de Richelieu.

÷ La même année, son fils Michel II, qui a été admis à l'Académie de peinture le 19 septembre 1663, a peint (ou peindra) un portrait de Molière.

÷ Jal, citant sans doute Pierre Mariette, dit que Michel II deviendra plus tard « follement épris » de Catherine-Marguerite Mignard (née en 1657), fille de Pierre, le peintre ami de Molière, qui demeurait au 23 bis de la même rue de Richelieu.

Sam 14 juin 1664

- Michel I Corneille est enterré aux Saint-Innocents par le clergé de Saint-Eustache (obsèques payées 46 livres, 15 sols).

- La *Gazette* du jour publie la description de ce qui s'est passé le 31 mai, lors de l'entrée à Lyon du légat du pape.

Dim 15 juin 1664

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 226 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 12 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 15 ^e juin aux fascheux et le Cocu Reçu	226 l.
Frais ordinaires	58 l. 11 s.
Soldats	15 l.
Danceurs (sic)	16 l.
À Crosnier [rajout :] pour sa semaine	3 l.
Rapporté par Monsieur Du Parc cent dix sept sols	
Part	5 l. 10 s.

Dû à une part trente sols.
Dû à Mr du Croisy trente sols.

• Pierre Mèlèse indique qu'à cette date sont créés, à l'Hôtel de Bourgogne, *Les Nicandres*, « comédie en 5 actes de Boursault ».

÷ Mèlèse ne précise pas de quelle source il tient cette date.

÷ La pièce publiée le 5 décembre suivant sous le titre : « *Les Nicandres ou Les menteurs qui ne mentent point*, comédie représentée sur le théâtre royal de l'Hôtel de Bourgogne » ne comporte en fait que trois actes ; ce sont *Les Deux Frères gémeaux* qui en ont cinq.

÷ On trouve dans les *Lettres nouvelles* de Boursault, Paris, 1738, t. III, p. 142-143, une lettre adressée à Babet, qui évoque la pièce en des termes intéressants :

Vous m'avez tant de fois commandé de vous faire voir une de mes pièces, que je n'ai pas voulu laisser échapper l'occasion de demain, sans vous donner des marques du zèle que j'ai pour vous. On représente *Les Nicandres*, que je désavouerais volontiers, n'étaient que les affiches me donneraient un démenti. C'est la plus méchante pièce dont on ait jamais ennuyé le public, et je ne sais pas à quoi les comédiens songèrent, quand ils se donnèrent la peine de l'étudier. Vous passerez deux heures de temps aussi mal que vous ayez fait de votre vie, si vous prenez la peine de vous faire voiturier jusqu'à l'Hôtel de Bourgogne. Je n'aurais pu me résoudre à vous rendre un si mauvais office, n'était que vous y verrez Michelin [Michelle Milley], que vous êtes, dites-vous, grosse de connaître. Une demoiselle de ses amies m'a envoyé prier de lui donner un billet pour six personnes ; quoique nous soyons fort mal ensemble, Michelin et moi, je ne doute point qu'elle ne s'y trouve, puisque l'occasion de refaire notre paix s'offre le plus à propos du monde. Si vous désirez, belle Babet, que je vous aille prendre, vous n'avez qu'à commander, vous savez que je suis tout à vous.

Lun 16 juin 1664

• Condamné à mort pour « péculat », Claude Dumont, ancien receveur des tailles de Crépy, est pendu vers 6 h du soir sur la place de la Bastille.

÷ Sur cette affaire, voir d'Ormesson, *Journal*, II, p. 157 et suivantes ; François Ravaisson, *Archives de la Bastille*, I, p. 198, et, pour le procès-verbal de l'exécution, le *Journal* de Foucault, III, f^o 223v^o et suivants.

Mar 17 juin 1664

• *L'Héritier ridicule*. R : 206 l. P : Néant.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 13 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 17 ^e juin À L'Héritier ridicule Reçu	106 l.
Frais ordinaires	58 l. 11 s.
Soldats	15 l.
Au portier blessé	12 l.
À Mrs du Croisy et Béjart	3 l.
Pour un carrosse	6 l.
À Crosnier pour menus frais	1 l. 10 s.
Reste aux mains de Monsieur Du Parc Hubert huit livres dix sols [mention biffée]	

La mention de la part d'acteur [Néant selon La Grange] ne figure pas.

÷ Il est probable que Molière ne joue pas dans ce spectacle, qui interrompt, pour une unique fois, une série de représentations couplant *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*.

- Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Sercy et Barbin, la relation des *Plaisirs de l'île enchantée*, par l'abbé de Marigny [voir Molière, *Ceuvres*, GEF, IV, p. 251-261].

÷ Intitulée précisément « Relation des divertissements que le roi a donnés aux reines dans le parc de Versailles », elle est datée du 14 mai. Il n'y est pas fait mention de la création du *Tartuffe*.

÷ Évoquant *La Princesse d'Élise*, l'auteur écrit :

En attendant que vous la voyiez imprimée, si Molière, qui en est l'auteur, veut la donner au public, vous saurez qu'il avait eu si peu de temps pour la composer qu'il n'y avait qu'un acte et demi en vers et le reste était en prose [...]. Elle ne laissa pas d'être fort galante, et l'on prit assez de plaisir à voir un jeune prince amoureux d'une princesse fort dédaigneuse et qui n'aimait que la chasse, venir à bout de sa fierté par une indifférence affectée, et cela selon les bons avis d'une espèce d'Angelie (sic), c'est-à-dire d'un fou ou soi-disant, plus heureux et plus sage que trente docteurs qui se piquent d'être des Catons :

« Tous ne sauraient par les mêmes emplois
Avoir de l'accès près des rois ;
Cependant chacun y veut être ;
On gronde, on peste tout le jour
Contre tel qui n'est pas ce qu'il veut y paraître ;
Mais pour moi je tiens qu'à la cour
N'est pas fou qui plaît à son maître. »

÷ Sur le marquis de L'Angely, bouffon de Louis XIV, voir au 9 avril précédent.

÷ Ce « fou ou soit-disant » étant joué par Molière, n'y a-t-il pas dans ces « trente docteurs qui se piquent d'être des Catons » une allusion aux censeurs du *Tartuffe* ?

÷ À cette date, l'édition in-folio de la Relation officielle des fêtes de Versailles n'étant pas encore sortie des presses de Robert Ballard (les neuf planches d'Israël Silvestre ne peuvent avoir été dessinées et gravées en un mois), Marigny ne peut donc pas évoquer plus clairement la seconde pièce nouvelle de Molière, dont Loret lui a pourtant appris qu'elle avait été « très fort au gré de la cour ».

÷ Dans sa conclusion, Marigny écrit :

[...] Grâce à Dieu, nous nous apercevons chaque jour de mieux en mieux qu'il [le roi] est le grand et le maître ressort qui fait mouvoir la machine, qu'il est, quand il veut, impénétrable à ceux qui l'approchent de plus près, en un mot qu'il est impossible de s'acquitter mieux qu'il fait des devoirs d'un roi, politique, jeune, puissant et fortuné.

- Ce même jour, selon une dépêche de Fontainebleau datée du 27 et reproduite dans la *Gazette* du lendemain,

un des écuyers du Roi partit d'ici, par ordre de Sa Majesté, avec 3 carrosses, 12 valets de pied, six pages et douze chevaux de main, pour aller à Orléans recevoir le cardinal légat, qui devait arriver hier à Nemours.

- Ce même jour également, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 161] :

J'ai su que M. Colbert avait fort exagéré ce chagrin [de Fouquet au sujet d'une confrontation avec M. Poncet] au roi, et, parce que cela était arrivé dans la chaleur des rentiers à l'Hôtel-de-Ville, il faisait croire que M. Fouquet espérait beaucoup aux troubles, et que ses émissaires avaient fait plus de bruit à l'Hôtel-de-Ville que les rentiers.

- Ce même jour encore, a lieu chez M. Leschassier une nouvelle assemblée de la Compagnie du Saint-Sacrement. Voyer d'Argenson rapporte dans ses *Annales*, p. 233 :

On y parla de plusieurs affaires importantes, entre autres de faire garder le ban à la Derville. C'était une très dangereuse créature, que la Compagnie avait fait pousser à bout en justice, pour empêcher les grands désordres qu'elle faisait dans Paris, et enfin on y réussit pour la gloire de Dieu et pour le salut de beaucoup de gens...

÷ Voir aux 5 et 26 juin.

Mer 18 juin 1664

- Ce jour-là, Louis XIV écrit à son ambassadeur à Rome, le duc de Créqui, pour le charger (en dérogation à l'article VI du traité de Pise signé le février 1664, qui stipulait que le prince Don Mario Chigi, frère du pape, devait être tenu à l'écart de Rome jusqu'à

la visite du légat Flavio Chigi au Roi à Fontainebleau) de faire savoir au pape « qu'il le [prie] de ne pas se priver plus longtemps de la satisfaction de voir auprès de lui le prince son frère ». Voir au 3 juillet.

Jeu 19 juin 1664

• Publication de la quatrième *Lettre imaginaire* de Pierre Nicole, qui récuse la distinction entre le droit et le fait établie par Hardouin de Péréfixe, dans son ordonnance du 8 juin précédent.

• BNF, ms. fr. 22 222, f° 307 :

Sorbière.

Sa Relation d'Angleterre [voir au 16 mai 1664] fait grand bruit. Le roi d'Angleterre y trouvait de l'inurbanité, et la reine sa mère, qu'elle contenait des vérités qui ne sont pas toujours bonnes à dire. Le comte de Comenge, ambassadeur à Londres, la désavoua de la part de la France, le 19 juin 1664.

Le Roi, sans attendre que les Anglais demandassent qu'on punît Sorbière, après l'avoir lu lui-même, le trouva si outré contre le Chancelier et la nation [qu'il] l'exila en Bretagne et fit condamner son livre par un arrêt, comme un libelle, et ordonna que les exemplaires seraient remis au greffe.

La cour et le peuple de Londres furent contents de cet arrêt, où le Chancelier était fort loué.

Au mois d'octobre, le roi d'Angleterre demanda le retour de Sorbière à Paris par le ministère de Comenge, et Trollis, ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrit (sic) en conséquence à M. de Lionne, ajoutant que le chancelier Hyde, qui était la personne la plus intéressée dans le délit du Sr de Sorbière, demandait cette grâce avec une instance très soumise. 341. (sic) Madame de Fiennes et le chevalier de Gramont s'attribuaient l'honneur de cette grâce.

Comme Sorbière avait aussi mal parlé du Danemark en son livre, il fallut attendre pour son rappel l'agrément du roi de Danemark.

Sa Majesté ne jugeant pas qu'une seule grâce déchargeât un coupable de deux crimes différents.

Ven 20 juin 1664

• Registre de La Grange : « Première représentation de *LA THEBAÏDE* [marge : pièce nouvelle de M. Racine]. R : 370 l. 10 s. Part. (Retiré deux parts pour l'auteur) : 18 l. 5 s. »

÷ Second registre de La Thorillière [f° 45, p. 14 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui 20 ^e [au-dessus : juin] vendredi à la Thébaïde pour la première fois	
Reçu	370 l. 10 s.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
A Crosnier pour menus frais	4 l. 10 s.
Pour une pistole légère	1 l.
Frais extraordinaires	4 l. 10 s.
Rapporté par Hubert les huit livres dix sols du dernier jour, qui ont été donnés	
au serrurier avec six livres dix sols, ci	15 l.
Donné à François	3 l.
Part	18 l. 5 s.

Dû à une part ~~trois~~ six livres dix sols. [mention biffée]

J'ai retiré deux parts de 36 l. 10 s. les deux [ndfr : pour l'auteur].

÷ Cette recette est particulièrement basse pour une création ; elle est néanmoins au-dessus de la moyenne des recettes de cette période.

÷ La cour est absente de Paris depuis le début du mois de mai ; elle ne sera de retour que le 13 août. Les recettes s'en ressentent.

÷ Dans des conditions semblables, *Le Favori*, de Mlle Desjardins, ne produira que 250 livres, le 24 avril 1665.

÷ Si l'on en croit la lettre de Racine à Le Vasseur du 1^{er} décembre 1663, la pièce est achevée depuis plus de sept mois. Pourquoi ce délai ? Il y a eu successivement *La Bradamante ridicule* (commandée de jouer par Saint-Aignan), *Le Grand Benêt de fils aussi sot que son père* (de Brécourt), *Le Mariage forcé* (commandé à Molière), *La Princesse d'Élide* (commandée à Molière pour les fêtes de Versailles), le *Tartuffe* (probablement prévu pour être joué en mai et juin).

- ÷ La pièce requiert quatre ou cinq comédiens et trois comédiennes.
- ÷ La distribution de cette première représentation n'est pas indiquée par un document de l'époque. La lettre de Racine du 23 novembre 1663 semble suggérer qu'il pensait à Marquise Duparc pour le rôle d'Antigone (cette hypothèse est combattue par Georges Forestier, dans Racine, *CE.C.*, Pléiade, 1999, I, p. 1233).
- ÷ À l'occasion d'une reprise de la pièce, soixante ans plus tard, en 1721, *Le Mercure de France* fournira une liste d'acteurs ayant participé à la création :

Étéocle	André Hubert
Polynice	La Grange
Jocaste	Madeleine Béjart
Antigone	Catherine Debrie
Créon	La Thorillière
Hémon	Louis Béjart
- ÷ On s'étonne de l'absence de Marquise du Parc.
- ÷ Ni Molière ni Armande ne semblent avoir joué dans ce spectacle.
- ÷ À noter l'actualité du thème des frères ennemis.

Sam 21 juin 1664

- Ce jour-là, à Fontainebleau, selon une dépêche du 27 reproduite dans la *Gazette* du lendemain,

Sa Majesté prit le divertissement de la chasse du sanglier, et ensuite celui de la promenade sur le canal dans un bateau magnifiquement paré. Madame s'y trouva aussi, avec Mademoiselle et grand nombre des principales dames de la cour, qui furent régalingées d'une superbe collation, avec une excellente musique.

- À Paris, un service solennel est célébré en l'église de Saint-Jean pour le duc de Guise. Sur le soir, dit la *Gazette* du 28,

[le corps] fut tiré de cette église, pour être conduit à Joinville, sur un chariot attelé de six chevaux, couverts de housses de velours noir ainsi que le poêle, dont les coins étaient soutenus par des gentilhommes de sa maison à cheval. Il était précédé de trente petits officiers, aussi à cheval, puis de 1000 capucins, et de pareil nombre de valets de pied, tenant chacun un flambeau blanc. Ensuite marchaient 20 pages, leur écuyer en tête, pareillement à cheval ; et le premier écuyer, portant l'épée du défunt couverte d'un crêpe, marchait devant le chariot, entouré de plusieurs capucins et valets de pied encore avec des flambeaux. Le premier gentilhomme et le maître d'hôtel allaient après, avec plusieurs autres officiers, et 20 carrosses de deuil remplis des princes de la maison du défunt, avec quelques-uns de ses officiers, fermaient la marche, qui se fit par la rue et le faubourg Saint-Antoine, où les capucins quittèrent le convoi.

- La *Gazette* publie la description de ce qui s'est passé à Roanne, à Nevers (25 lignes), puis à Orléans, à l'occasion du passage dans ces villes du légat du pape.

Dim 22 juin 1664

- *La Thébaïde*. R : 281 l.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [p. 15 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui 22 ^e juin à la Thébaïde	
Reçu	281 l.
Frais ordinaires	58 l. 16 s.
Soldats	15 l.
À Crosnier pour sa semaine	4 l. 10 s.
Payé à une part	6 l. 10 s.
Part	11 l. 10 s.

Reste en mes mains dix livres sept sols. [mention biffée]
J'ai retiré deux parts de onze livres dix sols chacune.

Lun 23 juin 1664

Mar 24 juin 1664

- Fête de saint Jean-Baptiste.

- *La Thébaïde*. R : 290 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 47, p. 16 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 24 ^e juin à la Thébaïde	
Reçu	290 l.
Frais ordinaires	61 l. 10 s.
À Crosnier pour menus frais	15 s.
À Mademoiselle Béjart pour menus frais sur ce qui lui est dû	18 l. 10 s.
Aux danseurs (sic)	6 l.
Part	12 l. 10 s.
Rapporté les dix livres sept sols six deniers	
Du dernier jour, qui ont été baillés	
aux ouvriers qui ont nettoiyé le lieu avec trente trois sols, ci	12 l.
J'ai retiré deux parts de douze livres dix sols chacune.	

÷ Comme le note W.-L. Schwartz, les six livres payées aux danseurs semblent indiquer que dès cette troisième représentation, *La Thébaïde* était soutenue par une « attraction ».

÷ La dette de la troupe envers Madeleine Béjart est détaillée sur la page de gauche :

À Mademoiselle Béjart	
Pour l'exempt	20 l.
Pour le procureur	20 l.
Pour La Pierre	11 l.
Pour la tare des sols	10 l.
Somme [total]	61 l. 8 s.

[Rajout plus tard :] Payé à Mlle Béjart 18 l. sur son mémoire.

- C'est ce jour-là, aux termes du contrat signé le 29 mai, que Molière et sa famille emménagent chez Daquin.

÷ Dans « Les demeures de Molière », p. 280, Pierre Mélése affirme, sans autres précisions (il s'appuie sans doute sur la date de signature du contrat et non sur celle de commencement du bail), que « Molière, sa femme et son jeune enfant s'installèrent dans les premiers jours de juin 1664 ».

- La *Gazette* du 28 rapportera :

Le 24, le sieur Fouquet fut transféré de la Bastille au château de Moret [à l'orée de la forêt de Fontainebleau], avec les sieurs Jeannin de Castille, de Guénégaud, de La Bazinière et de Lorme, dans cinq carrosses, chacun à six chevaux, conduits par le sieur D'Artagnan à la tête de 250 mousquetaires.

÷ L'instruction du procès se poursuit à l'hôtel de la Chancellerie de Fontainebleau [*Journal* de d'Ormesson, II, 161 et suivantes ; la *Gazette* du 28].

÷ Sur ce séjour à Moret, voir Georges Lioret, *Le Surintendant Fouquet et ses compagnons d'infortune au château de Moret*, in-octavo, 72 p., Moret/Loing, 1897 [Ars. NF 35300].

- Ce même jour encore, on apprend à Fontainebleau que le cardinal Flavio Chigi, neveu et légat du pape Alexandre VII, qui vient faire réparation de l'insulte faite deux ans plus tôt au duc de Créqui à Rome, doit arriver le jeudi 26 à Nemours, avec un certain retard sur la date prévue.

÷ À cette occasion, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 162-163] :

L'on disait encore partout une badinerie : qu'il avait pris du mal à Marseille et qu'il se faisait traiter.

÷ D'Ormesson, membre, dit-on, de la Compagnie du Saint-Sacrement, ne s'offusque pas davantage de cette badinerie...

÷ Le portrait qu'Angelo Corraro, ambassadeur de Venise à Rome, brossait trois ans plus tôt du neveu du pape :

Le cardinal Flavio Chigi est un jeune homme de 29 ans³³, de taille médiocre, de poil noir, et qui a le visage rond et gras, d'un tempérament mêlé du sanguin et du mélancolique. Il jouirait d'une meilleure santé, s'il était plus modéré en son manger, en quoi il fait excès ; car il mange beaucoup, et des viandes fort nourrissantes, sans se soucier de tous les préceptes qu'on lui donne pour la conservation de sa santé. On dit aussi qu'il n'est pas si modéré qu'il devrait être dans les plaisirs de la chair, ce qui fait qu'il est obligé plus souvent qu'on ne devrait attendre de sa jeunesse à garder le lit. Mais les médecins, parce que le Cardinal le leur défend, ne rapportent point au Pape les véritables raisons qui l'y font

33. Né en 1633.

demeurer, de peur que sa Sainteté ne conçoive une mauvaise opinion de lui et ne le prenne pour un débauché qui aime trop le vin et les femmes. Je n'ai pas la pensée de rien affirmer avec certitude de ce qu'il peut valoir dans les affaires, parce que, s'il ne sait pas faire davantage que ce qu'il fait, il faut dire qu'il n'y peut faire que fort peu de chose, puisqu'on n'en remporte³⁴ que des compliments, des traits de gentillesse, et des espérances qui se résolvent à la fin à rien, faisant aboutir toutes ses réponses ou à la répugnance qu'il a trouvée en sa Sainteté, ou à quelques motifs qui ont été la cause du refus ou du délai d'une affaire. C'est pourquoi j'ai trouvé plus à propos, en des choses importantes, de m'en aller d'abord droit au Pape, que de me servir de l'intercession du Cardinal, qui, étant le plus souvent diverti par ses passetemps, ou ne se souvient point des circonstances essentielles de l'affaire, qui en peuvent rendre le succès plus facile, ou acquiesce aux premières difficultés que fait le Pape, avec lequel on est obligé puis après d'avoir une double peine pour l'informer tout de nouveau et pour lui ôter de l'esprit quelque préjugé qu'il aura pu avoir. Il a fallu que je me sois servi du même moyen, quand il m'est échu d'avoir à présenter requête afin d'obtenir les provisions de quelque bénéfice pour une personne qui avait bien mérité ou de l'État ou de l'Ambassade même, parce que, quand j'ai voulu me fier aux paroles du Cardinal, je me suis trouvé ordinairement trompé. Il me renvoyait au cardinal Dataire, en m'assurant que le Pape se rapportait entièrement à lui en matière de collation de bénéfices ; de sorte que m'étant aperçu que cela procédait d'une pure faiblesse d'esprit ou du peu d'attachement qu'il avait à me faire plaisir, je ne fis jamais depuis grand état de son entremise, quand il était question de traiter d'une affaire qui me pressait ; parce que ce cardinal, qu'on nomme le Maître, exerce plus sa maîtrise à se donner du bon temps et à fuir le plus qu'il peut les affaires difficiles qui lui embrouillent l'esprit, qu'à se faire considérer, comme il le pourrait être, dans un emploi qui donne plus d'autorité.

Mer 25 juin 1664

- Le roi renvoie le duc et la duchesse de Navailles.
 - ÷ Sur cette disgrâce, voir les *Mémoires* de Navailles lui-même, de Mme de Motteville, de Mlle de Montpensier, et de Saint-Simon [I, p. 693-694].
 - ÷ Mme de Motteville écrira [*Mémoires*, IV, 344-345] :

Le roi, suivi des reines et de toute la cour, alla s'établir à Fontainebleau pour y passer une partie de l'été. Ce fut là que le roi, sur une parole que lui répondit le duc de Navailles en parlant d'une chose de peu de conséquence qui regardait les cheveau-légers, parut publiquement se fâcher contre lui ; et leur perte fut résolue, de lui et de sa femme. Ils reçurent commandement de donner leur démission du gouvernement du Havre-de-Grâce, de la lieutenance des cheveau-légers et de la charge de dame d'honneur. Le roi, qui, en les éloignant de la cour, ne les voulut pas priver de biens qu'ils y avaient reçus et achetés, par justice et par bonté leur fit donner pour récompense de leurs charges neuf cent mille livres.

La reine-mère, qui ne jetait pas souvent des larmes, quand le duc et la duchesse de Navailles partirent, pleura leur disgrâce, qui arriva malgré elle et malgré les prières qu'elle fit au roi en leur faveur. Elle sentit leur infortune de toute manière ; car outre leur malheur, elle eut de la peine d'avoir vu trop clairement en cette occasion qu'elle n'avait pas alors un grand crédit auprès du roi. La reine en parut fâchée autant qu'en effet elle le devait être. Elle pleura, et malgré sa timidité ordinaire, elle en parla au roi, à ce qu'elle nous fit l'honneur de nous dire, avec des sentiments dignes de l'affection et de la fidélité de ceux qu'elle perdait.

Jeu 26 juin 1664

- 20^e anniversaire de Madame.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 28, le nommé Guélin, Bourguignon, convaincu de faussetés de lettres de chancellerie qu'il fabriquait par enlèvement d'écritures, fut, par arrêt des Requêtes de l'Hôtel, pendu et étranglé à la Croix du Tiroir, après avoir fait amende honorable devant l'hôtel du Chancelier de France [Pierre Séguier]. Il avait avoué à la question le secret dont il se servait pour de semblables lettres, qui se sont rendues très familières depuis quelques années, par la malice de plusieurs, lesquels, ne pouvant surprendre les soins dudit Chancelier et son application continuelle aux affaires du Sceau, ont inventé cet artifice criminel pour tromper le public et abuser de la justice.
- Ce même jour, selon les procès-verbaux des assemblées de la Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble [BM de Grenoble, R. 5765, f^{os} 246v^o et 247r^o ; cités dans R. Allier,

34. Riportano.

« La CSS à Grenoble », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme*, t. LI, 1902, p. 169-203, cité dans Allier, *Cabale des dévots*, p. 411],

M. le Supérieur a fait faire la lecture d'une lettre de M. Josse, intendant de la maison de Mgr le prince de Conti, du 17 juin 1664, par laquelle on a appris le rétablissement de la Compagnie de Paris, et comme ils se remettent dans les exercices ordinaires.

Ven 27 juin 1664

• *La Thébaïde*. R : 130 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 17 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 27^e juin

à la Thébaïde

Reçu 134 l. [tache sur le 4]

Frais ordinaires 58 l. 14 s.

Soldats 15 l.

Part 3 l.

~~Reste en mes m~~ Au menuisier sur son mémoire 6 l. 10 s.

Il y a une pistole légère d'aujourd'hui que j'ai en mes mains pour onze francs.

÷ L'intervention (ou la simple présence) des soldats coûte à la troupe l'équivalent de cinq parts.

• Dans sa Lettre du lendemain, Loret traitera longuement (37-82) de la pendaison, ce jour-là, sur la place devant la Bastille, d'« un sieur Guelin », faussaire :

Le supplice de ce coupable

N'est pas un sujet agréable,

Mais je vous fais un grand serment

Que j'écris cet événement

Par une pure complaisance

Ou plutôt par obéissance.

÷ Voir au 30 mai.

• Ce jour-là, selon une dépêche de Fontainebleau reproduite dans la *Gazette* du 5, le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, alla, par l'ordre du Roi, à Nemours, pour y saluer de sa part le Cardinal légat, lequel y était arrivé le jour précédent. Le même jour, Sa Majesté l'envoya aussi complimenter par le duc de Saint-Aignan, qui fut reçu dans la cour de la maison où il est logé, par grand nombre de seigneurs et de prélats, et au haut du degré, par Son Éminence, laquelle, l'ayant mené dans sa chambre, lui fit donner une chaise, et, à la sortie, le reconduisit où elle l'avait reçu. [Suit l'énumération des compliments faits de la part de la Reine mère, de la Reine, de Monsieur et Madame, de Mademoiselle, du prince de Condé et du duc d'Enghien.]

• Ce même jour, le duc d'Enghien écrit de Fontainebleau à la reine de Pologne [40] :

On ne s'est jamais tant ennuyé que l'on s'ennuie ici. Le roi est enfermé quasi tout l'après-dîner, et les reines jouent dans le même temps. Il n'y a presque point de femmes ici, et fort peu d'hommes. Jamais la cour n'a été si petite, et on ne sait quasiment à quoi s'occuper.

Sam 28 juin 1664

Dim 29 juin 1664

• *La Thébaïde* et *Le Médecin volant*. R : 310 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 18 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 29^e juin

à La Thébaïde et Le Médecin volant

Reçu 310 l.

Frais ordinaires 54 l. 10 s.

~~Soldats~~ Crosnier pour sa semaine

et menus frais 4 l. 10 s.

Pour un habit de vieillard 36 l.

Pour de la limonade	15 s.
Pour deux voyages de carrosse	1 l. 10 s. (sic)
Pour le portier blessé :	9 l.

Part 12 l. 10 s.

Retiré deux part de douze livres dix sols chacune.

Au menuisier donné quatre livres sur son mémoire.

÷ Les recettes baissant, la troupe adjoint une farce à la tragédie, mais elle n'abandonne pas la pièce de Racine.

÷ Cette farce est sans doute de Molière, mais il n'est pas certain qu'il y joue. Si tel est le cas, on peut considérer qu'il est absent de la scène du Palais-Royal depuis le 15 ou le 17 juin (selon qu'il joue ou non dans *L'Héritier ridicule*) et qu'il n'y reparaitra pas avant le 24 août.

÷ En effet, toutes les « petites pièces » qui viennent appuyer *La Thébàïde* jusqu'au départ pour Fontainebleau sont des farces dans lesquelles Molière ne joue sans doute pas : *Le Médecin volant*, *Gorgibus dans le sac*, « une danse ».

÷ Comment comprendre cette absence ? Maladie ? Nécessité d'écrire (d'achever ou de réécrire) le *Tartuffe* ?

Lun 30 juin 1664

• « Comptes de la Cour pour l'année 1664 », que cite Louis Moland, sans indiquer d'autre source que « les Archives », dans son introduction à *La Vie de Scaramouche* de Costantini :

À Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, comédien italien, pour ses gages, tant de lui que de sa femme pendant une année finie le dernier juin 1664 : 200 livres.

÷ Suite de l'introduction de Louis Moland : Louis XIV, en cette année 1664, fit donner encore à Fiorilli

400 livres pour le voyage qu'il devait faire par ordre de Sa Majesté de la ville de Paris à Florence.

Mar 1 juillet 1664

• Registre de La Grange : « Néant ». Relâche inexpliqué.

÷ À la date du 4, La Thorillière II indiquera : « Une affiche de mardi dernier : 9 l. 4 s. »

• Marie Du Bois écrit dans son *Journal* [371] :

Le premier jour de juillet, le roi fut faire la revue de ses troupes, et tout le monde quitta les deux antichambres et le cabinet ; et ne resta que Mignon, valet de chambre de garde au lit du roi. Quelqu'un mal intentionné entra dans la petite chambre proche celle du roi, où il y a sur la cheminée certains tableaux de forgerons et au-dessus des marchands du Levant. Ce malheureux se servit de l'occasion qu'il n'y avait personne : soit qu'il crochetât l'un des coffres ou qu'il le trouvât ouvert, il prit une cassette dans laquelle il y avait quatre bourses de jetons d'or (qui en font quatre cents), onze à douze cents louis d'or, quelques médailles d'or et d'argent, et d'autres nippes ; le tout montait environ vingt mille livres ; ce qui surprit toute la chambre et la maison du roi. J'attendais, ce jour-là, mon expédition ; mais, au coucher du roi, il ne fut parlé que de ce vol...

÷ Cette revue est signalée par une dépêche reproduite dans la *Gazette* du 5.

Mer 2 juillet 1664

Jeu 3 juillet 1664

• Le cardinal Chigi, légat du pape, est reçu, « sans faste et sans cérémonie », à Fontainebleau.

÷ Dans sa livraison du 5, la *Gazette* rapportera une dépêche de Fontainebleau datée de la veille :

Hier, le cardinal légat arriva ici *incognito* sur les onze heures du matin, dans le carrosse du marquis de Montausier, et fut reçu par le roi à l'entrée de la porte du cabinet des bains de la Reine mère aussi favorablement qu'il le pouvait souhaiter. Après avoir été environ un quart d'heure avec Sa Majesté, il se retira et fut traité à dîner par ledit marquis de Montausier dans la Galerie des Cerfs, avec les 24 violons, qui le divertirent fort agréablement. Ensuite, il sortit du château dans le même carrosse, et alla monter en celui du roi à l'entrée de la forêt, pour aller coucher à Corbeil, et demain à Vincennes, non moins satisfait de la réception que Sa

Majesté lui a faite en cette première entrevue, que rempli d'admiration de la grâce et de la bonne mine de ce grand monarque.

÷ D'Ormesson note quant à lui dans son *Journal* [II, 169-170] :

Ce même jour, M. le Légat arriva *incognito*, alla descendre chez M. le Dauphin, et fut reçu par Mme de Montausier. Il alla trouver le roi dans le cabinet des bains. Le roi le reçut sur le pas de la porte, en dedans la chambre. Le légat le salua fort bas, et le roi à demi baissé. Puis, le roi s'étant reculé, le légat avança, faisant de profondes révérences. Le roi ayant dit qu'on apportât une chaise, se mit dans la sienne, qui était adossée contre la muraille vis-à-vis la porte. La chaise du légat fut mise vis-à-vis celle du roi, en sorte qu'elle n'était ni à droite ni à gauche. Après un quart d'heure de conversation, tous deux couverts, ils se levèrent, et le légat se retira en reculant, faisant de grandes révérences. Le roi le conduisit à la porte, et là, le prenant par le bras, de la main droite, il passa dans l'antichambre un pas et demeura ferme jusques à ce que le légat se fût retiré. Voilà les circonstances qui me furent dites par M. le duc de Chaulnes et confirmées par d'autres.

÷ Dans un Mémoire manuscrit de Hugues de Lionne [Aff. étrang. Rome, XIII, autographe, f° 271, et copie f° 255, cité par le comte de Moüy dans *L'Ambassade du duc de Créqui*, Paris, 1893, t. II, p. 327-328], on peut lire que « [le Cardinal] n'omit aucune expression possible pour bien assurer Sa Majesté de la passion qu'il avait de la servir et acquérir ses bonnes grâces et sa protection ».

÷ Louis XIV lui répondit en ces termes, reproduits dans une note autographe de Lionne [Aff. étrang. Rome, 163, supplément, note autogr. intitulée « Mémoire de ce que le roi a dit à M. le Légat le 3 juillet 1664 », f° 298] :

Je suis très aise des assurances que vous me donnez de l'affection paternelle de Notre Saint Père le pape, que j'ai toujours beaucoup souhaitée, et vous me ferez plaisir de l'assurer que j'y corresponds de ma part avec la même affection et une singulière vénération pour sa personne. Pour votre particulier, vous pouvez faire état que j'ai sincèrement oublié toutes les choses passées ; je veux bien être votre ami et me confier entièrement aux bonnes paroles que vous me donnez de votre affection. Je vous ferai rendre avec plaisir, tant que vous serez dans mes États, tous les honneurs qu'il me sera possible, et vous donnerai, dans la suite, en toutes rencontres, des marques de ma bienveillance. Et pour commencer à vous faire voir, par des effets, qu'en ce qui regarde l'amitié, je fais plus que je ne dis, je vous apprendis qu'encore que vous ni personne ne m'en ayez fait instance, le seigneur don Mario, votre père, est à l'heure que je parle dans Rome, car il y a plus de quinze jours que j'ai envoyé un courier exprès au duc de Créqui pour lui ordonner de témoigner à sa Sainteté que je serais bien aise qu'il retournât auprès d'Elle sans attendre que je vous eusse vu comme il était porté par le traité de Pise.

÷ Au terme de cette audience, qui a duré de 20 à 30 minutes, Lionne conduisit le légat « par le jardin jusqu'au salon dit de Clorinde, où Son Éminence trouva les deux reines entourées de leurs dames d'honneur et qui lui firent le meilleur accueil » [Comte de Moüy, *op. cit.*, II, p. 329].

÷ Dans sa Lettre du 5, Loret relate cette journée (v. 211-262) et poursuit :

Montausier, ce prudent seigneur,
Cet homme si rempli d'honneur,
Traita chez lui, par opulence,
Cette illustre et chère éminence
Avec plusieurs grands de la cour,
Qui s'en alla le même jour
Par une traite assez soudaine
Giter droit à Corbeil sur Seine,
Puis à Vincennes il se rendit.
Et pourtant en secret on dit
Qu'il avait élu domicile
Fort volontiers en cette ville [Paris],
Savoir au Palais-Mazarin³⁵.
Certain bec rouge et purpurin
(Je ne sais si c'était pour rire)
M'ayant chez moi tantôt fait dire
Qu'en carrosse, avec deux ou trois,
On l'avait vu passer deux fois,
Avec une allure assez drue
Incognito dans notre rue
Environ le soleil couchant.

÷ C'est à peu près ce qu'écrivit Gui Patin dans sa lettre du 10 à André Falconet.

35. L'actuelle Bibliothèque nationale, non loin donc du Palais-Royal.

- Ce même jour, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [44] :
Le roi a fait commandement à M. de Navailles de se défaire des charges de lieutenant des cheveu-légers de la garde et du gouvernement du Havre qu'il avait. Le mécontentement du roi n'est pas nouveau, et il y a deux ans qu'on voit bien que le roi n'est pas content de lui, et c'est à cause de sa femme, mais on ne croyait pas cela dût aller si avant. [...] Il est assez plaint à la cour, car il est brave homme et a bien servi ; mais il n'est pas fort bon courtisan.
La reine mère s'est aussi fâchée contre Mme de Brancas, mais la chose est raccommodée.
- ÷ Le duc de Navailles se démettra de la compagnie de cheveu-légers de la garde le 30 juillet, et le 4 août du gouvernement du Havre, qui sera donné au duc de Saint-Aignan.
- ÷ « Mme de Brancas fut une des premières personnes de la cour qui osa vivre dans la familiarité de Mlle de La Vallière. La Reine mère lui garda rancune de cette initiative et le lui dit publiquement. » (Émile Magne)
- ÷ Voir Mme de Motteville, *Mémoires*, IV, p. 343-361. Le comte de Brancas est le type du faux dévot.

Ven 4 juillet 1664

- *La Thébaïde et Le Médecin volant*. R : 430 l.
÷ Second registre de La Thorillière [p. 19 de la nouvelle pagination, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui vendredi 4 ^e juillet à la Thébaïde et le Médecin volant.	
En tout	430 l.
Frais ordinaires	58 l. 11 s.
Soldats	15 l.
Une affiche de mardi dernier	9 l. 4 s.
À La Craunier (sic) pour menus frais	3 l.
Sur des places	1 l. 10 s.
Au frère de La Fontaine blessé	11 l.
À François	1 l. 10 s.
À la Prouost (sic, pour Prévost)	13 s.
 Part	 20 l. 5 s.
 Au menuisier [rajout :] achevé de payer	 3 l.
À Malet [Mallet]	1 l. 10 s.
Retiré les deux parts d'hauteur (sic) par Hubert, ci	40 l. 10 s.
[Nota : Hubert écrit <u>auteur</u> , La Thorillière <u>hauteur</u> .]	
Dû à Mr Hubert	5 l. 10 s. [biffé]

- La *Gazette* du lendemain rapportera :
Hier, le cardinal légat, après avoir couché le jour précédent à Corbeil, arriva au château de Vincennes, où il demeurera jusqu'à ce que tout soit prêt pour son entrée en cette ville.
- Ce jour-là également, la *Gazette* consacre un extraordinaire [629-640] à la description de « Ce qui s'est passé en la ville de Lyon à l'entrée du cardinal Chigi, légat de Sa Sainteté ».

Sam 5 juillet 1664

- La *Gazette* du 12 rapportera :
Le 5, après avoir reçu quelques visites au château [de Vincennes], [Son Éminence] fut à la messe, et, l'après-dînée, prit le divertissement de la promenade au grand parc [...]. Le soir, elle retourna à la promenade dans le petit parc, où il se trouva quantité de beau monde de l'un et l'autre sexes.

Dim 6 juillet 1664

- *La Thébaïde et Le Médecin volant*. R : 222 l. Part : 8 l. 10 s.
÷ Second registre de La Thorillière [p. 20 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche sixième juillet à la Thébaïde et le Médecin volant	
Reçu en tout	222 l.
 Frais ordinaires	 59 l.

Soldats	15 l.
À Crosnier pour sa semaine	3 l.
Payé à Hubert qui lui était dû	5 l. 10 s.
À Mr du Parq (sic [orthographe de La Thorillière])	2 l.
Part	8 l. 10 s.

Dû à Craunier cinq solz [orthographe de La Thorillière !]
Dû à Mr du parq huit solz [idem].

• Suite de la *Gazette* du 12 :

Le 6, Elle [S.E. le Légat] continua de recevoir des visites, et alla voir la maison de Raincy, qui appartient à la princesse Palatine, qu'elle trouva fort belle et fort délicieuse.

÷ Rien ne permet de savoir si la Palatine était présente lors de cette visite.

Lun 7 juillet 1664

• Suite de la *Gazette* du 12 :

Le 7, Elle [S.E. le Légat] fut à Saint-Germain-en-Laye, et ensuite à Maisons, où, le président à qui se beau lieu appartient l'ayant reçu avec toute la civilité imaginable, Elle remonta à cheval, ainsi qu'Elle y était arrivée, et fut à la promenade dans les jardins, puis visita le château, où on lui présenta une magnifique collation, à l'issue de laquelle Elle fut ramenée dans les carrosses dudit président jusques au bac, où étaient ceux du roi, qui La reconduisirent à Vincennes avec sa compagnie.

Mar 8 juillet 1664

• *La Thébaïde* et *Le Médecin volant*. R : 263 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 21 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 8 ^e juillet à la Thébaïde et le Médecin volant	
Reçu en tout	263 l.
Frais ordinaires	58 l. 16 s.
Soldats	15 l.
À Crosnier qui lui était dû	2 l. 17 s.
À Monsieur Du Parc	1 l. 10 s.
Au menuisier pour une porte du parterre	1 l. 10 s.
Part	8 l. 10 s.

Restent en mes mains cinquante cinq sols.
Dû sa loge par Monsieur Delbœuf [?]
Retiré par moi les deux parts de l'auteur.

• Suite de la *Gazette* du 12 :

Le 8, Elle [S.E. le Légat] alla aussi à Rueil, où, ayant été reçue au bas de l'escalier par la duchesse d'Aiguillon, avec laquelle était l'archevêque d'Auch et l'évêque d'Évreux, Elle fut conduite en une salle haute où on lui servit un grand dîner. Ensuite, elle vit les beaux jardins de cette maison, et, après une si délicieuse promenade, vint à Saint-Cloud, en celle de Monsieur, dont Elle visita avec admiration les appartements et les jardins. Puis elle fut reconduite à Vincennes.

• Ce même jour, la *Gazette* consacre un extraordinaire [653-660] à la description de « Ce qui s'est passé à la réception du cardinal légat en la ville d'Orléans ».

• Sous cette même date, Olivier d'Ormesson écrit dans son *Journal* [II, p. 174-175] :

À trois heures, je fus avec M. de Sainte-Hélène au château [de Fontainebleau]. Nous trouvâmes le roi dans son cabinet avec MM. Colbert et de Lionne, et, s'étant avancé près de la fenêtre, il nous dit ces mêmes paroles, autant que j'ai pu m'en souvenir : « [...] Il y a plus de deux ans qu'il [le procès Fouquet] est commencé, et je souhaite extrêmement qu'il finisse. Il y va de ma réputation. Ce n'est pas que ce soit une affaire de grande conséquence ; au contraire, je la considère comme une affaire de rien ; mais dans les pays étrangers, où j'ai intérêt que ma puissance soit bien établie, l'on croirait qu'elle ne serait pas grande, si je ne pouvais venir à bout de faire terminer une affaire de cette qualité contre un misérable. Je ne veux néanmoins que la justice ; mais je souhaite voir la fin de cette affaire, de quelque manière que ce soit [...] et sur tout cela je prends garde à tout ce que je vous dis ; car quand il est

question de la vie d'un homme, je ne veux pas dire une parole de trop. La chambre donc ordonnera ce qu'elle trouvera à propos. J'aurais pu vous dire mes intentions dès hier, mais j'ai voulu voir la requête et je me la suis fait lire avec application. On est bien aise de savoir ce qu'on a à dire. Je vous ai dit mes intentions, et je vous rends la requête, afin que la chambre y délibère. »

Après ce discours, le roi m'ayant donné la requête [*ndfr* : l'avant-veille, Mme Fouquet a remis à d'Ormesson une requête dans laquelle elle proteste contre les limitations du droit de visite des avocats à son mari], je lui dis que je ferais rapport à la Chambre de ce qu'il avait plu à Sa Majesté de nous dire, et nous nous retirâmes.

Je ne veux pas omettre une circonstance, qui me parut fort belle au roi ; c'est qu'étant demeuré tout court au milieu de son discours, il demeura quelque temps à songer pour se reprendre, et nous dit : « J'ai perdu ce que je voulais dire. » Il songea encore assez de temps, et, ne retrouvant point ce qu'il avait médité, il nous dit : « Cela est fâcheux, quand cela arrive. Car en ces affaires, il est bon de ne rien dire que ce qu'on a pensé. »

- Ce jour-là, Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans, veuve de Gaston, frère de Louis XIII, signe le brevet de gentilhomme servant, qui donne à Jean de La Fontaine entrée dans sa maison, au Palais du Luxembourg. Il prêtera serment le 14.

Mer 9 juillet 1664

- Le légat passe sa journée à Vincennes, où il reçoit des visites et se promène dans le parc.

Jeu 10 juillet 1664

- Gui Patin écrit à Falconnet [III, 478] :

Le cardinal légat est ici qui se promène *incognito* en attendant le jour de son entrée. Tout le monde le croit pourtant bien. Il vient demander pardon au roi et nous apporte des indulgences, des *Agnus dei*, des chapelets et grains bénits, et autres fanfreluches papalines. Il vaudrait bien mieux qu'il fit rabaisser la taille, dont tout le monde est fort tourmenté.

- Ce jour-là, le légat est traité à Versailles par le commandeur de Souvré. Voir la lettre de Loret et la *Gazette* du 12 :

Le 10, [Son Éminence] fut à Versailles, où le bailli de Souvré, ayant eu ordre du roi de faire les honneurs, n'oublia rien pour l'y régaler et divertir. Elle y vit d'abord jouer une partie à la paume par les plus adroits de cette ville [Paris], et ensuite on servit le dîner, qui, outre la magnificence des viandes et la beauté des fruits, fut accompagné d'un concert de flûtes douces et d'un autre de violons. Après ce superbe festin, Elle visita les appartements du château, qu'Elle ne trouva pas moins beaux et richement meublés qu'Elle en avait trouvé les dehors riants et pompeux. Mais Elle fut aussi très agréablement surprise par un concert de voix admirables qui se faisaient entendre en l'un de ces appartements. Elle alla pareillement visiter la Ménagerie, où elle admira la grande diversité d'animaux qui s'y voit, ainsi que la disposition du lieu ; et, ayant cependant été continuellement rafraîchie de liqueurs, Elle entendit encore, dans un salon de ce logement, une excellente musique italienne, qui fit la conclusion de tous ces divertissements. En sorte qu'elle partit de cette royale maison pour retourner à Vincennes avec une satisfaction merveilleuse.

÷ Loret rendra longuement compte de cette journée dans sa Lettre du 12, v. 71-194, insistant en particulier sur le concert donné par Lully et sur les prestations vocales de « l'aimable et fameuse Hilaire » et de « la ségnore Anne, [qui] fit merveille avec sa nette et claire voix qui m'a ravi très bien des fois ».

- Ce même jour, le duc d'Enghien écrit de Fontainebleau à la reine de Pologne [46-47] :
M. mon père a la goutte depuis sept ou huit jours. Il l'a eue assez violente, et il eut avant-hier la nuit un peu de fièvre ; il l'a encore eue [la fièvre] un peu cette nuit ; cela nous fait appréhender qu'elle ne se règle en tierce ; mais les médecins croient pourtant qu'elle ne vient que de la douleur de la goutte. Il partira demain en bateau pour s'en aller à Paris ; nous l'y accompagnerons, ma femme et moi, et il y sera bien plus en repos qu'il n'est ici, où il fait une chaleur horrible. J'espère que sa maladie ira toujours en diminuant, et tous les médecins en sont persuadés. [...]

M. le Légat fera son entrée à Paris dès que mon père se portera assez bien pour aller à cheval. Il est déjà venu ici *incognito* et il a été fort bien reçu. C'est un homme fort bien fait, fort galant, à ce que tout le monde dit. Pour moi, je ne l'ai pas vu, parce que je n'étais pas ici. Il faudra que je le reçoive à Paris, et je meurs de peur que M. mon père, qui sera aussi à son entrée dès qu'il se portera bien, ne s'en trouve mal.

÷ La crise se prolongera, et l'entrée sera remise au 24... avant d'être remise au 9 août.

- Le même jour a lieu à Paris une grave émeute des rentiers. Voir *Lettres, Instructions, etc.*, éd. Clément, t. II (1) : rapport de Foucault, 14 juillet 1664.

Ven 11 juillet 1664

- *La Thébaïde* et « une danse ». R : 341 l.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [p. 22 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 11 ^e juillet	
à la Thébaïde et une danse	
Reçu en tout	341 l.
Frais ordinaires	58 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Diminution de places	1 l. 10 s.
Au serrurier	2 l.
Part	16 l.
Au danseur (sic)	3 l.
Rapporté les cinquante cinq sols du dernier jour	
Pour la tare d'une pistole légère	1 l. 5 s.
Pour une charité	3 l.
Reste en mes mains trente sols [biffé]	
Retiré les deux parts d'auteur.	

- Une dépêche de Fontainebleau datée de ce jour et reproduite dans la *Gazette* du lendemain signale que
 - Leurs Majestés, grâces à Dieu en parfaite santé, ainsi que Monseigneur le Dauphin, continuent de prendre ici les divertissements de la chasse et de la promenade dans le parc et sur le canal, où toutes les dames se trouvent toujours en un état fort leste.

Sam 12 juillet 1664

- Dans sa Lettre du jour, Loret rend compte par le menu (v. 13-194) des journées du cardinal Chigi, légat du pape.
- Le soir, à Fontainebleau, feu d'artifice dans la cour du Cheval-Blanc [D'Ormesson, *Journal*, II, 179].
- C'est de ce jour, s'il faut en croire Berriat-Saint-Prix [*CE. C. de Boileau*, Paris, 1837, I, CXXX], que serait daté l'achèvement d'imprimer de la seconde partie des *Délices de la poésie galante*, dont Jean Ribou a publié la première partie le 25 septembre 1663.
 - ÷ Dans sa Notice bibliographique n° 2, Berriat-Saint-Prix signale la première publication de la Satire « À M. de Molière » :
 - Satire à M. Molière (la II^e), p. 125 à 128 de la seconde partie du même recueil³⁶, in-12° de 265 pages, Paris, Ribou, 1664.
 - Le frontispice de cette partie porte dans un exemplaire la date de 1666, mais c'est à l'aide d'une intercalation, car le frontispice gravé a celle de 1664, comme le frontispice d'un autre exemplaire. D'ailleurs, dans tous les deux, l'achèvement d'imprimer est du 12 juillet 1664.
 - L'exemplaire dont les deux frontispices portent cette date offre une singularité. Les deux feuillets qui contenaient la satire ont été coupés pour y substituer deux autres feuillets où sont de pauvres stances ou sonnets, ce qui oblige de placer une réclame (la 4^e) à une page où elle ne devait pas se trouver. Peut-être Boileau, à l'insu de qui l'impression avait été faite, craignit-il des réclamations de Ménage, de Quinault et de Scudéry, nommés dans la première composition de la satire II, et demanda-t-il ce changement.
 - ÷ Voir, à propos de cette notice, la note de Charles-H. Boudhors, dans Boileau, *CE. C., Satires*, Paris, Les Belles Lettres, 1934, p. 202-203 :
 - Voici la difficulté. Berriat-Saint-Prix et M. Frédéric Lachèvre [*ndfr* : où l'écrit-il ?] ont vu un unique exemplaire de cette édition des *Délices* (Bibl. Nat.) contenant la satire. M. Émile Magne n'a pu le retrouver, et je n'ai pas eu plus de chance. L'autre exemplaire, vu par Berriat-Saint-Prix (peut-être celui que j'ai consulté à la Sorbonne [R ra 331 in-12] ou celui que j'ai examiné à la Bibliothèque Sainte-Geneviève [Y^e 1053 Rés]) ne contient pas la satire II). Berriat-Saint-Prix constate qu'à la place il y a

36. Dans lequel ont été publiées les *Stances sur l'École des femmes*.

« deux autres feuillets où sont de pauvres stances ou sonnets, ce qui obligé de placer une réclame (la 4^e) à une page où elle ne devait pas se trouver ». (Je dois dire que ces mélanges de « réclames » [dessins en haut des pages] se remarquent plusieurs fois dans ce volume.) Quant à l'exemplaire disparu qui donne la satire, je transcris ce que dit Berriat-Saint-Prix, en soulignant ce qui me semble inquiétant : « Le frontispice de cette partie porte dans un exemplaire la date de 1666, mais c'est à l'aide d'une intercalation, car le frontispice gravé a celle de 1664, comme le frontispice d'un autre exemplaire » [celui où n'est pas la satire]. Ainsi l'exemplaire où les deux frontispices disent 1664 ne contient pas en fait la satire. L'autre, où le frontispice 1666 s'ajoute à celui de 1664 (et peut-être le complète en l'annulant au point de vue de l'émission du volume), contient la satire : tel est l'état de la question.

÷ Voir les notes d'Antoine Adam, dans son édition critique des *Premières satires de Boileau*, Lille, 1941, p. 51-52, note 5, et dans son édition des *Ceuvres complètes de Boileau*, Paris, NRF, Bibliothèque de la Pléiade, 1966, p. 880.

÷ Dans ses *Recueils collectifs*, etc. III, p. 55, Frédéric Lachèvre note qu'il n'a « pas rencontré d'exemplaires mutilés de cette sorte ». Il en existe pourtant au moins trois : 1) La bibliothèque municipale de Lyon possède, sous la cote <813125(2), CGA>, un volume que son catalogue décrit ainsi :

Les Delices de la poesie galante des plus celebres autheurs du temps. Dediée (sic) à Monseigneur le Duc de Coislin, Pair de France. Seconde partie. Paris, Chez Iean Ribou, au Palais, sur les degez (sic) de la Sainte Chapelle, à l'Image S. Louis, (12 juil.) 1664. (1bl-2-1bl-) 265 (-3) p. sign. 2, A-Y8/4, Z2 -frontispice gr. par G. Ladame - 12°, 141 mm Notes Privil. Les p. 125-128 sont cartonnées.

2) La bibliothèque de l' Arsenal possède, sous la cote <8 NF 4301>³⁷, un volume où ont été reliés ensemble les première et seconde parties des *Délices* dans leur édition de 1664.

◇ Le volume s'ouvre sur le frontispice de la première partie [voir sa description dans Lachèvre, *Recueils*, III, p. 52], avec dans le cartouche du bas : « A Paris / Chez IEAN RIBOV, au Palais, sur les / degrés (sic) de la Ste Chappelle, / Auec priuilege du Roy. / 1664 ».

◇ La page de titre est la même exactement que celle de la première édition ; seule la date, M. DC. LXIV., a changé : « LES / DELICES / DE LA / POESIE / GALANTE, / Des plus celebres Autheurs / du Temps. / Dediées à Monsieur le Marquis / DE COISLIN. / A PARIS, / Chez IEAN RIBOV, au Palais, sur les degrez de / la Sainte Chapelle, à l'Image S. Louis. / M. DC. LXIV. / AVEC PRIVILEGE DU ROY. »

◇ L'« extrait du privilège du roi », donné après l'épître dédicatoire et la « table des poésies », indique un « achevé d'imprimer pour la première fois le 25 septembre 1663 ».

◇ Remarquons que sur la page de titre, seule la date a été modifiée ; le dédicataire reste marquis, alors qu'à la date de 1664 il est duc. De plus, l'achevé d'imprimer reste celui de la première édition.

◇ 283 pages numérotées. Le verso de la page 283 – où s'achève le dernier poème, un remerciement au duc de Guise signé Somaize (sic) – est blanc. Le recto de la page suivante est blanc également, mais son verso porte le frontispice de la seconde partie.

◇ Ce frontispice est (détail qui a échappé à Lachèvre) le même que celui du *Grand Dictionnaire des précieuses*, de Somaize, paru chez le même Ribou, le 28 juin 1661 (voir la description à cette date) : il a fallu rogner sur les bords latéraux de la planche (le format du volume étant plus étroit), et procéder à des effacements et réinscription de texte : l'adresse a été effacée (on en voit encore quelques traces) et remplacée par celle-ci : « A Paris / Chez Iean Ribou, sur les degrez (sic) de la Ste Chappelle, / Louis³⁸ auec priuilege du Roy 1664 » ; la signature du graveur se lit encore, quoique très pâle ; les noms de Montaigne et de Ronsard, ainsi que le distique espagnol, ont été effacés ; Pharamond, Clélie et Voiture ont été remplacés respectivement par Brébeuf, Sarazin et Voiture ; le titre du Grand dictionnaire, etc. a été effacé (on en voit encore les traces très pâles) et remplacé par « LES / DELICES / DE LA / POESIE / GALANTE ».

37. Ex libris collé au XIX^e siècle, représentant une tortue, au-dessous de laquelle se lit le mot *Paulatim*, puis : bibliothèque de Victor Luzarche, puis : donation de Mme Vve Luzarche, selon le vœu de son fils Robert. 1874.

38. Les mots « a l'hiimage » et « St » ont été rognés du côté droit et du côté gauche.

◇ La page de titre se lit ainsi : « LES / DELICES / DE LA / POESIE / GALANTE, / Des plus celebres Autheurs / du Temps. / *Dediée (sic)* à Monseigneur le Duc / DE COISLIN, / Pair de France. / SECONDE PARTIE. / A PARIS, / Chez *lean Ribou*, au Palais, sur les degrez de la / Sainte Chapelle, à l'Image S. Louis. / M. DC. LXIV. / *Avec Priuilege du Roy.* »

◇ Le verso de cette page de titre est laissé en blanc. Suit directement la page de départ numérotée 1 : « Les Délices de la poésie galante. Seconde partie. Sur la fauvette. Dialogue entre Alcidon et le pinçon ».

◇ 265 pages numérotées.

◇ Comme dans l'exemplaire de Lyon, les pages 125-128 ont été cartonnées, la chose apparaît nettement entre les pages 128 et 129. On lit maintenant, pages 125-126, des « Stances galantes pour des dames habillées en Égyptiennes » ; page 127, un sonnet « À une religieuse » ; page 128, un sonnet sans titre. Aucun de ces poèmes n'est signé. Ils sont précédés de quatre sonnets signés Du Pelletier, et suivis de huit sonnets du même. De plus, ces trois poèmes sont surmontés de bandeaux triples, qui rompent la continuité du bandeau simple qu'on observe au dessus des textes de Du Pelletier.

◇ Cela dit, pourquoi insérer quatre pages de satire au beau milieu d'une suite de sonnets ?

◇ Le privilège, celui du 14 septembre 1663, est donné intégralement sur les trois dernières pages, non numérotées, du livre. L'achevé d'imprimer est du 12 juillet 1664.

◇ L'intitulé du livre a été modifié dans le privilège :

Notre cher et bien amé Jean Ribou [...] nous a fait remonter qu'avec grand soin et dépense, il a recouvré un manuscrit intitulé *Les delices de la Poësie & diuersité Galâte des plus celebres autheurs de ce temps*, lesquelles il désirerait faire imprimer...

◇ Comme l'indique une note de Ch.-H. Boudhors [Boileau, *Satires*, éd. critique, Paris, 1934, p. 204], ce privilège est donné pour une durée de *neuf années*, alors que dans l'extrait cité en tête de la première partie, il n'est valable que pour cinq ans.

◇ Sur la face 3 de la reliure, on lit : « Ses livres apartiene / a moy anne dorée. / je pris ceux ou celle / quy les trouveront / oront la bonté de / me les rendre je les / re compencere de leurs / painne fait ablois / ce 12 de novembre / 1721 ».

3) La bibliothèque Sainte-Geneviève possède, sous la cote <Y 8° 1053 Rés. Inv. 2359>, un exemplaire de la seconde partie seulement des *Délices*, achevés d'imprimer le 12 juillet 1664 ; le volume, relié en parchemin, présente les mêmes caractéristiques exactement que celui de l'Arsenal, y compris le cartonnage des pages 125-128. On lit sur le verso de la feuille qui suit le privilège : « Ce present livre appartient à Mr. Coulon Valet de pied de Madame la duchesse de Chaulnes place Royale a Paris. »

4) La bibliothèque de la Sorbonne possède, sous la cote <R ra 331>, deux volumes joliment reliés au XIX^e siècle, dans un parfait état de conservation.

◇ Le premier est l'édition originale de la première partie des *Délices* : le frontispice, à gauche de la page de titre, est le même que dans l'exemplaire de l'Arsenal, mais daté de 1663 [le frontispice de l'Arsenal est daté de 1664 !]. La page de titre, avec la mention de la dédicace « à Monsieur le Marquis de Coislin », est elle aussi datée de M. DC. LXIII (1663), contrairement à l'exemplaire de l'Arsenal. L'extrait du privilège et l'achevé d'imprimer du 25 septembre 1663 figurent également au verso de la dernière page de la Table.

◇ Le volume de la seconde partie est en tous points semblable aux deux précédemment décrits. Sur le frontispice, on voit très nettement que les noms de Montaigne et de Ronsard, ainsi que le distique espagnol, ont été effacés. La reliure, assez serrée, ne permet pas de constater le cartonnage des pages 125-128. D'où la note de Boudhors ci-dessus.

÷ L'exemplaire de Frédéric Lachèvre se trouve à la bibliothèque municipale de Versailles sous la cote : <Rés. Lebaudy, in-12 143, Fonds ancien 2>.

÷ Quoi qu'il en soit, la satire II paraîtra (non signée) en 1665 dans le *Nouveau Recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps* (La Sphère, in-12°, p. 24), puis dans la deuxième édition des *Délices de la poésie galante* (première et seconde parties), portant au titre la date de 1666 mais achevée d'imprimer le 22 août 1665.

Dim 13 juillet 1664

- *La Thébaïde et Gorgibus dans le sac*. R : 323 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 23 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 11 ^e juillet à la Thébaïde et Gorgibus dans le sacq (sic) Reçu en tout	323 l.
Frais ordinaires	58 l. 11s.
Soldats	15 l.
Semaine de Crosnier	4 l. 10 s.
Diminution de places	1 l.
À César	10 s.
Part	14 l. 15 s.
Reste en mes mains quatre livres dix sols [biffé] Retiré les deux parts d'auteur (sic).	

Lun 14 juillet 1664

Mar 15 juillet 1664

• *La Thébaïde et Gorgibus dans le sac*. R : 150 l.

÷ Second registre de La Thorillière [p. 24 de la nouvelle pagination, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui mardi 15 ^e juillet à la Thébayde (sic) en tout	149 l.
Frais ordinaires	58 l. 11s.
Menus frais	16 s.
À César assistant	10 s.
À Craunier (sic)	1 l. 13 s.
Part	5 l. 7 s.

÷ Sur la page de gauche du même registre, l'indication suivante a été biffée :
Nous avons cessé le théâtre ce jourd'hui 15^e juillet pour le voyage de Fontainebleau.

Mer 16 juillet 1664

• « Après l'ordinaire martyr / Qui précède un enfantement » [Loret] : Madame, belle-sœur du roi, accouche d'un garçon, qui sera prénommé Philippe-Charles. La *Gazette* rend compte de l'événement dans son ordinaire du 19.

÷ Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 356] :

La Reine mère [en] témoigna une grande joie, et le roi parut en ressentir autant que si ce présent du ciel lui avait été donné à lui-même. [Ce fils] fut appelé le duc de Valois, pour ressusciter en lui cette illustre branche qui a donné tant de grands rois à la France.

÷ L'enfant mourra le 8 décembre 1666.

÷ Dans sa Lettre du 19, Loret évoque longuement (v. 9-126) l'effet de cette nouvelle à Paris :

Elle causa tant d'allégresse
Dans cette ville de Lutèce
Que l'on n'y voyait en tous lieux
Qu'infinis visages joyeux.
[L'ambassadeur d'Angleterre fait défoncer mainte barrique.]
L'histoire même raconte
Que Vaillac, noble et brave comte,
Premier écuyer de Monsieur,
[Voir note au 11 octobre 1660]
Et des autres supérieur,
Qui lors était en cette ville,
Fit faire près son domicile
Un feu que lui-même alluma
Et qui bien du bois consuma,
Avec quantité de fusées
Qui, soudainement embrasées,
Mieux encore que feu grégeois,
Donnaient du plaisir aux bourgeois.
Et pour mieux faire voir sa joie,
Il abandonna, comme en proie,
À tous courtauds, à tous manants,

À tous allants, à tous venants,
 À gens de tout sexe et tout âge,
 Quatre muids d'excellent breuvage.
 D'ailleurs, par un instinct loyal,
 Les Messieurs du Palais-Royal,
 Qui de Monsieur sont domestiques,
 S'érigèrent en magnifiques,
 Montrant leur zèle ce jour-là,
 Où chacun d'eux se signala.
 Boisfranc, homme plein de sagesse
 Et trésorier de Son Altesse,
 Que j'honore autant que je puis,
 De vin fit défoncer six muids,
 Qu'il destina de bonne grâce
 Aux gosiers de la populace
 Qui, bien loin d'être modérés,
 Sont quasi toujours altérés. [...]
 Bref, les deux que tu vois en marge,
 En ouvrant leur bourse un peu large,
 Se mirent l'un et l'autre en frais,
 Non seulement en bons vins frais,
 Mais en violons et trompettes,
 Lanternes, feux, canons et boîtes,
 Qui, durant plus d'un soir entier,
 Ébaudirent tout le quartier.

• Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Nicolas Pépingué, Charles de Sercy et Jean Guignard fils, un livre intitulé « *Abrégé des antiquités de la ville de Paris*, contenant les choses les plus remarquables, tant anciennes que modernes. Très utile à tous étrangers, et particulièrement aux bourgeois de Paris ».

÷ L'auteur, dont le nom n'apparaît nulle part, est François Colletet le fils.

÷ Le privilège, signé Bouchard, a été donné, le 22 novembre 1662, pour sept années, à Nicolas Pépingué, qui y a associé ses deux collègues.

÷ Le livre est dédié à « Monsieur D'Éfitat (sic, pour Defita), conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et procureur de Sa Majesté aux Requêtes de son Hôtel et es chancelleries de France ». L'épître est signée des trois libraires, ce qui n'est pas ordinaire ; elle est en outre un petit chef-d'œuvre d'inanité :

Monsieur,

Nous ne prétendons pas, en vous dédiant ce livre, nous acquitter entièrement des respects que nous vous devons, ni vous offrir une chose qui réponde à tant de qualités admirables que vous possédez. Nous savons bien qu'il n'y a nulle proportion entre ce petit ouvrage et votre mérite, et qu'un travail aussi borné que celui-ci n'a rien de conforme à l'étendue de votre esprit. Aussi nous n'avons point d'autre intention que de vous témoigner la passion extrême avec laquelle nous vous honorons, en cherchant à vous donner des marques publiques de cette vénération que nous avons toujours eue pour votre personne. Nous souhaiterions, Monsieur, les pouvoir accompagner d'un récit fidèle des actions éclatantes que vous faites tous les jours paraître dans la place que vous occupez si dignement, et nous servir de cette occasion pour exposer aux yeux de toute la France ces rares talents qui vous rendent si recommandable. Mais notre faiblesse et votre modestie ne nous permettant pas de nous engager dans ce dessein, nous avons d'autant moins de peine à garder le silence que nous n'ignorons pas que l'idée que nous formerions de vos vertus ne pourrait rien ajouter à l'approbation générale, ni à la haute réputation que vous avez acquise dans le public. Que si nous ne parlons pas de cette merveilleuse facilité avec laquelle vous exercez une des plus relevées et des plus considérables charges de la justice ; si nous ne disons rien de toutes ces glorieuses qualités qui vous font regarder de tout le monde comme l'un des ornements de cette auguste Compagnie dont vous êtes l'organe le plus parfait et le plus nécessaire, nous avons le plaisir d'entendre prononcer à la voix publique que Rome n'eut jamais de magistrat plus consommé dans les affaires générales et particulières que vous, et que vous réunissez dans votre personne les plus grands avantages d'un orateur achevé. Recevez donc, s'il vous plaît, avec cet *Abrégé des Antiquités*, les vœux que nous vous faisons d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humbles et très obéissants serviteurs, C. de Sercy, N. Pépingué et J. Guignard.

÷ Cette épître est suivie d'un avis Au lecteur non signé :

Je n'avais point fait ces Extraits ou Abrégés d'Antiquités et d'Histoires pour le public, ma famille très ample était celle à qui je voulais les apprendre, et, par le peu de paroles qu'ils contiennent, les exempter de la peine de lire un nombre infini de

volumes, dont les narrations étendues ne renferment en substance que les remarques que j'en ai faites. Je sais qu'il s'est fait depuis quelques années plusieurs Abrégés ; néanmoins, celui des Antiquités de Paris n'ayant point été fait jusqu'à présent, je crois qu'il vous tiendra souvent compagnie, principalement quand votre esprit, lassé d'un travail plus utile, voudra se donner quelque repos ou divertissement sérieux ; du moins en ai-je usé de la sorte, quand le grand emploi où je suis appelé m'a donné quelque demi-heure de relâche. Je ne doute pas que telle récréation ne donne plus de peine que de plaisir ; mais les diversités de tant de choses récitées, quand on s'applique à les vouloir retenir, vous fait (sic) insensiblement couler le temps que vous donnez à la lecture, et tient votre esprit suspendu entre la peine et le plaisir ; et c'est l'avis que l'Auteur donne au Lecteur.

Jeu 17 juillet 1664

- *Journal d'Ormesson*, II, 181 :

Le jeudi 17 juillet, dîner avec mon père à Ormesson. L'entrée [du Légat à Paris] était remise au lundi [21] à cause de l'indisposition de M. le Prince, qui continuait.

÷ Ce même jour, le duc d'Enghien écrit (de Paris, sans doute) à la reine de Pologne [48] :

Madame accoucha hier d'un garçon ; elle se porte fort bien de sa couche ; mais M. mon père a toujours la goutte ; il avait cru être guéri deux ou trois jours durant, mais elle lui a repris au genou assez fort et j'en suis furieusement en peine. L'entrée de M. le Légat en sera beaucoup reculée...

Ven 18 juillet 1664

- *La Thébaïde* et « une danse ». R : 158 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 56, p. 25 de la nouvelle pagination, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 18 ^e juillet à la Thébaïde et une danse.	
Reçu	158 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
À Prévost pour le voyage de Fontainebleau	14 l.
À Monsieur de Molière pour frais	18 l.
À François	2 l.
Rapporté par Hubert les six livres des derniers jours précédents.	
Part	3 l. 10 s.

J'ai retiré les deux parts de l'auteur (sic).

- Les festivités liées à la naissance du duc de Valois se prolongent. Voir Loret du lendemain, v. 83-126 :

Hier, au son de plusieurs fanfares,
Valdor³⁹, un de ces esprits rares,
Un de ces hommes excellents
Qui possèdent divers talents,
En faveur d'icelle naissance
De ce nouveau fleuron de France,
Digne d'un glorieux destin,
Fit une fontaine de vin
Dans une honorable dépense,
Où chacun avait la licence
(À peu près vers la fin du jour)
De se rafraîchir tout à tour,
Jusque-là qu'aucuns s'enivrèrent,
Douze boîtes après tirèrent,
Qui dans Paris firent grand bruit.
Puis, quand il fut tout à fait nuit,
Il fit allumer dessus l'onde
Un des plus jolis feux du monde,
Que lui-même avait composé,

39. La suite de l'article de Loret le donne pour « résident de l'archevêque de Cologne » et « domestique » de Monsieur et Madame.

Et lequel, étant embrasé,
Brilla de la belle manière
Dans les airs et dans la rivière.

Sam 19 juillet 1664

- La *Gazette* du 19 rapportera :

La semaine dernière, le Légat reçut au château de Vincennes les soumissions du provincial des Minimes, et le 14, étant allé entendre messe en leur église dans le Parc, y fut harangué à la porte par le Supérieur. Le 15, celui du couvent de la Place-Royale lui alla aussi rendre les mêmes devoirs et lui présenta un Livre de la Vie et des Miracles de saint François de Paule. [...]

En attendant que tout soit prêt pour son entrée dans cette ville [Paris], Son Éminence continue de recevoir en cet agréable lieu [le château de Vincennes], les autres visites et les compliments de toutes les personnes de marque ; à quoi elle répond de si bonne grâce et avec tant de civilité, que chacun se retire avec autant de satisfaction de son favorable accueil que d'admiration pour les grandes qualités qu'elle fait paraître, et qui montrent que Sa Sainteté ne pouvait faire choix d'une personne qui pût soutenir plus dignement son caractère.

÷ Il semble donc bien qu'à cette date, on prévoit encore de procéder à l'entrée solennelle dans Paris avant la réception de Fontainebleau. Voir au 10.

÷ Voir ci-dessous la lettre du duc d'Enghien du 25 août.

Dim 20 juillet 1664

- La Grange ne note rien. Sans doute la troupe prépare-t-elle son séjour à Fontainebleau.

- Ce jour-là, M. de Bonneuil écrit à Hugues de Lionne [A.É. Corr. pol. 163, f° 437] :

À Vincennes, ce 20 juillet.

Vous ne serez pas surpris quand je vous dirai, Monsieur, qu'il y a dans notre nation d'aussi grands impertinents qu'en aucune autre, et je trouve que M. de Fréjus⁴⁰ n'avait pas trop de tort, lorsque M. de Digne⁴¹ lui dit que les Italiens étaient des bêtises qui ne méritaient aucune place d'honneur, [de lui répondre] qu'il avait toujours ouï dire que dans toutes les nations il y avait d'honnêtes gens et des faquins.

C'est un de mes plus grands soins d'empêcher que l'on ne dise quelque impertinence à M. le Légat, et je n'ai pu néanmoins éviter qu'il n'ait su que l'on disait à Paris qu'il avait la chaude-pisse. C'est un discours qu'il me fit lui-même hier au soir...

Lun 21 juillet 1664

- Registre de La Grange :

La Troupe est partie le lundi 21 juillet pour Fontainebleau. On a joué 4 fois *La Princesse d'Élide* devant M. le Légat et une fois *La Thébàide*. Reçu, par ordre du roi : 3000 livres.
partagé et fait 2 parts d'auteurs (sic).
en seize et en quatorze parts, 193 l., cy : 193 l.
La troupe est revenue le mercredi 13 août.

<http://www.archive.org/stream/archivesdelacom00lagruoft#page/66/mode/2up>

÷ Cette mention est portée en retrait négatif, au bas d'une page de gauche, la ligne consacrée à la date du retour semblant presque avoir été rajoutée après coup. En haut de la page de droite se lit la mention du 24 août.

÷ Voir au 18 juillet la note de La Thorillière.

÷ Les deux pièces jouées par la troupe de Monsieur pendant ce séjour sont des pièces soutenues par le duc de Saint-Aignan, qui doit avoir composé le programme des divertissements. Voir au 6 août.

÷ Tous les historiens s'accordent à penser que la troupe n'a pas joué quatre fois *La Princesse d'Élide* devant le légat. Celui-ci n'a passé à Fontainebleau que neuf soirées, dont le « programme » a été le suivant :

28 juillet :	<u>Comédie italienne</u> , suivie d'un feu d'artifice. Le légat ne semble pas y avoir assisté.
29 juillet :	Chantelou ne signale aucune activité pour le soir.
30 juillet :	<u>Comédie française</u> par la Troupe de Monsieur : <i>La Princesse d'Élide</i> .
31 juillet :	<u>Comédie française</u> par la Troupe royale : Création d' <i>Othon</i> , de Pierre Corneille.

40. Zongo Ondedèi, proche de Mazarin, évêque de Fréjus de 1658 à 1674.

41. Toussaint de Forbin-Janson.

1 ^{er} août :	Chantelou : Son Éminence soupe après la revue. Voir Hugues de Lionne.
2 août :	<u>Comédie italienne</u> .
3 août :	<u>Comédie française</u> par la Troupe royale : <i>Cedipe</i> et entrées de ballet, suivies d'un grand bal.
4 août :	Collation et bal chez la Reine mère.
5 août :	<u>Comédie espagnole</u> chez la reine Marie-Thérèse, tandis que Louis XIV se promène avec La Vallière dans le jardin des Terrasses. Le légat n'y assiste pas.

÷ Sans doute faut-il lire la note de La Grange ainsi : « On a joué 4 fois *La Princesse d'Élide* [dont une] devant Monsieur le Légat, et une fois *La Thébàide*. » Cette erreur donne à penser que La Grange recopie un document et saute quelques mots par inadvertance.

÷ Il faut supposer que Molière et ses camarades ont joué *La Princesse d'Élide* au moins une fois avant l'arrivée du légat (le 29), c'est-à-dire au cours de la première semaine du séjour, ne serait-ce que pour remettre en place ce spectacle très lourd (il comprend des entrées de ballet et une grosse partition de musique), qu'ils n'ont pas donné depuis l'unique représentation du 8 mai, deux mois et demi auparavant.

÷ Ce séjour de trois semaines ne rapporte que 3 000 livres à la troupe. Le Palais-Royal restera fermé jusqu'au 24 août, c'est-à-dire pendant presque cinq semaines, soit 15 jours de représentations. Chaque comédien aura perçu en moyenne 14,3 livres par représentation. Le manque à gagner est évident...

÷ On est étonné qu'en trois semaines de présence, la troupe n'ait joué que cinq fois, et qu'elle n'ait joué que deux pièces différentes, dont une seule (et pas la plus représentative) de Molière. En particulier, on ne joue aucune véritable *comédie*.

÷ C'est au cours de ce séjour, dit la tradition, s'appuyant ce qu'affirme Molière dans son Premier Placet au roi, que l'auteur du *Tartuffe* aurait lu sa pièce au Légat, qui le lui aurait demandé. En effet, la troupe n'est rentrée à Paris que le 13 août, le lendemain du départ du légat pour Avignon, et l'on ne voit pas à quel autre moment cette lecture aurait pu avoir lieu. Voir cependant aux 3 et 9 août.

• Le légat, qui est parti de Paris le matin, passe la nuit et les deux jours suivants [?] à Petit-Bourg [Corbeil ?].

÷ Loret ouvrira sa Lettre du 26 sur un cri de déception, rédigé à l'évidence avant le départ du légat de Vincennes, v. 15-74 :

En l'état que les choses sont,
 Les bruits se font et se défont,
 Ce qui rend depuis deux semaines
 Les nouvelles presque incertaines.
 On tenait pour tout assuré
 Que le légat *a latere*
 Ferait dans Paris son entrée
 (Tant remise et tant différée)
 Au jour justement de jeudi,
 Ensuite on disait samedi ;
 On tient maintenant, dont j'enrage,
 Un assez malplaisant langage,
 Que ledit légat se résoud
 De n'en point faire ici du tout,
 Et d'aller droit vers notre Sire
 Lui dire ce qu'il lui doit dire ;
 Et même j'ai su d'un gantier
 Que de Vincenne il partit hier
 Avec tout son riche équipage
 Pour faire son dernier voyage,
 Par terre ferme et non par eau,
 Au Palais de Fontainebleau.
 Ainsi cette ville [Paris] est sevrée
 De voir sa pompeuse livrée ;
 Et moi, qui sur tous les mortels
 Aime fort des spectacles tels,
 Et qui croyais, pour voir sa marche,
 Me placer comme un patriarche,
 Ayant dix beaux écus promis
 Tant pour moi que pour deux amis,
 Faisant pour icelle occurrence
 Très volontiers cette dépense,
 De mon espoir je suis déchu

Et j'en ai quasi le nez chu.
 Tant de balcons, tant de balustres,
 Pour les aisés, non pour les rustres ;
 Tant d'échafauds exprès dressés,
 Bien couverts et bien tapissés,
 Dont on en comptait près de mille,
 Tant aux faubourgs que dans la ville,
 Qui coûtaient je ne sais combien,
 Las, ne serviront donc de rien !
 Tant de gens à plusieurs centaines
 Venus des provinces lointaines
 Pour admirer ce beau convoi
 Seront donc frustrés comme moi !
 Certes, les attentes humaines
 Sont, la plupart, des choses vaines !
 On voit aux projets des mondains
 Souvent des changements soudains,
 Et c'est là ma philosophie
 Qu'on est bien fou quand on s'y fie.
 Ces propos simplement conçus,
 Allégués par moi ci-dessus,
 Sont les bruits qui maintenant courent,
 C'est ainsi que les gens discourent ;
 Mais, possible, en un tournemain
 Il en courra d'autres demain ;
 Car en peu d'heure Dieu labeure,
 Et je le voudrais, ou je meure.

Mar 22 juillet 1664

- De ce jour au 12 août (soit 3 semaines), la troupe est à Fontainebleau, où la cour s'est fixée depuis le 16 mai.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 26, le cardinal Lorenzo Imperiali, ex-gouverneur de Rome, arrive à Paris, « où il est *incognito* au couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré ».

Mer 23 juillet 1664

- La troupe est à Fontainebleau.

Jeu 24 juillet 1664

- La troupe est à Fontainebleau.

- De ce jour au dimanche 27, le légat séjourne chez le président Le Bailleur au château de Soisy.

Ven 25 juillet 1664

- Fête de saint Jacques.

- Ce jour-là, le duc d'Enghien écrit de Paris à la reine de Pologne [50] :

Je ne me donne pas l'honneur de mander à Votre Majesté, cet ordinaire, les petites intrigues de la cour, parce qu'étant ici (Paris) depuis huit ou dix jours et n'ayant vu personne de Fontainebleau, je ne sais que ce qui regarde M. le Légat, si ce n'est que l'on a mandé à M. de Créqui [ambassadeur] à Rome que sa femme se gouvernait mal à Fontainebleau, et c'est la plus grande méchanceté du monde, car c'est une fort honnête personne. Il lui a mandé ce que l'on lui avait écrit d'alle, et il lui a envoyé ordre de s'en aller à Hesdin, d'où il est gouverneur. On ne sait qui peut avoir fait une si grande méchanceté ; le roi a dit tout haut que ce ne pouvaient être de fort méchantes gens ; on en accuse Madame d'Armagnac.

÷ Voir ce qu'écrira l'auteur anonyme du *Palais-Royal ou Les Amours de Madame de La Vallière*, dans *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Livet, Paris, 1857, t. II, p. 80 :

[Madame] a choisi Mme la duchesse de Créqui pour être sa confidente, qui est une des plus aimables femmes qui soient à la cour. Elle est grande, brune, elle a les yeux pleins d'éclat et de langueur, la bouche belle et de l'esprit infiniment, un peu mélancolique ; elle a voulu être dévote, mais chez elle la nature surmonte de fois à autre la grâce. Bonne catholique, encore meilleure Romaine, je ne sais si le Saint-Père lui pardonnera d'avoir entrepris jusque sur ses terres et d'avoir partagé avec lui son empire. C'est de notre beau Légat dont j'entends parler ; chacun sait que

c'est la plus belle mine d'homme que l'on puisse voir, et qu'il n'y a que les anges qui lui puissent disputer l'avantage de la beauté, et même de l'esprit. Il en a extraordinairement ; il est doux, insinuant et flatteur ; son cœur est tendre pour les femmes. Il est de la meilleure foi du monde ; il aime Madame de Créqui passionnément ; elle ne lui est sans doute pas ingrate ; l'Église et la Cour retentissent de ses coups...

- ÷ Le 31 juillet, le même duc d'Enghien confirmera les premiers soupçons :
On accuse [Mme d'Armagnac] d'avoir écrit contre Mme de Créqui ce que l'on a dit que l'on avait mandé à son mari, qui a été désabusé, et il a permis à sa femme de revenir à la cour.
- ÷ Sur le goût du légat pour les femmes, voir au 20 juillet la lettre du marquis de Bonneuil.

Sam 26 juillet 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Hugues de Lionne se rend à Soisy, où réside le légat, pour l'aviser qu'il sera reçu en audience solennelle à Fontainebleau le 29.

Dim 27 juillet 1664

- Fête de sainte Anne [dit la *Gazette* du 31, p. 761].
- La troupe est à Fontainebleau.

Lun 28 juillet 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Le cardinal Chigi est accueilli à Fontainebleau par Monsieur et sa suite. Il sera logé dans l'appartement qu'occupe ordinairement la grande Mademoiselle, dans l'un des pavillons de la cour de l'Ovale. Le soir, le roi et les reines lui envoient leurs compliments par le duc de Brancas (pour la Reine mère), le comte de Béthune (pour la reine) et le comte de Lude (premier gentilhomme de la chambre, pour le roi).
 - ÷ Une dépêche de Fontainebleau datée du 31 juillet et reproduite dans la *Gazette* du 2 août rendra compte de cette journée.
 - ÷ D'Ormesson, qui a assisté à ces compliments, ajoute [II, 188] :
Je fus, au sortir, à la comédie italienne, où j'entretins M. de Turenne. À l'issue, il y eut un feu [d'artifice] fort médiocre.
 - ÷ Chantelou raconte ainsi la fin de cette journée [*Mémoire*, f° 25^v] :
Le sieur de Chantelou demanda à Son Éminence quand elle voulait souper. Elle lui dit qu'elle ne mangerait pas. Il La pria de dire si Elle ne voulait point quelque chose ; Elle dit qu'Elle ne voulait rien du tout. L'on vint dire à même temps aux seigneurs italiens qu'il y avait dix-huit ou vingt places pour eux à la comédie, de sorte que les tables ne se tinrent qu'après qu'elle fut finie. Cependant, M. Bonacorsi dit au sieur de Chantelou que S.E. le pria qu'il n'y eût que sa table qui se tint dans son appartement. Après la comédie, tous les prélats et seigneurs mangèrent ensemble à l'hôtel d'Albret.

Mar 29 juillet 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Le légat entend la messe en musique dans la chapelle du roi, puis il est reçu en grande audience par Louis XIV, à 3 h de l'après-midi. Il est ensuite reçu successivement par les deux reines, par le dauphin et par Monsieur.
 - ÷ La dépêche de Fontainebleau datée du 31 juillet et déjà citée au 28, décrit ainsi la rencontre :
Le Roi, superbement vêtu, mais qui paraissait beaucoup plus par sa haute mine et son air tout majestueux que par la pompe et l'éclat de ses habits, étant accompagné des principaux de la cour, alla au-devant de Son Éminence jusqu'auprès de la porte de sa chambre, et après y avoir reçu son compliment, la conduisit en la ruelle de son lit, où il la fit seoir dans un fauteuil, et s'étant couverts, elle lui parla dans les termes portés en l'article du Traité de Pise, en sorte que Sa Majesté en fut très satisfaite. Ensuite, Sa dite Majesté la reconduisit jusqu'à la même porte de sa chambre, d'où elle alla chez les reines, qui étaient toutes éclatantes de pierreries et la reçurent avec les mêmes honneurs, puis chez Monseigneur le Dauphin et chez Monsieur.

÷ Chantelou, qui décrit longuement et minutieusement cette journée [*Mémoire*, f° 26 et 27r°], note au passage un différend qui oppose le duc de Saint-Aignan et le duc de Noailles :

Quand M. le Légat arriva [dans la chambre du roi], M. de Saint-Aignan s'était avancé pour suivre le roi qui allait au-devant de S.E. Ce qu'ayant vu, M. de Noailles, qui était contre la cheminée avec M. de Lionne, il s'avança aussi, jugeant qu'il était de sa charge d'être près de Sa Majesté. M. de Saint-Aignan, au contraire, prétendant que le capitaine des gardes n'a nulle fonction dans la chambre, il y eut un petit différend qui fut remarqué, lequel étant depuis venu aux oreilles du roi, il commanda à M. de Mortemart et à M. de Charost de l'accommoder en sorte qu'il n'en entendît plus parler. [...]

La journée s'étant passée à ces audiences, S.E. soupa avec les prélats qui avaient dîné avec Elle.

Mer 30 juillet 1664

• La troupe est à Fontainebleau.

• Jour de pluie, selon Loret. Le comte de Moüy raconte [*op. cit.*, II, 348] :

Le cardinal, après la messe en musique, eut une autre audience, particulière cette fois, de Sa Majesté, où il l'entretint de diverses affaires, entre autres de quelques points complémentaires relatifs à la restitution d'Avignon, lesquels furent aisément fixés, mais ne lui dit pas un mot de l'indult des Trois-Évêchés ni du chapeau de M. de Mercœur. Le roi, bien que fort déçu, s'étant flatté, après tant de concessions d'étiquette, d'en recueillir quelques avantages, ne manifesta cependant aucun regret. Il emmena son hôte à la chasse, et, le soir, lui donna la comédie.

÷ Chantelou raconte [*Mémoire*, f° 28r°] :

Sur les quatre heures, M. le Légat fut à la chasse de l'arquebuse avec Sa Majesté, laquelle tua six perdreaux et deux lièvres, et M. le Légat trois levrauts et deux perdreaux. Au retour, S.E. s'en revint à son appartement changer d'habit, pendant quoi M. le Premier maître d'hôtel, qui s'y était trouvé, lui fit apporter un plat de fruit du Gobelet et des eaux glacées pour boire. Le sieur de Chantelou demanda à S.E. si Elle voulait quelque chose ; Elle lui dit que non, et même qu'Elle ne voulait point souper. M. le duc de Montausier [...] s'y trouva et lui demanda encore si Elle ne prendrait rien du tout ; Elle lui dit par deux fois : « Niente, Signor, niente. »

Ensuite elle fut à la comédie du *Prince d'Ithaque*, qui fut la même qui fut jouée aux fêtes de Versailles. Le roi et la reine y étaient placés à l'ordinaire, et M. le Légat était à la droite de la reine mère, à demi tourné du côté de Sa Majesté, et commençant la file des princesses. Après S.E. était la princesse de Bade ; pour Monsieur, il était sans rang dans une file derrière le roi, auprès de Madame de Montespan, qui était à sa droite. La comédie plut extrêmement à tous ces Messieurs les Italiens, et plus et moins selon qu'ils entendaient la langue. Elle est composée, outre le corps de la pièce, de divers récits, de petits ballets, de danses pastorales et de machines, de sorte qu'elle est autant pour les yeux que pour les oreilles. La comédie finie, S.E. retourna à son appartement, éclairée comme Elle était venue de quatre flambeaux de poing portés par les pages du roi.

÷ Voir d'Ormesson, II, 195.

÷ H. de Lionne écrira au duc de Créquy [A.É. Corr. pol. Rome, 163, f° 97] :

Le soir du même jour, le roi a fait voir à M. le Légat la comédie de Molière qui fut récitée à Versailles, non pas celle de *Tartuf* (sic), que sa piété lui a fait entièrement supprimer, mais une autre, fort galante, que tous MM. les Italiens ont infiniment louée pour la variété des choses agréables et divertissantes dont elle est remplie, soit pour la musique, soit pour les danses et les ballets.

÷ Loret rendra compte du spectacle dans sa Lettre du 2 août, v. 79-106 :

Sur le soir, une comédie
Très abondante en mélodie,
Sujet parfaitement joli
Où les sieurs Molière et Lully,
Deux rares hommes, ce me semble,
Ont joint leurs beaux talents ensemble,
Lully payant d'accords divers,
L'autre d'intrigues et de vers.
Cette pièce, dis-je, galante,
Qui me parut toute charmante,
Et de laquelle, à mon avis,
Les spectateurs furent ravis,
Fut jouée avec excellence
Devant cette noble éminence.
Ces deux filles qui, par leurs voix,
Ont charmé la cour tant de fois,

Savoir mademoiselle Hilaire,
 Qui ne saurait chanter sans plaire,
 Et La Barre, qui pleinement
 Dompte les cœurs à tout moment
 Par le rare et double avantage
 De son chant et de son visage,
 Jouèrent si bien leur rôle
 Dans la pièce et dans le ballet,
 Remplis d'agréables mélanges,
 Que certainement leurs voix d'anges
 Furent dans ces contentements
 Un des plus doux ravissements.
 Il ne faut pas qu'on me demande
 Si la compagnie était grande :
 Outre un fredon de Majestés,
 J'y lorgnai cent et cent beautés,
 Dont les radieuses prunelles
 Éclairaient mieux que les chandelles.

÷ Le « fredon de Majestés » désigne le roi et les deux reines.

÷ Si l'on en croit la lettre du duc d'Enghien citée au 31, Monsieur n'assiste pas à cette représentation donnée par la troupe dont il est encore le protecteur en titre.

÷ La *Gazette*, quant à elle, se contente de noter :

Au retour [de la chasse], divertissement, ballet (celui qui a été dansé à Versailles), que Son Éminence trouva tout à fait agréable et digne des plaisirs d'une cour si galante.

÷ Une fois de plus, comme le 31 janvier pour *Le Mariage forcé* (et pour *La Princesse d'Élide*), le rédacteur de la *Gazette* (sans doute Charles Robinet) refuse d'évoquer la comédie, son auteur et ses interprètes. La différence est notable avec les lignes qu'il consacra le lendemain à la création d'*Othon*.

÷ Anne d'Autriche n'était pas tenue d'assister à cette représentation. En témoigne l'absence de Monsieur et du duc d'Enghien.

Jeu 31 juillet 1664

• La troupe est à Fontainebleau.

• L'après-midi, selon d'Ormesson [II, 196], réunion à Fontainebleau du Conseil de Grande direction [= des finances]. Il y est longuement question de la Compagnie pour le commerce des Indes orientales.

÷ Chantelou raconte [*Mémoire*, f° 28v°] :

Le 31, S.E. employa une partie de la matinée à écrire à Rome. Elle dîna à midi et demi, et sur les quatre heures Elle fut visiter la reine mère, où étaient la reine, Monsieur et les princesses. [...] M. Le Légat demeura avec les reines une grande demi-heure. Leurs Majestés la reconduisirent tout l'espace de la chambre et du grand cabinet. Arrivé qu'il fut chez lui, il reçut diverses visites, entre autres de Mesdames les maréchales d'Hauquincourt, de Grancey, et de Madame Colbert, qui vinrent ensemble. Il les reconduisit jusqu'à la dernière porte de son appartement. Le duc de Noailles vint aussi après, qu'il ramena jusqu'à la moitié de la salle ; puis M. le Chancelier, qu'il reçut à la porte de sa chambre. Ils demeurèrent ensemble assis environ un gros quart d'heure. S'étant levé, S.E. le reconduisit deux pas hors l'étendue de tout son appartement.

Elle fut après ces visites à la comédie. Ce furent les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne qui représentèrent *Othon* du sieur Corneille. S.E. eut la même place que le jour précédent. Monsieur ne s'y trouva pas. La pièce finie, S.E. vint souper.

÷ Le comte de Moüy raconte [*op. cit.*, II, 348-349] :

Après une nouvelle partie de chasse, où le roi, raconte [Lionne], « surprit fort les prélats par son adresse admirable », et où le cardinal « tua aussi trois lapins et une perdrix à une grande distance », les deux reines eurent de nouveau la visite du légat, le gardèrent une grande demi-heure et l'entretenirent des embellissements de Rome, des peintures et des Arazzi du Vatican. [...]

÷ La *Gazette* du 8 août rapportera :

Le 31 du passé, le cardinal légat eut audience des reines dans le grand cabinet de la Reine mère, et, le soir, avec toute la cour, le divertissement de la première représentation du *Couronnement d'Othon*, dernière pièce du sieur Corneille, et exécutée par la Troupe royale en sorte que ce spectacle parut tout à fait digne de l'auguste compagnie à qui il était destiné.

÷ Voir au 30 le commentaire sur cet hommage.

÷ Loret, qui a regagné Paris « dans un carrosse de louage » le matin du 31, ne consacre que quinze vers à ce spectacle (123-138) :

Ce qu'illec je sus davantage,
 C'est qu'*Othon*, excellent ouvrage
 Que Corneille, plein d'un beau feu,
 A produit au jour depuis peu
 De sa plume docte et dorée,
 Devait, la suivante soirée,
 Ravir et charmer à son tour
 Le légat et toute la cour.
 Je l'appris de son auteur même,
 Et j'eus un déplaisir extrême
 Qui me fit bien des fois pester
 De ne pouvoir encor rester
 Pour voir, dudit sieur de Corneille,
 Le fraîche et dernière merveille,
 Que je verrai, s'il plaît à Dieu,
 Quelque jour en quelque autre lieu.

÷ Voir le commentaire d'Hugues de Lionne, dans son *Mémoire*.

- Le même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [53] :
 [M. le Légat] est extrêmement satisfait de la bonne réception que l'on lui a faite ici. Le roi lui fait beaucoup d'honneurs, prend même grand soin pour le divertir ; il le mena hier à la chasse ; il lui fait demain voir la revue des troupes de sa maison, et il lui donne force comédies, force bals et force ballets ; mais Monsieur ne s'y trouve point, et je ne n'y suis pas aussi. [...]
 M. de Saint-Aignan et M. de Noailles ont eu une petite affaire ensemble pour le droit de leur charge ; l'un est premier gentilhomme de la chambre, et l'autre est capitaine des gardes. Le roi les aime assez tous deux ; il se fie fort en eux et les a faits tous deux ducs et pairs ; il a pourtant décidé en faveur de Saint-Aignan, et a réglé leur différend à sa satisfaction.

÷ Sur ce différend, voir au 29.

Ven 1 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
 - Chantelou raconte [*Mémoire*, f° 29] :
 Le premier août, S.E. reçut au matin plusieurs visites, entendit la messe et dîna à midi, puis alla à la revue générale des troupes de cavalerie de la garde ordinaire du roi, laquelle se fit à une lieue de Fontainebleau. [...] Il fut fait trois saluts, puis l'on revint à Fontainebleau.
 À son arrivée, S.E. dit au sieur de Chantelou que l'exercice lui avait donné de l'appétit et qu'Elle serait bien aise de souper ; aussitôt le couvert fut mis et la table servie.
 - À partir de 10 h, le roi passe les troupes en revue. D'Ormesson écrit [II, 195-196] :
 Après le dîner, nous fûmes, MM. de Brillac, Besnard et moi, voir la revue des troupes que le roi faisait pour M. le Légat. J'y menai mon fils François, qui m'était venu voir du Jard. Mon fils aîné y était allé dès le matin à cheval. Si la pluie n'eût point gâté cette journée, il n'y avait rien de plus magnifique. Les grands mousquetaires faisaient trois escadrons, ayant des casques fort riches, qui étaient celles de l'entrée du roi après son mariage [le 26 août 1660] ; les gardes du corps, trois escadrons ; les gendarmes, un escadron, ayant tous des buffles. Après, trois bataillons des gardes françaises et autant de Suisses. Les cheveu-légers formaient un escadron. [...] Le régiment-dauphin formait trois escadrons, et les petits mousquetaires trois escadrons ; tous les officiers, à la tête de leurs corps, fort richement vêtus.
 Le roi y était allé à dix heures pour mettre toutes ses troupes en ordre. Le légat y vint à trois heures, et la reine mère avec Monsieur. Le roi alla à son carrosse, et le légat monta à cheval et marcha le long des troupes entre le roi et Monsieur, tous trois couverts. Nous suivîmes leur marche en carrosse avec tous ceux qui étaient à Fontainebleau. Après, les troupes firent trois décharges avec grand bruit, et le roi les fit défiler devant lui. Pour nous, nous revînmes sans les voir défiler, pour éviter la confusion du retour.
 [D'Ormesson ajoute : « Le soir, il y eut comédie française, où le légat fut ; c'était l'*Othon* de Corneille. Au retour de la revue, je vis M. Le Tellier, qui était revenu de Paris, où il avait été pour l'acte de M. l'abbé son fils. »]
- ÷ D'Ormesson fait erreur : Chantelou, la *Gazette* et Loret s'accordent à dire qu'*Othon* a été créé le 31, et il est fort douteux (quoi qu'en dise Lancaster, *HFDL*, III, 483-484) que le même spectacle ait été donné deux soirs de suite. Le comte de Mouÿ ne cite aucun document diplomatique confirmant ou infirmant cette date.

÷ De la revue, Loret donnera une description circonstanciée dans sa Lettre du 9, v. 41-82, et la *Gazette* dans son ordinaire du 8.

- Le même jour, le duc de Saint-Aignan est pourvu de la charge de gouverneur du Havre, en remplacement du duc de Navailles, qui ne s'en démettra (officiellement ?) que le 4. Voir au 25 juin et au 3 juillet.

- Le même jour également : bataille de Saint-Gotthard [voir *Dictionnaire du Grand Siècle*, art. Saint-Gotthard], sur les rives de la Raba. Le chevalier de Saint-Aignan, fils du duc, exilé depuis le duel de janvier 1662 (voir au 19 janvier 1662), y trouve la mort, enveloppé dans son drapeau (dit Moréri⁴²).

÷ La *Gazette* du 5 septembre reproduira [p. 865 et suivantes] la lettre d'un officier, où l'on peut lire :

Quelques-uns des chrétiens y furent aussi tués et blessés. Le chevalier de Saint-Aignan, qui avait déjà donné à la défense du pont des marques d'un grand courage, en voulant rendre encore des preuves à ce gué, y reçut une blessure mortelle, et le comte de Tréville, qui s'était avancé pour arrêter un Turc qui se mettait en devoir de lui couper la tête, eut aussi une mousquetade dans le corps, mais de laquelle il est hors de danger.

- Le même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Gilles Gourault, « sous l'horloge du Palais, à l'Espérance », un ouvrage portant au titre :

L'HOMME / GLORIEUX, / OU / La dernière / Perfection de l'homme, / acheuee / par la gloire eternelle. / Par M. Pierre Roullé, Docteur de / Sorbonne, & Curé de S. Barthelemy. / A Paris, / Chez Gilles Gourault, sous / l'Horloge du Palais, à l'Espérance. / M.DC.LXIV. / Avec Priuilege & Approbation.

÷ Il s'agit d'un nouveau traité de l'auteur de *La Sainte conduite de l'homme en ce monde, ou La Vie de salut et méthode salutaire qu'il faut nécessairement garder au commencement, au progrès et à la fin de la vie pour être sauvé* (voir au 2 juin 1662).

÷ Des trois exemplaires connus au XIX^e siècle, aucun ne peut être aujourd'hui consulté dans une bibliothèque publique, en France ou à l'étranger.

÷ Paul Lacroix, qui avait eu l'un de ces exemplaires entre les mains, le décrit ainsi [Bibliographie moliéresque, 2^e éd., 1875, notice 1209] :

L'Homme glorieux se compose de 12 feuillets préliminaires et de 691 pages, suivies du *Roy glorieux*, qui a 91 pages. Il est précédé de deux approbations émanées de la Sorbonne, en date du 28 novembre 1663 et du 15 mars 1663 (sic [de P.L.]), déclarant que le livre intitulé *L'Homme glorieux* a été lu par deux docteurs en théologie, lesquels n'y ont rien trouvé qui ne soit orthodoxe. Mais il n'est pas parlé du *Roy glorieux* dans ces approbations. Le privilège du roi est du 24 avril 1664 ; l'achèvement d'imprimer du premier août suivant.

÷ Le registre de librairie BNF, ms. fr. 16754, f^o 126v^o septième entrée, mentionne bien la permission accordée au libraire Gourault, mais la date différemment :

Autre permission d'imprimer deux livres intitulez Le jugement de Dieu || et de l'homme glorieux ou la dernière perfection de l'homme par la gloire || au ciel composez par le sr curé de St Barthelemy par lettres du 24^e Mars || 1664 signées Guitonneau.

÷ « suivies du *Roy glorieux*... » ; dans les trois exemplaires, en effet, *L'Homme glorieux* est suivi d'un second « traité », de 91 pages, qui n'a pas de page de titre propre et qui porte sur la page de départ, numérotée 1 : *Le Roy glorieux au monde, ou Louis XIV, le plus glorieux de tous les Roys du monde*.

÷ La rédaction de ce texte s'étend sans doute sur plusieurs mois et n'a été achevée que dans les derniers jours de juillet, puisque l'auteur y évoque l'audience du 28. Il contient, en outre, contre Molière et son *Tartuffe*, qui ne sont pas nommés, de très violentes attaques :

[...] Sa Majesté est maintenant en son château de Fontainebleau, qu'elle a pris très grand soin elle-même qu'il fût très beau, délicieux, agréable, parfait, et accompli de toutes parts, sans que rien n'y manque pour sa gloire ; mais il n'y est allé qu'après une action héroïque et royale, véritablement digne de la grandeur de son cœur et de sa piété, et du respect qu'il a pour Dieu et pour l'Église, et qu'il rend volontiers aux ministres employés de leur part pour conférer les grâces nécessaires au salut.

Un homme, ou plutôt un démon vêtu de chair et habillé en homme, et le plus signalé impie et libertin qui fût jamais dans les siècles passés, avait eu assez d'impiété et d'abomination pour faire sortir de son esprit diabolique une pièce

42. L'abbé de Marolles écrit, au mois de septembre 1664, dans son *Augmentation de l'Histoire romaine*, II, p. 571, qu'il s'agit du fils du marquis de Sillery.

toute prête d'être rendue publique en la faisant monter sur le théâtre, à la dérision de toute l'Église et au mépris du caractère le plus sacré et de la fonction la plus divine, et au mépris de ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, ordonnée du Seigneur pour la sanctification des âmes, à dessein d'en rendre l'usage ridicule, contemptible, odieux. Il méritait, par cet attentat sacrilège et impie, un dernier supplice exemplaire et public, et le feu même, avant-coureur de celui de l'Enfer, pour expier un crime si grief de lèse-majesté divine, qui va à ruiner la religion catholique, en blâmant et jouant sa plus religieuse et sainte pratique, qui est la conduite et direction des âmes et des familles par de sages guides et conducteurs pieux.

Mais Sa Majesté, après lui avoir fait un sévère reproche, animé d'une juste colère, par un trait de sa clémence ordinaire, en laquelle il imite la douceur essentielle à Dieu, lui a, par abolition, remis son insolence et pardonné sa hardiesse démoniaque, pour lui donner le temps d'en faire pénitence publique et solennelle toute sa vie. Et, afin d'arrêter avec succès la vue et le débit de sa production impie et irréligieuse, et de sa poésie licencieuse et libertine, elle lui a ordonné, sur peine de la vie, d'en supprimer et déchirer, étouffer et brûler tout ce qui en était fait, et de ne plus rien faire à l'avenir de si indigne et infamant, ni rien produire au jour de si injurieux à Dieu, et outrageant l'Église, la Religion, les Sacrements, et les officiers les plus nécessaires au salut ; lui déclarant publiquement et à toute la terre qu'on ne saurait rien faire ni dire qui lui soit plus désagréable et odieux, et qui le touche le plus au cœur que ce qui fait atteinte à l'honneur de Dieu, au respect de l'Église, au bien de la Religion, à la révérence due aux Sacrements, qui sont les canaux de la grâce que Jésus-Christ a méritée aux hommes par sa mort en la Croix, à la faveur desquels elle est transfuse et répandue dans les âmes des fidèles qui sont saintement dirigés et conduits.

Sa Majesté pouvait-elle mieux faire contre l'impiété et cet impie que de lui témoigner un zèle si sage et si pieux, et une exécration d'un crime si infernal ? Elle n'a pas moins de haine pour l'hérésie ni d'aversion pour l'erreur que pour ces vices execrables, et ces crimes griefs, d'autant plus odieux à Dieu qu'ils détruisent la vérité, comme ils diffament la beauté de la Religion. Sa Majesté voudrait bien les bannir tous de son royaume, et n'être point obligée à entretenir le traité de ses prédécesseurs, touchant la liberté de conscience ; Elle ne voudrait avoir que des sujets fidèles et bons serviteurs de Dieu : il s'agit de la gloire de Dieu, il y a va de la sienne [...]

◇ À ces attaques, Molière répondra au cours des semaines suivantes (voir au 24 août) dans un placet qu'il présentera à Louis XIV et dans lequel il écrira :

[...] on voit un livre composé par le curé de Saint-Barthélemy... Ce livre a été présenté à Votre Majesté...

◇ Si l'on considère que le long développement de Roullé sur l'affaire des gardes corses et le voyage du légat est une addition faite à un texte déjà existant, l'enchaînement se fait ici de la même manière que dans l'article de la *Gazette* du 17 mai, par le passage des bulles du pape sur le jansénisme à l'interdiction du *Tartuffe*.

◇ De quel livre Molière parle-t-il ? De *L'Homme glorieux*, qui a été présenté, c'est-à-dire offert en présent, c'est-à-dire dédié à Louis XIV. Pierre Roullé n'est pas nécessairement venu en personne à Fontainebleau ou à Vincennes pour présenter et remettre son livre.

◇ Rien n'autorise à penser que les 88 autres pages du *Roi glorieux* ont été écrites pour ces trois seules. Contrairement à ce qu'affirment les historiens, ce texte n'est pas un « libelle », un « pamphlet », ou un « factum⁴³ », mais un panégyrique de Louis XIV, pensé et composé comme tel, nullement improvisé, dont la rédaction s'étend sur plusieurs mois. L'allusion, p. 30, à la déclaration royale du 29 avril – « il n'y a que deux jours... » – montre en particulier que la rédaction du livre a été entreprise avant même la création du *Tartuffe* à Versailles le 12 mai. Les pages consacrées à l'interdiction de la pièce ont été écrites dans les commencements du séjour de la cour à Fontainebleau – « ... Sa Majesté est maintenant en son château de Fontainebleau... » ; et celles, quatre fois plus nombreuses, que l'auteur consacre à l'affaire des Corses et à l'ambassade du cardinal Chigi en France ne peuvent avoir été écrites que dans le cours du mois de juillet.

◇ « [Sa Majesté] lui a ordonné [...] d'en supprimer et déchirer, étouffer et brûler *tout ce qui en était fait* » : certains ont vu dans ces mots la confirmation

43. Guibert écrit au début de sa notice : « Ce pamphlet, d'une rare violence, fut composé par l'abbé Roullé à l'occasion de la représentation des trois premiers actes de *Tartuffe*, lors des fêtes des Plaisirs de l'Isle enchantée. »

du fait que la pièce donnée à Versailles était inachevée ; mais il faut comprendre simplement : toutes les copies, tous les brouillons, toute trace écrite de cette œuvre diabolique.

◇ Environ trois mois plus tard, le même libraire mettra en vente un nouveau livre de Pierre Roullé intitulé *Le Dauphin* (achevé d'imprimer le 17 octobre, avec un privilège donné le même jour, 24 avril 1664, que celui de *L'Homme glorieux*), dans lequel l'auteur demandera, en termes presque clairs, qu'on l'excuse pour ce qu'il a écrit dans *Le Roi glorieux*.

÷ Outre les trois exemplaires comprenant *L'Homme glorieux* suivi du *Roy glorieux*, il existe (a existé) trois exemplaires séparés du *Roy glorieux*. L'un a appartenu au baron James E. de Rothschild, le second au baron Alphonse de Ruble ; dans les deux, le texte est précédé des douze feuillets liminaires de *L'Homme glorieux*, qui comprennent au moins l'épître dédicatoire et l'avant-propos.

÷ L'exemplaire Rothschild est relié au milieu du XIX^e siècle par Trautz-Bauzonnet ; c'était également le cas, sans doute de celui du baron Ruble, comme le suggèrent de nombreuses notices du *Catalogue des livres rares et précieux composant le cabinet de feu M. le baron de Ruble*, Paris, Fr. Paul et Guldmin, 1899 [GD-40011, Arsenal] ; catalogue où le livre de Roullé ne figure pas.

÷ Le troisième exemplaire séparé du *Roy glorieux* est conservé à la grande réserve de la BNF sous la cote Rés 8-Lib37-3522. Il ne contient que les 91 pages numérotées, et s'ouvre sur un portrait de Louis XIV par Moncornet qui date de 1661, mais qui ne fait pas partie de l'ouvrage et ne figure dans aucun des autres volumes décrits. Les plats de la reliure en maroquin rouge portent les armes du roi et sont, comme le dos, ornés d'un semis de fleurs de lis. L'historien Jules Taschereau, qui l'a découvert^{iv} et qui ignorait l'existence de *L'Homme glorieux*, en déduit qu'il s'agit de l'exemplaire de dédicace offert par l'auteur à Louis XIV. Mais il semble peu probable que Pierre Roullé ait présenté au Roi un livre sans page de titre, sans nom d'auteur, ni indication de lieu ni de date.

÷ Nulle part il n'est question d'une page de titre portant : *Le Roy glorieux, etc.*, par M. Pierre Roullé, etc., à Paris, chez, etc.

÷ La copie du placet de Molière qui est conservée dans les manuscrits de Conrart à la bibliothèque de l' Arsenal, t. XIII de la partie in-folio du recueil, p. 179, est titrée : « Placet de Molière, comédien, présenté au roi sur les injures et les calomnies que le curé de Saint-Barthélemy a fait imprimer dans son livre intitulé *Le Roi glorieux au monde* contre la comédie de l'Hypocrite que Molière a faite et que Sa Majesté lui a défendu de représenter ».

÷ La mention « achevé d'imprimer le premier d'août 1664 » concerne précisément le texte de *L'Homme glorieux*, mais pas nécessairement *Le Roy glorieux*.

÷ Au reste, les premiers mots de l'épître au Roi interdisent de penser que cette dédicace concerne le *Roi glorieux* :

Sire,

S'il n'était question, en ce petit ouvrage, que d'un homme ou d'un roi glorieux sur la terre, il ne faudrait y peindre que Votre Majesté, puisque, non seulement parmi les hommes les plus rares, mais même entre les empereurs et les rois les plus grands, elle a la gloire et l'avantage illustre qu'elle est une merveille de grandeur et un prodige admirable de gloire ; mais nous prétendons faire un homme glorieux dans le ciel, un homme si parfait et accompli qu'il soit au bout de sa carrière et de sa fortune et qu'il n'ait plus rien à espérer pour sa dernière perfection et pour le comble le plus haut de son élévation.

÷ L'épître, l'avant-propos, les approbations, le privilège et l'achevé d'imprimer ne concernent, très vraisemblablement, que *L'Homme glorieux*. *Le Roi glorieux* a sans doute été imprimé quelques jours au moins après le 1^{er} août

Sam 2 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.

- L'après-midi, le cardinal Chigi va à la chasse au daim avec le roi.

÷ Au retour, dit la *Gazette* [785], confirmée par les « Mémoires » d'Hugues de Lionne et de Chantelou, la comédie est donnée par les Italiens.

÷ Chantelou raconte [*op. cit.*, f^o 29v^o et 30r^o] :

Le 2, Elle [Son Excellence] entendit la messe à dix heures et demie, durant laquelle la musique de la chapelle du roi chanta. Revenue chez Elle, Elle reçut la visite de Madame la duchesse de Villeroi, de Mesdames d'Armagnac, de Montglas et Marquise de Villeroi. S.E. leur fit donner des fauteuils, et Elle se fit apporter un placet et insista longtemps pour s'y asseoir, les dames ne voulant pas le permettre.

Enfin S.E. prit un fauteuil. Elle les reconduisit toute l'étendue de son appartement. Monsieur ensuite vint voir S.E. Elle fut recevoir S.A.R. et l'accompagna étant à sa gauche jusques où les fauteuils étaient préparés. Celui de Monsieur lui fut présenté par Don Sigismond, et S.A.R. l'ayant remarqué, il lui en fit compliment et s'y assit. [...] Ils furent demi-heure et plus en conversation, parlant de la beauté et grandeur de Paris, du bâtiment du Louvre, des projets de l'embellir ; parlèrent de la peinture, même des tableaux du sieur de Chantelou, et de l'avantage qu'avaient eu tous ces seigneurs italiens de ce qu'ils savaient la langue. La conversation finie, Monsieur se leva et tout aussitôt M. le Légat se mit à sa gauche et le reconduisit trois ou quatre pas hors de son appartement.

Il dîna ensuite et après alla à la chasse du daim. À son retour, il changea d'habit, dit son office et après fut à la comédie italienne. Le maître d'hôtel du roi ayant demandé à S.E. s'il enverrait à la viande, Elle lui demanda quelle heure il était. Ayant répondu qu'il était onze heures, Elle dit qu'elle ne souperait donc point ; de sorte que les prélats et seigneurs soupèrent ensemble à l'hôtel d'Albret.

Dim 3 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.

- Le cardinal Chigi célèbre la messe dans la grande chapelle du château de Fontainebleau. D'Ormesson, qui y assiste, note [II, 197-198] :

Le roi ni les reines n'y assistèrent point, à cause qu'à la fin de la messe il ne voulait pas leur faire la révérence. Il y avait grande foule de monde. Sa messe fut basse, sans cérémonie, ayant seulement deux aumôniers à le servir. Il la dit fort promptement, et à la fin, sa croix devant lui, il donna trois bénédictions à tout le peuple, et l'un des aumôniers dit en italien que M. le Légat, au nom de Sa Sainteté, donnait pour dix années d'indulgences plénières.

- ÷ Chantelou raconte [*Mémoire*, f° 31] :

Sur les onze heures, S.E. dit la messe à la chapelle de Fréminet, où il y avait grand appareil de musique et grande foule de monde. Il s'était dit que le roi et la reine y seraient, mais il n'y eut que S.A.R. ; encore était-elle dans une tribuëlle. Sitôt qu'elle fut finie, le sieur Chantelou fit servir les tables des prélats et seigneurs, afin qu'ils pussent se trouver au festin que le roi faisait ce jour-là à M. le Légat. [...]

Durant le repas, qui dura une bonne heure, les reines, Monsieur et quelques dames furent à une tribune au bout de la salle, d'où elles voyaient le festin.

L'après-dînée, le roi et M. le Légat furent voir travailler les chevaux que S.E. avait donnés à Sa Majesté. Les écuyers du roi en travaillèrent encore d'autres de ceux du roi.

Sur les huit heures du soir, Sa Majesté, la reine et M. le Légat furent à la comédie, qui fut celle d'*Cedipe* du sieur Corneille. À l'issue S.E. s'en vint souper. Le sieur de Chantelou lui ayant dit que la table était couverte, Elle lui demanda, passant dans la salle où Elle mangeait, que signifiaient les bâtons qu'Elle avait vu porter aux maîtres d'hôtel du roi. Il lui dit que c'était la marque du commandement qu'ils avaient dans la maison de Sa Majesté ; que ce bâton ne se portait que quand Sa Majesté mangeait en public.

Le soir, au coucher du roi, après que Sa Majesté eut donné le bonsoir, le sieur de Chantelou lui parla sur ce que quelques-uns de ses amis lui avaient rapporté qu'on lui avait rendu auprès du roi de mauvais offices, et [Chantelou] dit à Sa Majesté que, quoiqu'il n'y eût aucun fondement à ces rapports, il n'en était pas étonné, se trouvant toujours à la cour des gens prêts à faire de ces charités.

- ÷ Je note qu'Anne d'Autriche n'assiste pas au spectacle ; parce que c'est un dimanche ? Il est vrai que la reine Marie-Thérèse y assiste... Je note que ni cette dernière ni le légat n'ont vu *Cedipe* lors de sa création en 1659.

- ÷ Le déjeuner offert par Louis XIV à son hôte donne lieu, dans le *Journal* d'Olivier d'Ormesson [II, 198-199], à une description hallucinante :

Après la messe, je suivis M. le maréchal d'Aumont et le comte de Charost dans la salle du festin, qui était gardée fort exactement. Nous allâmes chez la Reine mère, où était Monsieur, paré avec des pierreries. Le roi y vint et la reine pour aller ensemble à la messe.

Étant entré, avec M. le maréchal d'Aumont et le comte de Charost, dans la salle du festin, qui est celle des Suisses vers la chapelle, je passai derrière la table, du côté de la cheminée, pour éviter d'être pressé. Je me trouvai auprès de M. le premier médecin, derrière la chaire du roi. Sur la table, il n'y avait que deux couverts, celui du roi, à la bonne place, et celui pour le légat, quatre places au-dessous du même côté. Le cadenas au bout, du côté du roi⁴⁴.

44. Note de l'éditeur du *Journal* : « Il était encore d'usage, à la table des grands, de tenir dans un coffre sous clef les couteaux et autres ustensiles de table. On appelait ce coffret cadenas. »

Le premier service de potage étant sur la table, composé de six grands plats et de quatorze assiettes, le roi vint, précédé de dix maîtres d'hôtel ordinaires et du premier maître d'hôtel, ayant à sa gauche M. le légat.

Étant arrivé au bout de la table, M. le duc d'Enghien, comme grand maître de la maison, présenta la serviette au roi, et M. de Bellefonds, premier maître d'hôtel, la présenta à M. le légat. Après, M. le légat ayant passé à sa place, le roi s'assit et le légat, chacun dans son fauteuil. Le roi était servi par M. de Crenan, grand échanton, M. le comte de Cossé, grand pannetier, et M. de Mesgrigny-Vandœuvre, grand-tranchant. Ils étaient en cet ordre debout devant le roi et ils mettaient les plats sur la table devant le roi, après que le grand-tranchant en avait fait l'essai. Le légat était servi par le contrôleur Parfait, qui lui présentait à boire, et les plats étaient mis sur la table devant lui par un autre Parfait et le jeune Chamoy.

Derrière la chaire du roi était M. de Gesvres, capitaine des gardes en quartier ; à côté, M. le duc de Saint-Aignan, M. l'abbé de Coaslin, premier aumônier, et au bout de la table les maîtres d'hôtel. Pour chaque service, les maîtres d'hôtel allaient à la viande et rentraient précédés de l'huissier de la salle, les maîtres d'hôtel deux à deux, le bâton à la main, et le premier maître d'hôtel le dernier. Après, les plats et assiettes étaient portés par les valets de pied du roi, qui remportaient ceux qui étaient desservis. Il y eut quatre services et le fruit, qui était de grandes pyramides de vingt-quatre assiettes de porcelaine de toutes sortes de fruits, et quatorze assiettes de citronnades et autres services.

Le roi ne but que deux fois de la main du grand échanton, et le légat autant de la main du contrôleur Parfait.

Le dîner achevé, le roi se leva et en même temps M. le légat, qui, s'étant approché avec une grande révérence, M. le Duc présenta la serviette au roi, et la premier maître d'hôtel à M. le légat. Les reines étaient à la tribune pour voir cette cérémonie ; les violons étaient dans la salle, et les trompettes et les tymbales. M. le légat était en camail, rochet et bonnet carré rouge. Il mangea de bon appétit, et le roi mangea beaucoup. Le roi sortit ayant M. le légat à sa gauche, comme il était entré.

÷ Loret en rendra compte également, mais « sur le témoignage d'autrui », dans sa Lettre du 9.

÷ L'après-midi, selon la *Gazette* [786],

le roi et le cardinal légat s'étant rendus au manège proche la petite écurie, Son Éminence présenta à Sa Majesté plusieurs beaux chevaux de Naples, qui furent aussitôt travaillés ; à quoi l'on passa une partie du reste du jour, qui se termina par la représentation de l'*Edipe*, qui se fit aussi par la Troupe royale, avec des entrées de ballet des mieux concertées.

÷ D'Ormesson raconte les choses assez différemment, mais de manière assez confuse [*Journal*, II, 200] :

Après le dîner, M. le légat envoya ses présents au roi : quatre tableaux, deux grands modernes de batailles, l'un del Bourguignone et l'autre del Salvator Rosa ; l'un de Léonard Dalvins [de Vinci], qui est une Vierge, et un Titien, qui est le portrait de sa maîtresse, et quantité d'essences et de gants. Il vit tous les appartements du roi et des reines, et tous les meubles, sans y rencontrer personne ; et puis le roi le mena voir son écurie, où le roi lui présenta douze coursiers de Naples, qu'il fit monter par trois de ses écuyers. Le roi fit sortir trois chevaux de son écurie, qui furent montés par le Plessis.

Le soir, il fut à la comédie d'*Edipe*, française ; et entre les actes, il y avait des concerts et des entrées de ballet, qui furent fort agréables.

÷ Le comte de Mouÿ, qui raconte la journée d'après le *Mémoire* d'Hugues de Lionne, écrit [*op. cit.*, II, 350-351] :

Après le dîner, le roi se rendit au manège, où le légat lui offrit, de la part du Saint-Père, seize chevaux de selle, de la race de Naples, et un carrosse splendide attelé de huit chevaux. [...] Le roi fit remettre par M. de Bonneuil au légat une croix de gros diamants, à Don Sigismond et au jeune Piccolomini une boîte avec son portrait entouré de brillants et divers présents de prix aux prélats et officiers de la mission.

Un grand bal termina cette journée. « Le légat, dit M. de Lionne, y vit plus de pierres et plus de valeur qu'il n'y en a dans tout le reste de la chrétienté. »

÷ À propos de l'ensemble des divertissements donnés au légat, Hugues de Lionne écrit :

M. le légat faisait quelque difficulté, à cause des ordres qu'il a de Sa Sainteté, d'assister à la plupart de ces divertissements. Mais il a dit qu'il espérait d'avoir une excuse valable toute prête, quand il dira qu'il s'est conformé à l'exemple de la Reine mère, dont il sait bien que Sa Sainteté ne peut qu'approuver et que louer toutes les actions.

÷ Même s'ils relèvent de la tartufferie, les scrupules exprimés par le Légat rendent peu plausible l'idée que Molière ait pu lire son *Tartuffe* à la délégation vaticane dans le cadre d'une visite au cours de laquelle elle n'a cessé d'être en pleine lumière.

Lun 4 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.

- Chantelou raconte [*Mémoire*, f° 33] :

Le lundi 4, après que S.E. eut entendu la messe, M. Colbert la vint voir et demeura avec Elle une demi-heure. Après, Elle le reconduisit jusqu'à la moitié de la salle. Sa Majesté, à quelque temps de là, vint aussi elle-même visiter M. le Légat. Elle y demeura un bon quart d'heure. M. d'Aligre et M. de Sesve, directeur des Finances, y vinrent incontinent après, et nombre d'autres personnes qui ne se peuvent plus spécifier. Après ces visites, S.E. dîna à midi, et sur les quatre heures fut visiter Monsieur, où Elle demeura demi-heure.

Entre six et sept, Elle fut chez la reine mère, Leurs Majestés le reçurent comme les autres fois, puis le menèrent dans le grand salon qui regarde l'étang, où était préparée une collation la plus belle et la plus galante qui se puisse voir. Elle était de vingt-quatre grands bassins, sur chacun desquels étaient en pyramide vingt corbeilles bordées d'un nombre de nœuds, de festons et de galants de nonpareille de toutes les couleurs imaginables ; et dans ces corbeilles étaient des fruits crus de la saison et de toutes sortes de confitures sèches arrangées avec une industrie merveilleuse et une variété infinie de couleurs.

Le roi était venu un peu auparavant, et Monsieur le Dauphin aussi. Il n'y avait aucun siège pour s'asseoir dans le lieu. Le roi fit faire le tour de la table à S.E., afin de considérer mieux la beauté de cette collation. S.E. mangea quelques fruits debout. Les princesses et dames y étaient aussi. La disposition de cette collation se considérait comme un spectacle, plus pour la vue que pour le goût. S.E. ne fut dans le salon qu'un bon quart d'heure, et après s'en retourna dans son appartement, où Elle dit au sieur de Chantelou qu'Elle se dispenserait de souper.

Sur les dix heures du soir, Elle fut au bal, où les reines et les dames étaient parées de tout ce qu'il y a de plus beau en France en perles et en pierreries. Jamais on n'en a tant vu ensemble. Le bal finit à une heure.

- ÷ Voir la lettre du duc d'Enghien à la reine de Pologne, du 8 courant.
- ÷ Loret rendra compte de cette soirée dans sa Lettre du 9, v. 111-152.

Mar 5 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.

- Chantelou raconte [*Mémoire*, f° 34] :

Le mardi 5, S.E. reçut nombre de visites, et entre autres une de M. de Lionne, qui fut enfermé avec Elle fort longtemps.

La messe fut dite à la chapelle de Fréminet, où furent chantés des motets de Dumont que le roi avait envoyé quérir à Paris exprès. Les vingt-quatre violons y étaient aussi. S.E. y fut avec la croix qui d'ordinaire marche devant Elle. Retournée qu'Elle fut dans son appartement, M. de Bonneuil lui présenta de la part de Sa Majesté une croix de six diamants d'un relief extraordinaire. Ils étaient tous de la largeur d'un demi-louis, hormis celui du milieu de la croix, qui est bien plus gros. Cette croix était enfermée dans une boîte de filigrane d'or admirablement bien travaillée. [...]

[Visites et échanges de cadeaux.]

Sur les quatre ou cinq heures, S.E. fut voir courir les têtes et se para de la croix de diamants que Sa Majesté lui avait envoyée le matin.

[Audiences de congé.]

Ces visites faites, S.E. revint chez Elle, où Monsieur vint aussitôt et y demeura un quart d'heure. Il y eut comédie espagnole chez la reine, où les prélats et partie des seigneurs allèrent. Pour M. le Légat, il se retira et dit au sieur de Chantelou qu'il ne souperait point.

- ÷ D'Ormesson note [*Journal*, II, 201] :

Ce jour, j'entendis la messe que M. le légat entendait dans la grande chapelle. La musique du roi était excellente. J'étais proche son marchepied, et je l'observais fort ; [...] il est bel homme et bien fait [...]. Il était suivi de plusieurs prélats italiens qui ne firent que rire durant la messe, sans aucune attention ni décence.

- ÷ L'après-midi, « le roi fit voir [au légat] les courses des têtes [= des bagues], où le roi courut avec les principaux de sa cour » [*ibid.*]. Loret rend compte de ce divertissement dans sa Lettre du 9, v. 153-170.

Après ce divertissement, nous dit la *Gazette*, les sieurs de Berlize et de Bonneuil, avec le comte d'Armagnac, allèrent prendre le cardinal légat en son appartement et l'amènèrent à son audience de congé, qu'il prit du roi avec les cérémonies de sa première audience ; puis des reines, de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur et de Madame.

÷ Le soir, le roi se promène dans le jardin des Terrasses « avec sa maîtresse, *comme il fait tous les jours* » [D'Ormesson, II, 201].

Mer 6 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Le cardinal Chigi quitte Fontainebleau le matin, pour Vaux, où il dînera, avant de gagner Soisy, où il couchera chez le président Le Bailleur.
- Dans un document intitulé *Relatione e osservatione del regno di Francia fatte dal card. Chigi, anno 1664* [traduit et publié par M. Rodocanachi sous le titre « Relation et observations sur le Royaume de France, par le cardinal Chigi, légat (1664) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1894, p. 269-279], on peut lire :
 Son favori [du roi] en matière de gouvernement est Colbert, dont nous parlerons plus bas. Le duc de Saint-Aignan occupe une grande place dans le crédit du roi ; elle ne lui vient pas de son immixtion aux affaires publiques, mais de la part qu'il prend aux divertissements de la cour, dont il est le promoteur et l'organisateur. C'est de ce seigneur que le roi se sert pour connaître ce qu'on pense de lui à la cour. Mais la personne qui jouit plus que toute autre de sa faveur est Mlle de La Vallière. Il a eu les prémisses de sa virginité. C'est une des dames d'honneur de la jeune duchesse d'Orléans. Elle est de noble race, etc.

Jeu 7 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Le légat regagne ses appartements du palais Mazarin à Paris.
- 20^e anniversaire du baptême de Louise de La Vallière.
- À cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 202] :
 M. l'abbé de Coaslin nous a dit que le roi avait dit que la cour partirait d'ici le 20 ou 25 de ce mois pour aller à Vincennes, et que le 1^{er} septembre le roi irait à Calais et Dunkerque sur la frontière. Cette nouvelle est publique.

Ven 8 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Ce jour-là, le légat visite le Louvre et le Val-de-Grâce.
- Ce même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [56] :
 Il ne s'est passé à Fontainebleau rien autre chose depuis la dernière fois que je me suis donné l'honneur d'écrire à V.M. On y a donné un grand bal à M. le Légat, où je ne me suis pas trouvé, pour ne le pas voir dans une chaise ; le roi trouva bon que je m'en revinsse ici le même jour. Monsieur, qui eut envie de le voir, y alla en masque, afin qu'étant inconnu, il n'eût pas de peine de n'avoir qu'un siège, M. le Légat ayant une chaise à bras. Il s'est même trouvé à d'autres comédies, disant qu'il était inconnu, et le monde l'en a un peu blâmé, et il aurait assurément aussi bien fait de n'y être point du tout, car il fut toujours à deux pas du légat, tout le monde le voyant fort bien.

Sam 9 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Le légat fait son entrée solennelle à Paris. Une gravure le montre, juché sur une mule et encadré par le prince de Condé et son fils le duc d'Enghien. Cette entrée est longuement décrite par d'Ormesson [II, 202-203]. Voir aussi la *Gazette* du 16 août, et la Lettre de Loret du 9 (v. 21-124) :

 C'est ainsi que ce grand prélat,
 Dans un noble et pompeux éclat,
 Avec une escorte fort belle
 Et dans sa marche solennelle,
 Une heure ou deux avant la nuit,
 Fut à Notre-Dame conduit,
 Où l'archevêque et le chapitre,
 Dignes de leur glorieux titre,

Soudain qu'ils virent son aspect
 Le reçurent en grand respect.
 Un *Te Deum* ils lui chantèrent
 Et les cloches carillonnèrent.
 Après quoi les princes du sang
 Et plusieurs seigneurs de haut rang
 Point encor ne l'abandonnèrent,
 Mais volontiers l'accompagnèrent
 Au palais pour lui préparé,
 Son cortège étant éclairé
 (D'autant qu'on ne voyait plus goutte)
 De cent lumière sur sa route,
 Qui rendaient aux lieux d'alentour
 Une lumière égale au jour.

÷ Pierre de Bertier, évêque de Montauban et « patron » d'Henry Le Bret, est parmi les prélats qui accompagnent le légat à Notre-Dame.

÷ Chantelou décrit ainsi la fin de cette journée [*Mémoire*, f° 39v°] :

La cérémonie [à Notre-Dame] finie, Elle [S.E.] fut accompagnée par M. de Paris [Hardouin de Péréfixe] avec son clergé jusqu'à la porte de l'église, où Elle monta dans les carrosses du Roi avec Leurs Altesses, qui la conduisirent au Palais Mazarin. Il y avait quarante ou cinquante flambeaux de cire blanche qui éclairaient ces carrosses ; il en fut allumé aussi cent ou six-vingts sur la terrasse de dessus la porte du Palais Mazarin. Sitôt que S.E. en approcha, Monseigneur le Prince et Monseigneur le Grand Maître, l'ayant accompagné jusque là, se retirèrent dans leur palais, et immédiatement après on tira quantité de fusées et on fit jouer un feu d'artifice, qui était sur cette terrasse. Peu de temps après, S.E. se coucha, n'ayant pas voulu souper.

÷ Le soir du même jour, M. de Bonneuil écrit à Hugues de Lionne à Fontainebleau [AE. Corr. pol. Rome, 164, f°s 207-208] :

Paris, le 9 août,

Je vous fais seulement ces lignes, Monsieur, pour vous dire que l'action d'aujourd'hui s'est fort bien passée de part et d'autre, et que M. le Légat vient de rentrer fort satisfait. Mais hier à la même heure il a eu quelque altération avec un peu de fièvre, qui l'a obligé de se mettre au lit, où je viens de le laisser, avec résolution néanmoins, quoi qu'il arrive, de partir mardi matin. Il faisait état de voir demain M. le Prince et la Princesse. Il m'a prié de ne pas prendre heure jusqu'à ce que demain matin il voie en quel état sera sa santé.

Nous avons pris heure ce soir de faire lire en particulier à Molière sa comédie, dont il avait passion, et lequel le Roi avait eu la bonté d'envoyer ici pour cet effet. N'ayant pu néanmoins par cet accident réussir ce dessein, et craignant d'interrompre les plaisirs de Sa Majesté, Molière part demain à 3 heures du matin, pour se rendre de bonne heure à Fontainebleau et recevoir les ordres du Roi.

J'ai dit à M. Gordon (?) de venir au Palais Mazarin demain à midi, et je lui ferai remettre les corps saints et les [*illisible*] en l'état qu'il faut. Faites-moi l'honneur de me croire, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Bonneuil.

÷ Michelet est le seul historien à placer cette prétendue lecture à Paris et non à Fontainebleau.

÷ Bien que Bonneuil ne le précise pas, il semble évident qu'il s'agit du *Tartuffe*, et non de *La Princesse d'Élide*, que le légat a vue à Fontainebleau.

÷ L'expression « dont il avait passion » n'est pas claire ; qui avait passion de quoi ? Molière de lire « sa pièce » ? Le légat de l'entendre ? Il semble bien que ce soit le légat qui a exprimé un vif désir (« passion ») d'entendre le *Tartuffe*, et que « pour cet effet », Louis XIV lui a « envoyé » Molière.

÷ Il est plus que probable que Molière ait fait les deux voyages (aller et retour) en carrosse. Le 2 juillet 1659, si l'on en croit Loret (Lettre du 5, v. 93-110), la cour, partie de Paris, avait roulé « grand train » et gagné Fontainebleau « en moins de sept heures ».

÷ De cette prétendue lecture au légat, Molière rendra compte dans son Premier placet au Roi ; voir au 24 août.

Dim 10 août 1664

• La troupe est à Fontainebleau.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 16,

Son Éminence retourna le matin en l'église Notre-Dame [...] et célébra une messe basse à laquelle assista l'archevêque ; puis fut reconduite à son carrosse par le même prélat à la tête de son clergé, Son Éminence donnant la bénédiction à une foule incroyable de peuple qui s'y était rendue. L'après-dînée, elle alla visiter

Madame la duchesse douairière d'Orléans, le prince et la princesse de Condé et le duc et la duchesse d'Enghien.

Lun 11 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 16,
[Son Éminence] entendit messe au Val-de-Grâce, où elle admira la beauté et la grandeur des bâtiments, qui sont des effets de la piété et de la magnificence de la Reine mère, puis visita le Grand couvent des Carmélites, les religieuses de ces deux maisons l'ayant reçue processionnellement à la porte de leur clôture, et conduite au chœur, chantant le *Te Deum*, ensuite duquel elle leur donna la bénédiction et distribua des indulgences ; et l'après-dînée, rendit visite à la comtesse d'Harcourt, à Mlle de Guise, aux duchesses de Chevreuse, d'Elbeuf, de Nemours et de Mecklembourg.
- Blumenthal assiste à une représentation théâtrale au « noviciat des jésuites » (collège de Clermont ?).

Mar 12 août 1664

- La troupe est à Fontainebleau.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 16,
après avoir dîné au Palais Mazarin, [Son Éminence] partit dans les carrosses de Leurs Majestés, accompagnée du duc de Montausier, pour aller coucher à Briecomte-Robert, et de là continuer son chemin par la Bourgogne, avec les officiers de la maison du Roi, qui ont ordre de la traiter. Après quoi, et tous les honneurs que Son Éminence a reçus à la cour, ainsi que dans tous les lieux de son passage, il ne faut point douter qu'elle ne s'en retourne avec une entière satisfaction.

Mer 13 août 1664

- La troupe de Monsieur revient de Fontainebleau. Voir la note de La Grange au 21 juillet.
- La *Gazette* du 16 rapportera :
Le 13, la Reine mère arriva au Val-de-Grâce pour y passer la fête de l'Assomption, et le roi, qui avait le même jour couché à Corbeil, se rendit au château de Vincennes, où la reine est aussi arrivée avec toute la cour, Monsieur étant venu en cette ville quelques jours auparavant.

Jeu 14 août 1664

- Les accusés du procès Fouquet et les membres de la cour de justice sont ramenés de Moret à la Bastille.

Ven 15 août 1664

- Assomption.
÷ La *Gazette* du 16 rapportera :
Le 15, fête de l'Assomption, la reine fit le matin ses dévotions en la sainte chapelle de Vincennes, où le roi ouït aussi messe, chantée par sa musique ; et l'après-dînée, Leurs Majestés assistèrent aux vêpres, pareillement chantées par la musique, puis à la procession qui se fait tous les ans à pareil jour, à cause du vœu de Louis XIII de triomphante mémoire.
- Relâche attendu au Palais-Royal. Mais de ce jour au dimanche 24 août, la troupe ne joue pas. La Grange ne signale pas cette interruption qui équivaut à quatre jours de représentation.
- Ce même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [58-59] :
La cour est revenue à Vincennes depuis hier ; la Reine mère est au Val-de-Grâce pour y passer la fête de l'Assomption, et elle retournera samedi trouver le roi, qui va prendre des eaux pour des étourdissements à quoi il est sujet depuis sept ou huit jours et qui lui prennent d'ordinaire après les repas. Ce n'est pourtant rien de considérable ; il ne laisse pas que de travailler aussi soigneusement et de faire les mêmes exercices que s'il était en la meilleure santé du monde. [...]
On a voulu faire à Fontainebleau, deux jours avant que l'on en partît, la plus grande méchanceté du monde à M. de Guiche. Je ne sais à quoi il s'était amusé, un

soir qu'il y avait comédie ; il n'y alla qu'au troisième acte, et, le lendemain, quelqu'un qui assurément n'était pas de ses amis fit courir le bruit qu'il avait vu Madame chez elle et que l'on l'en avait vu sortir. On le dit même au roi, et c'était une chose de quoi le perdre s'il l'avait crue ; mais il s'était trouvé par bonheur que Mme de Crussol et Mme de Saint-Loup furent avec Madame tout le soir que l'on disait qu'elle avait vu le comte de Guiche, et l'on a vu la méchanceté que l'on avait eue contre lui. On en accuse encore Mme d'Armagnac ; voilà cinq ou six affaires que l'on lui donne, dont elle se justifie assez mal et qui font contre elle un fort méchant effet.

Sam 16 août 1664

- Fête de saint Roch, jour chômé.
- La reine mère rejoint la cour à Vincennes.
- Dans une lettre à André Falconet expédiée le 12 septembre [III, 482], Gui Patin écrira :
On mit avant-hier, ce 18 août, dans les cachots du Châtelet neuf jeunes hommes qui ont volé un commis de M. Colbert. Il y en a eu quatre de roués.

Dim 17 août 1664

- Relâche inexplicé au Palais-Royal.

Lun 18 août 1664

- Le cardinal Imperiali est reçu en audience par le roi à Vincennes. La *Gazette* du 23 rapportera :

Le cardinal Impériale fut conduit [à Vincennes] par le sieur de Lionne à une audience particulière du roi, en laquelle Son Éminence, ayant fait connaître qu'elle n'avait jamais manqué au respect dû à Sa Majesté, ni même en la personne de ses ministres, Sa dite Majesté lui témoigna de la joie d'en être éclaircie, afin qu'elle lui pût continuer son amitié et l'estime qu'elle avait toujours fait de son mérite.

Mar 19 août 1664

- Relâche inexplicé au Palais-Royal.
- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 207] :
On parle d'une grande bataille gagnée sur les Turcs, où l'on dit qu'il y a eu quantité de Français tués ; qu'ils avaient le premier poste et qu'ils ont fait le plus grand effet. L'on ne sait le détail que fort incertainement. Mais l'on dit que tous les généraux, de part et d'autre, ont été tués ou bien blessés.

Mer 20 août 1664

- Fête de saint Bernard.
- Pierre Nicole publie son traité *De la foi humaine*.

Jeu 21 août 1664

- Visite d'Hardouin de Péréfixe à Port-Royal.
÷ Il s'emporte contre les religieuses récalcitrantes. Voir la « Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis le commencement de l'année 1664 jusqu'au jour de l'enlèvement des religieuses, qui fut le 26 août de la même année » [deuxième pièce d'un recueil s.l. n.d. de *Divers actes, Lettres et relations des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites au sujet de la signature du Formulaire*] :

Notre Mère ayant voulu lui parler, il ne la voulut point écouter et lui dit : « Taisez-vous, vous n'êtes qu'une petite opiniâtre et une superbe, qui n'avez point d'esprit, et vous vous mêlez de juger de choses à quoi vous n'entendez rien. Vous n'êtes qu'une petite pimbêche, une petite sottise, une petite ignorante, qui ne savez ce que vous voulez dire ; il ne faut que voir votre mine pour le reconnaître : on voit tout cela sur votre visage. » [96]

Durant qu'il disait cela, ses pages et ses laquais, qui étaient montés pour lui donner son manteau, étaient à la porte du parloir, qui était ouverte, les fenêtres l'étaient aussi, de sorte qu'on entendait de la cour tout ce qu'il disait, parce qu'il parlait avec une étrange chaleur.

Quelques sœurs lui voulurent représenter l'injustice qu'il nous faisait de nous séparer des sacrements, et lui demander acte de cette ordonnance. Il y en eut même qui lui dirent qu'il y avait dans le ciel un autre juge qui nous rendrait un jour plus

de justice. À quoi il répondit en ces propres termes : « Oui, oui, quand nous y seront, nous verront comme les choses iront. »

On tâcha de lui faire entendre que lui-même connaissait bien notre innocence. Il répondit : « Je vous l'ai déjà dit, et vous le dis encore, que vous êtes de fort bonnes religieuses, excepté que vous êtes des opiniâtres, du reste il n'y a rien à reprendre en votre conduite. Vous êtes très vertueuses, vous êtes pures comme des anges et orgueilleuses comme Lucifer. Vous avez une opiniâtré et une superbe de Démon, vous vous croyez plus capables de juger de ce que je vous commande que tout ce qu'il y a au monde de supérieurs et de directeurs. »

Quelques-unes, ayant encore voulu témoigner leur douleur, dirent que la mort leur serait moins dure que la privation où il nous mettait, et qu'il y en avait assez pour en mourir. Il leur dit en s'en allant : « Allez, allez, vous ne mourrez pas avant que de me revoir ; je vous réponds que ce sera bientôt. »

Ven 22 août 1664

- Relâche inexplicé au Palais-Royal.
- Gratifications aux savants et hommes de lettres français et étrangers [J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, Paris, Imprimerie nationale, 1881, t. I, p. 56, ordre de paiement du 26 août signé de Colbert] :

Au sieur Vattier, la somme de 600 livres que Sa Majesté lui a ordonnée par gratification...	600 l.
Au sieur Molière, idem...	1000 l.
Au sieur Racine, par gratification que Sa Majesté lui a ordonnée,	600 livres.
- ÷ Voir au 23 juillet 1663.
- ÷ Absence de Gilles Boileau et de son frère Nicolas Boileau-Despréaux. Voir au 13 mars 1665, la lettre de Chapelain sur le *Chapelain décoiffé*, parodie du *Cid* qui aurait été écrite, plus ou moins collectivement, dans les semaines qui ont suivi ces gratifications.
- Ce jour-là, le gouvernement ordonne une enquête sur les titres des familles nobles (voir au 18 août 1663).

Sam 23 août 1664

- Dans sa Lettre du jour (v. 51-232), Loret informe longuement ses lecteurs de la bataille de Saint-Gothard et de la mort de Pierre de Saint-Aignan, dont le frère aîné, le comte de Séry, est blessé au bras. Il reviendra sur cette bataille dans sa Lettre du samedi suivant.
- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 483] :

Monsieur le Nonce a fait son entrée, ce 23 août, dans Paris, avec grande admiration de tout le monde, et tout y était beau et splendide. [...]

Ce même jour est arrivée la nouvelle que le sieur de Maginville, vice-bailli de Chartres, qui était en fuite pour vol et fausse monnaie, avait été arrêté à Toulon ; c'est le prévôt des maréchaux de Chartres, un grand et franc voleur, chargé de beaucoup de crimes ; puisqu'il s'est laissé prendre, je le tiens en grand danger.
- ÷ Patin reviendra sur ce personnage dans sa lettre du 19 novembre [III, 493]. Il avait déjà évoqué une autre affaire de fausse monnaie dans ses lettres du 18 avril [III, 465], et des 6 et 13 juin.
- La *Gazette* de ce jour, après s'être longuement étendue sur une certain nombre de mesures adoptées par le Roi dans le domaine du commerce, s'exclame en conclusion :

Il serait difficile de marquer tous les ordres que Sa Majesté a donnés en si peu de temps, et les avantages qu'on en doit attendre ; et nous n'avons à craindre, sous un prince si plein d'amour pour ses peuples et d'une si grande application à l'établissement de leur bonheur, que la destinée de l'empereur Tite, qu'on appelait les Délices du genre humain. Car il semble que Dieu se contente de montrer ces princes extraordinaires ; mais nous espérons que nos prières obtiendrons du Ciel que la durée du règne de ce digne monarque sera aussi longue qu'elle nous est nécessaire.

Dim 24 août 1664

- Fête de saint Barthélemy.
- Reprise au Palais-Royal avec *La Thébaïde* et *Le Cocu imaginaire*. R : 373 l.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [f° 57, page de gauche, verso de la p. 25 de la nouvelle pagination, écriture de La Thorillière] :

Nous sommes partis pour Fontainebleau le lundi 21^e juillet

Nous avons rouvert le théâtre ce dimanche 24^e août.

~~M. le comte de Guiche doit~~ 5 l. 10 s.

Pour un Mémoire de Mr de Molières (sic)	70 l.
À Prouvost [Prévost] pour ses journées	33 l. [biffé]
À Craunier (sic)	25 l. [biffé]
À Mr de La Grange	4 l. 10 s. [biffé]
À Mr Hubert et La Thorillière	3 l.
À Mlle Béjart de vieux	43 l.
À Francois	[blanc]

[Rajout de l'écriture d'Hubert et dans une encre différente :]

Plus à Monsieur de Molière, pour l'habit
de Madame Pernelle : 46 l. 10 s.

÷ Sur le f^o 58/89 [la nouvelle pagination s'est interrompue, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui dimanche 24^e août
à La Thébayde (sic) et Le Cocu
imaginaire, en tout 373 l. 5 s.

Fraiz ordinaires	58 l. 10 s.
Soldatz	15 l.
Semaine de Craunier	3 l.
À Craunier pour un mémoire de port de hardes au théâtre à Fontainebleau	9 l.
Pour le déchet sur les places	4 l.
Menus fraiz	1 l. 17 s.
Une affiche noire	4 l.
À Mlle de L'Estang [Marie Ragueneau] pour un cocher de la reine	3 l.
À Mr Duparq (sic) pour un cocher à Paris	1 l. 10 s.
À François sur ce qu'on lui doit	4 l. 10 s.

Part 16 l. 10 s.

Retiré par Mr Hubert les deux parts d'hauteur (sic).

÷ Les 5 l. 10 s. dues par le comte de Guiche équivalent au prix d'une place sur la scène.

÷ Ce document ne mentionne pas la date du retour de Fontainebleau, que La Grange fixe au 13 août.

÷ Schwartz voit dans l'habit de madame Pernelle une confirmation de l'hypothèse, formulée par Gustave Michaut (*Les Luttes*, 132, n. 2), selon laquelle Molière attendait pour rouvrir le Palais-Royal l'autorisation de jouer *Tartuffe*.

÷ L'achat de ce costume a été avancé par Molière. À quelle date ? Pour la représentation du 12 mai ? Dans ce cas, pourquoi attendre si longtemps pour le rembourser ? Sinon, quel costume madame Pernelle portait-elle à la création ?

÷ Cela dit, l'habit de madame Pernelle avait peut-être été acheté avant le séjour à Fontainebleau, dans l'idée qu'on pourrait peut-être y jouer *Tartuffe*.

÷ Si Molière attendait l'autorisation de jouer *Tartuffe*, c'était sans doute comme une réponse à son Premier placet, dans lequel, protestant contre les attaques du curé Roullé (voir au 1^{er} août et au 17 octobre), il souligne « quel intérêt [il a] à faire voir au public que [sa] comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit » :

Sire,

Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon siècle ; et comme l'hypocrisie, sans doute, en est un des plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, j'avais eu, Sire, la pensée que je ne rendrais pas un petit service à tous les honnêtes gens de votre royaume, si je faisais une comédie qui décriât les hypocrites et mît en vue comme il faut toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux-monnayeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistique.

Je l'ai faite, Sire, cette comédie, avec tout le soin, comme je crois, et toutes les circonspections que pouvait demander la délicatesse de la matière ; et, pour mieux conserver l'estime et le respect qu'on doit aux vrais dévots, j'en ai distingué le plus que j'ai pu le caractère que j'avais à toucher. Je n'ai point laissé d'équivoque, j'ai ôté ce qui pouvait confondre le bien avec le mal, et ne me suis servi dans cette peinture que des couleurs expresses et des traits essentiels qui font reconnaître d'abord un véritable et franc hypocrite.

Cependant, toutes mes précautions ont été inutiles. On a profité, Sire, de la délicatesse de votre âme sur les matières de religion, et l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable⁴⁵, je veux dire par le respect des choses saintes. Les tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté ; et les originaux enfin ont fait supprimer la copie, quelque innocente qu'elle fût, et quelque ressemblante qu'on la trouvât.

Bien que ce m'ait été un coup sensible que la suppression de cet ouvrage, mon malheur, pourtant, était adouci par la manière dont Votre Majesté s'était expliquée sur ce sujet ; et j'ai cru, Sire, qu'Elle m'ôtait tout lieu de me plaindre, ayant eu la bonté de déclarer qu'Elle ne trouvait rien à dire dans cette comédie qu'Elle me défendait de produire en public.

Mais malgré cette glorieuse déclaration du plus grand roi du monde et du plus éclairé, malgré l'approbation encore de M. le Légat et de la plus grande partie de MM. les Prélats, qui tous, dans les lectures particulières que je leur ai faites de mon ouvrage, se sont trouvés d'accord avec les sentiments de Votre Majesté ; malgré tout cela, dis-je, on voit un livre composé par le curé de Saint-Barthélemy, qui donne hautement un démenti à tous ces augustes témoignages. Votre Majesté a beau dire, et M. le Légat et MM. les Prélats ont beau donner leur jugement, ma comédie, sans l'avoir vue, est diabolique, et diabolique mon cerveau ; je suis un démon vêtu de chair et habillé en homme, un libertin, un impie digne d'un supplice exemplaire. Ce n'est pas assez que le feu expie en public mon offense, j'en serais quitte à trop bon marché ; le zèle charitable de ce galant homme de bien n'a garde de demeurer là : il ne veut point que j'aie de miséricorde auprès de Dieu, il veut absolument que je sois damné, c'est une affaire résolue.

Ce livre, Sire, a été présenté à Votre Majesté ; et, sans doute, elle juge bien elle-même combien il m'est fâcheux de me voir exposé tous les jours aux insultes de ces messieurs ; quel tort me feront dans le monde de telles calomnies, s'il faut qu'elles soient tolérées ; et quel intérêt j'ai enfin à me purger de son imposture et à faire voir au public que ma comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit. Je ne dirai point, Sire, ce que j'avais à demander pour ma réputation et pour justifier à tout le monde l'innocence de mon ouvrage : les rois éclairés comme vous n'ont pas besoin qu'on leur marque ce qu'on souhaite ; ils voient, comme Dieu, ce qu'il nous faut, et savent mieux que nous ce qu'ils nous doivent accorder. Il me suffit de mettre mes intérêts entre les mains de Votre Majesté, et j'attends d'elle, avec respect, tout ce qu'il lui plaira d'ordonner là-dessus.

÷ Commentaire sur ce texte :

◇ Le ton de ce placet est (se veut) grave. C'est un « employé » qui défend le sérieux de son travail.

◇ Cette plainte pour « persécution » n'est pas la première que Molière adresse au roi ; elle renouvelle celle(s) qu'il lui a faite(s) dans les semaines suivant l'interdiction, et dont Loret s'est fait l'écho dans sa Lettre du 24 mai.

◇ Le sens (le programme du *Tartuffe*) semble assez clairement indiqué par Molière : c'est « une comédie qui [décrie] (= dénonce en les ridiculisant) les hypocrites et [met] en vue... les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, les friponneries couvertes de ces faux-monnayeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistique ».

◇ Il existe de faux dévots (des dévots ridicules) comme il existe de fausses précieuses (des précieuses ridicules) et de faux cocus (des cocus imaginaires).

◇ Cette déclaration d'intention veut persuader que Molière se donne pour tâche, en tant qu'auteur, d'« attaquer les vices de [son] siècle »... ce qui ne paraît pas évident dans ses précédentes pièces. Le programme « *castigat ridendo mores*⁴⁶ » ne recoupe pas les déclarations du chevalier Dorante dans *La*

45. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694 : « Prenable. Qui peut être pris, qui n'est pas si fort qu'il ne puisse être pris. Il se dit proprement des villes et des places fortifiées. *Cette place est prenable. La citadelle n'est pas prenable.* Il se dit mieux dans la négative. *Cette ville n'était prenable que par cet endroit. Cette place n'est prenable que par la faim.* Il se dit aussi des personnes qui sont faciles et se laissent prendre aisément. *Cet homme n'est pas prenable par argent.* »

46. Cette devise latine est de Jean-Baptiste Santeul (1630-1697), « hymnographe officiel de l'Église gallicane ».

Critique de l'École des femmes, déclarations selon lesquelles l'essentiel est « de faire rire les honnêtes gens » et de « donner du plaisir ».

◇ Comparer ce texte avec le paragraphe consacré à *Tartuffe* dans la Relation officielle des fêtes de Versailles, qui paraîtra (qui est paru ?) en folio au cours du second semestre de l'année 1664 (sans achevé d'imprimer) et en format in-quarto le 31 janvier 1665 :

Le soir, Sa Majesté fit jouer une comédie nommée *Tartuffe*, que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites ; mais quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante, le Roi connut tant de conformité entre ceux qu'une véritable dévotion met dans le chemin du Ciel et ceux qu'une vaine ostentation des bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de mauvaises, que son extrême délicatesse pour les choses de la religion [« la délicatesse de votre âme sur les matières de religion », « le respect des choses saintes »] ne put souffrir cette ressemblance du vice avec la vertu, qui pouvaient être prises l'une pour l'autre (sic) ; et quoiqu'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, il la défendit pourtant en public [« cette comédie qu'elle me défendait de produire en public »], et se priva soi-même de ce plaisir, pour n'en pas laisser abuser à d'autres, moins capables d'en faire un juste discernement.

◇ Le terme « délicatesse », qui se lit par deux fois dans le placet, se lisait déjà dans l'article de la *Gazette* du 17 mai (« cette délicatesse qu'il [le roi] témoigne pour tout ce qui la regarde [l'Église]... ») et dans la Relation officielle.

◇ Le second paragraphe du placet, en particulier, semble répondre à ce que dit la Relation de la « conformité entre ceux, etc. »

◇ « Ce livre a été présenté à V.M. » : il faut comprendre « il a été offert », ce que traduit la dédicace de *L'Homme glorieux* au roi.

◇ Sur les faux-monnayeurs, voir au 23 août.

◇ « [...] j'attends [de V.M.]... tout ce qu'il lui plaira d'ordonner là-dessus » : cette phrase ne peut avoir d'autre sens que : J'attends que V.M. m'autorise à représenter le *Tartuffe*, pour « faire voir au public que ma comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit ».

◇ Tout, dans ce placet, et en particulier dans le deuxième paragraphe, suggère que la pièce que défend Molière est une pièce complète. Le propos peut se résumer en quelques mots : « J'ai tout fait pour que ma critique soit juste, mais en vain » ; Molière ne s'exprimerait pas ainsi, s'il pouvait arguer de l'inachèvement de sa pièce.

◇ La référence à la lecture du *Tartuffe* devant le légat (prévue pour le 9) indique que le placet a été présenté au roi après le 10 et peut-être avant le 23 (si l'hypothèse de Michaut citée plus haut est juste), donc à Vincennes. Ce serait l'explication des deux « voyages à Vincennes » dont il est question à la date du 5 septembre dans le second registre de La Thorillière.

◇ La lettre de Bonneuil à Lionne du 9 août nous apprend que Molière a bénéficié d'un congé d'une soirée pour aller lire son *Tartuffe* au légat à Paris. Il n'avait donc pas pu le faire au cours du séjour de ce dernier à Fontainebleau, sans doute parce que Louis XIV ne pouvait pas publiquement l'y autoriser.

◇ Deux personnes au moins, Bonneuil et Lionne, savent que Molière ment, quand il affirme qu'il a lu sa pièce aux prélats italiens. Mais ils ne sont sans doute pas les seuls ; on imagine mal, en effet, que Louis XIV ne se soit pas enquis des résultats d'une démarche qu'il avait proprement encouragée. C'est donc avec son accord que Molière peut prétendre qu'il a rencontré l'« approbation » de la délégation pontificale.

◇ Ladite approbation n'ayant pu être donnée qu'après le 28 juillet, jour de l'arrivée du légat à Fontainebleau, le curé Roullé ne pouvait matériellement pas en tenir compte dans un livre achevé d'imprimer le 1^{er} août.

◇ Pour que la protestation de Molière soit recevable et non entachée de mauvaise foi, il faut que *L'Homme glorieux*, achevé d'imprimer le 1^{er} août, ait été mis en vente, avec son supplément du *Roy glorieux*, quelques jours après le départ de la délégation pontificale.

◇ Ce placet, adressé à un lecteur-auditeur qui en connaît déjà la substance, est en réalité écrit pour le public, auquel Molière est ainsi autorisé à faire savoir que le roi n'a rien trouvé à redire au *Tartuffe*. Ce sera le cas de nouveau pour le second placet (voir au 8 août 1667).

◇ Molière n'a garde de parler d'approbation à propos de Louis XIV, mais la « glorieuse déclaration [du Roi] » est comme contaminée par « l'approbation encore » qui suit (du légat et des prélats).

◇ Le valet de chambre Molière n'hésite pas à suggérer (le mot est faible) que son maître s'est laissé circonvenir par des hypocrites (« les tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de V.M. ») ; autant dire que le roi n'a pas agi librement. Louis XIV ne s'y prendrait pas autrement s'il voulait faire savoir ce qu'il en est véritablement de cette « suppression » du *Tartuffe*.

◇ « Toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux-monnayeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistique » : une telle violence surprend, si elle est dirigée contre des individus précis et nommables (archevêque de Paris, président Lamoignon, abbé Roquette, prince de Conti et autres membres plus ou moins connus de la Compagnie du Saint-Sacrement) ; mais est-ce bien le cas ?

◇ « Il m'est fâcheux de me voir exposé tous les jours aux insultes de ces messieurs » : l'expression « ces messieurs », venant en conclusion du paragraphe sur Pierre Roullé, désigne donc les faux dévots (les « célèbres originaux » du placet d'août 1667) que Molière entend dénoncer dans sa pièce et dont le curé de Saint-Barthélemy est la caricature.

◇ Le légat et les prélats de sa suite sont implicitement donnés comme exemples de vrais dévots ; or, on se souvient de la manière dont d'Ormesson, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, les décrivait à la date du 5 août, ne faisant que « rire durant la messe, sans aucune attention ni décence ». On se souvient également de ce que le marquis de Bonneuil écrivait le 20 juillet, au sujet des impertinences qui circulaient dans Paris sur le compte du légat.

◇ Molière ne reviendra plus sur cette interdiction jusqu'au second placet, en août 1667 ; du moins sous son nom...

Lun 25 août 1664

- Fête de saint Louis.

- La *Gazette* du 30 signalera que ce jour-là, la reine fait ses dévotions à Vincennes ; Anne d'Autriche, quant à elle, vient les faire à Paris, en l'église des religieuses de Sainte-Marie, puis l'après-midi en celle des Jésuites de Saint-Antoine ; après quoi, elle va au Palais-Royal visiter le duc de Valois, fils de Monsieur et Madame.

- Registre de La Grange :

Lundi 25^{ème}. Une Visite chez Mr Moran, Mr
des requêtes, pour le mariage de Mr de Guiry. Reçu
25 louis d'or. *Thébaïde* et *Le Cocu* 275 l.
part 16 l. 10 s.

÷ Les deux pièces sont celles avec lesquelles s'est faite la réouverture de la veille.

÷ La part d'acteur est exactement la même que celle que La Grange a notée pour la représentation publique du 24 août.

÷ L'hôte de la troupe est Thomas III Morant, marquis du Mesnil-Garnier, maître des requêtes, intendant de Guyenne, Languedoc, Normandie et Touraine, marié à Catherine, fille de Jacques Bordier, sieur du Raincy et de Bondy, intendant des Finances, qui, en 1663, a vendu à Anne de Gonzague, princesse Palatine, le magnifique château du Raincy, construit par Le Vau et décoré par Le Brun.

÷ On peut imaginer que c'est leur fille qui, ce jour-là, épouse le sieur de Guiry.

÷ Dans son « *Épître* en vers aux deux reines » (voir au 1er septembre 1661), le comte de Saint-Aignan évoquait « un excellent repas » que « Morant, de Touraine et d'Angers intendant, / Avait fait préparer [pour le roi, près de Sorges] sous la fraîche ramée, / Sur une belle table et bien accompagnée ».

÷ L'intendant de Touraine Thomas Morant est sans doute resté en relation avec Saint-Aignan, gouverneur de Touraine depuis le 30 avril 1661, qui sera dédicataire, le 31 octobre suivant, de *La Thébaïde*, la tragédie jouée ce jour-là par la troupe de Molière en visite.

÷ Dans sa Lettre du 16 juin 1663, Loret évoque (v. 141-172) la visite faite par le cardinal Antoine Barberini à Arcueil, dans la maison de plaisance du « sieur Moran, homme d'honneur ».

÷ Qui est M. de Guiry ?

1) Peut-être André II de Guiry, dont les travaux de construction du château (à Guiry-en-Vexin), menés par Pierre Mansart-Delisle sur des plans dressés par son oncle François Mansart, s'achèveront au cours de l'année 1665.

- 2) Parmi les femmes de chambre françaises de la reine Marie-Thérèse citées dans *L'État de la France de 1665* [Paris, Besongne, 1665, I, p. 362], est nommée « Mademoiselle Guillori, présentement appelée Mademoiselle de Guiry ».
- 3) Enfin, je trouve dans L. Delavaud, *Le Marquis de Pomponne*, Paris, 1911, p. 254, que le 31 janvier 1692, André de Guiry, sieur de Saint-Victor et du Fay vendra son fief du Fay à un nommé Félix Dufour.

Mar 26 août 1664

- Dernière de la seconde série de représentations de *La Thébaïde* avec *Le Cocu imaginaire*.
R : 170 l. Part : 6 l. 5 s.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 59/91, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui mardi 26^e ~~juillet~~ [en surcharge] août à la
Thébaïde et le Cocu imaginaire en tout : 219 l.

Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Menus frais	8 s.
Déchet	1 l.
Pour les cochers de la visite (sic)	4 l.
À Mr du Croisy	6 l.

Part 6 l. 5 s.

~~Madame de Monglas (sic) doit 27 l. 10 s.~~ Rapporté.

Partagé de la visite (sic) chez M. Morant,
ci 16 l. 10 s.

Retiré par Mr de La Grange sur ce qui est
dû [rajout de la main d'Hubert] pour Crosnier 17 l.

Retiré par Mr Hubert les deux parts d'hauteur (sic).

- ÷ La pièce de Racine aura été jouée en tout seize fois, dont deux (au moins) en visite.
- ÷ De toute évidence, la troupe l'a défendue.
- ÷ Éditée en octobre (voir aux 3 et 31), elle sera reprise en public pour deux représentations, les 6 et 8 février 1665, juste avant la création du *Festin de Pierre*, puis pour deux représentations encore, les 17 et 19 avril 1665, enfin pour deux représentations, les 2 et 4 octobre, qui seront les dernières.

- Le même jour, sur ordre du roi, l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, accompagné du lieutenant civil Dreux d'Aubray et de 200 archers, fait déloger les religieuses de Port-Royal.

÷ Le père Rapin accuse Dreux d'Aubray [*Mémoires*, I, p. 162] de sympathie secrète pour Port-Royal.

÷ Le soir du même jour, probablement, s'il faut en croire Racine, Molière est invité à lire son *Tartuffe* dans un salon janséniste (chez Mme de Longueville, selon J.B. Rousseau, ou Mme du Sablé, selon Sainte-Beuve) :

C'était chez une personne qui, en ce temps-là, était fort de vos amies ; elle avait eu beaucoup d'envie d'entendre lire le *Tartuffe*, et l'on ne s'opposa point à sa curiosité. On vous avait dit que les jésuites étaient joués dans cette comédie ; les jésuites, au contraire, se flattaient qu'on en voulait aux jansénistes. Mais il n'importe : la compagnie était assemblée, Molière allait commencer, lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, qui dit tout bas à cette personne : « Quoi, Madame ! vous entendrez une comédie, le jour que le mystère de l'iniquité s'accomplit ? ce jour qu'on nous ôte nos mères ? » Cette raison parut convaincante : la compagnie fut congédiée, Molière s'en retourna, bien étonné de l'empressement qu'on avait eu pour le faire venir et de celui qu'on avait pour le renvoyer...

÷ Ces lignes sont extraites de la *Lettre aux deux apologistes de l'auteur des Hérésies imaginaires*, *Ceuvres* de Racine, GEF, IV, p. 332. Ce texte, qu'on peut dater de 1666, n'a été publié qu'en 1722, dans une édition des *Ceuvres* de Nicolas Boileau.

Mer 27 août 1664

Jeu 28 août 1664

- Fête de saint Augustin.

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte de Charles Savreux, « au pied de la Tour Notre-Dame, à l'enseigne des Trois Vertus », *La Vie de Saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople et docteur de l'Église*, in-quarto, 907 p.

- ÷ Le privilège, signé Le Conte, a été donné le 14 janvier 1664 au sieur Ménart, anagramme de (Godefroy) Hermant.
- ÷ Sur les circonstances de l'écriture de ce livre, voir Adrien Baillet, *La Vie de Godefroy Hermant*, Amsterdam, 1717, p. 90 et suivantes.

Ven 29 août 1664

- *L'Étourdi*. R : 146 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 60/93, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui vendredi 29 ^e août à l'Étourdi	146 l.
Frais ordinaires	58 l. 10s.
Soldats	15 l. 15 s.
Menus frais	4 s.
Pour un mémoire de Craunier	3 l.
Pour des marquis [rajout :] assistants	1 l. 10 s.
À François	5 l. 10 s.
À Prouost [Prévost] sur ce qui lui est dû	27 l. 10 s.
À Craunier achevé de payer	8 l.

Part 3 l.
Rapporté les 27 l. 10 s. de Mme de Monglas (sic) données à
Mr de Molière qu'on lui devait.

÷ Ces assistants (c'est-à-dire figurants) se retrouveront dans la mention du 31 août pour le même *Étourdi*.

- Le même jour, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [65] :
Nous vivons ici dans la plus grande douceur du monde. J'ai fait venir des comédiens pour divertir notre jeunesse les jours qu'il ne fait pas beau temps, car, pour ceux-là, on va à la chasse et à la promenade.

Sam 30 août 1664

- Loret achève sa Lettre du jour sur une nouvelle qui, pour être « bonne », n'en est pas moins « laide et tragique » (v. 242-256) :

Bourgeois ennemis des filous,
Aujourd'hui réjouissez-vous ;
Voyageurs, marchands, demoiselles,
Vous saurez pour bonnes nouvelles
Qu'un officier nommé Desgrès,
En ayant du roi l'ordre exprès,
A, par ses soins et vigilance,
Pris douze brigands d'importance,
Qui volaient de nuit et de jour,
Sans respect, les grands de la cour,
Qui souvent passaient sous les pattes
De ces gens pires que pirates
Et dont, renversés sur le dos,
On brisera dans peu les os.

Dim 31 août 1664

- *L'Étourdi*. R : 296 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 61/95, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 31 ^e et dernier août à L'Étourdi	296 l.
Reçu	
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Menus frais	2 l. 10 s.
Semaine de Crosnier (sic)	3 l. 5 s.
Assistants	1 l. 10 s.
Pour avoir fait monter des coffres à Monsieur Duparc	15 s.
À Prévost pour le reste de ses journées	5 l. 10 s.
À Messieurs de La Thorillière et Hubert	3 l.
Pour achever de payer un orfèvre pour Mr. Racine	24 l.
Pour une charité	1 l. 10 s.

Part 12 l. 10 s.

À Monsieur de La Grange 3 l.

[Rajout de l'écriture de La Thorillière :] Rapporté par Monsieur Hubert 348 l. à quoi ont monté

les deux parts d'hauteur (sic) de la Thébayde (sic).

- Le même jour, Blumenthal assiste, à l'Hôtel de Bourgogne, à une représentation des *Amours d'Angélique et de Médor*, tragi-comédie de Gabriel Gilbert.

Lun 1 septembre 1664

- Au début de ce mois, Boileau compose un « Discours au roi », dans lequel il attaque les bigots, qui craignent « *Tartuffe* et Molière » :

Je vais de toutes parts où me guide ma veine,
 Sans tenir, en marchant, une route certaine,
 Et sans gêner ma plume en ce libre métier,
 Je la laisse au hasard courir sur le papier.
 Le mal est qu'en rimant, ma Muse, un peu légère,
 Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire.
 C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps,
 Qui, tout blancs au dehors, sont tout noirs au dedans.
 Ils tremblent qu'un censeur, que sa verve encourage,
 Ne vienne en ses écrits démasquer leur visage,
 Et, fouillant dans leurs mœurs en toute liberté,
 N'aille du fond du puits tirer la vérité.
 Tous ces gens éperdus, au seul nom de satire,
 Font d'abord le procès à quiconque ose rire.
 Ce sont eux que l'on voit, d'un esprit insensé,
 Publier dans Paris que tout est renversé,
 Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace
 De jouer des bigots la trompeuse grimace ;
 Pour eux un tel ouvrage est un monstre odieux :
 C'est offenser les lois, c'est s'attaquer aux cieux.
 Mais bien que d'un faux zèle ils masquent leur faiblesse,
 Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse.
 En vain, de cent défauts leur esprit revêtu
 Se couvre du manteau d'une austère vertu :
 Leur cœur, qui se connaît et qui fuit la lumière,
 S'il se moque de Dieu, craint *Tartuffe* et Molière.

÷ L'occasion de ce poème est peut-être l'anniversaire de Louis XIV, né le 5 septembre 1638. Dans son édition des *Premières satires de Boileau*, Lille, 1941, Antoine Adam énumère, page 109, les raisons qui l'amènent à dater précisément ce texte de la fin de l'été 1664.

÷ On trouve ici déjà, dans les deux derniers vers, l'esquisse (ou la reprise ?) du mot prêté à Condé par Molière dans la Préface du *Tartuffe* :

[...] la comédie de Scaramouche joue le Ciel et la religion, dont ces messieurs-là ne se soucient point ; mais celle de Molière les joue eux-mêmes, c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir.

÷ C'est de cette période aussi qu'Antoine Adam [*Les Premières Satires de Boileau*, Lille, 1941, p. 141-142] date la rédaction du manuscrit de la Satire I du même Boileau, dans lequel on lit :

On a beau se flatter d'un mérite inutile,
 Le plus heureux l'emporte, et non le plus habile,
 Et parmi cet amas de tant de grands esprits,
 Un Racine, un Ménage auront les premiers prix.
 On verra préférer, d'une erreur sans pareille,
 Le plus sot au plus docte, et Boyer à Corneille.

- Ce jour-là on célèbre à l'église Saint-Eustache le mariage de Giacinto Bandinelli (comédien de la troupe italienne sous le nom de *Valerio*) avec Jeanne-Marie Le Poulain.

÷ À la mi-février 1665, il jouera et dansera aux côtés de son camarade Jean-André Zanuzzi (Ottavio) le rôle d'un « valet innocent » dans *La Réception faite par un gentilhomme de campagne*, mascarade comique donnée au Palais Royal.

Mar 2 septembre 1664

- *Sertorius* et *Gros René jaloux*. « Un four », note La Grange, qui ne donne pas de recette.

- ÷ Il n'y a pas d'entrée sous cette date dans le Second registre de La Thorillière, lequel passe directement du f° 61/95 au f° 62/97.
- ÷ Si l'on en croit la mention « Pour l'affiche du jour précédent qu'on ne joua point » dudit Second registre à la date du 5, ce « four » signifie qu'on n'a pas joué.
- ÷ On n'a pas joué, mais le 5 on paie tout de même 5 l. 10 s. « pour des soldats du jour précédent ». Comment lire cette information ?
- ÷ Peut-on penser que la troupe est allée jouer ou lire à Vincennes ? Ou bien n'est-ce qu'une dette ?
- ÷ Gros-René est René Duparc (qui mourra le 28 octobre). Il est donc probable que Molière ne joue pas dans ces deux ou trois représentations où aucune de ses œuvres n'est représentée, c'est-à-dire jusqu'au 12 septembre.
- ÷ Cela pourrait s'expliquer par les allers et retours de Paris à Vincennes signalés par La Thorillière au 5.

Mer 3 septembre 1664

Jeu 4 septembre 1664

- La *Gazette* du 6 rapportera :

Le 4 du courant, la maréchale de La Mothe[-Houdancourt] prit possession, avec applaudissement de toute la cour, de la charge de gouvernante de Mgr le Dauphin, dont le roi a voulu honorer son mérite.

Ven 5 septembre 1664

- 26^e anniversaire de Louis XIV.

- *Sertorius* et *Gros René jaloux*. R : 112 l. [= 150 places de parterre à 15 sols] Part : Néant.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 62/97, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 5 août septembre	
à Sertorius et la Jalousie du (sic) gros René	
Reçu	112 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Menus frais	2 l.
Pour deux voyages de carrosses pour Vincennes	16 l.
Pour les soldats du jour précédent	5 l. 10 s.
À Crosnier	1 l. 10 s.
Pour l'affiche du jour précédent qu'on ne joua point	9 l. 4 s.
Retiré par Monsieur Duparc quatre livres dix sols.	[mention biffée]

[La mention de la part d'acteur est absente.]

÷ L'importance de la somme, 16 livres, donne à penser que c'est toute la troupe, soit quelque quatorze personnes, qui s'est déplacée. Monval [*Chronologie*] interprète les entrées marquées d'un astérisque comme le signe d'une représentation privée.

÷ Voir la même mention au 10 octobre. Mais alors les deux voyages de carrosse pour Vincennes ne coûteront que 13 l. 4 s., et l'affiche extraordinaire ne coûtera que 4 l.

÷ Voir au 14 septembre : les deux voyages de carrosses coûteront 18 l. 10 s.

÷ Voir une explication possible de ces voyages au 24 août.

- Ce jour-là, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [67] :

Madame ira dans sept ou huit jours à Villers-Cotterêts pour trois semaines. Le roi ira l'y voir et la Reine mère aussi ; ils n'y en demeureront que deux, et la jeune reine ne bougera de Vincennes.

÷ Il semble que, à cette date, on prévoit un voyage *commun* d'Anne d'Autriche et de Louis XIV à Villers-Cotterêts, pour une durée très courte : deux jours. Le 12 septembre, Condé parlera de trois ou quatre jours, et le 17 de quatre ou cinq jours.

Sam 6 septembre 1664

Dim 7 septembre 1664

- *Sertorius* et *Gros René jaloux*. R : 245 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 63/99, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 7 ^e septembre	
à Sertorius et la Jalousie du gros René	
Reçu	215 (sic) l.

Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Menus frais	1 l.
Semaine de Crosnier	3 l.
Rapporté cent dix solz (sic) de Monsieur le comte de Guiche.	
À Monsieur de La Grange	1 l. 10 s.
Part	10 l.

Lun 8 septembre 1664

- Fête de la Nativité de Notre-Dame.

÷ La *Gazette* du 13 rapportera :

Le 8, fête de la Nativité de la Vierge, la Reine mère, qui s'était retirée au Val-de-Grâce dès le jour précédent, y fit ses dévotions et entendit le sermon que le père Victorin, religieux pénitent du couvent de Nazareth, y fit avec satisfaction de son auditoire.

- Signature du contrat de mariage entre Jacques Rohault et Geneviève Clerselier.
- Le même jour, à l'église Saint-André-des-Arts, est baptisée Marie-Geneviève, fille de Christophe Contugi, dit l'Orviétan, et de Roberte Richard.

Mar 9 septembre 1664

- *L'Héritier ridicule* [et *Le Médecin par force*, selon La Thorillière II, f° 64]. R : 128 l. Part : 3 l. 15.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 64/101, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 9^e septembre
à L'Héritier ridicule et Le Médecin
par force
Reçu 323 l.

Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Menus frais	1 l. 10 s.
Part	3 l. 15 s.

Mer 10 septembre 1664

- 26^e anniversaire de la reine Marie-Thérèse.

- Suite de la *Gazette* du 13 :

Le roi, qui veut faire reflourir tous les beaux arts, ayant établi une Académie pour ceux de la peinture et de la sculpture, le sieur Colbert s'y trouva le 10 de ce mois de la part de S.M., et, après avoir entendu le rapport de la Compagnie sur les tableaux et bas-reliefs que les étudiants y avaient présentés pour mériter les prix que Sadite Majesté avait ordonnés, il distribua des médailles d'or du portrait du roi à ceux qui avaient le mieux réussi.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Guillaume de Luyne, Thomas Jolly et Louis Billaine, un recueil de « *Poésies diverses du sieur Furetière*, seconde édition augmentée et corrigée ».

÷ Le privilège, signé Guitonneau et daté du 26 août, est accordé pour dix ans à l'auteur, désigné comme avocat.

÷ L'ouvrage s'ouvre sur une « Épître dédicatoire à tous mes amis », dans laquelle Furetière semble bien faire allusion à l'interdiction du *Tartuffe* :

[...] Je puis dire d'abord que cet ouvrage vous doit sa naissance, que vous m'avez excité à le faire, que vous l'avez corrigé et redressé en beaucoup d'endroits, et que vous m'avez enfin obligé de lui faire voir le jour. Je dirais aussi volontiers que vos noms célèbres seraient les protecteurs de mon livre et paraîtraient sur son frontispice pour faire peur à l'Envie. Mais j'ai reconnu que *cette méchante Envie n'est pas si peureuse qu'on dirait bien*, et qu'elle s'apprivoise et s'accoutume à la vue des noms illustres, *puisqu'elle mord et déchire impudemment des ouvrages qui ont paru au jour sous la protection et la sauvegarde des prélats, des princes et des Mécènes modernes*. C'est pourquoi je n'ai pas cru être obligé de mettre vos noms, vos surnoms et vos qualités au titre de cette lettre.

Jeu 11 septembre 1664

- Monsieur et Madame partent pour leur résidence de Villers-Cotterêts. Loret rend compte de ce départ dans sa Lettre du 13 (v. 133-156).

Ven 12 septembre 1664

- *L'École des maris*, « seule », note La Grange. R : 177 l.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [f° 65/103, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 13 ^e (sic) septembre	
à L'École des maris	
Reçu	177 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Menus frais	15 s.
À Crosnier (sic) pour frais	1 l. 10 s.
À César	5 l.
Part	7 l.
 - Retiré par Monsieur du Parc cinquante solz (sic).
 - ÷ Si l'hypothèse formulée au 2 septembre est juste, Molière remonte ce jour-là sur scène après une absence de quatre représentations.

- Ce jour-là, le duc d'Enghien écrit de Chantilly à la reine de Pologne [68] :

Le voyage de Monsieur et de Madame à Villers-Cotterêts est rompu, à cause qu'elle s'est trouvée mal, si bien que le roi, qui y devait aller, ne bougera de Vincennes. On croit que la cour y sera encore un mois avant que de retourner à Paris.
- ÷ Ce même jour, le prince de Condé écrit de Paris à la même [69] :

Monsieur et Madame avaient différé leur voyage à Villers-Cotterêts, mais enfin ils se résolurent hier de partir. La Reine mère y ira lundi [15], et le roi de lundi en huit jours [22]. Je crois que le voyage du roi sera court et qu'il n'y sera que trois ou quatre jours. [...]

Un Italien alla hier trouver M. de Charost⁴⁷ avec un billet de M. de Saint-Aignan qui le pria de le servir dans une affaire qu'il avait auprès de Mme d'Aiguillon ; cet homme, après lui avoir parlé d'une affaire de nulle importance, le tira à part et lui dit qu'il venait lui faire une proposition pour tirer M. Fouquet, qui est son beau-père, de la Bastille et le faire sauver. Charost fit arrêter cet Italien et le mena au roi. Le roi a fort loué l'action de Charost ; le reste du monde en parle diversement ; il y en a même qui disent qu'il a cru que c'était un homme envoyé par ses ennemis pour le faire donner dans un piège, et par là lui faire ôter sa charge par le roi ; et même des gens croient que M. de Saint-Aignan aurait pu contribuer à cela ; je ne voudrais pas le croire, mais la chose est prise ici suivant qu'on est ami ou ennemi de M. de Saint-Aignan.
- ÷ Dans une lettre du 19 à la même Marie de Pologne [71, note], le duc d'Enghien racontera l'histoire avec quelques détails supplémentaires :

[...] On est présentement à savoir qui est cet homme ; on l'a demandé à Saint-Aignan, qui a répondu qu'il ne le connaissait pas ; que, comme il l'avait recommandé à M. de Charost, il lui avait été recommandé par un autre, qu'il a nommé et qui est un poète que je ne connais pas...

Sam 13 septembre 1664

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale (v. 85-132) la création de l'Académie royale de peinture et de sculpture, dont Colbert est nommé protecteur.

Dim 14 septembre 1664

- *L'École des maris*. R : 170 l.
 - ÷ Comme l'avant-veille, cette « petite pièce » en trois actes est apparemment jouée seule. Ce fut déjà le cas une fois déjà, le 21 octobre 1662, devant le roi, au Louvre.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [f° 66/105, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 14 septembre	
à L'École des maris	
Reçu	170 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.

47. Armand de Béthune, marquis de Charost, fils du duc Louis et gendre de Fouquet.

Soldats	15 l.
Menus frais [rajout :] à Crosnier	2 l. 10 s.
Semaine de Crosnier	3 l.
À César	15 s.
Pour deux voyages de carrosses	18 l. 10 s.
Rapporté par Monsieur Du Parc	
Sept livres et on lui doit de reste	
cinquante solz cent solz (sic)	

Part 6 l.

÷ À quoi correspondent ces deux voyages à Vincennes ?

- Ce jour-là, selon les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* [p. 235], l'assemblée fut encore tenue chez M. de La Chapelle[-Pajot]. On y traita beaucoup d'affaires à l'ordinaire, on y lut plusieurs lettres des compagnies des provinces et l'on en résolut les réponses. On résolut de faire exhorter une personne de capacité de ne rien écrire contre la comédie de *Tartuffe*, et l'on dit qu'il valait mieux l'oublier que de l'attaquer, de peur d'engager l'auteur à la défendre.
 - ÷ Pourquoi une personne de capacité écrirait-elle quelque chose contre *Le Tartuffe* à cette date, sinon parce que le Premier placet de Molière au roi vient d'être connu ?
 - ÷ Pourquoi, au fond, cette décision des membres de la CSS ne concernerait-elle pas *Le Roi glorieux* de Pierre Roullé, ou sa possible suite ?
 - ÷ On a évoqué la possibilité que cette « personne de capacité » soit le prince de Conti ; mais l'expression ne me semble pas pouvoir lui être appliquée. À cette date, Conti est depuis plusieurs semaines au château de Noisy, où, s'il faut en croire le témoignage de son aumônier Joseph de Voisin (voir au 27 septembre), il rédige son *Traité de la Comédie*, tout en polémiqueant avec le Père Deschamps, son ancien régent de philosophie du collège de Clermont.
 - ÷ Pour Raoul Allier [*La Cabale des dévots*, Paris, 1902, p. 402], la « personne de capacité » dont il est question est le « sieur de Rochemont » qui publiera en avril 1665 les *Observations sur une comédie de Molière intitulée Le Festin de Pierre*. Je n'en crois évidemment rien...
 - ÷ Voir à ce sujet la lettre que Pierre Bayle écrira à son père, le 29 octobre 1674 [*Correspondance inédite*, 1890, p. 70] :

C'est plutôt fureur que courage que d'attaquer un comédien de la force de Molière, et la partie est toujours mal faite, quand il la faut soutenir contre un homme qui vous peut mettre en comédie, la plus mortelle sauce qui soit. Un comédien a de grands avantages, et riche tant qu'il vous plaira, il ne fait quartier à personne, non plus que ces plaisants vagabonds et non domiciliés qui gagnent leur vie en bouffonnant.
 - ÷ Voir également au 17 septembre, la note sur la publication de *l'Augmentation de l'histoire romaine*, traduite par Michel de Marolles.

Lun 15 septembre 1664

- Anne d'Autriche quitte Vincennes pour Villers-Cotterêts. Voir au 18 la Lettre de Loret du 20, et la *Gazette* du 27 [935] :

Le 15, la reine mère alla de Vincennes à Villers-Cotterêts, où Monsieur et Madame étaient allés dès la semaine passée. Sa Majesté fut, sur le route, reçue à Dammartin par le sieur Tubeuf, président de la Chambre des Comptes, qui la traita à dîner avec beaucoup de magnificence.

Mar 16 septembre 1664

- Relâche inexplicable au Palais-Royal. Dans son Registre, La Grange passe directement du dimanche 14 à la note sur le voyage de Villers-Cotterêts.
 - ÷ Ce relâche du 16 sera suivi d'un autre, le vendredi 19. Souvent, dans un cas semblable, La Grange note « Interruption », ou, lorsqu'il s'agit d'un jour seulement, « On ne joua pas », ou encore « Néant » ; ici, il n'écrit rien, comme s'il avait tout simplement omis quelque chose ou fait une erreur de date concernant le voyage.
 - ÷ Hypothèse : la troupe ne serait-elle pas partie pour Villers-Cotterêts quatre ou cinq jours plus tôt que La Grange et La Thorillière ne le consigneront, de manière quasi semblable, dans leurs registres respectifs ? Dans ce cas, elle aurait pu jouer devant Anne d'Autriche.
 - ÷ Certes, mais dans sa note du 20, La Grange précise que la troupe a été au voyage pendant huit jours. Voir à cette date.

Mer 17 septembre 1664

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit de Vincennes à la reine de Pologne [70] :
 Nous sommes venus, mon fils et moi, faire un tour ici pour régler la maison du roi ; nous l'avons fait d'une manière dont le roi en a été content (sic). Il [= mon fils] s'en est retourné ce matin à Chantilly voir sa femme qui y prend des eaux. Je suis demeuré ici pour un jour ou deux pour quelques autres petites affaires domestiques que j'ai, et après je les irai trouver et nous y passerons le reste du beau temps. La Reine mère est allée à Villers-Cotterêts et en reviendra demain.

- Le même jour sont achevés d'imprimer, pour le compte des libraires Nicolas de La Coste, Guillaume de Luyne, Jean Guignard fils, Étienne Loyson et Claude Barbin, les deux volumes d'une *Augmentation de l'Histoire romaine, tirée de divers auteurs anciens et modernes. De la traduction et de la composition de M. de Marolles, abbé de Villeloin*.
 - ÷ Le premier volume, dédié à l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, est imprimé en vertu d'un privilège de dix ans, signé Olier, accordé le 4 février 1663 à « Antoine Estienne, l'un des imprimeurs ordinaires de Sa Majesté » ; le second volume, dédié « À Monsieur le comte de Béthune, chevalier des Ordres du Roi et chevalier d'honneur de la Reine », et beau-frère du duc de Saint-Aignan, paraît en vertu d'un privilège de dix ans, signé Guitonneau, accordé le 10 septembre 1664 (une semaine avant l'achèvement d'imprimer) à Guillaume de Luyne.
 - ÷ Dans les deux épîtres, Marolles fait état des difficultés qu'il rencontre à obtenir la permission d'imprimer sa traduction de la Bible.
 - ÷ La préface du tome premier s'achève sur ces mots :
 Je ne dirai rien ici de la suite ni du mérite de cet ouvrage, s'il y en a quelqu'un : ceux qui écrivent beaucoup, et qui pourraient même bien écrire, de matières très solides et très importantes, ne sont pas toujours en possession d'en être crus. Quelques-uns même, avec toute leur élégance et toutes les belles vérités qu'ils débitent en l'une et en l'autre langues, sont non seulement négligés, mais ils sont encore inconnus dans un siècle aussi éclairé et aussi savant que le nôtre, sous le règne de l'un des plus grands rois qu'ait eus cette monarchie depuis son origine. Tant il y a de répugnance et de contrariété pour tout ce qui porte, en certain genre, le caractère d'une vertu sincère et d'une excellente érudition.
 - ÷ Marolles fait assez clairement allusion aux pensions royales des années 1663 et 1664, lui-même, ennemi de Chapelain qui a dressé la liste des bénéficiaires, n'ayant rien reçu. L'allusion finit de s'éclairer à la lecture de la citation qui clôt le volume : « *Homines enim eruditos, & sobrios, ut infaustos & inutiles vitant : & distributionibus solemnium sportularum quosdam inserunt subditios, ignobiles, & obscuros* », citation de l'historien latin Ammien Marcellin, sur la traduction duquel Marolles travaille alors, et qu'il rendra ainsi en 1672 :
 Car pour les personnes modestes et qui sont d'une grande capacité, on les évite comme des misérables et des gens inutiles, et [à] la distribution des pensions célèbres, ils admettent des gens obscurs et de nulle considération.
 - ÷ Qui sont ces pensionnés « *subditios, ignobiles & obscuros* » et pourquoi bénéficient-ils des largesses du prince ? Marolles, qui a son idée, n'hésite pas à revenir à la charge à la fin de l'« Avertissement pour servir de conclusion » au second volume :
 Ceux qui se sont offensés de ce que j'ai ci-devant écrit, sur la fin de la page 456 de ma petite *Histoire de France*, en parlant de M. C. [Colbert], sous prétexte que je n'y flatte pas indignement les personnes qui sont en autorité, ne sont peut-être pas bien entrés dans ma pensée. Il est vrai que je n'y fais point de bassesse pour y prostituer des louanges excessives que la gravité de l'Histoire ne souffre pas ; mais je n'y blâme aussi qui que ce soit, et je pense écrire partout la vérité, dont on peut tirer du profit. Car je sais bien que comme il y a de belles vérités, il y en a aussi quelquefois de si laides que ce serait une grande imprudence de ne les pas dissimuler.
 Je pourrai instruire quelque jour le public du sujet pour lequel, parmi les gens de lettres qui travaillent, on en a préféré quelques-uns qui font peu de choses à d'autres qui composent des ouvrages considérables ; car je pense le savoir assez bien pour parler de cette fatalité aveugle qui semble présider en la plupart des choses d'ici-bas.
 - ÷ Or, cet avertissement suit directement une « Addition pour le roi très chrétien » [p. 567 et suivantes], écrite dans les derniers jours du mois d'août (Marolles y rend compte longuement de la bataille de Saint-Gotthardt) et qui s'achève sur ces lignes (je souligne) :
 Après cela, ceux qui, pour se signaler davantage, s'efforcent de paraître ingénieux pour *déshonorer* leur propre nation, et qui font tomber des blâmes outrageux sur *des personnes d'une haute vertu et de beaucoup de mérite*, pour flatter des puissances qui ne leur en savent point de gré, ne travaillent pas en cela, sans doute, dans les bonnes intentions du roi, qui se glorifie de commander à une nation valeureuse et polie.

Mais il ne faut pas essayer de leur répondre, il ne s'en faut pas fâcher, ce serait une peine inutile, et ceux-là s'enveloppent eux-mêmes assez dans le blâme qu'ils attribuent aux autres, quoiqu'ils pensent bien s'en distinguer par une grande suffisance. Sans mentir, *les singes seront toujours singes*, selon l'ancien proverbe. Il y en a en tout temps et en tout pays ; les honnêtes gens, qui sont toujours en plus petit nombre que les autres, seront aussi toujours raisonnables et prendront en bonne part, pour l'amour de la patrie, cette petite digression qui se trouve sous la plume en finissant cet ouvrage.

÷ On dirait bien que Marolles vise ici Molière ; peut-être même accuse-t-il l'auteur du *Tartuffe* d'avoir voulu ridiculiser l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe ; voir le début de l'épître dédicatoire du tome premier : « Ce n'est pas seulement pour rendre les honneurs qui sont dus à votre vertu, ni à ce rare mérite qui vous a élevé sur le siège de la première église de France... »

÷ « Pour flatter des puissances qui ne leur en savent point gré » : ne serait-ce pas Colbert ? Voir ci-dessus : « je n'y flatte pas indignement les personnes qui sont en autorité ».

◇ Le 22 janvier précédent, la troupe de Monsieur est allée jouer *Les Fâcheux* et *Le Grand Benêt de fils* chez le frère de Colbert : Charles de Croissy, maître des requêtes. Deux mois et demi plus tard, le 1^{er} décembre 1664, elle donnera *L'École des femmes* et *L'Impromptu de Versailles* « chez M. Colbert », c'est-à-dire chez le ministre lui-même.

◇ En août 1667, celui-ci s'informerait auprès de son bibliothécaire Baluze sur les possibilités d'annuler le mandement de Péréfixe concernant *Tartuffe*.

÷ Les mots « Il ne faut pas essayer de leur répondre, il ne s'en faut pas fâcher, ce serait une peine inutile » semblent faire écho à la résolution prise, le 14 septembre, par la Compagnie du Saint-Sacrement, « de faire exhorter une personne de capacité de ne rien écrire contre la comédie de *Tartuffe*, [parce] qu'il valait mieux l'oublier que de l'attaquer, de peur d'engager l'auteur à la défendre ».

÷ Tel autre extrait du texte de Marolles pourrait infirmer mon hypothèse ; voir, à la page 363 du tome II, ces lignes qui disent déjà ce que diront celles de l'Addition de la page 567 et qui ne semblent pas pouvoir s'appliquer à Molière :

Les Français ne sont pas si dignes de blâme que quelques-uns, sans les bien connaître, leur ont voulu reprocher d'être un peu inconstants. Ils ne le sont pas plus que les autres nations, et il n'y en a pas une seule qui se puisse glorifier d'une constance si noble et si généreuse, quoiqu'il faille avouer aussi qu'il n'y en a pas une seule qui ait davantage de mauvais citoyens, lesquels, manquant de respect et d'amour pour leur chère patrie, sont les premiers à la déshonorer par de très mauvais sentiments et par des discours aussi pernicieux à l'avantage des étrangers. Car ces gens-là font les capables et se persuadent qu'ils ont trouvé une belle invention pour se distinguer de tous les autres. Mais par malheur pour eux, ils ne sont pas si rares ni si singuliers qu'ils se l'imaginent, et ils font bien voir par leur propre expérience qu'en quelque lieu que ce soit de la terre, le nombre des fous est toujours bien plus grand que celui des sages. Car c'est bien en ce sens-là qu'il faut demeurer d'accord que nous ne manquons pas de gens qui se louent trop ou qui se blâment eux-mêmes comme des insensés.

÷ Tout bien pesé, il s'agit sans doute de Samuel Sorbrière, avec qui Marolles a été assez lié au cours des années 1655-1660, au point de publier, dans le second volume de ses *Mémoires*, trois « discours sceptiques » de Sorbrière : ce dernier a publié, au cours du mois de février sans doute, une *Lettre à un ami sur la difficulté que les jansénistes font de signer le formulaire dressé par l'Assemblée générale du clergé de France* [BNF : LD4-364]. Voir au 29 janvier 1664.

÷ Il vient de faire paraître également, chez Louis Billaine, sa *Relation d'un voyage en Angleterre, où sont touchées plusieurs choses qui regardent l'état des sciences et de la religion, et autres matières curieuses* ; laquelle relation, dédiée au Roi, a été ou sera rééditée au cours de la même année, chez Thomas Jolly, précédée de l'Arrêt du Conseil d'État rendu contre ce livre le 9 juillet 1664.

Jeu 18 septembre 1664

• Anne d'Autriche est de retour à Vincennes.

÷ Les historiens s'accordent à penser qu'elle n'a pas voulu cautionner par sa présence les amours de son fils aîné et de Mlle de La Vallière. Mais on peut aussi bien faire l'hypothèse que Louis XIV et sa mère se sont relayés pour que Marie-Thérèse, enceinte, ne reste pas seule à Vincennes.

÷ Dans sa Lettre du 20, Loret écrira (v. 7-38) :

Cette princesse sans seconde,
La meilleure reine du monde,

La mère du meilleur des rois
 (J'en jurerais plus de cent fois),
 Le premier jour de la semaine
 Partit tout exprès de Vincennes,
 Pour, en carrosse de relais,
 Aller droit à Villers-Cottrais,
 Avec elle ayant mainte femme,
 Pour y voir Monsieur et Madame,
 Qui dans cet aimable séjour
 Tiennent présentement leur cour.
 Il ne faut pas qu'on me demande
 Si la joie alors y fut grande ;
 Car comme cette Majesté
 A de l'amour en quantité,
 Des douceurs, des bontés extrêmes,
 Pour ses fils et pour ses brus mêmes,
 Outre cent et cent petits soins,
 Ses fils et ses brus n'ont pas moins
 Ni de tendresse naturelle,
 Ni de bienveillance pour elle.
 Après mille bons traitements,
 Devoirs, respects et compliments,
 Cette obligeante et bonne reine
 Dès jeudi revint à Vincennes ;
 Et notre Sire, après cela,
 Qui pour courir par-ci par-là
 Est toujours prompt, alerte et souple,
 Doit aussi voir ce charmant couple ;
 Mais après plusieurs gens je dis
 Que ce ne sera que lundi.

÷ Ce retour sera confirmé par la *Gazette* du 27 [960].

÷ La reine mère aura donc passé trois soirées et deux journées pleines à Villers-Cotterêts.

Ven 19 septembre 1664

- Relâche inexplicé au Palais-Royal.

Sam 20 septembre 1664

- Sous la mention du 14, La Grange note, dans son Registre [mention portée en retrait négatif] :

La Troupe est partie pour Villers-Cotterêts le samedi vingt^{me} septembre et est revenue le 27^{me} dudit mois a été pendant huit jours au voyage. Par ordre de Monsieur. On y a joué Sertorius et Le Cocu I. / l'École des maris et l'Impromptu / Δ la Thébaïde / les Fâcheux / Δ et les trois premiers actes du *Tartuffe*. La troupe a été nourrie. Reçu : 2000 l.

Part..... 138 l. 7 s.

÷ La note du Second registre de La Thorillière (page de gauche, 67v^o) semble reproduire presque littéralement celle de La Grange, à moins que ce ne soit l'inverse :

Nous sommes partis le samedi 20^e septambre (sic) pour Villers-Cotterêts, et nous sommes revenus le samedi 27^e septembre ensuivant, et nous avons reçu 2000 livres et partagé chacun 138 l. 7 s.

÷ Ces 138 livres pour l'équivalent de trois représentations donnent une moyenne de 46 livres.

÷ Pourquoi la précision « a été pendant huit jours au voyage » ? On n'en trouve pas de semblable dans les notes concernant les autres voyages...

÷ Le voyage étant assez long, il est peu probable que la troupe ait joué le 20. Il semble donc bien qu'elle a été convoquée pour l'anniversaire de Monsieur et le séjour du roi. À moins que... voir au 16.

÷ Si l'on exclut le 20 (voyage aller) et le 27 (voyage retour), on obtient six jours de présence, donc six soirées ou après-midis de spectacle possibles.

÷ À lire La Grange, les représentations se décomposent ainsi, dans un ordre qui n'est pas nécessairement celui suggéré par la note :

1) *Sertorius* [de Corneille], suivi du *Cocu imaginaire* [de Molière] ;

2) *L'École des maris* [de Molière], suivie de *L'Impromptu de Versailles* [de Molière] ;

- 3) *La Thébàide* [de Racine] seule ;
- 4) *Les Fâcheux* [de Molière] seuls ;
- 5) *Le Tartuffe* [de Molière] en trois actes, seul.

÷ Sur la question de l'ordre des représentations, et en particulier de celle du *Tartuffe*, voir au 30 avril 1664.

÷ Toutefois, s'appuyant sur le fait que la gagiste qui joue Flipote a été payée 3 livres pour ce séjour (voir au 28 septembre), c'est-à-dire le double de ce qu'on lui a versé le 8 juin et de ce qu'elle touchera deux mois plus tard au Raincy, les Young évoquent, dans leur édition du Registre de La Grange (II, 107), la possibilité que *Le Tartuffe* ait été joué deux fois.

÷ John Cairncross fait l'hypothèse [*Molière bourgeois et libertin*, Paris, Nizet, 1963, p. 126] que ces 3 livres correspondent aux gages d'une représentation donnée en août à Fontainebleau (voir au 24 août) et de celle de Villers-Cotterêts. Mais pourquoi la gagiste aurait-elle dû attendre plus d'un mois pour toucher ses 30 malheureux sols ?

÷ La présence, dans ce programme, de *L'Impromptu* joué sans *L'École des femmes* ni *La Critique*, étonne.

÷ La rémunération de 2 000 livres équivaut à 400 livres par représentation, sans compter les frais de voyage.

- La *Gazette* du 27 rapportera :

Le 18 de ce mois, la Reine mère retourna de Villers-Cotterêts au château de Vincennes.

Le 20, le roi y alla aussi [à Villers-Cotterêts] et revint le 24, ayant été régala par Monsieur avec toute la magnificence imaginable, et pris en cet agréable lieu les divertissements qu'y peut offrir la belle saison.

÷ Pas un mot des représentations théâtrales quotidiennes.

Dim 21 septembre 1664

- 24^e anniversaire de Monsieur.

- La troupe est à Villers-Cotterêts.

÷ Dans sa Lettre du 27, Loret écrira, v. 13-60 :

Le roi, qui toujours considère
Monsieur comme son très cher frère,
Partit dimanche, et non lundi,
De Vincennes après midi,
Pour aller rendre une visite
À ce prince de haut mérite
Et même à sa noble moitié,
Qui tous deux, dans son amitié,
Dans son cœur, dans ses bonnes grâces,
Occupent deux des bonnes places.
Le roi, par un temps assez frais,
Alla donc à Villers-Cott[e]rêts,
Escorté dans ledit voyage
De quatre objets de haut parage,
De quatre objets de qualité
Et dont l'esprit, grâce et beauté
Les rendent, sinon adorables,
Du moins infiniment aimables.
Je ne puis assez dignement
Exprimer le ravissement
Que dans le profond de leur âme
Reçurent Monsieur et Madame
De voir dans leur noble séjour
L'élite et la fleur de la cour.
Le monarque, à son ordinaire,
Leur parut un dieu tutélaire,
Et sa troupe un illustre amas
D'attraits, de charmes et d'appas.
N'ayant, d'une fête si belle,
Reçu mémoire ni modèle,
Et personne d'illec venu
Ne m'en ayant entretenu,
Je n'ai pas assez de lumière
Pour dire de quelle manière

On traita quatre jours durant
 Ce magnanime conquérant
 Et de quelle agréable sorte
 On festoya sa belle escorte :
 Mais de quelques-uns nous tenons
 Que Molière et ses compagnons
 Y firent de leurs jeux comiques
 Rire les plus mélancoliques,
 Et de tout ce qui se fit là
 Je n'ai, ma foi, su que cela.
 Mais rien n'est de plus manifeste
 Que tout ce que j'ai dit du reste.
 Le roi revint, dit-on, jeudi,
 Et Monsieur reviendra lundi.

÷ Dans sa lettre du 26 à la reine de Pologne, le prince de Condé cite trois des « objets de haut parage » qui « escortent » Louis XIV dans son voyage à Villers-Cotterêts : Mme de Soissons (Olympe Mancini), Mme de Brancas et Mlle de La Vallière. Qui est le 4^e « objet » ?

÷ Dans ses *Mémoires* [IV, 357], Mme de Motteville racontera :

Sur la fin de septembre, Monsieur et Madame allèrent à Villers-Cotterêts. La Reine mère, par complaisance, y alla aussi et y fut deux jours. À son retour, le roi fit un voyage et laissa la reine à Vincennes, qui, étant grosse, ne pouvait aller avec lui. Cette princesse, se voyant privée de cette satisfaction, aurait du moins souhaité qu'il eût voulu y aller en compagnie moins agréable que celle de Mlle de La Vallière, qu'il avait choisie pour l'y mener. Elle en pleura sensiblement, et le roi, qui la trouva toute en larmes dans son oratoire *la veille de son départ*, adoucit ses peines en lui témoignant d'y prendre part ; et pour la guérir des maux présents que la jalousie lui faisait souffrir, *il lui fit espérer qu'à l'avenir il quitterait la qualité de galant pour prendre à trente ans celle de bon mari*. La Reine mère prit le soin de guérir le reste de sa tristesse...

÷ À propos de ce séjour, Duchêne écrit [*Molière*, p. 404] : « Si La Grange a cité les pièces dans l'ordre où elles ont été jouées, il est improbable que Louis XIV ait revu *Tartuffe*. Tolérer qu'on le joue chez son frère en son absence, c'était déjà beaucoup. » Rien n'assure que La Grange cite les pièces dans l'ordre où elles ont été jouées ; le 30 avril précédent, il a cité les pièces jouées à Versailles dans le désordre, plaçant *Le Mariage forcé* avant *Tartuffe*. Quoi qu'il en soit, Duchêne ne fait ici que reprendre Michaut [*Les Luttes de Molière*, p. 46, n. 2] : « Il me paraît invraisemblable que le roi ait assisté à la pièce. »

÷ Pour ma part, je note que Louis XIV, qui, en mai, reprochait à son frère de « faire l'hypocrite » et d'« aller à confesse parce que leur mère le voulait » (voir au 4 juin), est venu à Villers-Cotterêts accompagné de sa maîtresse et après avoir grossièrement insulté sa femme (voir ci-dessus le récit de Mme de Motteville).

÷ S'appuyant sur le Registre de La Grange, les éditeurs de 1682 écriront :

Les trois premiers actes de cette comédie ont été représentés à Versailles pour le roi le 12^e jour de mai 1664. Les mêmes trois premiers actes de cette comédie ont été représentés la deuxième fois à Villers-Cotterêts pour S.A.R. Monsieur, frère unique du roi, qui régalaient *Leurs Majestés et toute la cour*, le 25 septembre de la même année 1664.

÷ Sur un point au moins, La Grange et Vivot se trompent : Louis XIV ne s'est pas déplacé avec toute la cour, mais avec « quatre beautés » seulement. Il n'empêche : La Grange (qui n'avait pas noté le fait dans son registre) se souvient que la deuxième représentation a eu lieu *devant le roi*.

÷ Dans leur édition du Registre, les Young évoquent même (II, 107) la possibilité que *Le Tartuffe* ait été joué deux fois : ils s'appuient sur le fait que la gagiste qui joue Flipote a été payée 3 livres (voir au 28 septembre), c'est-à-dire le double de ce que La Thorillière lui a versé le 8 juin et de ce qu'elle touchera deux mois plus tard au Raincy.

÷ Si l'on s'en tient aux indications fournies par La Grange, Louis XIV ne reverra pas *Le Tartuffe* avant 1669. Cela semble étonnant.

÷ Présence du roi ou pas, ce qui est sûr, c'est que Monsieur ou/et Madame a/ont demandé à voir jouer *Le Tartuffe*, pièce officiellement interdite. Quelques mois plus tard, l'auteur des *Observations* se scandalisera de ce que Molière ait osé jouer devant Monsieur, ou du moins dans sa maison, *Le Festin de Pierre*, dont rien ne permet d'affirmer qu'il ait été interdit.

÷ Ils reverront le *Tartuffe*, toujours interdit, à Chantilly, le 20 septembre 1668.

Lun 22 septembre 1664

- 63^e anniversaire de la reine mère Anne d'Autriche.
- La troupe est à Villers-Cotterêts.

Mar 23 septembre 1664

- La troupe est à Villers-Cotterêts.

Mer 24 septembre 1664

- La troupe est à Villers-Cotterêts.
- Selon la *Gazette* du 27, le roi revient à Paris.

Jeu 25 septembre 1664

- La troupe est à Villers-Cotterêts.
- Dans sa Lettre du 27, citée ci-dessus, Loret écrira que « le roi revint, dit-on, jeudi ».
- C'est de ce jour que La Grange datera la seconde représentation du *Tartuffe* en trois actes, dans l'édition de 1682. Pourquoi ce jour-ci plutôt qu'un autre ? Avait-il noté cette date *ailleurs* ?
- Entre le 20 et le 25 : mort de l'abbé François de La Mothe Le Vayer, ami de Cyrano de Bergerac, Royer de Prade, Boileau, Molière...
 - ÷ Dans une lettre datée du lendemain [III, 484], Gui Patin écrit :
Nous avons ici un honnête homme bien affligé ; c'est M. de La Mothe Le Vayer, célèbre écrivain et ci-devant précepteur de M. le duc d'Orléans, âgé de septante-huit ans. Il avait un fils unique d'environ trente-cinq ans, qui est tombé malade d'une fièvre continue, à qui MM. Esprit, Brayer et Bodineau ont donné trois fois le vin émétique et l'ont envoyé au pays d'où personne ne revient. [...]
Madame la duchesse d'Orléans s'est trouvée mal à Villers-Cotterêts. Son médecin l'a mise au lait d'ânesse. Elle est fluette, délicate, et du nombre de ceux qu'Hippocrate dit avoir du penchant à la phtisie.
 - ÷ Le 21 août 1657, Gui Patin écrivait à André Falconet, à propos du médecin du roi Urbain Bodineau (1597-1669), qui avait été son camarade d'études [*Lettres*, II, 337] :
Nous avons ici un Bodineau, qui dit sans rougir qu'il faut faire ses affaires à quelque prix que ce soit et que tout ce que l'on fait est bon, pourvu qu'il en vienne de l'argent ; que gens de bien n'ont pas de chausses.
 - ÷ Molière a dû apprendre la nouvelle à son retour de Villers-Cotterêts, à moins que le décès ait eu lieu avant le 20 septembre, jour du départ de la troupe. Détail troublant : à la fin de la même lettre, Patin fait allusion à un malaise qu'Henriette d'Angleterre aurait eu à Villers-Cotterêts.
 - ÷ Dans les jours qui suivent, Molière adresse au père du défunt une lettre accompagnée d'un sonnet, qui seront imprimés pour la première fois dans le *Recueil de pièces galantes en prose et en vers de Mme la comtesse de La Suze*, 1678.

Aux larmes, Le Vayer, laisse tes yeux ouverts ;
Ton deuil est raisonnable, encor qu'il soit extrême,
Et lorsque pour toujours on perd ce que tu perds,
La Sagesse, crois-moi, peut pleurer elle-même.

On se propose à tort cent prétextes divers
Pour vouloir d'un œil sec voir mourir ce qu'on aime ;
L'effort en est barbare aux yeux de l'univers
Et c'est brutalité plus que vertu suprême.

On sait bien que les pleurs ne ramèneront pas
Ce cher fils que t'enlève un imprévu trépas ;
Mais la perte par là n'en est pas moins cruelle.

Ses vertus de chacun le faisaient révéler,
Il avait le cœur grand, l'esprit beau, l'âme belle,
Et ce sont des sujets à toujours le pleurer.

Vous voyez bien, Monsieur, que je m'écarte fort du chemin qu'on suit d'ordinaire en pareille rencontre, et que le sonnet que je vous envoie n'est rien moins qu'une consolation. Mais j'ai cru qu'il fallait en user de la sorte avec vous, et que c'est

consoler un philosophe que de lui justifier ses larmes et de mettre sa douleur en liberté. Si je n'ai pas trouvé d'assez fortes raisons pour affranchir votre tendresse des sévères leçons de la philosophie, et pour vous obliger à pleurer sans contrainte, il en faut accuser le peu d'éloquence d'un homme qui ne saurait persuader ce qu'il sait si bien faire.

÷ Molière reprendra huit vers au début de l'acte II de *Psyché*.

÷ La tournure « les yeux ouverts aux larmes » figure au vers 3 de *La Thébàide* : « Mes yeux depuis six mois étaient ouverts aux larmes », et au vers 449 d'*Andromaque* : « Vous pensez que des yeux toujours ouverts aux larmes... »

÷ Dans un volume de *Lettres diverses* publié à l'aube du XVIII^e siècle, on lit [p. 50-53] une lettre qu'Henry Le Bret, ami et préfacier de Cyrano de Bergerac devenu prévôt de la cathédrale de Montauban et prédicateur de la reine mère, présent à Fontainebleau au cours de cet été 1664, écrit à un correspondant anonyme, et qui semble bien concerner la mort de l'abbé Le Vayer :

Il n'est que trop vrai, Monsieur, que le pauvre Abbé de ... est mort lorsque l'on y pensait le moins ; car les deux premiers accès de sa fièvre l'ayant seulement assoupi, les médecins traitèrent le troisième de bagatelle, quoiqu'il l'eût jeté dans une espèce de délire, qui cessa véritablement avec cet accès, mais qui revint si violent avec le quatrième, que les efforts qu'il fit tournèrent sa fièvre en continue, qui le tua le septième jour, au grand regret de son père, de ses amis et de toute la République des Lettres, dont il était un des plus beaux ornements.

O nostra vita ch'e si bella in vista

Com' perde agevolmente in un mattino

Quel che'n mult'anni à grand pena

S'quista.

Car il avait étudié depuis l'âge de douze ans jusqu'à quarante-cinq (sic) avec une assiduité admirable. De sorte qu'ayant l'esprit excellent, une grande bibliothèque et la conversation de son père, qui est un abîme de science, il ne s'en faut pas étonner s'il en était devenu le digne fils. Il laisse cependant une riche abbaye et une belle charge, mais je les regrette bien moins que la dissipation qui se va faire des bons livres et des beaux meubles qu'il avait assemblés avec tant de dépense et de soin.

O Ciechi, il tanto affaticar che giova ?

Tutti tornate à la gran madre antica

E'l nome vostro apena si ritrova.

En effet, que nous sert de tant travailler, de tant veiller et de tant savoir, si notre nom n'est su à peine de ceux qui viennent après nous, et si même bien souvent s'évanouit tout à fait avec le son des cloches qui marquent l'heure de nos funérailles ? Cette pensée, qui est de David et que Pétrarque a si bien mise en œuvre, m'a tellement pénétré, depuis la mort de ce pauvre Abbé, que je ne fais que songer à toutes les circonstances d'un passage si terrible. Et, dans le vrai, il n'y a guère de sujet de méditation plus pressant qu'un homme de quarante-cinq ans (sic) extrêmement riche, fort savant, très vigoureux, et mort en sept jours.

◇ Aux pages 63 et 64 du même recueil, se lit une lettre que Le Bret adresse à Mme de Chevry à l'occasion de la mort de sa cousine :

[...] J'ajouterai seulement que M. l'abbé de La Motte (sic), n'en ayant pu faire l'épithaphe, à cause qu'il songeait à la sienne, qu'il n'eut pas même le temps d'achever, me pria de rendre au public ce pieux témoignage de l'estime que je faisais d'une si rare personne.

◇ L'abbé Le Vayer et Le Bret étaient donc encore amis en 1664, et se fréquentaient même. Les amis de nos amis étant parfois nos amis, Le Bret est-il ami de Molière, qui lui aussi fréquentait l'abbé ?

÷ Depuis quand le jeune Le Vayer était-il abbé, et de quelle abbaye était-il titulaire ?

◇ Abbé, il l'est apparemment au moins depuis 1659 ; en effet, à la page 206 de sa traduction de *Six comédies de Térence*, achevée d'imprimer le 10 juillet 1659, l'abbé de Marolles écrit à propos des différentes éditions de Térence parues jusque-là :

La neuvième, in-octavo. Ce sont des observations sur Térence par un écrivain milanais appelé Augustinus Gamberellius. [...] J'ai vu ce livre par les faveurs toujours obligantes de M. l'abbé de La Mothe Le Vayer.

◇ Dans son étude sur *François de La Mothe Le Vayer, précepteur du duc d'Anjou et de Louis XIV* [Paris, 1879], René Kerviler écrit [p. 167, n. 2] que le défunt était, depuis 1661, titulaire de l'abbaye de Bouillas (Gers) et aumônier de Mlle de Montpensier.

◇ Il se réfère à l'abbé Hugues du Tems, *Le Clergé de France*, Paris, 1774, t. I, page 429 ; on y trouve en effet cette ligne : « XXX. François I Le Vayer, Docteur de Sorbonne, en 1661. » Mais à la ligne suivante, on lit : « XXXI. François de Paule Curel, moine de Cîteaux, nommé le 10 avril 1663. » Hugues du Temps

renvoie à la *Gallia Christiana*, où l'on lit, au tome I, colonne 1026 : « XXXI : Franciscus I Le Vayer, doctor Sorbonicus. 1661. — XXXII. Franciscus II de Paul-Curelz, Cistercii monachus, doctor theologus, a rege designatur, die 10. Aprilis an. 1663. benedicatur vero die 10. Januarii an. 1666. ab episcopo (sic) Lactoratensi, prærat adhuc an. 1710. »

◇ Kerviler n'indique pas d'où il tient que l'abbé Le Vayer était aumônier de Mlle de Montpensier ; en réalité, il était, sans doute depuis le printemps 1661, aumônier de Madame, Henriette d'Angleterre.

◇ Le seul texte signé de « l'abbé de La Mothe Le Vayer » est le sonnet intitulé « Remerciement au Roi », écrit en 1663, après la première série de gratifications aux gens de lettres.

÷ Un an plus tard, le philosophe évoquera ce deuil dans sa 14^e « Homilie académique » intitulée « Des Pères et des enfants » [Éd. de Dresde, III, 2, p. 203-225] :

À propos du fils unique de Solon, c'est l'ordinaire de plaindre davantage les pères qui perdent le seul appui qu'ils avaient de leur vieillesse, et VOUS POUVEZ TOUS VOUS SOUVENIR DE M'AVOIR, IL N'Y A PAS LONGTEMPS, CONSOLE SELON CETTE REGLE, SUR UN ACCIDENT SEMBLABLE QUI M'AVAIT RENDU PRESQUE INCONSOLABLE. C'est pourquoi la louange que donne Cicéron au fils de Servius Sulpicius est fort bien prise, d'avoir regretté son père mort avec la même douleur qu'on ressent ordinairement dans la mort d'un fils unique : *Est autem ita affectus*, ce sont les paroles de ce grand orateur dans sa neuvième Philippique, *ut nemo unquam unici filii mortem magis doluerit, quam ille mæret patris*.

Cependant, outre que les enfants représentent tous également le père, comme chaque pièce d'un miroir fait voir une même et semblable image, il n'arrive pas toujours que ces enfants uniques soient les plus à regretter, parce qu'il semble qu'ils aient plus de pente à dégénérer, par leur éducation trop molle ou autrement, que des puînés ou des cadets. De là est procédée l'exaltation de tant de ceux-ci.

÷ Le 3 janvier suivant, Roland Le Vayer de Boutigny, cousin du défunt, qui, en 1650, lui avait dédié son *Parasite Mormon*, fera paraître chez Guillaume de Luyne et Thomas Jolly, les deux premiers volumes d'un roman autobiographique, *Tarsis et Zélie*, dans lequel François de La Mothe Le Vayer fils figure sous le nom d'Ergaste. L'épître dédicatoire que l'auteur adresse à Zélie (Marguerite Sevin, sa femme) s'achève sur ces lignes :

J'ai été bien aise de tracer à la postérité, par même moyen, un léger crayon de l'esprit et des mœurs de notre incomparable Ergaste, de laisser après sa mort un monument éternel de la belle amitié qui nous avait unis pendant sa vie, et, me servant de l'enchaînement qui se rencontre dans vos aventures pour parler des siennes, de publier ce talent admirable qui le rendait si cher à ses amis, et cette divine science de l'amitié qu'il a si parfaitement possédée. Mais, ma bergère, ce serait à contretemps renouveler vos larmes par le cruel souvenir de la perte que nous en avons faite ; quelque grâce que vous eussiez à pleurer, la douleur est importune en public, et la beauté doit être accompagnée des ris et de la joie comme du plus bel ornement de son triomphe.

÷ Un an plus tard, le 15 mars 1666, paraîtront les troisième et quatrième parties ; dans les dernières pages de son récit [1104-1105], Le Vayer de Boutigny reviendra sur la mort de son ami :

Ainsi l'on fut longtemps dans Tempé sans faire autre chose qu'y voir ou y apprendre des nouveautés agréables. Mais comme les dieux n'envoient jamais tant de biens sans y mêler aussi de grands maux, il arriva un funeste accident qui troubla bien la joie de nos illustres bergers. Ce fut la mort de l'infortuné Ergaste, qui, soit par le destin commun à tous les amants d'Arélie [Honorée de Bussy], soit par le tourment que lui avait donné son amour, soit parce que son heure était venue, fut emporté en huit jours par une fièvre, à l'heure qu'il semblait être le plus proche de son bonheur et avoir vaincu la résistance, ou, pour mieux dire, la cruauté de sa bergère. Ce fut un deuil public dans Tempé, où l'esprit, la franchise, la générosité et la probité de ce berger, lui avaient donné tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens pour amis.

÷ Les dernières lignes ne semblent guère pouvoir s'appliquer à un abbé...

÷ Voir au 20 janvier 1665 la lettre de Chapelain à Spannheim.

- Ce jour-là, le roi est de retour à Vincennes.

Ven 26 septembre 1664

- La troupe est à Villers-Cotterêts.

÷ Du prince de Condé à la reine de Pologne [73] :

Le roi a été faire un tour à Villers-Cotterêts avec Mme la comtesse de Soissons [Olympe Mancini], Mme de Brancas et Mlle de La Vallière. Le voyage n'a duré que

quatre jours. Monsieur et Madame l'ont magnifiquement reçu. Le roi est de retour à Paris en fort bonne santé. [...]

Mme de Brancas est toujours fort brouillée avec la Reine mère, et cela donne quelquefois quelque petit chagrin au roi, qui la considère assez.

÷ Voir au 3 juillet précédent.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 484] :

Je ne sais quel remède on apportera à un grand désordre qui est de deçà. Jour et nuit on vole et on tue ici à l'entour de Paris. On dit que ce sont des soldats du régiment des gardes et des mousquetaires. Mais pourquoi tuer des gens qui vont et qui viennent, des boulangers, des paysans, des marchands et des gens qui s'en retournent dans leur pays ? Nous sommes arrivés à la lie de tous les siècles.

Sam 27 septembre 1664

- La troupe revient de Villers-Cotterêts. Voir la note de La Grange au 20.

- Ce même jour, le prince de Conti revient à Paris, après un séjour de deux mois au moins au château de Noisy, situé sur la lisière de la forêt de Marly, que Louis XIV a mis à sa disposition pour se remettre de sa maladie du printemps⁴⁸.

÷ Cette date est fournie par une lettre de Conti au jésuite Étienne-Agard Deschamps publiée en 1689 avec d'autres dans un volume intitulé *Lettres du prince de Conti, ou l'accord du libre arbitre avec la grâce de Jésus-Christ, enseigné par son Alt. Sérénissime au P. De Champs, jésuite, ci-devant premier professeur en théologie, recteur du collège de Paris, trois fois provincial et maintenant supérieur de la maison professe, avec plusieurs autres pièces sur la même matière*, Cologne, Nicolas Schouten, in-12, LXXII-263 pages [BNF, D-12170]. À la fin de sa neuvième réponse à Deschamps, le prince écrit :

Nous en pourrions dire davantage quand il vous plaira. Car j'espère être à Paris samedi, qui sera, ce me semble, et si je ne fais pas un anachronisme, le 27 de ce mois.

◇ L'échange entre les deux hommes s'étend du début du mois d'août au 22 septembre, et toutes les lettres de Conti sont datées de Noisy.

◇ Le prince s'y montre d'une grande vivacité intellectuelle, bon connaisseur des termes de la controverse et des textes de Thomas d'Aquin et d'Augustin, et pourvu d'un grand sens de l'humour.

◇ Dans l'« Abrégé de la Vie de feu M. le prince de Conti » placé en tête de sa *Défense du Traité de Monseigneur le Prince de Conti touchant la comédie et les spectacles* (achevé d'imprimer le 8 avril 1671), Joseph de Voisin, aumônier du prince, écrira, p. XXXVJ-XXXIX :

Ce prince était persuadé que le plus grand trésor qu'il pouvait laisser à ses enfants était une bonne instruction. C'est pourquoi, dès que Mgr son fils aîné [Louis-Armand, né le 4 avril 1661] eut atteint l'âge de trois ans [= au printemps 1664], il s'appliqua lui-même, avec Madame la Princesse sa femme, à lui apprendre les principes et l'abrégé de la doctrine chrétienne, avec l'histoire du vieux et du nouveau Testament ; ce que ce jeune prince apprenait avec une facilité merveilleuse, en se jouant, et avec un plaisir extraordinaire, donnant des marques d'un esprit et d'un jugement qui surpassaient son âge. C'est ce qui porta Monseigneur le Prince son père à penser à l'instruction qui lui serait nécessaire dans un âge plus avancé. C'est pourquoi il composa un traité du Devoir des Grands [voir au 7 juillet 1666 et au 18 décembre 1666], qu'il avait dessein d'accompagner de la tradition de l'Église sur l'éducation des enfants. Et comme il était convaincu qu'il n'y a rien de si dangereux, ni qui donne de plus pernicieuses impressions aux enfants que la comédie, il composa un excellent discours contre la comédie, y joignant tout ce qui se trouve de plus fort dans les conciles et dans les écrits des Saints Pères sur ce sujet.

Il travailla à ces ouvrages dans une maison des champs proche de Paris [*dans la marge* : Noisy], où il s'était retiré pour prendre l'air, après une maladie qui l'avait tellement affaibli qu'il ne se pouvait soutenir.

La plupart des hommes ne pensent d'ordinaire, dans leurs infirmités, qu'à soulager leur corps, et n'évitent rien avec plus de soin que la grande application d'esprit, comme étant nuisible à la santé. Ce prince, au contraire, en faisait son divertissement, appliquant son esprit à la prière, à la méditation et à la lecture des saints Pères, et surtout à celle de saint Augustin et de saint Bernard, à l'imitation du roi saint Louis son aïeul. Et comme ce saint roi s'occupait à traduire en français ce qu'il lisait des saints Pères, de même ce prince se mit à traduire plusieurs ouvrages

48. Induit en erreur sans doute par les *Mémoires* de Rapin [III, 353], l'auteur de l'article Conti (Armand) du *Dictionnaire de Port-Royal* situe ce séjour à Noisy au cours de l'été 1665.

de saint Augustin. Il choisit ceux que l'Église a adoptés par l'approbation de ses conciles et qui portent l'homme à s'humilier devant Dieu et à ne s'attribuer pas, par une ingratitude sacrilège ce qu'il a reçu de sa libéralité, et à ne croire pas, par une malheureuse présomption, qu'il se peut donner à lui-même ce qu'il ne peut recevoir que de Dieu seul. Ainsi il traduisit l'épître 105 de saint Augustin à Sixte, et ensuite le livre de la *Prédestination des saints*.

Et après son retour de la campagne, sa maladie ne lui permettant pas d'aller dans son gouvernement, il traduisit les lettres de Prosper et d'Hilaire à saint Augustin, et le livre de ce saint du *Don de la persévérance*.

L'utilité qu'il retirait de ces saintes occupations lui faisait dire souvent qu'il n'y a rien qui nous fasse mieux supporter les maux avec patience et qui entretienne plus fortement la pureté de nos âmes que la science du christianisme. Il rendait grâce à Dieu des lumières qu'il lui en avait données. Et c'est pour cette raison qu'il avait résolu de faire instruire à fond Messieurs ses enfants.

C'est une grande erreur, disait-il, de s'imaginer qu'il suffit aux princes d'avoir une légère teinture des bonnes lettres, puisque étant établis de Dieu pour conduire les peuples, personne n'est plus obligé qu'eux d'apprendre parfaitement tout ce qui est nécessaire pour cela, en se rendant capables de juger des choses par leur propre connaissance et non pas par le rapport des autres. Il vaudrait mieux être tout à fait ignorant que demi-savant, parce que l'ignorance fait qu'on se défie de soi-même et qu'on prend conseil, au lieu qu'une science imparfaite et superficielle ne sert qu'à remplir l'esprit d'une vaine présomption qui fait que, pensant savoir ce qu'on ne sait point, on tombe à chaque pas dans l'erreur.

L'autre utilité que ce prince recevait de la science du christianisme était de prendre sa maladie en pénitence et de regarder cette occasion de porter sa croix et d'avoir ainsi quelque part aux souffrances de Jésus-Christ, comme une rencontre favorable que Dieu lui envoyait pour faire son salut. Il se représentait ce que dit Yves, évêque de Chartres, que les maladies étant endurées en esprit de pénitence nous tiennent lieu des peines du Purgatoire.

Il tirait encore de sa maladie cette considération, qu'elle l'aidait à détacher son affection de cette vie temporelle, et il en donna bientôt une grande preuve. Il n'avait pu aller dans son gouvernement l'année précédente [1664] ; il ne voulut point différer davantage ; quelque danger qu'il y eût d'aigrir son mal, quelque infecté que fût l'air du Languedoc, il se résolut de partir, ne craignant point d'exposer sa vie pour ne rien omettre de ce qui pouvait contribuer au salut des peuples qui lui étaient commis. [...]

÷ La maladie dont il est question au second paragraphe s'est développée au cours du printemps 1664 ; c'est elle qui a conduit le prince à faire son testament (voir au 24 mai 1664).

÷ Page 419 de sa *Défense*, Voisin revient sur les circonstances de l'écriture du *Traité* :

Monseigneur le prince de Conti avait eu en sa jeunesse tant de passion pour la comédie qu'il entretenait longtemps à sa suite une troupe de comédiens, afin de goûter avec plus de douceur le plaisir de ce divertissement ; et ne se contentant pas de voir les représentations du théâtre, il conférait souvent avec le chef de leur troupe, qui est le plus habile comédien de France, de ce que leur art a de plus excellent et de plus charmant. Et lisant souvent avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies tant anciennes que modernes, il prenait plaisir à les lui faire exprimer naïvement, de sorte qu'il y avait peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre que ce prince.

Mais après s'être donné tout entier à Dieu, il eut un si grand regret du temps qu'il avait perdu dans ces divertissements criminels, que pour réparer le mal qu'il avait fait et qu'il pouvait avoir causé par son exemple, il se crut obligé de donner aux peuples quelques avertissements qui pussent leur faire connaître le danger où s'exposent ceux qui fréquentent les comédies ; et comme ce divertissement n'est autorisé que par la coutume qui le fait passer pour une chose indifférente dans l'esprit de la plupart du monde, il jugea que pour détruire cette erreur il ne fallait qu'opposer à cette coutume vicieuse la tradition perpétuelle de l'Église, qui a toujours condamné la comédie comme une chose tout à fait opposée aux règles de l'Évangile et à la pureté de la religion chrétienne. Cet illustre prince acheva cet ouvrage un an avant sa mort et on l'a donné au public quelque temps après.

÷ « Un an avant sa mort », c'est-à-dire vers le début de l'année 1665. Voir au 9 janvier 1665.

Dim 28 septembre 1664

• Réouverture du Palais-Royal, fermé depuis quinze jours. *L'École des maris* et *Les Fâcheux*. R : 250 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 68/107, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui dimanche 28^e septambre (sic)

à l'École des maris et les fâcheux, en tout, ci

251 l. 15 s.

Fraiz (sic) ordinaires	58 l. 10 s.
Soldatz (sic)	15 l.
Semeines (sic) de Craunier (sic)	6 l.
À Philipote (sic, pour Flipote)	3 l.
Pour deux affiches extraordinaires on lui doit 15 s.	8 l.
Au cocher qui a resté (sic) à Villers-Cotterêts	6 l.
À Monsieur Duparc, qui lui était dû	5 l.
À Crosnier (sic) pour les crocheteurs	11 l.
Pour les cochers de Monsieur	12 l. 10 s.
Pour autres cochers de Mr de La Grange	7 l. 10 s.
À Mr de Molières (sic) pour les fraiz (sic) du voyage	30 l. 10 s.
Surcroît de chandelle et autres fraiz (sic)	3 l.
À Prouvost [Prévost] sur ces 3 journées	4 l. 7 s.
Part	5 l. 10 s.

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 235 :

Le 28^e de septembre, on s'assembla derechef chez M. de La Chapelle, et on se trouva en assez bon nombre. On y rapporta un grand succès pour les affaires de la religion en Dauphiné contre les prétendus Réformés, par la suppression de plusieurs temples ; on y traita de beaucoup d'affaires importantes à la gloire de Dieu dans la ville de Grenoble dont on avait demandé avis et dont on résolut les réponses.

On fit l'élection des officiers, où M. du Plessis fut nommé Supérieur, M. Poitevin Directeur, et M. de Vieux-Maison Secrétaire ; MM. de Poussemothe, du Metz, de Gaumont, de Saint-Spir, de Garibal et de La Chapelle-Pajot furent conseillers.

Je continue à les nommer tous dans l'état de la Compagnie mourante, parce que ce n'était que dans ces neuf officiers qu'elle se conservait contre les attaques du monde.

Lun 29 septembre 1664

- Fête de saint Michel, jour chômé.
- C'est ce jour-là, s'il faut en croire la lettre de Loret du 27, que Monsieur et Madame reviennent de Villers-Cotterêts.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 4 octobre,

Les quatre compagnies des gardes du corps, s'étant rendues au parc de ce château [de Vincennes], le roi les rangea, selon sa coutume, pour en faire la revue, en sorte qu'elles composaient un fort bel escadron, ayant leurs capitaines en tête, et les lieutenants et enseignes derrière. Puis S.M. passa devant chacune de ces compagnies, dont les officiers la saluèrent l'épée à la main. Ensuite, elle en fit séparer les brigadiers, officiers réformés et quelques autres, tellement qu'il ne demeura que les vieux gardes ; et ceux-ci ayant mis pied à terre, Sadite Majesté, avec laquelle étaient le comte de Soissons et le marquis de Gèvres, commença par la compagnie du duc de Noailles, de les faire tous passer devant elle, pour la réforme qu'elle s'était proposée.

÷ Dans sa Lettre du 4 octobre, Loret écrira, v. 25-50 :

Le roi, dont l'âme assurément
D'un sage et grand entendement
Est naturellement pourvue,
Fit lundi dernier la revue
(En fort noble équipage alors)
De tous les gardes de son corps,
Dans l'enclos du parc de Vincennes,
Où leurs illustres capitaines,
Lieutenants, enseignes, exempts,
Se trouvèrent aussi présents.
Je ne saurais pas bien vous dire
L'intention de notre sire,
La raison, pourquoi ni comment,
Se fit ce grand assemblément.
C'était, disent les bruits vulgaires,
Pour ôter des surnuméraires :
Plusieurs gardes seront fixés,
D'autres déboutés et cassés,
Qui serait pour eux chose dure

Et moult déplaisante aventure,
 Et dont on pourrait soupiner ;
 Mais il n'en faut pas murmurer,
 Car comme ce monarque auguste
 A dessein d'être droit et juste,
 Croyons qu'il fait comme les dieux,
 C'est-à-dire tout pour le mieux.

- Le même jour, à Agen, le pasteur Jacques de Coras signe sa promesse d'abjuration. Voir au 27 décembre suivant.

Mar 30 septembre 1664

- *L'École des maris et Les Fâcheux*. R : 202 l.
 ÷ Second registre de La Thorillière [f° 69/109, écriture de La Thorillière] :
 Aujourd'hui mardi 30^e septambre (sic) à l'École
 des maris et les fâcheux en tout 202 l.

 Frais ordinaires 58 l. 10s.
 Soldats 15 l.
~~Semaine de Crosnier~~ En surcharge : À César 15 s.
 À Craunier pour une pièce fausse 1 l. 10 s.
 Pour le feu 1 l. 5 s.
 Pour une chaise 3 l.
 À François 3 l.
 À Prouost [Prévost] pour ce qui lui est dû 5 l. 10 s.
 Au plumassier pour avoir raccommo­dé ses
 58 plumes pour le ballet [ndfr : des Fâcheux] 15 l.

 Part 7 l.

Mer 1 octobre 1664

- Saint Rémy. Jour de la rentrée des classes.

Jeu 2 octobre 1664

- Dans sa Lettre du 4, Loret écrira, v. 123-176 :
 Les syndics de ce grand commerce
 Que notre roi veut qu'on exerce,
 Piqués d'un important souci,
 Firent porter jeudi, d'ici,
 Un bateau rempli de jeunesse
 S'en allant avec allégresse
 Au Havre-de-Grâce embarquer
 Pour s'enrichir et trafiquer,
 Et, comme on dit, busquer fortune,
 Courant sur le dos de Neptune
 Aux îles de Madagascar,
 Où ne fut jamais feu César.
 Mains prêtres vont, de grand courage,
 Pareillement audit voyage
 Pour instruire et pour baptiser,
 Pêcher et christianiser
 Avec des discours salutaires
 Les misérables insulaires
 Qui, n'ayant nul rayon de foi,
 Ne connaissent ni Dieu ni Loi.
 Ils partirent sans dire gare,
 Au clair son de mainte fanfare,
 À l'aspect d'infinis bourgeois
 Qui leur criaient à haute voix :
 « Courage ! le Ciel favorise
 « Votre généreuse entreprise ;
 « Allez à la garde de Dieu ;
 « Adieu, brave jeunesse, adieu ! » [...]
 ÷ Voir la lettre de Patin du 9 juin 1665 et la Gazette de La Gravette de Mayolas du 15 novembre suivant.

Ven 3 octobre 1664

- *Le Dépit amoureux*. R : 153 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 70/111, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 3^e octobre 1664

au Dépit amoureux

Reçu 153 l.

Frais ordinaires 58 l. 10 s.

Soldats 15 l.

Menus frais [rajout :] et tare 1 l.

Pour le feu 1 l. 14 s.

Pour un carrosse 6 l. 10 s.

Pour une chaise 3 l.

À Crosnier pour son voyage 3 l.

À César 15 s.

Part 4 l. 10 s.

- Ce jour-là, le libraire Claude Barbin obtient un privilège pour l'impression de *La Thébaïde ou Les Frères ennemis*, de Racine. Le livre paraîtra le 30 octobre.
- Dans une lettre datée du 7 [III, 485], Gui Patin écrira à André Falconet :
Hier, ce 3 octobre, fut décapité en Grève, assez tard, un gentilhomme normand qui était prisonnier depuis dix-huit mois. [...] Il avait battu un juge, brûlé une maison et fait d'autres excès [...]. Il n'avait que trente-quatre ans ; il ne pouvait se résoudre à la mort ; on fut tout prêt à lui couper la tête par force sur un billot.

Sam 4 octobre 1664

- Fête de saint François d'Assise.

÷ La *Gazette* du 11 rapportera :

Le 4, fête de Saint-François d'Assise, la reine mère, avec laquelle était Monsieur et grand nombre de dames de la cour, fit ses dévotions en l'église des Religieux Pénitents du Tiers Ordre de ce saint patriarche du couvent de Picpus, où Sa Majesté fut reçue par le provincial accompagné de ses religieux.

Ensuite elle vint voir Monsieur le duc de Valois au Palais-Royal, puis alla dîner aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, d'où elle se rendit au Val-de-Grâce pour y signaler aussi sa piété envers saint Placide, dont la fête s'y solennisait le lendemain ; et l'après-dînée [du 5 ?], elle retourna au château de Vincennes, où Leurs Majestés et Mgr le Dauphin sont, grâce à Dieu, dans une parfaite santé.

- Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires*, IV, 357-358 :

Le 4 octobre, la Reine mère, étant venue de Vincennes à Paris visiter les petites Carmélites, se trouva mal en ce lieu. Elle eut mal au cœur et une manière de faiblesse. De là, elle alla coucher au Val-de-Grâce, où elle eut une mauvaise nuit. Le roi, ce même jour, ayant su que la Reine sa mère s'était trouvée mal, et qu'elle n'avait pu revenir coucher à Vincennes, partit à huit heures du soir et courut au galop lui faire une visite, montrant par son empressement et son inquiétude que son amitié pour elle avait de fortes racines dans son cœur. La Reine mère en fut touché et lui en témoigna sa reconnaissance par les louanges qu'elle lui en donna.

À son retour à Vincennes, un jour qu'elle gardait la chambre, il lui amena Mlle de La Vallière. Il n'eut point de peur que la reine la vît, parce qu'elle se trouvait mal aussi. Mais quand elle sut que cette fille était chez la reine sa mère, et qu'elle jouait avec le roi, Monsieur et Madame dans sa chambre, elle en fut excessivement affligée ; et comme alors je me trouvais par hasard auprès d'elle, elle me commanda d'en aller parler à la Reine sa mère. Je trouvai cette grande princesse enfermée dans son oratoire, apparemment fort chagrine de ce que le roi avait fait.

Aussitôt qu'elle me vit, elle rougit, et, ne voyant que trop dans ses yeux qu'elle devinait mon ambassade, je ne lui en dis rien. Je refermai la porte du lieu où elle était enfermée, et mon silence respectueux lui fit bien mieux entendre que je ne l'aurais pu faire tout ce que je craignais de lui dire. La part qu'elle avait eue à cette petite aventure ayant été en elle une complaisance forcée, ses réflexions la firent beaucoup souffrir, si bien que le lendemain elle en parla elle-même à la reine sa fille [Marie-Thérèse], et je sais qu'elles demeurèrent satisfaites l'une de l'autre.

Dim 5 octobre 1664

- *Le Dépit amoureux*. R : 248 l.

÷ Second registre de La Thorillière [f° 70/111, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui vendredi 5^e octobre au

Dépit amoureux en tout

248 l.

Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Pour le feu	1 l. 10 s.
Semeine (sic) de Craunier	3 l.
Menus frais	1 l. 5 s.
Pour la tare d'un catruple (sic)	15 s.
À Craunier	1 l. 10 s.
Part	11 l. 5 s.
Resté entre les mains de Mr de Molières sur ce qu'on lui doit.	5 l. 10 s.

Lun 6 octobre 1664**Mar 7 octobre 1664**

- Registre de La Grange, rajouté après-coup dans la marge : « Mardi on ne joua point. »
- ÷ Le Second registre de La Thorillière passe directement du 5 au 10, mais signale au 10 le paiement d'une affiche extraordinaire.

Mer 8 octobre 1664**Jeu 9 octobre 1664****Ven 10 octobre 1664**

• Ce jour-là, Molière met le jeune Jean Rondeau, « âgé de dix à onze ans ou environ », en apprentissage chez son père Jean Pocquelin. Le contrat est signé devant Ogier et Pain, notaires, chez le sieur « Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, demeurant place du Palais Royal ».

- Le même jour, au Palais-Royal : *L'École des femmes*. R : 284 l.
- ÷ Second registre de La Thorillière [f^o 70/111, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 10 ^e octobre 1664	
à L'École des femmes en tout	
Reçu	284 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Pour le feu	1 l. 10 s.
Menus frais	1 l.
Pour une affiche extraordinaire	4 l.
Pour deux voyages de carrosses pour Vincennes	13 l. 4 s.
À Mr Béjart pour tare	1 l. 10 s.
Part	12 l. 15 s.

Retiré par Monsieur de Molière sept livres dix sols plus trente sols, ci 9 l.

÷ Il s'agit sans doute de voyages effectués par Molière entre le 28 septembre (retour de Villers-Cotterêts) et le 9 octobre. Peut-être l'un des deux a-t-il eu lieu le mardi 7, jour où la troupe n'a pas joué. Molière a-t-il été convoqué, disons pour préparer les divertissements de Versailles ? Dans ce cas, la troupe n'aurait pas eu à prendre en charge ses déplacements. Et pourquoi alors deux voyages ?

÷ Voir au 5 septembre une note similaire dans le registre de La Thorillière.

- Dans ses *Mémoires*, Mme de Motteville écrit [IV, p. 361] :

Le 10 octobre, toute la cour partit de Vincennes pour aller à Versailles, passer quelques jours dans les divertissements que le roi leur préparait. La Reine, qui alors était avancée dans sa grossesse, avait eu des maux de reins qui lui avaient fait peur ; elle eût voulu ne point aller à ce voyage, de crainte de se blesser, car elle aimait à se conserver dans ses grossesses. Le roi, pour l'y engager et guérir son inquiétude et ses larmes, prit le soin lui-même de lui faire composer une chaise qui ressemblait tout à fait à un lit portatif, et de l'aveu de la reine elle s'y trouva commodément.

Comme il était avantageux au roi d'avoir des enfants, et que les voyages sont toujours dangereux à une femme qui est en cet état, il semble qu'il était de la

prudence de préférer à ses plaisirs la conservation de la reine ; mais ce prince était dans cet âge où quasi toujours le cœur l'emporte sur tout le reste. Le jour que la reine partit de Vincennes, elle vint doucement dans sa machine dîner aux petites Carmélites, ses favorites, et elle leur fit part de ses chagrins.

Sam 11 octobre 1664

Dim 12 octobre 1664

- *L'École des femmes*. R : 333 l.

÷ Second registre de La Thorillière [74/117, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 12^e octobre 1664

à L'École des femmes

Reçu en tout 333 l.

Frais ordinaires 58 l. 10 s.

Soldats 15 l.

Pour le feu 1 l. 10 s.

Semaine de Crosnier 3 l.

Menus frais 1 l. 12 s.

Pour des jetons 15 s.

Pour un falot 4 l. 10 s.

Pour avoir raccommo­dé le clavecin 19 l. 10 s.

Part 11 l.

Retiré par Monsieur de Molière

soixante-six livres pour les frais

subvenir aux frais du voyage de Versailles.

÷ Sur la page de gauche : « Nous sommes partis pour Versailles le lundi 13^e octobre. »

- La cour arrive à Versailles, pour un séjour de douze jours. La *Gazette* du 18 rapportera :

Le 12, la reine mère dîna en la maison de Monsieur à Saint-Cloud, la reine au couvent des Carmélites de la rue du Bouloi, et Mgr le Dauphin en l'abbaye de Montmartre, où il fut traité par Mlle de Guise ; et sur le soir, toute la cour se rendit à Versailles, la reine en chaise à cause de sa grossesse, dont, grâce à Dieu, elle se porte parfaitement bien.

Lun 13 octobre 1664

- Registre de La Grange :

La Troupe par ordre du Roi est partie pour Versailles le

lundi 13 ~~septembre~~ octobre et est revenue le vendredi 25^{me}

et a joué tous les jours différentes comédies tant sérieuses que

comiques. Reçu au Trésor Royal 3000 l.

part 257 l.

÷ Une croix après « comédies » renvoie à une note marginale, dans laquelle sont énumérées lesdites pièces :

10 fois, savoir : *Impromptu*, *l'École des maris*, *l'École des femmes*, *le Cocu*, *le Dépit*, *l'Étourdi*, *les Fâcheux*, *Critique*.

÷ Cette énumération se prolonge dans une seconde note marginale placée en haut de la page suivante :

D. Japhet, *Sertorius*, *La Thébàide*, et encore *l'École des femmes*.

÷ La mention de ce voyage est portée en retrait négatif. Les dates de départ et de retour sont semblables à celles indiquées par le Second registre de La Thorillière.

÷ La Grange fait une erreur sur la date du retour : le 25 octobre est un samedi. La Thorillière II fait la même erreur (75v^o).

÷ Ce séjour rapporte 3 000 livres, soit 300 livres par représentation, ce qui est le prix moyen des visites. Le mois précédent, la troupe a perçu 2 000 livres pour son séjour à Villers-Cotterêts, et chaque comédien a touché 138 l. 7 s.

÷ 3 000 livres pour dix représentations, alors que Condé en paiera 1 000 pour une seule du *Tartuffe* le 29 novembre (voir à cette date).

÷ Cela dit, la troupe a « sauté » cinq représentations au Palais-Royal, dont chacune n'aurait sans doute pas rapporté 600 livres, si l'on en juge par les recettes de cette période.

÷ Une chose est sûre : le roi (ou Saint-Aignan, qui a dû composer le programme) a demandé à Molière de jouer toutes ses pièces (sauf celles de l'année 1664 : *Le Mariage*

forcé, *La Princesse d'Élide* et *Tartuffe*), plus *Dom Japhet d'Arménie*, *Sertorius* et *La Thébaïde*.

÷ Pourquoi *Sertorius* ?

÷ Cela ressemble d'autant plus à une consécration de l'auteur et de la troupe que leur séjour coïncide exactement avec celui de la cour ; comme s'il s'était agi d'un festival Molière-Troupe de Monsieur destiné à un public d'élite.

÷ Contrairement au séjour à Villers-Cotterêts, trois semaines plus tôt, c'est ici toute la cour, les deux reines comprises, qui est spectatrice.

Mar 14 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Mer 15 octobre 1664

- Fête de sainte Thérèse.

÷ Suite de la *Gazette* du 18 :

Le 15, la reine mère, afin d'accomplir le vœu qu'elle avait fait à sainte Thérèse pour la naissance de Mgr le Dauphin, envoya en l'église des Augustins déchaussés une grande figure de cette sainte, de vermeil doré, au pied de laquelle est enfermé l'un de ses os, que Sa Majesté a reçu de la part du roi d'Espagne.

- La troupe est à Versailles.

Jeu 16 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

- Le prince de Condé écrit de Versailles à la reine de Pologne [79] :

Le roi est ici depuis dimanche, et moi depuis mercredi au matin. Les reines, Monsieur, Madame et quantité d'autres dames y sont aussi. *On y a tous les jours la comédie*, et le roi va à la promenade avec les dames quand il fait beau, et joue avec elles quand le temps est vilain. [...] Le roi retournera le 25 à Paris.

Ven 17 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

- Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Gilles Gourault, un livre intitulé *Le Dauphin*, du curé Pierre Roullé, auteur du *Roi glorieux* (voir au 1^{er} août précédent).

÷ Il s'agit d'un volume in-12° de 30 ff. préliminaires et 330 pages.

÷ Le privilège, signé Guittonneau et daté du 24 avril 1664, a été accordé à l'auteur pour sept ans.

÷ Le livre est dédié à la maréchale de La Mothe-Houdancourt, qui, depuis le 4 septembre, est gouvernante du Dauphin, en remplacement de Mme de Montausier (laquelle a elle-même remplacé la duchesse de Navailles comme dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse) :

[...] Le dépôt, Madame, que Sa Majesté a mis entre vos mains et abandonné à vos soins n'est point de médiocre considération. C'est un riche trésor, dont la garde est fort noble, la jouissance heureuse, la vue ravissante et la conservation très précieuse. C'est un roi d'espérance et d'attente, qu'il faut apprendre de bonne heure à être et faire le roi quand il en sera temps. Il est unique en son espèce, et il n'a point en cette qualité de compagnon ni de pareil. Il est la production substantielle du roi Louis XIV et de la reine Marie-Anne-Thérèse ; il l'est aussi de la reine mère, mais médiante, plus néanmoins que naturelle, parce qu'elle est spirituelle et divine. Elle en est la grande Mère, mais particulièrement encore Mère d'affection et de désir, de vouloir et de vœux, de tendresse et d'amour. Il est le (sic) noble part de sa piété, la digne récompense de toute sa conduite, l'ouvrage de ses vertus, l'effet de ses prières, en la vue desquelles Dieu qui ordonne des dispositions et de toutes les suites de la génération, qui est le maître seul de la fécondité de tous ceux qui engendrent, qui a tout seul entre ses mains et sa liberté la clé et les ressorts des entrailles des dames, pour les ouvrir et les fermer quand il veut ; qui crée l'âme dans la matière organisée pour lui donner la vie spirituelle de la raison, qui prouve qu'il produit tant au-dedans qu'au-dehors de soi-même, par la fécondité effective qu'il donne à tous ceux qui produisent ; qui fait enfin les pères et les mères au gré de son vouloir ; Dieu, dis-je, conjointement avec le roi l'a mis et fait dans le sein de la reine.

Voilà, Madame, la qualité de la personne auguste que vous avez à conduire et gouverner.

÷ L'épître est suivie d'un Avis au lecteur :

Ce Dauphin nouvellement imprimé est déjà vieil de composition. Monseigneur le Dauphin ne fut pas plus tôt né heureusement au monde et n'eut pas plus tôt vu la lumière et le jour qui l'éclairait, pour voir parmi ses plaintes et ses larmes, communes à toute la Nature, la joie et les réjouissances publiques de sa venue, que, prenant part, comme j'ai toujours fait depuis plus de trente ans, au bien public, et particulier de sa naissance, et épousant continuellement par inclination les intérêts de la maison royale, j'ai cru qu'il n'était point hors de ma condition et de mon devoir de préparer de loin ce qui pourrait par aventure être nécessaire pour le faire être dans une belle et bonne disposition de sa personne et le former à la vertu quand il en serait temps. Je m'y suis appliqué dès lors dans les moments qui me restaient après la sollicitation et la poursuite des intérêts de la Sorbonne, qui m'avait fait l'honneur de m'envoyer deux ou trois fois pour ce sujet à Fontainebleau auprès de Sa Majesté. J'en ai fait quelque ébauche, que j'ai toujours, depuis ce temps-là, par une je ne sais quelle timidité respectueuse et retenue, différé de produire et mettre au jour, jusques ici que je l'expose, peut-être trop tard, mais sans dessein ni affectation quelconque. Quand je n'aurais rien fait d'agréable ni de bon, j'aurais toujours cette satisfaction d'avoir tâché de signaler mon zèle au bien de l'État et en ce qui regarde Leurs Majestés. On dit que c'est assez pour les grandes entreprises et les desseins illustres, d'avoir voulu et résolu ; mais on doit avouer que c'est encore quelque chose de plus, de s'être mis dans le devoir d'agir : le faire vaut mieux que le penser et le vouloir. La volonté sans exécution et sans effet n'est qu'une mère stérile et inféconde, inutile, imparfaite, qui ne mérite point d'agrément ni d'estime, parce qu'elle ne fait rien d'avantageux par le dehors qui marque les efforts d'une puissance qui doit toujours agir pour signaler la volonté et la tirer du blâme et du reproche d'être ou oisive ou impuissante. Or, j'ai fait ce Dauphin en papier à dessein d'instruire et dire ce qu'il faut faire pour la conservation et conduite de Monseigneur le Dauphin, en telle sorte qu'il ne lui mésarrive ni survienne aucun défaut par accident ou autrement en sa personne, et qu'il soit dignement élevé à la perfection qu'il doit avoir, sans que je veuille que ce que je dis passe pour oracle et fasse loi, ou contredise toute autre conduite et disposition qu'on jugera meilleure, désavouant mon propre sentiment pour adhérer volontiers avec honneur à tout autre, quel qu'il soit.

J'ai recherché l'origine des Dauphins, je l'ai trouvé (sic) et dit avec sincérité ; j'ai fait voir sa grandeur et relevé sa gloire ; j'ai dit l'estime qu'on doit en faire et les principaux soins que l'on en doit avoir ; j'ai affecté d'être fort court, je pense pourtant n'y avoir rien omis de nécessaire.

Je puis sans doute, par ignorance, avoir fait bien des fautes, mais certes vénielles, parce que non volontaires. Quand même elles seraient grandes et sans excuse, sensibles et évidentes, on me doit faire la grâce toute entière de les attribuer à mon affection plutôt qu'à quelque autre défaut dont on me fasse criminel. Car je ne le suis véritablement pas, n'ayant rien fait en ce petit ouvrage, non plus qu'en tous les autres précédents, que par un pur amour et passion d'hommage et de respect envers Leurs Majestés, sans vue aucune d'intérêt, et en vérité même sans volonté quelconque de nuire à personne.

÷ Cet avis est suivi de la Table, puis de quatre Avant-propos successifs, sous forme de quatre lettres adressées Au Roi, À la Reine mère, À la Reine, et À Monseigneur le Dauphin.

÷ Voir les liens du curé Roullé avec La Mothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, grand aumônier d'Anne d'Autriche et beau-frère de la maréchale.

Sam 18 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Dim 19 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Lun 20 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Mar 21 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Mer 22 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Jeu 23 octobre 1664

- La troupe est à Versailles.

Ven 24 octobre 1664

- Bouclant son numéro du lendemain, le rédacteur de la *Gazette* écrit sobrement [1060] :
Leurs Majestés sont encore à Versailles, où elles continuent de prendre le divertissement de la chasse et les autres que leur peut fournir la beauté du lieu et de la saison.
÷ Pas un mot des représentations théâtrales quotidiennes ! La Grange assurait pourtant que la troupe avait « joué tous les jours différentes comédies », ce que confirmait le prince de Condé dans sa lettre du 16.
÷ Plus inattendu, on ne trouve pas un mot de théâtre non plus dans la lettre que le duc d'Enghien envoie ce jour à la reine de Pologne [86] :
Depuis que je me suis donné l'honneur d'écrire à V.M., la cour a toujours été ici, où le roi est allé assez souvent à la chasse ; l'on n'a quasiment fait autre chose tous les jours, et demain il s'en retournera à Paris pour y demeurer tout l'hiver.

Sam 25 octobre 1664

- La troupe est de retour à Paris, après onze jours passés à Versailles.
÷ La Thorillièrre II indique [75v^o] :
Nous sommes revenus de Versailles ce vendredi 25^e octobre. Nous avons reçu de l'argent du roi pour Fontainebleau 3000 l. partagé 150 l., et pour Versailles autres 3000 l. et partagé 257 l.
- La cour est également de retour à Paris, où elle prend ses quartiers d'hiver au Louvre. Voir la *Gazette* [1086] et Loret du jour (v. 211-234), qui ne dit strictement rien du séjour à Versailles.
÷ Mme de Motteville commentera ce séjour dans des termes qui en disent long [*Mémoires*, IV, 361-362] :
Au retour de ce petit voyage, elle [la reine mère] passa par Chaillot, où j'étais. Elle nous fit l'honneur de nous faire part, à la mère de La Fayette, supérieure de ce couvent, à ma sœur et à moi, des peines qu'elle y avait eues, par l'humeur chagrine et la jalousie de la Reine, qui n'avait pas autant d'expérience des choses du monde et de force d'esprit pour s'y soutenir qu'elle lui en aurait souhaité.

Dim 26 octobre 1664

- Reprise au Palais-Royal. *L'École des femmes*. R : 212 l.
÷ Second registre de La Thorillièrre [76r^o/119, écriture de La Thorillièrre] :
Aujourd'hui dimanche 27^e (sic) octobre
à l'École des femmes, reçu 212 l.

Fraiz (sic) ordinaires	58 l. 10 s.
Soldatz (sic)	15 l.
Feu	1 l. 10 s.
Semanie (sic) de Crosnier (sic)	3 l. [lignée barrée]
Aux assistants de Versailles	13 s.
À Mr de Molières (sic) pour achever les fraiz (sic) de Versailles avec les 66 l. du jour précédent [12 octobre] qui furent par lui retirés	7 l. 10 s.
Pour cinq jours de jeu à Versailles pour Prouost [Prévoist]	15 l.
À Craunier (sic) pour sa dépense à Versailles	12 l.
À Mr du Croisy pour des cochers	6 l.
Pour une collation	1 l. 10 s.
À Crosnier pour des cordes et clous	3 l.
Part	[blanc]

- Le 31, la *Gazette* rapportera :
Le 26, le marquis de Caracène arriva en cette ville [*ndfr* : venant de Flandre, il s'en retourne à Madrid], et, ayant été amené au Louvre par l'ambassadeur d'Espagne, salua Leurs Majestés. [...] Ensuite, ayant visité le nouvel appartement et le cabinet des bains de la Reine mère, il se trouva au Cercle, où étaient quantité de seigneurs de dames, et le soir, à la comédie espagnole, en l'appartement de la reine.
÷ Colbert a consigné (probablement sous la dictée du roi) le dialogue qui eut lieu ce soir-là entre le marquis, le roi et la reine mère [publié par Jean de Boislisle dans ses *Mémoriaux du Conseil de 1661*, Paris, Renouard, 1905, t. II, p. 329-330] :

La Reine mère a dit d'abord que le marquis de Caracène était étonné de voir que V.M. travaillait huit heures le jour.

Le Roi dit qu'en un prince de son âge il était difficile, mais qu'à son égard le devoir marchait le premier, et les plaisirs ensuite.

Il dit que le succès répondait au travail et que cela devait produire une grande satisfaction.

Le Roi : Quand il n'y avait aucun succès, la satisfaction était en ce qu'il s'acquittait de son devoir.

Le marquis : Que les autres rois avaient plus de sujet et de raison de s'appliquer, et qu'aucun ne l'avait fait.

Le Roi : Que, sans se trop louer, il voyait bien le changement que son application avait apporté à ses affaires ;

Que lui-même, qui avait gouverné un pays assez considérable, savait la peine qu'il y avait à réduire les matières des finances en une forme qui fût avantageuse particulièrement ; que lorsqu'elles seraient en état de pouvoir faire quelque chose de grand, ce serait toujours pour les avantages et les services (?) de ses alliés, ses amis et ses voisins.

Le marquis : On le voit dernièrement par ce que V.M. vient de faire pour l'Empereur.

Le marquis : Qu'il n'y pouvait avoir de comparaison entre le gouvernement de la Flandres et celui d'un grand royaume comme la France ; qu'il était néanmoins vrai que c'était une matière qui recevait de grandes difficultés, mais que S.M. avait cette facilité que, lorsqu'Elle parlait, Elle était obéie, ce qui n'était pas en un particulier, qui recevait diverses oppositions, et même diverses interprétations de ses actions, qui sont portées jusques aux oreilles du maître.

Le marquis de Caracène, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas pour le roi catholique, arriva à Paris, le 26^e d'octobre 1664, mit pied à terre chez le marquis de La Fuenté, ambassadeur dudit seigneur roi, qui l'amena au Roi dans l'appartement de la Reine mère dès le soir même, où, après avoir salué les Reines, le Roi, après avoir tenu son conseil à l'ordinaire, y descendit ensuite, et la conférence se passa comme il est dit ci-dessus.

Lun 27 octobre 1664

• Grand bal chez la reine, au Louvre, en l'honneur du marquis de Caracène. Loret rend compte de l'événement dans sa Lettre du 1^{er} novembre, v. 21-70.

÷ Suite de la *Gazette* du 31 :

Le lendemain, il s'y trouva aussi, avec ledit ambassadeur d'Espagne, à un grand bal, où les dames parurent dans un éclat merveilleux, et la collation y fut donnée pareillement avec une magnificence particulière.

÷ Suite du compte rendu de Colbert cité ci-dessus :

Le lendemain, la Reine, pour faire voir la magnificence de sa cour audit marquis, donna le bal aux dames, où les Reines, les princesses et toutes les dames furent parées à l'ordinaire de toutes les pierreries de la couronne et de toutes les principales maisons, ce qui montait à des sommes prodigieuses. Le Roi voulut bien lui faire l'honneur de danser avec lui, dont il s'acquitta à son ordinaire, c'est-à-dire avec cette grâce et cette justesse qui le fait distinguer si facilement, en cet exercice comme en tous les autres, de tous les princes et grands seigneurs de sa cour.

• Achevé d'imprimer (pour le compte de Claude Barbin) de la première édition des *Réflexions ou Sentences et maximes* de La Rochefoucauld.

Mar 28 octobre 1664

• Fête de saint Simon. D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 235] que ce jour étant férié, les cours de justice ne siègent pas.

• Mort de René Berthelot, sieur Duparc, dit Gros René. La troupe ne joue pas.

÷ Ce décès est mentionné dans le registre de La Grange à la date erronée du 4 novembre.

÷ Dans la marge, à hauteur du dimanche 2, La Grange écrira : « Mardi [28] on ne joua point, ni le vendredi [31]. »

÷ Il semble que depuis un ou deux ans, Duparc ne jouait plus que dans les petites farces ou dans des rôles mineurs des grandes ; il est avéré qu'il ne jouait ni dans *La Critique de l'École des femmes*, ni dans *L'Impromptu de Versailles*, ni dans *Le Mariage forcé*, ni dans *La Princesse d'Élide* ; sa participation à *L'École des femmes* est peu probable ; quant au rôle qu'il aurait pu jouer dans le premier *Tartuffe*...

Mer 29 octobre 1664

- Enterrement, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, de « feu René Du Parc, vivant comédien de Monsieur le duc d'Orléans, pris rue Saint-Thomas-du-Louvre ». Convoi de vingt prêtres et vèpres [Jal, 936].

- Ce même jour, Henry Le Bret obtient un arrêt, qui condamne le Temple-Neuf de Montauban à être détruit. L'arrêt sera mis à exécution dans les derniers jours de l'année.

Jeu 30 octobre 1664**Ven 31 octobre 1664**

- Suite (sans doute) à la mort de René Duparc, la troupe fait relâche. Voir au 28 octobre.

- Ce jour-là, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [89] :

Depuis le retour de la cour [le 25], il y a eu ici force divertissements. M. le marquis de Caracène, que le roi d'Espagne ôte de Flandres pour lui donner le commandement de Portugal, a passé par ici, et, pour lui faire voir les beautés de la cour de France, on lui a fait voir des bals et des comédies ; les reines l'ont fort bien reçu et je crois qu'il s'en retourne fort content.

÷ Une chose semble assurée : la Troupe de Monsieur n'a pas joué devant la marquis de Caracène.

- Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Claude Barbin, Gabriel Quinet et Thomas Jolly⁴⁹, *La Thébaïde ou Les Frères ennemis*, tragédie.

÷ La dédicace à Saint-Aignan est ainsi libellée :

À Monseigneur le duc de Saint-Aignan, pair de France.

Monseigneur, Je vous présente un ouvrage qui n'a peut-être rien de considérable que l'honneur de vous avoir plu. Mais véritablement cet honneur est quelque chose de si grand pour moi que, quand ma pièce ne m'aurait produit que cet avantage, je pourrais dire que son succès aurait passé mes espérances. Et que pouvais-je espérer de plus glorieux que l'approbation d'une personne qui sait donner aux choses un si juste prix, et qui est lui-même l'admiration de tout le monde ? Aussi, Monseigneur, si *La Thébaïde* a reçu quelques applaudissements, c'est sans doute qu'on n'a pas osé démentir le jugement que vous avez donné en sa faveur ; et il semble que vous lui ayez communiqué ce don de plaire qui accompagne toutes vos actions.

J'espère qu'étant dépouillée des ornements du théâtre, vous ne laisserez pas de la regarder encore favorablement. Si cela est, quelques ennemis qu'elle puisse avoir, je n'apprehende rien pour elle, puisqu'elle sera assurée d'un protecteur que le nombre des ennemis n'a pas accoutumé d'ébranler. On sait, Monseigneur, que si vous avez une parfaite connaissance des belles choses, vous n'entreprenez pas les grandes avec un courage moins élevé, et que vous avez réuni en vous ces deux excellentes qualités qui ont fait séparément tant de grands hommes. Mais je dois craindre que mes louanges ne vous soient aussi importunes que les vôtres m'ont été avantageuses: aussi bien, je ne vous dirais que des choses qui sont connues de tout le monde, et que vous seul voulez ignorer. Il suffit que vous me permettiez de vous dire, avec un profond respect, que je suis, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur, Racine.

÷ « [...] un protecteur que le nombre des ennemis n'a pas accoutumé d'ébranler » : ces mots sont une allusion transparente au « combat » de 1656.

- Le même jour, le libraire Nicolas Pépingué obtient un ensemble de privilèges pour l'impression de plusieurs comédies d'Edme Boursault. Voir au 5 décembre et au 14 janvier.

Sam 1 novembre 1664

- Toussaint. Troisième anniversaire du Dauphin.

- C'est au début de ce mois que devrait avoir été conçue Esprit-Madeleine, fille de Molière et d'Armande, qui sera baptisée le 4 août 1665.

Dim 2 novembre 1664

- Fête des Trépassés.

49. Lequel, selon Georges Forestier (Racine, *Œ. C.*, I, 1999, p. 1250, note 3), ne semble pas avoir mis en vente la pièce.

- *L'École des femmes*. R : 205 l.

÷ La Thorillière II [f° 77/121, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 2 ^e octobre (sic ⁵⁰) à L'École des femmes, reçu	205 l.
Frais ordinaires	58 l. 10 s.
Soldats	15 l.
Semaine de Crosnier	3 l.
Affiches extraordinaires [rajout :] dû 10 s.	9 l. 4 s. 9 l. 10 s.
À Crosnier pour un mémoire de menus frais pour les répétitions de La Princesse d'Élide	30 l.
À Maître Denis, d'avance	22 l.
Part	4 l. 10 s.

Reste cinquante sols, dont Crosnier doit tenir compte.

Lun 3 novembre 1664

- Fête de saint Hubert.

- Le 8, la *Gazette* rapportera [p. 1110] :

Le 3 du courant, fête de Saint-Hubert, le roi alla à Saint-Germain-en-Laye, accompagné du duc d'Enghien, avec quantité de seigneurs, et y prit le divertissement de la chasse, après laquelle S.M. régala toute sa suite à dîner, avec une magnificence singulière, y ayant quatre tables servies avec une abondance de viandes qui fut admirée d'un chacun.

Mar 4 novembre 1664

- Second registre de La Thorillière [78/123, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 4 octobre (sic) 1664 à L'École des femmes, reçu	61 l.
Frais ordinaires	58 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Dû de reste pour la chandelle à Crosnier	12 l. 10 s.
Dû de plus à Crosnier pour menus frais	3 l.

[Pas de mention de part]

÷ C'est à cette date que La Grange mentionne dans son Registre la mort de Duparc, survenue en fait une semaine plus tôt, le 28 octobre :

Mardi 4 novembre on ne joua point
à cause de la mort de M^r Du Parc.
On a continué sa part à Mlle Duparc jusques
à Pâques prochain.

÷ La Grange avait d'abord écrit : « On continua ».

÷ Cette mention est signalée par un losange noir dans la marge.

÷ Dès lors, on se demande ce que La Grange a fait des données (recette et part d'acteur) concernant la représentation de *L'École des femmes* de ce 4 novembre.

- Le même jour, selon Mme de Motteville [*Mémoires*, IV, 362 et suivantes], la reine [Marie-Thérèse] tomba dangereusement malade [...] Accouchement avant terme [le 16], etc. [...]

Mer 5 novembre 1664

- Reprise, à l'Hôtel de Bourgogne, d'*Othon*, de Corneille, créé le 1^{er} août à Fontainebleau.

Jeu 6 novembre 1664

Ven 7 novembre 1664

- Rien ne figure à cette date dans les Registres de La Grange et de La Thorillière. On peut supposer que la troupe répète *La Princesse d'Élide*.

50. Il reproduira la même erreur à la représentation du 4.

Sam 8 novembre 1664

• Dans sa Lettre du jour, Loret rend compte, de manière fort inégale, de la reprise d'*Othon* à l'Hôtel de Bourgogne (27 vers) et de *La Princesse d'Élide* au Palais-Royal (49 vers) :

Il faut ici donc que j'avoue
 Qu'à l'Hôtel de Bourgogne on joue,
 Depuis un jour ou deux, dit-on,
 Un sujet que l'on nomme *Othon* ;
 Sujet romain, sujet sublime,
 Et digne d'éternelle estime.
 Jamais de plus hauts sentiments,
 Ni de plus rares ornements,
 Pièce ne fut si bien pourvue.
 Je ne l'ai point encore vue
 Et je ne suis que le rapport
 Que m'en fit hier maint esprit fort
 Qui dit qu'elle est incomparable
 Et que sa conduite admirable,
 Dans Fontainebleau, l'autre jour,
 Charma tous les grands de la cour.
 Mais d'où lui naît cet avantage,
 Et d'où vient que de cet ouvrage
 Tout le monde est admirateur ?
 C'est que Corneille en est auteur,
 Cet inimitable génie,
 Et que l'illustre compagnie,
 Ou Troupe royale, autrement,
 Qui la récite excellemment,
 Lui donne toute l'efficace,
 Tout l'éclat et toute la grâce
 Qu'on doit prétendre, en bonne foi,
 Des grands comédiens du roi.
 De Monsieur la troupe comique,
 Qui sait aussi mettre en pratique
Cet art moralement plaisant
Qui nous charme en nous instruisant.
 En public même ment expose,
 Partie en vers, partie en prose,
 Un poème si bien tourné
 Et de tant d'agréments orné
 Que, certes, si je ne me trompe,
 Chacun doit admirer sa pompe,
 Ses grâces, ses naïvetés,
 Et ses rares diversités.
 J'en puis rendre ce témoignage ;
 Grâce aux dieux, je vis cet ouvrage,
 Ouvrage fin et délicat
 Dont Monsieur l'éminent Légit
 Eut dans une superbe salle
 À Fontainebleau le régal.
 Il la vit attentivement,
 Il y prit grand contentement,
 Et malgré son humeur hautaine,
 Quittant la gravité romaine,
 Il rit fort aux endroits plaisants,
 Aussi bien que nos courtisans.
 Cette pièce si singulière
 Est de la façon de Molière,
 Dont l'esprit doublement docteur
 Est aussi bien auteur qu'acteur,
 Et que l'on tient par excellence
 De son temps le Plaute ou Térence.
 La pièce dont je parle ici,
 Laquelle a si bien réussi,
 Est un sujet noble et splendide
 Et c'est *La Princesse d'Élide*
 Qu'elle se nomme proprement,
 Vous assurant avec serment
 Que l'actrice au joli visage
 [dans la marge : Mlle Molière]

Qui joue icelui personnage
 Le représente, au gré de tous,
 D'un air si charmant et si doux
 Que la feue aimable Baronne,
 [dans la marge : Admirable comédienne]
 Actrice si belle et si bonne,
 Et qui plaisait tant à nos yeux,
 Jadis, ne l'aurait pas fait mieux.
 Avec raison donc je puis dire
 Que la troupe de notre sire
 Et celle du Palais-Royal
 Ne vous divertiront pas mal
 Durant environ deux semaines,
 Puisqu'on verra dessus leurs scènes
 Paraître deux sujets si beaux,
 Si bien joués et si nouveaux.

÷ L'aimable baronne est Jeanne Auzoult, dite la Baron, morte le 6 septembre 1662, laissant un fils, Michel, que Molière « adoptera » au printemps 1666.

÷ Les deux vers soulignés ne peuvent guère s'appliquer à *La Princesse d'Élide*, qui, contrairement à *Tartuffe*, n'est pas une « pièce morale ». De même, pour l'expression « esprit doublement docteur » et la comparaison avec Plaute et Térence.

÷ Loret prend très nettement parti pour Molière.

Dim 9 novembre 1664

• Registre de La Grange : « La première de *LA PRINCESSE D'ÉLIDE* [marge : Pièce nouvelle de M. de Molière] ». R : 840 l.

÷ Second registre de La Thorillière [79/125, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui dimanche 9 ^e novembre, à la première représentation de la Princesse d'Élide, en tout	840 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Semaine de Craunier (sic)	3 l.
Feu	3 l.
Une affiche extraordinaire	4 l. 10 s.
Pour 8 violons	24 l.
Pour 12 danseurs	60 l.
Pour la musique symphonie [rajout :] doit	8 l.
Pour les escarpins des danseurs	36 l.
Pour les escarpins des musiciens	12 l.
Pour 4 paires de bas de soie des satyres	36 l.
Pour les 3 hautbois	9 l.
Pour le surplus des violons des ritournelles	4 l.
Pour la musique	25 l.
À Mr Des Brosses, sur ce qu'on lui doit	110 l.
Pour les bas de soie des danseurs à bon compte ⁵¹	66 l.
À Crosnier (sic) pour frais	15 l. 10.
Part	22 l.

÷ Le spectacle sera donné vingt-cinq fois de suite jusqu'au 4 janvier, avec des recettes tout à fait honorables.

÷ Armande y joue le rôle-titre, et Molière le personnage du bouffon Moron.

÷ Molière n'a pas achevé la versification de la pièce, qu'il avait écrite en hâte pour les « Plaisirs de l'île enchantée » en mai. Il ne l'achèvera jamais, et elle sera publiée telle quelle.

÷ La pièce est donnée avec ses « ornements » : musique [de Lully] et danses.

÷ Les Young suggèrent que Molière a engagé le sieur Des Brosses comme maître de ballet, et le musicien Robert Cambert comme « metteur en scène » (voir au 9 décembre).

÷ Ce n'est pas une pièce pour le public bourgeois parisien. L'affluence (relative) est due peut-être au fait qu'on y voit étalée presque au grand jour la problématique amoureuse du roi.

51. Lancaster fait remarquer que ces bas coûtent 5 l. 10 s. la paire, alors que ceux des satyres en valent 9.

÷ Le gouverneur (joué par La Thorillière) du prince Euryale (joué par La Grange), qui le pousse à l'amour, se nomme Arbate ; dans sa correspondance avec Mme de Scudéry, Saint-Aignan signe « Artaban ».

- La *Gazette* du 15 rapportera :

Le 9, fête de l'institution de la confrérie de Saint-Joseph, la reine mère fit ses dévotions en l'église des Feuillants, où Monsieur l'assista...

Lun 10 novembre 1664

- Mort de Louis Poquelin, filleul de Louis XIV, qui était né le 19 janvier précédent.
 - ÷ C'est le troisième proche de Molière qui meurt en six semaines ; rien n'indique qu'il en est particulièrement affecté. En tout cas, ce deuil reste une affaire purement privée, puisqu'il n'empêche pas la troupe de jouer, à l'inverse de ce qui s'était produit quelques jours plus tôt lors de la mort de Duparc...
 - ÷ ... et de ce qui se produira le mardi 12 octobre 1672 ; la Troupe fera alors relâche, « à cause (notera La Grange dans la marge) de la mort du petit Molière », c'est-à-dire de Pierre-Jean-Baptiste-Armand, né le 15 septembre précédent.
 - ÷ La Grange ne mentionne pas l'événement dans son Registre.

Mar 11 novembre 1664

- Fête de la saint Martin.

- *La Princesse d'Élide*. R : 940 l.

÷ Second registre La Thorillière [f° 80/127, écriture de La Thorillière] :

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons	24 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie pour 2 fois	16 l.
Hautbois	10 l. 10 s.
Musique chanteurs	25 l.
Ritournelles (doit 20 s.)	3 l.
Pour des chaises	4 l. 10 s.
Pour un cocher	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	3 l.
À Mr des Brosses, achevé de payer	110 l.
À Mr Baraillon sur et tant moins ⁵²	44 l.
Aux assistants pour 2 fois	3 l.
À Mr Vagnart	55 l.
À Craulier (sic) pour son mémoire	55 l. 10 s.
À M[aitr]e Denis, sur ce qu'on lui doit tout payé	75 l.
À François	6 l.
À Malet ⁵³ (sic, pour Mallet)	2 l.
Part	22 l.

÷ Le sieur Des Brosses a donc touché au total 220 livres.

÷ Un certain Vagnart jouait un des deux ours avec un nommé Mercier, selon le livret in-quarto des *Plaisirs de l'île enchantée* [GEF, IV, p. 246].

- Suite de la *Gazette* du 15 :

[...] où Monsieur l'assista, aussi l'11^e, à la bénédiction du Saint-Sacrement que l'on y avait exposé, ainsi qu'en toutes nos églises, à cause de l'indisposition de la Reine, qui est une fièvre tierce simple, dont elle a eu six accès, mais desquels le dernier a été si modéré que l'on a sujet d'en espérer le succès qui en est demandé à Dieu avec tant de ferveur par les prières de tous les peuples.

- Même jour : enterrement du petit Louis, mort la veille.

÷ On a quelque peine à imaginer qu'Armande puisse jouer le premier rôle dans une comédie galante, le jour même où elle enterre son enfant de dix mois.

Mer 12 novembre 1664

- Ouverture du Parlement.

52. Original : « sur estantms » ; j'adopte la lecture de Schwartz.

53. Ce nom apparaît trois fois pour de petites sommes dans le Premier registre de La Thorillière.

Jeu 13 novembre 1664

- Au Val-de-Grâce, le Père Jean Damascène Le Bret, récollet, prononce le panégyrique de saint Benoît, en présence d'Anne d'Autriche.

Ven 14 novembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 475 l.

÷ Second registre de La Thorillière [81 / 129, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 14 ^e novembre à La Princesse d'Élide	475 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons	20 l. [? tache]
Danseurs [rajout :] on leur doit 20. (sic)	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l. 10 s.
Chanteurs	25 l.
Aux assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
À Mr Crestien [concierge] pour un déjeuner	1 l. 10 s.
Payé pour le reste des bas de soie à Hubert	66 l.
Part	11 l.

[Rajouts de l'écriture d'Hubert :]
Monsieur Du Croisy doit trente sols
à Monsieur de La Thorillière sur ce qui
lui est dû dix-sept livres quinze sols.

÷ La chute de la recette, pour cette troisième représentation d'une pièce vouée à la glorification des amours royales, est due sans doute à l'ouverture du procès Fouquet, dont les débats ont lieu à l'Arsenal. La seconde audience n'aura lieu que le lundi 17, ce qui explique sans doute la remontée de la recette le dimanche 16.

÷ Sous cette mention, qui est la dernière de la page, La Grange a écrit :

J'ai commencé à annoncer pour [= à la place de] Monsieur de Molière.

÷ Ce qui ne veut pas dire que ses débuts d'orateur de la troupe datent précisément de ce 14 novembre.

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [96] :

Depuis la dernière lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté, la maladie de la reine [Marie-Thérèse] a beaucoup augmenté ; il lui arriva un accident fâcheux le jour de son troisième accès, qui fut des douleurs insupportables aux jambes, qui lui durèrent près de vingt-quatre heures, et sa fièvre ne la quitta point ; cela fit croire qu'elle s'était changée de tierce en continue, et cela fit appréhender quelque péril. Le roi et la reine mère la veillèrent toute la nuit, et on appréhendait au moins pour l'enfant, car la reine est dans son huitième mois de grossesse. Elle fut saignée le matin pour la troisième fois, et, le soir, elle prit un grain d'opium qui lui ôta ses douleurs et la fit dormir. Sa fièvre s'est remise en tierce, mais les accès durent dix heures ; on appréhende qu'elle ne soit longue, mais les médecins assurent qu'il n'y aura point de péril.

La Reine mère a une autre incommodité qui pourrait devenir fâcheuse avec le temps : c'est une dureté qui lui est venue au sein depuis sa grande maladie de l'année passée. Tous les remèdes qu'on lui a faits ne l'ont pu faire en aller jusqu'à cette heure, et il y a quelques jours qu'elle était un peu grossie et même qu'elle paraissait un peu rouge. Mais, Dieu merci, ces deux accidents sont passés, mais sa dureté continue encore. Votre Majesté aura la bonté de n'en pas parler, car on tient la chose secrète.

[...] La maladie de la reine [Marie-Thérèse] empêche tous les divertissements ; il devait y avoir force ballets au Palais-Royal, que cette maladie a retardés.

Sam 15 novembre 1664

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale (v. 165-200) la mort, à l'âge de 58 ans, du traducteur et académicien Nicolas Perrot d'Ablancourt, puis celle, « à octante ans passés », du poète Pierre Marcassus (v. 201-220).

÷ Le successeur de Perrot à l'Académie française sera, en janvier ou en mars 1665, Roger de Bussy-Rabutin, l'auteur de *l'Histoire amoureuse des Gaules* (voir au début du mois de mars).

- Ce jour-là, La Rochefoucauld écrit au comte de Guitaut [CE.C., Pléiade, 1964, p. 628] :
[...] Il n'y a guère de nouvelles ici. La reine se porte mieux. On va danser un ballet.
÷ C'est apparemment la première mention de ce qui sera le *Ballet de la naissance de Vénus*, créé le 26 janvier 1665.

Dim 16 novembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 856 l.

÷ Second registre de La Thorillière [83/121, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 26 ^e novembre	
à la Princesse d'Élide	
Reçu en tout	856 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Semaine de Crosnier	3 l.
Pour menus frais à Crosnier	5 l. 8 s.
À un homme	1 l. 10 s.
Aux garçons de Maître Denis	6 l.
À l'afficheur	10 s. (sic)
À François pour l'huile ⁵⁴	1 l. 10 s.
À Mr Baraillon pour son mémoire	156 l.
Au plumassier	6 l.
À La Pierre pour 3 pièces	12 l.
Pour de la corde	6 l.

[suite sur la page de gauche :]

Retiré par Monsieur de La Thorillière
Quarante-trois livres, ci 43 l.

Part 25 l.

Dû par Monsieur le comte de Guiche cent dix sols.

÷ Le copiste La Pierre a été nommé à la date du 30 décembre 1663 dans le premier registre de La Thorillière, et le sera encore à la date du 2 décembre 1664.

÷ La recette remonte : il n'y a pas d'audience au procès Fouquet.

÷ Le comte de Guiche assiste à la représentation, probablement sur la scène [voir Young, *Le Registre de La Grange*, II, 108].

- Le même jour, à onze heures et demie [Gazette du 22, p. 1157], la reine accouche prématurément d'une fille, prénommée Marie-Anne de France, dite la « petite Madame », et qui mourra le 26 décembre. Elle est tenue sur les fonts baptismaux par Madame (Henriette d'Angleterre) et le prince de Condé.

Lun 17 novembre 1664

- Deuxième audience du procès Fouquet.

- Le même jour, la reine est prise de convulsions qui font craindre pour sa vie.

÷ Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 362] :

Le lendemain, elle eut des convulsions qui firent craindre qu'elle ne mourût. Le Roi, suivant la loi de ces contrariétés étonnantes qui se trouvent en lui comme en plusieurs autres hommes, montra en cette occasion, selon qu'il avait accoutumé de le faire, des sentiments fort tendres pour la Reine. Il pleura, et, dans sa douleur, outre les marques qu'il lui donna de son amitié, il en fit voir de sa foi. *Il envoya*

54. Schwartz : « pour graisser l'arbre ? »

distribuer quantité d'argent aux pauvres et aux prisons pour délivrer les prisonniers [ndfr : comme Tartuffe !]. [...] Il dit au maréchal de Villeroy [ndfr : son ancien gouverneur], dans le temps qu'elle fut en travail, qu'encore que ce fût pour lui un grand malheur de perdre un enfant, il s'en consolerait, pourvu que Dieu lui fît la grâce de conserver la Reine, et que son enfant pût être baptisé.

Mar 18 novembre 1664

- Le matin : troisième audience du procès Fouquet. La séance est levée à midi.

- *La Princesse d'Élide*. R : 480 l.

÷ Second registre de La Thorillière [84/133, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 18^e novembre 1664

à la Princesse d'Élide reçu 480 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu et menus frais	4 l. 10 s.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour des escarpins à un page	1 l. 10 s.
Achevé de payer Monsieur	
de La Thorillière	39 l.
Aux capucins [rajout :] donnés à Mr du Croisy	5 l. 5 s.
Part	14 l.

- *La Gazette* du 22 rapportera [1157-1158] :

Le 18, les prières de Quarante-heures furent exposées en toutes nos églises par l'ordre de notre archevêque, pour demander à Dieu la conservation d'une personne si chère, et pour n'oublier aucune des précautions que la piété demandait, on apporta le soir le Saint-Sacrement à la reine. Ce prélat l'ayant été prendre en ladite église de Saint-Germain [Saint-Germain-l'Auxerrois, où la veille a été baptisée Marie-Anne de France], paroisse de Leurs Majestés, l'apporta sous un dais soutenu par les ducs de Noailles et de Saint-Aignan, précédé des confesseurs de Leurs Majestés, des officiers de la chapelle, chacun un cierge à la main, de tous les pages de la Chambre, de la Grande et Petite écurie, de celles des reines, de Monsieur, de Madame, des princes du sang et de tous les seigneurs de la cour, chacun portant un flambeau de cire blanche, comme aussi de tous les gardes du corps, et de la reine mère, des Cent Suisses et des gardes du Grand prévôt, pareillement, chacun avec un cierge. Monsieur suivait le dais, avec le duc d'Enghien, les maréchaux de France et une infinité d'autres personnes notables, tous avec des cierges. Le Saint-Sacrement étant arrivé aux bâtiments du Louvre, le roi, accompagné du prince de Condé et de quantité d'autres seigneurs, le reçut avec la piété d'un fils aîné de l'Église, et Madame, avec les princesses du sang et toutes les dames de la cour, l'ayant aussi reçu, le suivirent, ainsi que Sa Majesté, au milieu d'une double haie de flambeaux, en l'appartement de la reine, où était la reine mère. Après que cette illustre malade l'eut reçu avec une dévotion exemplaire, le roi l'accompagna [le Saint-Sacrement] jusqu'en ladite église de Saint-Germain, sur les avenues de laquelle il se trouva une foule de peuple extraordinaire et qui faisait aisément juger l'intérêt qu'il prenait pour la santé d'une si grande et si bonne princesse.

Sa Majesté, extraordinairement touchée de sa maladie, et qui lui rend tous les soins imaginables, s'étant dès le 18 portée de son mouvement à recourir aussi à l'intercession de sainte Geneviève, patronne de cette ville et du royaume, envoya en cette abbaye l'abbé Le Camus, l'un de ses aumôniers, pour en faire descendre la châsse et l'exposer à la vénération du peuple. Ensuite elle envoya au Parlement pour lui faire savoir la nécessité qu'il y avait que cela se fit sans délai et sans les autres cérémonies ordinaires ; sur quoi, ayant été ordonné que cette châsse serait descendue pour être visitée par les processions de toutes les églises de la ville et des faubourgs, la chose fut exécutée le 19...

÷ Loret décrira également ces cérémonies dans sa Lettre du 22, v. 135-176.

÷ Le lendemain, Mme de Sévigné écrira à Pomponne [*Lettres*, III, 58] :

On n'a point entré aujourd'hui à la chambre, à cause de la maladie de la reine, qui a été à l'extrémité. Elle est un peu mieux. Elle reçut hier au soir Notre-Seigneur comme viatique. Ce fut la plus magnifique et la plus triste chose du monde, de voir

le roi et toute la cour, avec des cierges et mille flambeaux, aller quérir et reconduire le saint sacrement. Il fut reçu avec une autre infinité de lumières. La Reine fit un effort pour se soulever et le reçut avec une dévotion qui fit fondre en larmes tout le monde. Ce n'était pas sans peine qu'on l'avait mise en cet état. Il n'y avait eu que le roi capable de lui faire entendre raison. À tous les autres, elle avait dit qu'elle voulait bien communier, mais non pas mourir. On avait été deux heures à la résoudre.

÷ Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires* [II, p. 215] :

Monsieur me conta l'effroi que l'on avait eu sur la maladie de la reine, le monde qui était au Louvre lorsque l'on lui apporta Notre Seigneur, et comme M. l'abbé de Gordes, présentement évêque de Langres, son premier aumônier, s'était évanoui d'affliction ; que M. le Prince [de Condé] avait ri, et tout le monde ensuite ; que la reine avait fait une mine (je ne m'en étonnai pas : quand l'on est dans cet état et que l'on voit rire, on n'est pas trop aise) ; que la fille dont elle était accouchée ressemblait [à] un petit Maure que M. de Beaufort avait amené, qui était fort joli, qui était toujours avec la reine ; que quand l'on s'était souvenu que son enfant y pourrait ressembler, on l'avait ôté, mais qu'il n'était plus temps ; que la petite fille était horrible ; qu'elle ne vivrait pas ; que je me gardasse bien de le dire à la reine, ni qu'elle mourrait. Ces avis étaient assez inutiles : on ne dit guère de ces choses-là à moins que de vouloir fâcher les gens, et on n'a pas cette intention pour la reine.

÷ Le 5 décembre, le duc d'Enghien écrira à la reine de Pologne [109] :

On m'a mandé que la reine devait prendre du vin émétique. C'est un remède que l'on tenait fort dangereux autrefois et que l'on ne donnait qu'en la dernière extrémité ; mais il est venu à la mode depuis quelque temps ; la médecine change en France comme les habits, et l'on en donne présentement pour les moindres petites fièvres.

÷ Suite des *Mémoires* de Mme de Motteville [III, 363] :

Elle guérit le 18 de novembre, après avoir pris de l'émétique.

Mer 19 novembre 1664

- Le roi, prétextant la maladie de la reine, a fait suspendre les interrogatoires de Fouquet [voir Petitfils, *Fouquet*, 428].

- Suite de la *Gazette* du 22 :

[...] ayant été ordonné que cette châsse serait descendue pour être visitée par les processions de toutes les églises de la ville et des faubourgs, la chose fut exécutée le 19, après une messe solennelle, et depuis les processions ont journellement été devant ladite châsse, suivant les mandements de l'archevêque de Paris, lequel, à la tête de sa cathédrale, y alla le 20 et y officia pontificalement.

÷ Le lendemain, « vers les 9 heures du matin », Joseph Fouchault écrira dans le *Journal de la Chambre de Justice* [*Archives de la Bastille*, I, 298] :

La Reine s'étant trouvée réduite presque à l'extrémité par couches arrivées avant terme, il s'est fait des prières partout, et ce même jour l'on a descendu la châsse de sainte Geneviève ; pour raison de quoi il a fallu rendre un arrêt au Parlement qui l'ait ainsi ordonné, les religieux ayant fait difficulté de la descendre sur l'ordre du Roi, l'usage étant de tout temps que la descente ne s'en fasse jamais sans un jeûne préalable de tous les religieux pendant trois jours ; mais la maladie de la Reine pressant, l'on a passé par-dessus toutes les formalités, et néanmoins sous condition que M. le lieutenant civil demeurerait en otage dans l'abbaye, que l'on enverrait des archers pour la sûreté, et que de plus il serait donné caution, ce qui a été fait.

Jeu 20 novembre 1664

- Le matin, à neuf heures : quatrième audience du procès Fouquet. L'accusé rentre à pied à sa prison de la Bastille.

- Suite de la *Gazette* du 22 :

[...] l'archevêque de Paris, lequel, à la tête de sa cathédrale, y alla le 20 et y officia pontificalement.

Le roi y fut le même jour entendre la messe, chantée par la musique de la chapelle, et la reine mère y signala aussi sa piété, comme firent Monsieur et Madame, Madame la duchesse douairière d'Orléans, Mademoiselle d'Alençon, toutes les autres princesses et dames de la cour, les ambassadeurs des princes étrangers, et une foule incroyable de peuple, néanmoins avec tout le bon ordre imaginable, par les soins du lieutenant civil, du lieutenant criminel, du procureur du roi et des autres officiers du Châtelet.

Ven 21 novembre 1664

- Cinquième audience du procès Fouquet.

- *La Princesse d'Élide*. R : 478 l.

÷ Second registre de La Thorillière [85/135, écriture de La Thorillière] :

Aujourd'hui vendredi 21 ^e novembre à la princesse d'Élide reçu en tout	478 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants [dû]	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour un dard	15 s.
Menus frais et tare	2 l.
Pour la tare d'une pistole	4 l.
Part	11 l.

Retiré par Monsieur de Molière [au-dessus] de la Thorillière
quatre-vingt-huit livres pour payer le peintre.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 493-494] :

On ne parle de la Reine mère qu'en cachette. Les courtisans n'osent dire ce qu'ils voient. Cependant il est certain qu'elle a un cancer à la mamelle gauche, maladie, comme vous savez, qu'on ne peut guérir. Mais ne doutez pas qu'on y écoute les charlatans qui promettent toujours de la guérir. Enfin, c'est un mauvais refrain de la ballade et de la comédie de la vie, principalement pour une femme qui a toujours bien mangé et qui n'a presque point été malade, et ainsi qui n'a point fait de remèdes par précaution, dont elle se trouverait aujourd'hui fort bien, si elle s'en était servie. On a fait ici force processions et prières publiques, ce qui, comme je crois, ne lui a point nui ; mais je voudrais être assuré qu'elles lui eussent servi et qu'elle en guérira.

- Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 363-364] :

La Reine mère, depuis quelque temps, et particulièrement dans cette maladie de la reine, sentit de considérables douleurs à son sein. Comme elle avait trop négligé ce mal, elle fut surprise de voir qu'en peu de temps il empira notablement ; et, par la couleur jaune de son visage, on vit que la tristesse qu'elle avait eue du péril où elle avait vu la reine lui avait été nuisible. Elle avait consulté les médecins sur le commencement de cet étrange mal, et ils y mettaient alors de la ciguë, qui ne lui fit point de bien.

Elle avait eu dessein, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, de se mettre entre les mains de Vallot, premier médecin du roi, qui, pour être versé dans la connaissance des simples et de la chimie, paraissait devoir connaître des remèdes spécifiques pour cette maladie ; mais il montra tant de faiblesse à soutenir ses avis contre ceux qui lui étaient opposés qu'elle en fut dégoûtée.

Seguin, qui était son premier médecin, était un homme savant à la mode de la faculté de Paris, qui est de saigner toujours et de ne se servir point des autres remèdes. Il n'avait guère d'expérience, car il était venu jeune au service de la reine. Pour surcroît de malheur, il était passionné et n'estimait le conseil de personne ; et sans connaissance d'aucun remède particulier pour le mal de la Reine mère, il s'opposait seulement à tout ce que l'on proposait pour elle ; si bien que dans ces commencements elle demeura indécise, et pendant cette suspension son mal devint si grand qu'il fallut aussitôt y apporter les remèdes extrêmes. Cette princesse, ne trouvant du secours en personne, fut contrainte de s'abandonner aux passions des hommes, qui la tourmentèrent plus que son propre mal.

Ses serviteurs avaient aussi chacun leur opinion particulière sur la conduite qu'elle devait tenir : les uns étaient pour Vallot, les autres lui étaient contraires ; et pour être trop grande et trop aimée, elle se vit sans pouvoir recevoir de consolation ni de remède d'aucun de ceux qui auraient dû lui en donner. Je la vis souvent dans ces temps-là, aux pieds de Dieu, connaître avec quelque peine tout ce qui lui manquait ; mais ayant toujours eu une grande confiance en sa divine providence, elle disait ce qu'elle avait dit souvent en d'autres occasions : « Dieu m'assistera ; et s'il permet que je sois affligée de ce terrible mal qui semble me menacer, ce que je

souffrirai sera sans doute pour mon salut. Et j'espère, disait-elle, qu'il me donnera les forces dont j'aurai besoin pour l'endurer avec patience. »

Elle ajoutait à ses paroles qu'ayant vu des cancers à des religieuses [du Val-de-Grâce] qui en étaient mortes toutes pourries, elle avait toujours eu de l'horreur pour cette maladie si effroyable à sa seule imagination ; mais que si Dieu permettait qu'elle en fût attaquée, il fallait avoir patience ; qu'il était le maître et qu'il était juste de le bénir en tout temps.

Elle continuait de mettre alors sur son sein de cette ciguë qui paraissait l'empirer beaucoup. Je le dis à Vallot. Il me répondit froidement que s'il avait été seul, voyant combien ce remède lui était contraire, il y aurait plus de quinze jours qu'elle n'en mettrait plus. Je fus surprise de voir que de petits égards empêchaient cet homme de dire la vérité et de la soutenir, en lui faisant hasarder la vie d'une si grande princesse, et si utile au monde. Je courus aussitôt le dire à la Reine mère, qui, sans murmurer contre cette barbarie, me dit seulement, mais en rougissant : « Il faut avoir patience. »

Sam 22 novembre 1664

- Sixième audience du procès Fouquet.

- Suite de la *Gazette* du jour [1158] :

Le roi, la reine mère et Monsieur ont aussi été tous les jours à la messe en l'église des prêtres de l'Oratoire, où cette princesse retourne les soirs à la bénédiction du Saint-Sacrement, que l'on y tient exposé ainsi qu'en toutes les autres églises, dans lesquelles il se fait un continuel et merveilleux concours de peuple ; et les prières de tous les gens de bien ont eu tant de succès que l'on ne doute plus que Dieu ne bénisse les soins que les premiers médecins de Leurs Majestés prennent d'une santé si précieuse, par les apparences que nous avons déjà qu'elle sera bientôt le juste sujet d'une joie extraordinaire de toute la France.

Dim 23 novembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 808 l.

÷ Second registre de La Thorillière [86/137, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 23 ^e novembre à la Princesse d'Élide reçu	808 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants [rajout :] pour deux fois	3 l.
Surcroît de chandelle	4 l.
Semaine de Crosnier	3 l. 4 s.
Rapporté par Mr le comte de Guiche une place qu'il devait Payé à Monsieur de La Thorillière dix-neuf livres qu'on lui devait, ci	19 l.
Part	33 l.
Aux garçons menuisiers	3 l.
Retiré une pistole légère et une demi légère et quarante livres dix sols par Hubert, le tout faisant cinquante deux livres douze sols.	

÷ Le comte de Guiche est présent ce jour-là. Revient-il voir le spectacle ? Du moins il rapporte l'argent qu'il doit de sa dernière visite [voir Young, *Le Registre de La Grange*, II, 108].

Lun 24 novembre 1664

- Ce jour-là, Mme de Sévigné écrit à Arnauld de Pomponne [*Lettres*, III, p. 61] :

Je fus dîner à Sainte-Marie de Saint-Antoine il y a deux jours. La mère supérieure me conta en détail quatre visites que *Puis* [le chancelier Séguier] lui a faites depuis trois mois, qui m'étonnèrent infiniment. Il lui vint dire que le bienheureux évêque de Genève [François de Sales] lui avait obtenu des grâces si particulières, pendant la maladie qu'il eut cet été [*ndfr* : en fait, en 1663], qu'il ne pouvait douter de l'obligation qu'il lui avait, qu'il la pria de faire prier pour lui toute la

communauté. Il lui donna mille écus pour accomplir son vœu. Il la pria de lui faire voir le cœur du Bienheureux. Quand il fut à la grille, il se jeta à genoux et fut plus d'un quart d'heure fondu en larmes, apostrophant ce cœur, lui demandant une étincelle du feu dont l'amour de Dieu l'avait consumé. La mère supérieure pleurait de son côté ; elle lui donna un reliquaire plein des reliques de ce Bienheureux. Il le porte incessamment, et parut, pendant ces quatre visites, si touché du désir de son salut, si rebuté de la cour, si transporté de l'envie de se convertir, qu'une plus fine que la supérieure y aurait été trompée. Elle lui parla adroitement de l'affaire de M. Fouquet ; il lui répondit, comme un homme qui ne regarderait que Dieu seul, qu'on ne le connaissait point, qu'on verrait, et qu'enfin il ferait justice selon Dieu, sans rien considérer que lui.

Je ne fus jamais plus surprise que d'entendre tout ce discours. Si vous demandez maintenant ce que j'en pense, je vous dirai que je n'en sais rien, que je n'y comprends rien, et que, d'un autre côté, je ne conçois pas à quoi peut servir cette comédie. Et si ce n'en est point une, comment a-t-il accommodé tous les pas qu'il a faits depuis ce temps-là avec de si belles paroles ?

Mar 25 novembre 1664

- Fête de sainte Catherine, jour chômé.

- *La Princesse d'Élide*. R : 750 l.

÷ Second registre de La Thorillièrre [87/139, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 25 ^e novembre 1664 à la Princesse d'Élide reçu	750 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Part	30 l. 15 s.

Retiré par Hubert quarante sept livres.

- Pause dans le procès Fouquet : selon le procès-verbal de Foucault, le chancelier Séguier est convoqué à la cour ; Louis XIV a décidé que, pour abrégé, on poserait désormais à l'accusé une simple question sur le fait et qu'on le laisserait répondre tant qu'il voudrait, sans discuter.

- Le même jour : signature du contrat de mariage entre Geneviève Béjart (Mlle Hervé à la scène) et Léonard de Loménie, en présence de la famille Béjart, de Molière (nommé « Jean-Baptiste Pauquelin, sieur de Molière », et qualifié « bourgeois de Paris » comme les Béjart), et de Pierre Mignard. Aucun comédien ne signe.

Mer 26 novembre 1664

- Suite du procès Fouquet.

Jeu 27 novembre 1664

- Mariage des deux précités à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'affaire semble bien rondement menée !

÷ Marie Hervé, Louis et Madeleine Béjart sont présents, mais ni Molière ni sa femme, « sœur » de la mariée, ne sont là. Ils sont à Paris, puisqu'ils ont joué l'avant-veille dans *La Princesse d'Élide* et qu'ils y joueront le lendemain.

÷ Faut-il supposer une brouille familiale, un refroidissement des relations ? Je vois là un indice du fait qu'Armande n'était pas sur le même pied, dans l'ordre familial, que Louis, Madeleine et Geneviève.

÷ Geneviève n'assistait pas au mariage d'Armande et de Molière le 20 février 1662.

- Le même jour, « donation par François de La Mothe Le Vayer, conseiller du Roi en ses conseils, ci-devant précepteur du duc d'Orléans, demeurant rue Traversante, à Honorée

Le Bel de Bussy, l'une des filles d'honneur de la Reine mère, demeurant avec lui, de tous les frais d'entretien et de logement causés par elle, son laquais et sa femme de chambre, dans le passé et à l'avenir ; cette donation faite pour la remercier des soins qu'elle a prodigués à feu Hélène de Blacqueur (sic, pour Blacvod), sa tante, épouse du donateur, et à François de La Mothe, son cousin, décédé depuis peu » [*Documents du Minutier central concernant l'histoire littéraire*, p. 214].

Ven 28 novembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 545 l.

÷ Second registre de La Thorillière [88/141, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 28^e novembre 1664

à La Princesse d'Élide, reçu 545 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour deux chaises et un cocher	7 l. 10 s.
Dû par Mr de Villeroy une place de cent dix sols.	
Rapporté par Madame Prouost [Prévost ?] cent dix sols.	
Menus frais	1 l. 10 s.

Part 16 l. 10 s.

Aux ouvriers qui font aller l'arbre	6 l.
À Mons. Millet serrurier	31 l.
Au menuisier pour un plancher	9 l.
Retiré par Hubert vingt une livres (sic).	

- Procès de Fouquet.

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit de Paris à la reine de Pologne [107] :

Nous allons aujourd'hui passer cinq ou six jours au Raincy avec toute la famille pour tenir compagnie à Mme la princesse Palatine, à qui on a ordonné d'aller prendre l'air pour ce temps-là, pour se remettre de sa fièvre tierce, dont elle est parfaitement guérie.

÷ Pas un mot sur la venue de la troupe de Molière. En revanche, Condé signale, longtemps à l'avance, que

Madame prépare un ballet pour le danser quand la reine sera guérie ; mon fils en est ; mais il est encore incertain si on le dansera, car la maladie de la reine sera longue, et après sa guérison elle doit aller, et le roi aussi, à Notre-Dame des Ardilliers, où ils ont fait un vœu, et il est à craindre que cela ne puisse être fait avant le carême. Ainsi nos dames courent grand risque de s'ennuyer beaucoup pendant ce carnaval.

÷ Il ne peut s'agir que du *Ballet de la Naissance de Vénus*, qui sera dansé dans les appartements de Madame à partir du 26 janvier 1665. Ce ballet de carnaval est donc mis en chantier (par Saint-Aignan pour Madame) au même moment où Molière met en chantier son *Festin de Pierre* (voir ci-dessous au 29 novembre et au 3 décembre) ; dès lors, on peut imaginer que les deux spectacles ont été conçus de manière conjointe, sinon complémentaire.

÷ Une première mention de la préparation du ballet avait été faite par La Rochefoucauld, le 15 du mois (voir à cette date).

Sam 29 novembre 1664

- Ce jour-là, le procès Fouquet est suspendu, le chancelier Séguier invoquant des raisons de santé.

- Registre de La Grange :

Le samedi 29^{me} Novembre, la Troupe est allée au Raincy
Maison de plaisance de Mad^e la princesse Palatine près
Paris par ordre (sic) Monsg^r le Prince de Condé pour y

- | | |
|---|---------|
| jouer Tartuffe en cinq actes reçu | 1100 l. |
| part | 66 l. |
- ÷ Ces quatre lignes manuscrites, tracées en retrait négatif, d'un seul jet, sans rature ni ajout, suivent la mention du 30.
- ÷ Se fondant sur cette mention, La Grange et Vivot écriront en 1682 que la comédie a été donnée ce jour-là « parfaite, entière et achevée en cinq actes ». Or, un an plus tard, le duc d'Enghien posera la question de savoir si le quatrième acte est « fait » [= achevé]. Voir au 31 octobre 1665.
- ÷ Sur cette question, voir au 12 mai 1664 et au 26 février 1666.
- ÷ Sur la page 90 (gauche) du second Registre de La Thorillière, Hubert notera :
- | | |
|-------------------------------------|-------|
| Pour la visite du Raincy pour | |
| Monsieur le Prince, reçu onze cents | |
| livres et partagé | 66 l. |

Retiré par Hubert trente-sept livres de la visite.

- ÷ Le prix payé pour cette visite semble anormalement élevé, même si l'on tient compte des frais de déplacement : 14 mois plus tôt, au début octobre 1663, la troupe a reçu 1 800 livres pour un séjour d'une semaine à Chantilly, au cours duquel elle a joué six pièces ; le 11 décembre 1663, elle a reçu 400 livres pour *La Critique de L'École des femmes* et *L'Impromptu de Versailles* à l'hôtel de Condé ; le 8 novembre 1665, elle recevra également 1 100 livres, mais ce sera pour deux pièces : *L'Amour médecin* et *Tartuffe*.
- ÷ 14 parts à 66 livres font 924 livres ; le 8 novembre 1665, 12 parts à 77 livres feront également 924 livres : les frais d'un voyage au Raincy se montent donc à 76 livres.
- ÷ Si l'on en croit une lettre du prince de Condé à son secrétaire Caillet, datée du 30 novembre [citée dans *Le Moliériste*, III, 236-237 : « Je vous prie de faire donner cent pistoles d'or à Molière le comédien. Faites-le le plus tôt que vous pourrez, auparavant que je sois de retour à Paris »], cette représentation n'a été réglée sans doute que dans les premiers jours de décembre, ce que ni La Grange ni La Thorillière ne précisent.
- ÷ La gagiste qui joue Flipote a été payée 1 livre 6 sols [voir le Second registre de La Thorillière au 30 novembre] ; on n'a donc joué qu'une seule fois *Tartuffe*. À quoi donc correspondent les 600 livres (au moins) en plus du prix d'une visite ? Lorsqu'un an plus tard, le 8 novembre 1665, la troupe reviendra au Raincy pour jouer *Tartuffe* et *L'Amour médecin*, elle sera payée 1 100 livres. En 1668, pour deux représentations de la pièce (l'une le 4 mars (1669), l'autre le 22 septembre), Condé paiera de nouveau 1 100 livres. Il semble que Molière facturait très cher la représentation d'une pièce officiellement interdite...
- ÷ La proximité de cette visite avec la signature, trois jours plus tard, du marché de décors du *Festin de Pierre*, est troublante. On imagine qu'au Raincy, il a été question de ce projet. Or, les deux hôtes de la troupe, la Palatine et Condé, sont des libertins notoires. Condé soutiendra Molière durant toute l'affaire *Tartuffe*, et Molière lui en dira sa gratitude une première fois dans la dédicace d'*Amphitryon*, en mars 1668, et une seconde fois, l'année suivante, dans la Préface du *Tartuffe*. Dès lors, comment interpréter cette histoire de « grand seigneur méchant homme » qu'il va mettre en chantier ?

Dim 30 novembre 1664

- Premier dimanche de l'Avent. Fête de saint André, jour chômé.
- La troupe revient du Raincy ; ce retour est marqué par des incidents.
- Dans l'après-midi : *La Princesse d'Élide*. R : 760 l. P : 27 l.
 - ÷ Second registre de La Thorillière [89/143, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 30 ^e novembre 1664	
à la Princesse d'Élide, reçu	760 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu et semaine de Crosnier	6 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.

Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour des gants à l'ours ⁵⁵	1 l.
Pour trois cochers qui ont mené au Raincy	4 l. 10 s.
Aux gens de l'hôtellerie de Bondy	6 l.
Aux ouvriers qui font aller l'arbre	2 l. 10 s.
Pour avoir aidé à tirer le bagage [rajout :] du bourbier	2 l.
À Monsieur Carrel, pour avoir pansé le portier ⁵⁶	22 l. 16 s.
À François	4 l. 10 s.
À Mallet	15 s.
À Phil [en surcharge] Flipote	1 l. 10 s.
À la petite Châteauneuf [rajout :] pour avoir un cotillon ⁵⁷	7 l.
À Crosnier	3 l. 15 s.
Part	27 l. 5 s.

Retiré par Hubert cinquante-cinq livres.

• La *Gazette* du 6 décembre rapportera :

Le 30, premier dimanche de l'Avent, le roi entendit messe en l'église des prêtres de l'Oratoire, où le Saint-Sacrement exposé jusqu'à l'entière convalescence de la reine, et la reine mère fit ses dévotions aux Carmélites de la rue du Bouloi, d'où elle vint au Palais-Royal visiter Monsieur le duc de Valois et Mademoiselle.

L'après-dînée, cette princesse [Anne d'Autriche], accompagnée de Monsieur et de Madame, entendit en la chapelle du Louvre le sermon que l'abbé de Fromentières fit avec beaucoup d'éloquence et d'applaudissement, et le soir, Sa Majesté alla au salut en la même église de l'Oratoire.

÷ Loret notera l'événement dans sa Lettre du 6, v. 51-60 :

Monsieur l'abbé de Fromentières,
 Qui sur le plus hautes matières
 Est profond et vraiment savant,
 Dans le Louvre prêche l'Avent.
 Je n'ai point de ce personnage
 Encore ouï le saint langage,
 Mais quelqu'un me dit l'autre jour
 Que les délicats de la cour,
 Qui lui donnent leur audience,
 Estiment fort son éloquence.

÷ Citant, dans sa Lettre du 13 décembre, les « huit doctes serviteurs de Dieu » qui ont prêché aux Récollets du Faubourg Saint-Germain durant les huit jours de l'octave, Loret énumérera Senault (général de l'Oratoire), les abbés de Maruc, de Lescalopier, Bizot, Birouart, Gobillon, La Greffe,

Et, bref, l'abbé de Fromentières,
 Dont les qualités singulières
 L'ont fait parvenir à son tour
 L'un des prédicateurs de cour.

Lun 1 décembre 1664

• Visite « chez M. Colbert », où la troupe joue *L'École des femmes* et *L'Impromptu de Versailles*. R : 330 l.

÷ La Grange note que ces 330 livres sont « employées aux décorations ». Quelles décorations ? Le premier versement, sans doute, des décors du *Festin de Pierre*, versement qui sera enregistré devant notaire le 4 décembre, ce qui signifie que la troupe a livré les châssis dans les temps. Si tel est le cas, cette indication à la date du 1^{er} décembre, quatre jours avant le versement effectif, prouve que La Grange n'a pas rempli son registre au jour le jour.

÷ La date a été rajoutée après-coup entre la mention du voyage au Raincy et les mots « Une visite chez M. Colbert... »

55. Schwartz suggère qu'il n'y avait sans doute qu'un ours au Palais-Royal, alors qu'il y en avait deux à Versailles au mois de mai.

56. Schwartz pose la question : est-ce le paiement de la note du chirurgien du 29 juin ou y a-t-il eu un nouvel incident ?

57. Voir Monval, *Premier Registre de La Thorillière*, p. 52.

÷ Le 22 janvier de cette même année 1664, la troupe est allée jouer *Les Fâcheux* et *Le Grand Benêt de fils* chez le frère cadet de Colbert : Charles, marquis de Croissy, maître des requêtes depuis 1643.

- Le même jour, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, Domenico Biancolelli, comédien de la troupe italienne sous le nom d'Arlequin, et Orsola Cortesi, sa femme depuis le 2 avril 1663, font baptiser une fille, qu'ils prénomment Françoise-Marie, du nom du parrain, François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, et de la marraine, Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine, duchesse d'Elbeuf.

÷ Vingt et un ans plus tard, le 2 novembre 1685, Saint-Aignan sera premier témoin du contrat de mariage de Catherine, autre fille des époux Biancolelli, et Pierre Le Noir, sieur de La Thorillière, fils du camarade de Molière.

- Le même jour, Mme de Sévigné écrit à Bussy-Rabutin [*Lettres*, I, 67] :

Je suis au désespoir que ce ne soit pas moi qui ai dit *la métamorphose de Pierrot en Tartuffe*⁵⁸. Cela est si naturellement dit que, si j'avais autant d'esprit que vous m'en croyez, je l'aurais trouvé au bout de ma plume. [...]

Il faut que je vous conte une petite historiette qui est très vraie et qui vous divertira. Le roi se mêle depuis peu de faire des vers ; MM. de Saint-Aignan et Dangeau lui apprennent comme il s'y faut prendre. Il fit l'autre jour un petit madrigal que lui-même ne trouva pas trop joli. Un matin, il dit au maréchal de Gramont : « Monsieur le maréchal, je vous prie, lisez ce petit madrigal, et voyez si vous en avez jamais vu un si impertinent. Parce qu'on sait que depuis peu j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. » Le maréchal, après avoir lu, dit au roi : « Sire, V.M. juge divinement bien de toutes choses ; il est vrai que voilà le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. » Le roi se mit à rire et lui dit : « N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est bien fat ? — Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. — Oh, bien ! dit le roi, je suis ravi que vous m'en ayez parlé si bonnement ; c'est moi qui l'ai fait. — Ah, Sire ! quelle trahison ! Que V.M. me le rende ; je l'ai lu brusquement. — Non, monsieur le maréchal ; les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. » Le roi a fort ri de cette folie, et tout le monde trouve que voilà la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un vieux courtisan.

÷ Ce Pierrot métamorphosé en tartuffe, c'est le chancelier Pierre Séguier, qui préside aux audiences du procès Fouquet. Le *Recueil de Maurepas* donne, au tome I, p. 201-202, une chanson écrite à l'occasion de la mort de Séguier en 1672, et qui éclaire le bon mot de Pomponne :

Les maquerelles (1) sont en deuil,
Elles perdent toute assistance ;
Le chancelier est au cercueil,
Le plus grand ribaud de la France ;
Les putains en pleurent bien fort :
Tout est perdu, Pierrot (2) est mort.

÷ Note (1) du *Recueil* : « Le chancelier Séguier était fort paillard, ainsi c'était une perte pour les maquerelles et les putains. » Note (2) : « Le sobriquet de Pierrot fut donné au chancelier Séguier parce qu'on sut qu'étant un jour enfermée avec une garce qui l'appelait toujours Monseigneur, il lui dit, dans l'emportement du plaisir, de le nommer plutôt Pierrot. »

÷ Sur les circonstances de cette métamorphose, voir la lettre de Mme de Sévigné du 24 novembre.

Mar 2 décembre 1664

- Séance du procès Fouquet.

- *La Princesse d'Élide*. R : 696 l.

÷ Second registre de La Thorillière [91 / 145, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 25 ^e novembre 1664 à la Princesse d'Élide reçu	674 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.

58. Voir Petitfils, *Fouquet*, p. 432, qui attribue faussement le mot à Arnauld d'Andilly, et les notes sur la distribution du *Festin de Pierre*.

Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
[Rajout entre les lignes :] À François et Mallet	2 l. 16 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour les cochers [rajout :] de la visite [chez Colbert]	4 l. 10 s.
Pour un voyage de chaise	3 l.
Menus frais	1 l. 10 s.
Diminution et tare	2 l. 10 s.
Donné pour un louis d'or faux	11 l.
Part	24 l. 15 s.

Dû par Monsieur de La Vieuville cent dix sols
 À La Pierre pour ~~deux~~ trois pièces [rajout :] écrites 12 l.
 Retiré par Hubert quarante deux livres
 seize sols, y compris un louis d'or faux.

÷ Quelles sont ces trois pièces que l'on a demandé à La Pierre de copier ?

Mer 3 décembre 1664

• Séance du procès Fouquet.

• Chez Molière, place du Palais-Royal, signature devant notaires du marché de décors du *Festin de Pierre*.

÷ Les Italiens ont joué un *Festin de Pierre* au cours du carnaval de cette même année 1664, avec succès [voir Loret du 14 février 1665 : « L'effroyable *Festin de Pierre* [...] qui réussissait si bien sur le théâtre italien. »] Il faut supposer que Molière sait, dès le mois de novembre, qu'ils ne le joueront pas pendant le carnaval de 1665, sans doute parce que Scaramouche (au moins) n'est pas à Paris (voir aux 5 et 30 juin et au 28 juillet). La lecture des Comptes de la cour fait apparaître, en tout cas, qu'en plus des 3 750 livres du deuxième quart de la pension annuelle de leur troupe, Tiberio Fiorelli et sa femme ont reçu, à la fin du mois de juin, 200 autres livres, qui pourraient avoir été destinées à financer un voyage à Florence [voir Jal, *Dictionnaire*, p. 579 ; Costantini, *La Vie de Scaramouche*, ch. 26 ; L. Moland, Introduction à *La Vie de Scaramouche*].

÷ En 1659 déjà, les Italiens s'étaient absentes de Paris ; c'est au cours de cette période que Molière avait écrit ses *Précieuses ridicules*, dont Somaize et Donneau affirment qu'il les avait imitées d'une pièce donnée aux Italiens par l'abbé de Pure. Voir au 18 novembre 1659.

÷ Il s'agit d'un contrat passé entre la troupe (et non le seul Molière) et les peintres ; tous les hommes de ladite troupe sont présents, à l'exception de Louis Béjart. D'où cette hypothèse : ce qui se prépare là est d'abord un spectacle pensé collectivement, et en second lieu seulement la mise en scène d'une œuvre littéraire individuelle. L'intitulé de l'acte est significatif (je souligne) :

Devis des ouvrages de peinture qu'il convient faire pour Messieurs les comédiens de Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi.

÷ Si ce devis semble bien indiquer que le déroulement du spectacle est d'ores et déjà fixé, en revanche rien n'autorise à penser que la pièce elle-même est écrite.

÷ Au reste, ni le nom de l'auteur ni le titre de la pièce ne sont cités dans l'acte.

÷ Jurgens et Maxfield-Miller écrivent [*Cent ans*, p. 400] :

Étant donné l'importance des décorations et l'éclat qu'on voulait donner à la pièce, les comédiens s'adressent à des spécialistes [Simon et Prat], plus habiles que leur décorateur habituel Jean Crosnier.

÷ Aux termes de ce contrat, les peintres doivent fournir, dans un délai de six semaines (c'est-à-dire vers la mi-janvier, en plein carnaval), des toiles montées sur châssis et représentant : un palais avec jardin ; un « hameau de verdure » avec grotte et mer ; une forêt avec, au fond, « une manière de temple entouré de verdure » ; l'intérieur d'un temple ; une chambre et une ville avec, au fond, une porte de ville.

÷ Le premier paiement sera effectué le lendemain 4 décembre. Voir aux 21 décembre et 6 janvier des recettes de 300 et 275 livres « employées aux décorations », qui pourraient bien correspondre aux deuxième et troisième versements.

÷ Rien n'assure que le décor commandé soit exactement celui qui a servi dans les représentations.

÷ Le contrat ne concerne que les toiles peintes ; mais la force du spectacle tient assurément autant à l'utilisation (nouvelle pour la troupe) de machines ; lesquelles doivent être fabriquées ailleurs. Or, je ne vois nulle part, dans le registre de La Grange, mention d'un paiement important qui pourrait concerner lesdites machines ; ce qui me confirme dans l'idée qu'elles sont les mêmes que celles que Vigarini construit alors pour le ballet de *La Naissance de Vénus* et dont il sera payé le 17 mars 1665 (voir à cette date).

÷ Le spectacle est mis en chantier en même temps que le *Ballet de la Naissance de Vénus*. Voir la lettre de Condé du 28 novembre.

- Le même jour, l'Italien Locatelli assiste, sur la place de la Croix du Trahoir, à l'exécution d'un assassin [*Voyage de France*, p. 148-149] :

Supplice de la roue. Les gens qui tuent en trahison, les coupe-jarrets qui assassinent pour de l'argent, les meurtriers de grand chemin qui ont pris la bourse et la vie, et les autres criminels du même genre y sont condamnés. Voici en quoi consiste ce supplice, que subit en ma présence, le 3 décembre 1664, Jean Soldano, de Bergame, pour avoir tué et assassiné son maître, à une demi-journée de Paris, en allant à sa maison de campagne. À trois heures, je me rendis au faubourg Saint-Honoré, sur la petite place où ont lieu habituellement les exécutions dans ce quartier (il y a ailleurs trois places où l'on exécute aussi). Là se trouvait préparé l'échafaud, sur lequel était une grande roue ferrée. Le pauvre patient, vêtu seulement d'un caleçon, y étant arrivé, on le lia par les pieds et les mains à quatre chevilles de fer, comme l'apôtre saint André sur la croix. Puis le bourreau, levant cette roue pesante verticalement, la laissa retomber deux fois pour briser le bras droit à deux places ; il brisa de la même manière l'autre bras, puis les cuisses et les jambes. Cela fit huit coups en tout. Quand le roi accorde cette grâce, on donne au patient, sur le creux de l'estomac, un coup de plus qui le fait mourir en moins d'une heure. Mais le malheureux Soldano n'eut pas cette faveur-là. On le retourna ensuite ; on plaça sur son derrière la roue à plat, et, repliant sur la roue ses bras et ses jambes brisés, on les lia ensemble ; puis on retourna la roue, et on le laissa ainsi vivant regarder le ciel, jusqu'à ce qu'il expirât dans les tortures. Jamais le coupable moribond n'est abandonné par les Pères Jésuites qui assistent les condamnés. Quelques patients, me dit-on, vécutrent trois jours dans cet état. Je restai si bouleversé et le cœur si rempli de compassion, que l'envie d'assister à de pareils spectacles ne me revint jamais. Elle me revint d'autant moins que cette populace sans cœur et sans pitié accompagnait d'injures les coups du bourreau, et l'excitait à les redoubler, peine bien cruelle pour le pauvre justicier.

Jeu 4 décembre 1664

- À 9 h 30 : dernière séance d'interrogatoire au procès Fouquet [Petitfils, 437-440].

• Ce jour-là, la troupe verse à Simon et Prat 300 livres représentant le premier paiement des toiles peintes du *Festin de Pierre*. Or, selon les termes du contrat, ce paiement devait avoir lieu dès que le travail commencerait, à savoir quand les comédiens auraient livré aux peintres les châssis et les cartons.

Ven 5 décembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 580 l.

÷ Second registre de La Thorillière [92/147, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 5 ^e décembre à la Princesse d'Élide reçu	580 l.
Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l. 8 s.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Diminution sur les places	3 l.
Rapporté la place de Mr de La Vieuville de cent dix sols	
À un crocheteur	15 s.
Donné à Maistre Denis pour ses ouvrages	14 l. 10 s.

Part

19 l. 10 s.

Resté ès mains d'Hubert quarante cinq livres.

- Le même jour, est achevée d'imprimer, pour le compte de Nicolas Pépingué, Guillaume de Luyne, Thomas Jolly et Gabriel Quinet, une pièce d'Edme Boursault (auteur, l'année précédente, du *Portrait du peintre*), intitulée « *Les Nicandres, ou les menteurs qui ne mentent point*, comédie représentée sur le théâtre royal de l'Hôtel de Bourgogne, par M. Boursault ».

- ÷ Le privilège, signé Guitonneau, est daté du dernier (30) octobre ; il est accordé à Nicolas Pépingué, qui y associe les trois libraires cités, et mentionne explicitement le nom de l'auteur.

- ÷ Le livre s'ouvre sur une épître signée Boursault et adressée à « Monseigneur d'Hervart, seigneur de Lanzert, conseiller du roi en tous ses conseils, contrôleur général des Finances, etc. »

- ÷ L'épître est suivie d'un long « argument nécessaire ».

- ÷ Les valets des deux Nicandres se nomment Crispin et Philippin ; les rôles ont donc été créés à l'Hôtel de Bourgogne par Raymond Poisson et Villiers.

- ÷ La pièce (60 pages numérotées) est divisée en trois actes.

- ÷ Voir au 15 juin l'hypothèse, formulée par Pierre Mèlèse, d'une création de la pièce à cette date.

- Le même jour, les mêmes libraires font paraître une pièce anonyme intitulée « *Les Deux frères gémeaux, ou les menteurs qui ne mentent point, comédie* ».

- ÷ Le privilège est exactement le même que pour la pièce précédente, à cela près que « Les Deux frères gémeaux » ont remplacé « Les Nicandres » et que le nom de l'auteur n'apparaît plus.

- ÷ Il n'y a plus ni épître ni argument.

- ÷ La liste des personnages présente plusieurs différences avec celle des *Nicandres* : les valets se nomment à présent Robin et Ragotin ; la liste commence par deux personnages supplémentaires, à savoir les pères des deux héroïnes : Isidore et Eutrope ; l'exempt a été remplacé par un commissaire ; le geôlier a disparu.

- ÷ La pièce compte à présent 120 pages numérotées, divisées en cinq actes.

- Le même jour également (et toujours s'il faut en croire l'achevé d'imprimer qui se lit sur tous les exemplaires), les mêmes libraires publient, avec un privilège identique aux deux précédents, une pièce titrée : « *La Métamorphose des yeux de Philis, changés en astres*. Pastorale. Représentée par la Troupe royale, et mise au théâtre par M. Boursault. »

- ÷ L'ouvrage est dédié au Marquis de Castelnau. Cette épître est suivie, comme dans *Les Nicandres*, d'un texte de huit pages intitulé « Avis au Lecteur et Réponse aux Critiques », dans lequel il s'excuse en particulier de n'avoir pas fait cinq actes plutôt que trois.

- Le même jour enfin, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne :

On m'a mandé que la reine devait prendre du vin émétique. C'est un remède que l'on tenait fort dangereux autrefois et que l'on ne donnait qu'en la dernière extrémité ; mais il est venu à la mode depuis quelque temps ; la médecine change en France comme les habits, et l'on en donne présentement pour les moindres petites fièvres.

Sam 6 décembre 1664

- Ce jour-là, Roland Le Vayer de Boutigny, avocat qui a participé à la défense de Fouquet, mais surtout cousin de François La Mothe le Vayer, qui lui avait dédié en 1650 son *Parasite Mormon* et qui vient de mourir à la fin de l'été précédent (voir au 25 septembre), obtient, sous le nom anagrammatisé de Le Revay, un privilège pour l'impression d'un roman autobiographique intitulé *Tarsis et Zélie*, dont les deux premiers volumes paraîtront chez Guillaume de Luyne et Thomas Jolly le 3 février 1665.

- Ce jour-là, à Montauban, Jacques de Coras, ministre protestant, se convertit au catholicisme.

- ÷ Le 24 janvier suivant, la *Gazette* de Paris rendra compte d'une dépêche de Montauban datée du 15 [1665, 91-92] :

Ceux de la Religion prétendue réformée ont été ici beaucoup mortifiés de la démolition de leur Temple neuf, et encore plus de l'abjuration du sieur de Coras, l'un de leurs plus fameux ministres. Elle se fit le 6 du passé, entre les mains de notre évêque, avec d'autant plus de joie des catholiques que cette conversion ne peut passer que pour un miracle singulier, sa naissance et son éducation dans la Religion prétendue réformée, et l'exemple de son père et de son aïeul, étant des obstacles invincibles qu'il n'eût pu vaincre sans une grâce extraordinaire.

÷ Dans sa Lettre du 27 décembre, Loret écrivit, v. 119-176 :

Un Huguenot de conséquence,
Renommé pour son éloquence,
Ministre et pasteur de Tonneins,
A depuis peu baisé les mains
(Dont son parti n'est pas trop aise)
Aux défunts sieurs Calvin et Bèze,
Ou, pour parler plus clairement,
Il abjura dernièrement
L'erreur d'iceux hérésiarques,
Donnant alors toutes les marques
D'un cœur contrit et repentant
D'avoir différé tant et tant
Ce public et solennel acte
Qu'il fit d'une manière exacte,
À la grande gloire de Dieu,
Ès mains de l'évêque du lieu
[M. de Montauban],
Que l'on peut nommer d'assurance
Un des sages prélats de France,
Grave docteur, grand orateur,
Admirable prédicateur,
Et dont les soins et saintes veilles
Sur son troupeau font des merveilles.

÷ Loret évoque ensuite longuement la personnalité de ce converti de marque, le pasteur Jacques Coras, poète et dramaturge. Il vient de publier, en 1663, *Jonas ou Ninive pénitente*, poème sacré dédié au maréchal de Turenne. Attaqué par Boileau, il ripostera en 1668 par *Le Satirique berné en prose et en vers*. Le 24 mai 1675, la troupe de l'Hôtel Guénégaud créera, pour faire pièce à *l'Iphigénie* de Racine, une tragédie homonyme que Coras a écrite avec M. Leclerc.

÷ Enfin, le gazetier attribue une part du mérite de cette conversion à M. Pelot, intendant de justice en Guyenne. Ce qui est confirmé par une lettre que Pierre de Bertier, évêque de Montauban, envoie le 25 décembre de Béziers à Colbert [BNF, mélanges Colbert, vol. 126, f° 353] :

Monsieur,
Je suis arrivé ici en même temps que les principaux de l'Assemblée pour y servir le Roi selon ses intentions, mon devoir et ma passion pour le service de Sa Majesté.

En passant à Montauban, j'y ai donné l'absolution de l'hérésie à Mr Coras, savant et célèbre ministre de la RPR, et qui en a fait les fonctions auprès de Mr de Thurene (sic), à Montauban, et en dernier lieu à [Ton... ?]. Mr Pellot a ménagé sa conversion, mais sans aucune condition ni promesse d'utilité ?, et selon ma lumière je juge qu'elle est sincère et digne que le Roi donne à un homme de cette capacité un établissement qui fasse exemple et qui montre le cas que Sa Majesté fait du mérite véritable et de la pure vertu. Comme elle l'a témoigné à l'égard de Mr Cotteby, ministre de Poitiers. Je veux dire même, Monsieur, que je crois très important que Mr Coras soit mis dans Montauban dans quelque charge qui, lui donnant moyen de servir le public, contribue à faciliter les conversions de plusieurs des principaux habitants, qui ont une entière confiance en lui. Et je vous supplie, Monsieur, d'entreprendre cette action comme digne de votre zèle et de votre gloire.

÷ Sur les suites possibles de cette intervention, voir la lettre de Chapelain à Godeau, évêque de Vence, au 18 décembre 1665.

÷ Mais on ne peut s'empêcher de penser ici au grand-prévôt Henry Le Bret, ami de jeunesse de Cyrano de Bergerac, « converti » vers 1656 et devenu lui-même « convertisseur ».

÷ D'ailleurs, Émerand Forestié, biographe de Le Bret, écrit, p. 103 :

Pendant l'année 1663, Henry Le Bret contribua pour une grande part à la conversion de plusieurs protestants, notamment de Jacques de Coras, qui, après avoir servi dans les Gardes, où il connut Cyrano et son ami Le Bret, avait renoncé à la carrière militaire pour se faire recevoir ministre protestant, dont il remplit les fonctions auprès du maréchal de Turenne.

÷ À noter d'abord que Coras étant né en 1630, soit dix après Cyrano et Le Bret, il y a peu de chances qu'il les ait connus dans les Gardes et ensuite qu'il a signé sa promesse d'abjuration le 26 septembre à Agen (article « Coras » de *La France protestante*) et qu'à cette date Le Bret était à Paris depuis des mois.

Dim 7 décembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 740 l.

÷ Rajouté sur la ligne de la part d'acteur : « aux Capucins, 3 l. 14 s. »

÷ Second registre de La Thorillière [93/149, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 7^e décembre 1664
à la Princesse d'Élide reçu 740 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu [rajout :] et semaine de Crosnier	6 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Diminution d'espèces	4 l.
Menus frais	1 l.
Aux ouvriers qui font aller l'arbre	4 l. 10 s.
Aux capucins donné à Monsieur Du Croisy	3 l. 13 s. 6 d.
Part	22 l. 10 s.

À Maître Denis pour les ouvrages cent cinquante cinq livres cinq sols.

÷ Quels ouvrages Maître Denis a-t-il exécutés ?

Lun 8 décembre 1664

- Deuxième dimanche de l'Avent. Fête de l'Immaculée conception.

- Valentin Conrart raconte :

Le 8 décembre 1664, jour de la Notre-Dame, le duc de Mazarin, grand maître de l'artillerie [Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, devenu duc de Mazarin en épousant, le 1^{er} mars 1661, Hortense Mancini, la nièce du cardinal], étant dans la chambre du roi, suivait Sa Majesté pas à pas, et tournoyait, comme ayant envie de lui parler. Le roi, s'en étant aperçu, lui demanda s'il avait quelque chose à lui dire ; il répondit, en tâtonnant et en hésitant, que oui, mais qu'il n'osait prendre la liberté. Le roi repartit qu'il le pouvait et qu'il n'y fallait point faire davantage de façon ; et l'autre marchandant encore, Sa Majesté lui demanda s'il s'agissait de quelque mauvais dessein qu'il eût découvert que quelqu'un eût eu contre sa personne ou contre l'État ; mais que, quoi que ce fût, il lui ordonnait de le dire franchement. Sur cela, le duc lui dit qu'ayant fait ses dévotions le matin, et étant en la présence de Dieu, il lui était venu une pensée. Puis il s'arrêta, et le roi le pressa encore d'achever de s'expliquer. Alors, il dit, d'un ton à demi bas et tremblant, que la pensée qui lui était venue était que Dieu n'était peut-être pas content de ce qui se passait entre Sa Majesté et Mlle de La Vallière, et qu'il avait cru être obligé en conscience de l'en avertir. Le roi, ayant entendu cela, s'approcha de son oreille et lui dit d'une manière douce et favorable : « Monsieur de Mazarin, je vous conseille de ne parler jamais de cela à personne, car vous feriez faire un fort mauvais jugement de vous. Pour moi, je vous promets de n'en rien dire, et qu'il ne tiendra pas à moi que la chose ne demeure secrète. » Néanmoins, dès le lendemain, tout le monde le sut...

÷ La même anecdote se lit dans le *Journal* d'Olivier d'Ormesson, à la date du 16 décembre.

- La *Gazette* du 13 rapportera :

Le 8, fête de la Conception de la Vierge, le roi ouït messe à l'Oratoire, où Sa Majesté continue d'aller tous les jours adorer le Saint-Sacrement, lequel y est encore exposé jusqu'à l'entière guérison de la reine, qui, grâce à Dieu, se porte de mieux en mieux.

L'après-dînée, Sa Majesté, avec laquelle étaient Monsieur et Madame, entendit en la chapelle du Louvre la docte prédication de l'abbé Fromentières, où se trouva aussi le cardinal Antoine, puis vêpres chantées par la musique.

La reine mère, s'étant retirée au Val-de-Grâce pour y passer la fête, y fit ses dévotions, et entendit le sermon que l'abbé Lange fit avec beaucoup de satisfaction de son auditoire.

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 497] :
On a fait au roi des remontrances sur le rachat des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Il a promis de rendre sa réponse dans peu de jours [voir au 10]. Ce fut M. le Prévôt des marchands qui parla fort bien pour les rentiers.

Mar 9 décembre 1664

- A l'Arsenal, Olivier d'Ormesson, rapporteur de l'affaire Fouquet, commence devant ses collègues la lecture de ses conclusions ; cette lecture occupera cinq séances consécutives, à raison de deux à trois heures par séance ; les conclusions du rapporteur sont dans l'ensemble plutôt favorables à l'accusé.

- *La Princesse d'Élide*. R : 233 l.
÷ Rajouté sur la ligne de la part d'acteur déjà tracée en pointillés : « Part : Néant. Payé des frais. »
÷ Second registre de La Thorillière [94/151, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 9^e décembre 1664
à la Princesse d'Élide reçu 233 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour une chaise	1 l. 10 s.

Resté ès mains d'Hubert vingt-trois
livres neuf sols [biffé]

[Pas de mention de part]

Rapporté les trois cents livres que
j'avais en mes mains, qui ont été baillées
à Monsieur Cambert.

- ÷ Schwartz suppose qu'il s'agit du paiement de M. Des Brosses, maître de ballet, et de Robert Cambert, compositeur, qui collaborent à *La Princesse d'Élide*.
- ÷ La chute de recette est frappante et se confirmera le vendredi 12 : elle doit être liée à la lecture des conclusions de d'Ormesson dans le procès Fouquet et/ou à l'affaire des rentes.

Mer 10 décembre 1664

- A l'Arsenal, d'Ormesson continue la lecture de ses conclusions.
- Le surlendemain, le prince de Condé écrira à la reine de Pologne [112] :
Monsieur a été à la Chambre des Comptes y porter une déclaration par laquelle le roi retranche une certaine espèce de rentes jusqu'à 8 millions, qui étaient sur les tailles, en remboursant pourtant les particuliers à un fort bas prix. C'étaient des rentes nouvelles qui avaient été créées depuis fort peu de temps et où les particuliers avaient beaucoup profité ; pour les anciennes, le roi donne le choix aux rentiers d'y perdre le cinquième ou de recevoir leur remboursement sur le prix de l'engagement. En même temps, le roi envoya quérir le prévôt des marchands [M. Voisin] pour lui dire aussi son intention ; il vint avec lui au Louvre beaucoup de femmes des intéressés, qui firent quelque bruit ; mais cela n'a eu ni n'aura aucune suite.
÷ Loret rend compte assez sobrement de cette visite de Monsieur, dans sa Lettre du 13, v. 223-246.
- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Claude Barbin, un recueil de trois *Nouvelles en vers tirée (sic) de Bocace (sic) et de l'Arioste. Par M. de L[A] F[ontaine]*.

÷ L'éditeur est l'un des cinq qui, le 21 mai 1663, ont fait paraître les *Ceuvres de feu Monsieur de Bouillon, contenant [entre autres] l'Histoire de Joconde*.

÷ La page de titre porte la date de M. DC. LXV. (1665).

÷ Note d'Antoine Adam dans *Histoire*, III, 83 : « Henri Régnier croit distinguer que le s de *Nouvelles* a été ajouté. La Fontaine n'aurait donc prévu d'abord que la publication de *Joconde*. » La chose me semble peu probable : en effet, c'est le nom de Bocace qui suit les mots « tirée de » et non celui de l'Arioste, d'où La Fontaine a tiré son *Joconde*. De plus, les mots « en vers », composés en deuxième ligne, sont bien centrés sur le mot « Nouvelles » au pluriel.

÷ Le volume s'ouvre sur un « Avertissement » non signé :

Les nouvelles en vers dont ce livre fait part au public, et dont l'une est tirée de l'Arioste, l'autre de Bocace, quoique d'un style bien différent, sont toutefois d'une même main. L'auteur a voulu éprouver lequel caractère est le plus propre pour rimer des contes. Il a cru que les vers irréguliers ayant un air qui tient beaucoup de la prose, cette manière pourrait sembler la plus naturelle, et par conséquent la meilleure. D'autre part aussi, le vieux langage, pour les choses de cette nature, a des grâces que celui de notre siècle n'a pas. Les *Cent Nouvelles nouvelles*, les vieilles traductions de Bocace et des *Amadis*, Rabelais, nos anciens poètes nous en fournissent des preuves infaillibles. L'auteur a donc tenté ces deux voies sans être encore certain laquelle est la bonne. C'est au lecteur à le déterminer là-dessus ; car il ne prétend pas en demeurer là, et il a déjà jeté les yeux sur d'autres nouvelles pour les rimer. Mais auparavant il faut qu'il soit assuré du succès de celles-ci, et du goût de la plupart des personnes qui les liront. En cela comme en d'autres choses, Terence lui doit servir de modèle. Ce poète n'écrivait pas pour se satisfaire seulement, ou pour satisfaire un petit nombre de gens choisis ; il avait pour but, *Populo ut placerent quas fecisset fabulas*.

÷ Cet avertissement évoque les deux nouvelles de La Fontaine dans l'ordre inverse de celui qui est suggéré par la page de titre et de celui dans lequel elles sont imprimées.

÷ Il est suivi de la « traduction » du « Cocu battu et content, nouvelle tirée de Bocace (sic) par M. L.F. », paginé 5 à 11. Au verso de la page 11 est imprimé l'extrait du privilège royal accordé à Barbin :

Par grâce et privilège du Roi, donné à Paris le 14. jour de janvier 1664, Signé par le Roi en son Conseil PUCELLE, il est permis à Claude Barbin, marchand libraire de notre bonne ville de Paris, d'imprimer ou faire imprimer la *Joconde & la Matrone d'Éphèse*, en tels volumes ou caractères que bon lui semblera, durant le temps et espace de sept années, etc.

÷ Le privilège ne mentionne pas « Le Cocu battu et content ».

÷ Viennent ensuite la nouvelle titrée : « *Joconde, ou l'Infidélité des femmes*, nouvelle, par M. de L.F. », paginée de 1 à 32, puis « *La Matrone d'Éphèse* », paginée de 33 à 60.

◇ *La Matrone d'Éphèse* ne correspond pas au titre du recueil, puisqu'elle traduite ni de l'Arioste ni de Bocace, mais de Pétrone ; de plus, elle n'est pas « en vers », mais en prose.

◇ Elle n'est pas de La Fontaine, mais de Saint-Évremond ou de La Valterie.

◇ Elle commence de but en blanc : « Après tout ce que je vous ai dit de Pétrone, vous me trouverez bien hardi d'entreprendre de vous faire voir en notre langue quelques traits de ce qui nous reste de ses ouvrages. »

÷ Voir, au 25 janvier 1665, l'article du *Journal des savants* sur la publication de ces contes.

÷ Voir le fichier « La Gageure sur les deux *Jocondes* ».

Jeu 11 décembre 1664

- À l'Arsenal, d'Ormesson continue la lecture de ses conclusions.

Ven 12 décembre 1664

- À l'Arsenal, d'Ormesson continue la lecture de ses conclusions.

- *La Princesse d'Élide*. R : 317 l.

÷ Second registre de La Thorillière [95/154, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 12^e décembre 1664
à la Princesse d'Élide reçu 317 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.

Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Au maçon qui a accommodé le plancher	3 l. 10 s.
Rapporté les quatre écus d'or et la pièce	
De quinze sols du dernier jour	

Part 8 l. 5 s.

Dû à Hubert treize livres dix sols
tant sur les parts que pour la tare d'une pistole
légère et d'un louis d'or faux.

• Le même jour, le duc d'Enguien écrit à la reine de Pologne [110-111] :

Il se passa hier une affaire assez considérable et qui fait bien du bruit à la cour ; quelqu'un alla dire à Madame, et on ne nomme point qui ç'a été, que Monsieur de Vardes étant dans la chambre du Roi, le chevalier de Lorraine [Philippe d'Armagnac, frère de M. Le Grand], qui y était aussi (et le Roi n'y était pas), se mit à parler de Mlle de Fiennes et à dire qu'il la trouvait fort jolie. Mlle de Fiennes est fille d'honneur de Madame, et l'on lui a reporté que Vardes se mit tout d'un coup à dire à ce chevalier de Lorraine qu'il s'amusait trop bas, qu'il fallait qu'il montât plus haut et qu'il fût amoureux de la maîtresse, qu'il y réussirait assurément fort bien et qu'il y trouverait beaucoup de facilité. Dès que l'on l'eut redit à Madame, elle envoya quérir le chevalier de Lorraine et lui demanda si cela était vrai ; il lui répondit que cela l'était fort et qu'il le soutiendrait à Vardes, si elle le souhaitait. V.M. peut bien s'imaginer qu'elle fut en fort grande colère, et d'abord elle s'en alla s'en plaindre au Roi, qui a envoyé Vardes ce matin à la Bastille. [...]

La maladie de la reine continue toujours. Ses accès lui prennent régulièrement aux mêmes heures, et l'on n'y voit point de diminution. Les médecins lui voudraient bien donner du vin émétique, mais elle en a une si furieuse peur qu'elle pleure à la moindre proposition que l'on lui en fait, et je crois qu'ils seront obligés de la tromper et de lui en donner sans qu'elle le sache.

÷ Le récit que le prince de Condé fait de l'incident dans la lettre qu'il envoie ce même jour à la même reine de Pologne [112-113] est un peu différent :

Il y a quelques jours que M. le chevalier de Lorraine parlant à Mlle de Fiennes, qui est fille de Madame, M. de Vardes y survint, qui lui dit qu'il s'étonnait de ce qu'il s'avisait de dire des douceurs à cette fille, et qu'il lui conseillait de s'adresser à la maîtresse, que sur sa parole il ferait bien mieux et qu'il trouverait beaucoup plus de facilité. Le chevalier de Lorraine en alla faire le conte à l'heure même à plusieurs personnes, qui l'ont redit à Madame et à Monsieur, qui s'en sont plaint au roi, lequel a ordonné à M. de Vardes d'aller à la Bastille. Cela fait assez de bruit, car Vardes nie absolument de l'avoir dit au chevalier de Lorraine.

Sam 13 décembre 1664

- A l'Arsenal, d'Ormesson achève la lecture de ses conclusions.
÷ Il lit de 9 h 15 à 12 h 30. Il conclut en faveur du bannissement perpétuel de Fouquet et de la confiscation de ses biens au profit du roi.
- Si l'on en croit la lettre de Mme de Sévigné du 17, c'est ce jour-là que la comète apparaît pour la première fois dans le ciel de Paris.

Dim 14 décembre 1664

- Troisième dimanche de l'Avent.
 - La *Gazette* du 20 rapportera :
Le 14 du courant, la reine mère fit le matin ses dévotions en l'église des Feuillants, et l'après-dînée ouït la prédication de l'abbé de Fromentières dans la chapelle du Louvre.
 - La *Princesse d'Élide*. R : 824 l.
÷ Second registre de La Thorillière [96/156, écriture d'Hubert] :
Aujourd'hui dimanche 14^e décembre 1664
à la Princesse d'Élide reçu 824 l.
- Frais ordinaires 52 l. 15 s.

Soldats	15 l.
Feu et menus frais	5 l. 12 s.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.
Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Payé à Hubert treize livres dix sols qui lui étaient dûs du dernier jour	13 l. 10 s.
Diminution de l'argent	3 l.
Pour un voyage de chaise	3 l.
À François	2 l. 10 s.

Part 36 l. 10 s.

Pour une charité 4 l. 10 s.

Dû par Prouost trois livres [biffé].

÷ La remontée de la recette est saisissante.

Lun 15 décembre 1664

• À l'Arsenal, Le Cormier de Saint-Hélène, conseiller au parlement de Rouen, second rapporteur du procès Fouquet, commence à lire ses conclusions.

• Création à l'Hôtel de Bourgogne d'*Astrate, roi de Tyr*, tragédie de Quinault.

÷ Sur Quinault, voir Étienne Gros, *Philippe Quinault, sa vie, son œuvre*, 1926, et William Brooks, *Bibliographie critique du théâtre de Quinault*, Biblio 17, n° 38, 1988.

÷ En 1658, Quinault a dédié son *Fantôme amoureux* au comte de Saint-Aignan.

÷ Cette tragédie attirera, semble-t-il, un public nombreux ; le 6 janvier 1665 (jour des Rois), les Grands comédiens la joueront devant la cour, en prélude à un grand banquet offert par Louis XIV à sa mère. Loret écrira à cette occasion que, depuis qu'ils l'ont mise sur la scène, les comédiens de l'Hotêl sont devenus de « petits Crésus ».

÷ Elle sera vivement attaquée par Boileau, dans son *Dialogue des héros de roman*, composé au cours de l'année 1665, et qui circulait en manuscrit. Le satiriste évoque la pièce en ces termes :

[...] une tragédie où les passions tragiques sont maniées si adroitement que les spectateurs y rient à gorge déployée depuis le commencement jusqu'à la fin, tandis que moi [Astrate] j'y pleure toujours, ne pouvant obtenir que l'on m'y montre une reine dont je suis passionnément épris.

• Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 365] :

Le 15 (sic) du mois de décembre, la Reine mère donna des marques publiques de cette constance qui, devant s'augmenter à la mesure de ses maux, devait aussi la rendre un admirable modèle de patience et de piété. Ce fut à Noël, au Val-de-Grâce... [Voir suite au 25 décembre.]

• Selon l'abbé Lahargou, *Fromentières*, p. 22, ce jour-là, l'abbé de Fromentières prononce (au Louvre ?) un sermon sur la Conception de la Vierge. La *Gazette* n'en dit rien.

Mar 16 décembre 1664

• À l'Arsenal, Le Cormier de Sainte-Hélène achève la lecture de ses conclusions. Il conclut à la décapitation de l'accusé.

• *La Princesse d'Élide*. R : 590 l.

÷ Second registre de La Thorillière [97/157, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui ~~dimanche~~ mardi 16^e décembre
1664 à la Princesse d'Élide reçu 590 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Feu	3 l.
Violons et ritournelles	28 l.
Danseurs	60 l.
Symphonie	8 l.
Hautbois	10 l.

Chanteurs	25 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Surcroît de chandelle	4 l.
Pour avoir raccommo�� une loge	1 l. 10 s.
Aux ouvriers qui font aller l'arbre	3 l. [mention biff��e]
Aux ouvriers pour deux fois �� Crosnier	3 l.
Part	23 l. 10 s.

- La *Gazette* du 20 signale que la Reine m  re alla en l'  glise des Th  atins de Sainte-Anne la Royale, assister    la d  votion de la neuvaine qui s'y fait tous les ans, de l'attente des couches de la Vierge.

Mer 17 d  cembre 1664

- A l'Arsenal : de 8 h    13 h (soit pendant 5 heures !), le conseiller Pussort, oncle de Colbert, opine    son tour, « avec tant de v  h  mence,   crit Mme de S  vign  , tant de chaleur, tant d'emportement, tant de rage, que plusieurs des juges en   taient scandalis  s, et l'on croit que cette furie peut faire plus de bien que de mal    notre pauvre ami ».

- Le soir, la m  me Mme de S  vign     crit    Pomponne :

Il y a une com  te qui para  t depuis quatre jours. Au commencement, elle n'a   t  e annonc  e que par des femmes, on s'en est moqu  . Mais pr  sentement tout le monde l'a vue. M. d'Artagnan veilla la nuit pass  e, et la vit fort    son aise. M. de Neur  , grand astrologue, dit qu'elle est d'une grandeur consid  rable. J'ai vu M. de Foix qui l'a vue avec trois ou quatre savants. Moi qui vous parle, je fais veiller cette nuit pour la voir aussi. Elle para  t sur les trois heures ; je vous en avertis, vous pouvez en avoir le plaisir ou le d  plaisir [...].

Tout le monde s'int  resse dans cette grande affaire [le proc  s Fouquet]. On ne parle d'autre chose ; on raisonne, on tire des cons  quences, on compte sur ses doigts ; on s'attendrit, on esp  re, on craint, on peste, on souhaite, on hait, on admire, on est triste, on est accabl   ; enfin, mon pauvre monsieur, c'est une chose extraordinaire que l'  tat o   l'on est pr  sentement. Mais c'est une chose divine que la r  signation et la fermet   de notre cher malheureux.

- ÷ Voir *Petitfils, Fouquet*, p. 445 :

Fouquet   tait admirable de r  signation et de fermet  . Il   tait inform   chaque jour du d  roulement des conclusions des juges. Afin d'expier ses fautes et se concilier le ciel, il multipliait les mac  rations et les aust  rit  s, je  nant trois fois par semaine au pain et    l'eau, couchant sur la paille.

Jeu 18 d  cembre 1664

- La *Gazette* du 20 signale que la reine m  re « fut au Val-de-Gr  ce, o   se faisait la m  me c  r  monie (voir au 16), et Sa Majest   y entendit le sermon de l'abb   Lange, dont elle fut tr  s satisfaite ».

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 278] :

Depuis lundi dernier, il para  t une com  te du c  t   du faubourg Saint-Marceau, qu'on dit qui regarde la Bastille. Plusieurs personnes disent l'avoir vue. Ces choses extraordinaires, au moment du jugement du proc  s de M. Fouquet, sont fort    remarquer : la folie de Berryer, la com  te, la d  claration de Lamothe sur la sellette. La famille de M. Fouquet para  t avoir bonne esp  rance. Je ne sais si elle est bien fond  e, car l'on dit que l'on n'omet rien pour acqu  rir des juges.

Ven 19 d  cembre 1664

- La *Princesse d'Elide*. R : 537 l.

- ÷ Second registre de La Thorilli  re [98/159,   criture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 19   d  cembre 1664
   la Princesse d'Elide re  u 536 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Frais extraordinaires	135 l.
Feu	3 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Pour deux bouillons	1 l. 10 s.
Pour avoir raccommo�� une branche d'un chandelier	3 l.

À Laforest [la servante de Molière ?]	3 l.
À Crosnier pour récompense	5 l. 10 s.
Part	18 l. 5 s.

J'ai en mes mains une pistole fausse
Et dix francs de reste de la chambrée [mention biffée].

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [114-115] :

Tout le monde s'occupe fort toutes les nuits à voir une comète qui paraît ; elle se lève sur les trois heures du côté de l'Orient et va vers l'Occident. Elle paraît grosse, un peu plus que les grosses étoiles, et a sa queue longue en apparence de trois ou quatre toises. Je l'ai vue cette nuit comme les autres, mais le temps était vilain et je ne l'ai pas vue fort distinctement. On fait plusieurs raisonnements dessus. J'essaierai d'envoyer à V.M. toutes les observations que nos astrologues feront là-dessus.

Sam 20 décembre 1664

- Annonce du jugement dans le procès Fouquet : c'est le bannissement, et non l'exécution capitale souhaitée par Colbert (et Louis XIV ?). Dans son *Journal* [II, 283-284], d'Ormesson commente :

Tout Paris attendait cette nouvelle avec impatience. Elle fut répandue en même temps partout et reçue avec une joie extrême, même par les plus petites gens des boutiques, chacun donnant mille bénédictions à mon nom sans me connaître. Ainsi, M. Fouquet, qui avait été en horreur lors de sa prison, et que tout Paris eût vu exécuter avec joie incontinent après son procès commencé, est devenu le sujet de la douleur et de la commisération publiques par la haine que tout le monde a dans le cœur contre le gouvernement présent.

- ÷ Le 26 décembre, le prince de Condé écrira à la reine de Pologne [119] :

Le roi a témoigné n'être pas satisfait de la chambre de justice dans ce rencontre, et je crois qu'il aurait voulu qu'ils l'eussent condamné, car s'il l'eût laissé exécuter, cela aurait donné un grand exemple, et s'il eût donné grâce, cela lui aurait donné lieu de faire voir sa clémence ; mais je crois qu'il l'aurait laissé exécuter.

- Le même jour sans doute, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 500-501] :

Il y en a qui prétendent que la tumeur de la reine[-mère] à la mamelle gauche n'est pas dangereuse. Je voudrais qu'ils en fussent assurés, mais je ne le crois pas. On a fait venir un prêtre de près d'Orléans, qui, avec ses secrets et ses emplâtres, promettait miracle. Mais Dieu fait ces grands miracles tout seul ; encore n'arrivent-ils que rarement. Tout le monde est sujet aux lois de la nature, grands et petits. On ne fait plus d'état des rabbins de la cour, leurs secrets sont éventés, leur fait n'est que cabale et imposture. [Voir au 2 janvier.]

- Ce même jour également, les Gazettes signalent le retour à la cour de Mlle de Montpensier, absente de Paris depuis quatre mois. Elle-même se souviendra, dans ses *Mémoires* [II, 214-215] :

J'arrivai [à Paris]. Je me souviens que la reine [Marie-Thérèse] ne voyait encore personne ; que l'on parlait bas dans sa chambre ; que la reine mère revint, qui venait des Théatins, de la neuvaine que l'on y fait devant Noël. On commençait à parler tout bas de son cancer. On me l'avait écrit, comme une chose fort secrète. Elle me fit mille amitiés, me témoigna avoir eu l'impatience de mon retour ; me conta la maladie de la reine, la peu et la douleur qu'elle avait eue ; comme la reine avait pris de l'émétique. La reine disait qu'elle était fort malade, mais elle se portait bien ; elle n'avait plus que de la faiblesse, elle paraissait avoir bien de la peur d'une comète qui paraissait. La reine mère disait : « C'est moi qui en doit avoir peur, avec le mal que j'ai. N'en avez-vous point entendu parler, ma nièce ? » Je ne répondis rien ; elle me dit : « Je ne le cèle plus. » Je répondis : « Ce ne sera peut-être rien, Madame ; on craint quelquefois des maux qui se dissipent, et puis ce n'est plus rien. » Elle me répondit avec beaucoup de résolution et de piété, et me fit quasi pleurer.

Dim 21 décembre 1664

- Quatrième dimanche de l'Avent.

- ÷ La *Gazette* du 27 rapportera :

Le même jour 21, la reine mère fit ses dévotions au monastère des Carmélites de la rue du Bouloi, et l'après-dînée entendit en la chapelle du Louvre l'excellente prédication de l'abbé de Fromentières, à l'issue de laquelle Sa Majesté, accompagnée de Mademoiselle, qui depuis quelques jours était de retour en cette ville, alla en l'église des Théatins assister à la solennité de la neuvaine de l'attente

des couches de la Vierge. Monsieur et Madame s'y sont trouvés tous les soirs, ainsi que la princesse de Conti et grand nombre d'autres dames, comme aussi le nonce de Sa Sainteté, le cardinal Antoine et tous les ambassadeurs et autres ministres des princes étrangers.

- Registre de La Grange : *La Princesse d'Élide*. R : 846 l.
 - ÷ Rajouté en marge :
 - Plus une visite chez M. de Rannes. *L'Étourdi*, 330 livres, employées aux décorations ledit jour 21.
 - ÷ La Thorillière ne mentionne rien dans son registre à cette date, ni représentation, ni visite.
 - ÷ Le rajout de La Grange est la seule correction dans une page pour le reste parfaitement propre.
 - ÷ Les « 330 l. employées aux décorations » représentent sans doute le deuxième tiers du prix des décors du *Festin de Pierre* (voir aux 1^{er} et 3 décembre).
 - ÷ La Grange fait ici une erreur. L'hôte de la troupe n'est pas M. de Rannes, mais sa belle-mère, Mme de Nogent.
 - ÷ En effet, Nicolas d'Argouges, marquis de Rannes, cornette aux cheveu-légers de la garde, gouverneur d'Alençon depuis 1663 et qui en deviendra bailli en 1665 à la mort de son père, vient d'épouser, le matin même, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, Charlotte de Nogent, fille de Marie Coulon⁵⁹ et de Nicolas Bautru⁶⁰, comte de Nogent (1592-1661), introducteur des ambassadeurs, qui lui a donné deux filles (Marie⁶¹ et Charlotte) et dont Loret a fait l'éloge funèbre dans sa Lettre du 17 septembre 1661⁶².
 - ÷ Or, à la noce, ainsi qu'au souper et au spectacle qui le suit, assiste, entre autres, Olivier Lefèvre d'Ormesson, parent de la mariée, qui consigne cette soirée dans son *Journal* [II, 285] :
 - De là [chez le procureur général de la cour des aides], chez Mme de Nogent, pour souper à la noce. M. l'archevêque de Paris [Hardouin de Péréfixe] m'y fit bien de l'amitié, me témoigna satisfaction et me dit que tout ce que je devais éviter, c'était l'éclat. [...] Mme la maréchale de Villeroy, qui ne me connaissait pas auparavant, me fit bien des civilités. Après le souper, il y eut la comédie de Molière de *L'Étourdi*.
 - ÷ Molière joue donc ce soir-là devant deux membres ou proches de la Compagnie du Saint-Sacrement (D'Ormesson et Péréfixe), dont le second a fait interdire la représentation publique du *Tartuffe*. À moins que l'archevêque ait pris congé de ses hôtes avant la représentation...
 - ÷ D'Ormesson poursuit :
 - Cette même nuit, je vis de mon grenier la comète, qui me parut assez éclatante, grande comme quatre étoiles, ayant une longue queue assez large et éclatante. Sa course est du levant au couchant, et elle paraît aller fort vite. C'est la matière de plusieurs discours. La Pont-Neuf et les grandes places sont pleines, toutes les nuits, de personnes qui la voient. Sa découverte, au moment du procès de M. Fouquet, est une chose fort extraordinaire.
- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 500-501] :
 - Il y en a qui prétendent que la tumeur de la reine à la mamelle gauche n'est pas dangereuse. Je voudrais qu'ils en fussent assurés, mais je ne le crois pas. On a fait venir un prêtre de près d'Orléans, qui, avec ses secrets et ses emplâtres, promettait miracle. Mais Dieu fait ces grands miracles tout seul, encore n'arrivent-ils que rarement. Tout le monde est sujet aux lois de la nature, grands et petits. On ne fait plus d'état des rabbins de la cour, leurs secrets sont éventés, leur fait n'est que cabale et imposture.

Lun 22 décembre 1664

- Mort d'Angélique-Clarisse d'Angennes, fille de Mme de Rambouillet, et épouse depuis le 27 avril 1658, d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan. Selon Tallemant des Réaux [II, 894], elle était l'un des modèles des *Précieuses ridicules*.

59. Mariée en premières nocces à Nicolas Le Prévost, oncle d'Olivier Lefèvre d'Ormesson.

60. Son frère Guillaume, comte de Serrant, mourra le 7 mars 1665.

61. Qui épousera René, marquis de Rambures.

62. Nicolas d'Argouges étant mort le 13 juillet 1677 à la bataille de Seckingen, Charlotte se remariera avec le marquis de Montauban. Les généalogistes de la famille d'Argouges (H. Tournouer et L. Martin) la disent « aussi fameuse que son père pour ses bons mots et ses railleries ».

Mar 23 décembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 525 l.

÷ Second registre de La Thorillière [99/161, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 23^e décembre 1664,
à La Princesse d'Élide, reçu 525 l.

Frais ordinaires	52 l. 15 s.
Soldats	15 l.
Frais extraordinaires	135 l.
Feu	3 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Menus frais	1 l. 5 s.
Diminution d'espèces	2 l. 10 s.
A François	1 l. 7 s.
A Crosnier	1 l. 10 s.
Aux assistants de la visite	1 l. 10 s.
Part	19 l. 5 s.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 503] :

On voit ici sur les quatre heures du matin une comète entre le Levant et le Midi. Beaucoup de gens se lèvent la nuit pour la voir ; ce n'est qu'une bagatelle en l'air qui fera parler les astrologues et leur fera dire des sottises à leur ordinaire. Je crois qu'elle ne procurera aucun bien, si elle ne fait diminuer la taille et tant d'autres impôts que le Mazarin a faits à son profit et à notre perte.

Mer 24 décembre 1664**Jeu 25 décembre 1664**

- NOËL.

- Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires* [IV, 365-366], évoquant la maladie de la reine mère Anne d'Autriche :

Ce fut à Noël, au Val-de-Grâce [*ndfr* : présence confirmée par la *Gazette*], que son mal se déclara tout d'un coup très grand et incurable. Elle eut une mauvaise nuit, et, quand le lendemain les médecins la pansèrent, ils trouvèrent son sein en tel état qu'ils en furent étonnés. Elle connut leur surprise à leur visage, et toutes ses femmes, qui le virent avec douleur, se mirent à pleurer : elle seule ne témoigna point être affligée, ne fit aucune plainte ; mais, après avoir laissé voir, à l'émotion de son visage, qu'elle n'était pas insensible, elle les reprit et les consola tout ensemble, en leur faisant voir l'entière soumission qu'elle avait à la volonté de Dieu.

Elle dit au roi, qui la vint voir après son dîner, et à Monsieur, qui y était dès le matin, qu'elle les pria de ne se point troubler de cet accident ; qu'elle était contente de mourir ; que cela n'allait qu'à quelques années de moins, et qu'elle s'estimait heureuse de ce que Dieu voulait par cette voie lui faire faire pénitence de ses péchés. On fit aussitôt une consultation des plus célèbres médecins et chirurgiens de Paris. Ils conclurent tous que c'était un cancer et que ce mal était sans remède. Le roi, suivant en cela la première inclination de la reine sa mère, fit arrêter qu'elle se servirait de Vallot, son premier médecin.

Elle le trouva bon, quoique ce qui paraissait avoir si fort empiré son mal vint de ce qu'il y avait mis depuis quelques jours. Puis, voyant que ces remèdes ne la soulageaient pas, elle se laissa aller au conseil de quelques personnes qui lui parlèrent d'un pauvre prêtre de village, nommé Gendron, qui pansait les pauvres et qui avait acquis de la réputation à ce charitable exercice. Elle le vit au Val-de-Grâce, et Seguin, son médecin, qui voyait que Vallot jusqu'alors n'avait pas réussi à la traiter, lui conseilla de se mettre entre les mains de cet homme. La Reine mère suivit son avis, même avec quelque espoir de guérison ou de longue vie, car cet homme lui promit qu'il endurcirait son sein comme une pierre, et qu'ensuite elle vivrait aussi longtemps que si elle n'avait point eu de cancer.

Mais Gendron ne parlait pas de bonne foi ; car outre que son remède était nouveau et qu'il ne l'avait pas expérimenté pour en répondre, une demoiselle que nous connûmes bientôt après, à qui il l'avait donné, s'en trouvait fort mal et son sein s'était ouvert. Ce remède était chaud, et par conséquent il était violent. La Reine mère en sentit de grandes douleurs, mais alors elle commença de former en elle-même une forte résolution de s'accoutumer à la souffrance. *Le jour elle s'habillait à son ordinaire et se divertissait le mieux qu'il lui était possible*. Ses nuits étaient mauvaises ; celles qui couchaient dans sa chambre disaient qu'elle ne dormait

guère ; et tous les maux qu'elle a eus se sont fait connaître plutôt par leur propre grandeur que par ses plaintes.

Ven 26 décembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 571 l.

÷ Second registre de La Thorillière [100/163, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui vendredi 26^e décembre 1664,
à La Princesse d'Élide, reçu 571 l.

Frais ordinaires	51 l. 8 s.
Soldats	15 l.
Frais extraordinaires	135 l.
Feu	3 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Menus frais	15 s.
Diminution d'espèces	3 l.
Pour avoir fait trois marches	1 l. 10 s.
Part	22 l. 5.

Reste en mes mains trente sept sols six den.

- Le même jour, sur les 7 h du soir [*Gazette*, p. 23] : mort de l'enfant prématuré de la reine, Marie-Anne de France, dite « la petite Madame », âgée de 39 jours.

Sam 27 décembre 1664

- Obsèques solennelles de la « petite Madame ». Voir « La Pompe funèbre de M.A. de France », dans la *Gazette* [1665, p. 25 et suivantes]. La cérémonie occupe toute la journée ; le transport de la dépouille de Paris à Saint-Denis, dure de 7 à 10 h 30 du soir.

÷ Dans une lettre écrite dans les derniers jours de décembre, le prince de Condé écrira à la reine de Pologne [122] :

Toute la cour est en deuil de la petite Madame. Sa mort n'empêchera pourtant pas que l'on ne danse un ballet cet hiver. On s'y prépare déjà, et on s'attendait si fort à cette perte que l'on n'en a pas été extrêmement affligé.

÷ Il est piquant de constater [*Gazette*, p. 27] que le deuil a été conduit par la princesse de Condé.

- Le même jour, d'Artagnan emmène Fouquet à Pignerol.

Dim 28 décembre 1664

- Fête des Innocents, jour chômé.

- *La Princesse d'Élide*. R : 586 l.

÷ Second registre de La Thorillière [101/165, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui dimanche 28^e décembre 1664,
à La Princesse d'Élide, reçu 586 l.

Frais ordinaires	51 l. 5 s.
Soldats	15 l.
Frais extraordinaires	135 l.
Feu et semaine de Crosnier	6 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Menus frais	1 l. 3 s.
Diminution d'espèces	3 l.
Rapporté les trente sept sols du dernier jour	
Aux ouvriers pour trois fois [rajout :] donné à Crosnier	4 l. 10 s.
Part	23 l.

÷ Le deuil de la « petite Madame » ne semble pas affecter immédiatement la fréquentation des théâtres ; les recettes de *La Princesse d'Élide* ne commenceront de baisser que le mardi 30.

Lun 29 décembre 1664

- La *Gazette* du 3 janvier 1665 rapportera :

Le 29, l'ambassadeur d'Espagne présenta au roi, pour Mgr le Dauphin, de la part de Sa Majesté Catholique, six chevaux caparaonnés d'écarlate, avec les armes du roi son maître en broderie d'or ; et comme ils sont extraordinairement petits, ils

furent présentés dans le grand cabinet de la Reine mère, qui ne les admira pas moins que toute la compagnie.

- Ordonnance royale renouvelant la défense de porter étoffes ni ornements d'or et d'argent (voir au 16 septembre 1660 et au 20 juin 1663).

÷ La *Gazette* écrivit, le 3 janvier 1665 :

Cette semaine a été ici publiée une ordonnance par laquelle S.M., conformément à ses déclarations des 27 novembre 1660 et 27 mai 1661, défend à toutes personnes, à la réserve de celles qui sont exceptées, de porter sur les habits aucunes étoffes d'or ou d'argent, fin ou faux, ni dentelles et autres ouvrages de soie, fabriqués hors le royaume, sous peine de confiscation et de quinze cents livres d'amende.

÷ Loret évoquera lui aussi cette ordonnance dans sa Lettre du même 3 janvier, v. 171-186 :

La déclaration du roi
 Qui met le luxe en désarroi
 Va bien réformer chez les belles
 Des guipures et des dentelles
 Dont les galants et les maris
 Ne doivent pas être marris ;
 Car bien souvent pour ces parures,
 Ces dorures, ces bigarrures,
 Afin d'apaiser les marchands,
 Il faut vendre des prés, des champs,
 Ou prendre de l'argent à rente,
 Sottise assez impertinente
 Et qui met à bas les maisons
 De ces benêts, de ces oisons,
 S'attirant par ces bagatelles
 Des repentances éternelles.

Mar 30 décembre 1664

- *La Princesse d'Élide*. R : 268 l.

÷ Second registre de La Thorillière [102/167, écriture d'Hubert] :

Aujourd'hui mardi 30^e décembre 1664
 à La Princesse d'Élide, reçu 268 l.

Frais ordinaires	51 l. 5 s.
Soldats	15 l.
Frais extraordinaires	135 l.
Feu	3 l.
Assistants	1 l. 10 s.
Part	3 l. 17 s. 6 d.

- Le même jour, François de La Mothe Le Vayer se remarie, à 78 ans, avec Mlle Isabelle de La Haye. Loret commente ce mariage dans sa Lettre du 10 janvier, v. 79-110.

÷ Le marié, veuf depuis neuf ans exactement (Hélène Blacvod est morte le 23 décembre 1655), est en deuil de son fils, mort au début de l'automne (voir au 25 septembre).

÷ Le contrat de mariage [reproduit dans « Le second mariage de La Mothe Le Vayer », article signé « R.B. », *L'Amateur d'autographes, revue rétrospective et contemporaine*, 1910, p. 46-51] a été signé la veille, en présence de Monsieur et Madame, duc et duchesse d'Orléans, les (seuls) témoins du marié.

÷ Le marié est dit « conseiller du roi en tous ses conseils, ci-devant précepteur de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi, demeurant à Paris, rue Traversière ».

÷ Dans un acte de donation fait le 27 novembre précédent en faveur d'Honorée Le Bel de Bussy, sa nièce par alliance, qui demeure avec lui, La Mothe Le Vayer était dit demeurant rue Traversante (l'actuelle rue Molière).

÷ La mariée est la fille de Jean de La Haye-Vantelet, sieur de Brisson, ambassadeur au Levant, et de Madeleine de Palluau, « demeurant rue du Mail ». Madeleine de Palluau doit être la sœur de Philippe de Palluau, maréchal de Clérambault en 1653, qui mourra le 24 juillet 1665. Sur cette « vieille » demoiselle, voir N.-M. Bernardin, *Tristan L'Hermite*, p. 185, et Somaize, *Dictionnaire des Précieuses*, I, p. 147 et II, p. 254.

÷ « R.B. » indique que les beaux-parents de La Mothe Le Vayer « recevaient une société choisie et lettrée dans leur château, à Issy » ; or, en mai 1659, la *Pastorale* de

Cambert et Perrin s'est donnée à Issy, chez M. de La Haye, maître d'hôtel de la reine Anne d'Autriche (voir au 4 mai 1659).

÷ La famille de Clérambault est liée aux Brienne : le maréchal a épousé Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, sœur d'Henriette, femme de Henri-Louis Loménie de Brienne, l'« ami » de Molière.

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 505] :

Il fait ici bien froid et ce qu'il y a de malades n'ont guère que des rhumatismes, à quoi le vin nouveau n'a pas peu contribué. La messe de minuit est cause que tout le monde parle de la comète qui a été vue de qui l'a voulu. Ils deviendront enrhumés pour avoir été dès les trois heures du matin sur le Pont-Neuf pour la voir, et puis après s'en prendront à la comète. [...]

M. de La Mothe Le Vayer, pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourd'hui remarié à septante-huit ans, et a épousé la fille de M. de La Haye, jadis ambassadeur à Constantinople, laquelle a bien quarante ans. Elle était demeurée pour être sibylle. *Non invenit vatem, sed virum, sed vetelum.*

Mer 31 décembre 1664

i. ÷ Note sur la lecture des Annales : Lorsque Voyer d'Argenson adresse, le 24 mai 1696, ses *Annales* à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris depuis le 19 août 1695 (et dont un parent, Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, a été parmi les premiers membres de la Compagnie), il s'agit ni plus ni moins que de faire renaître ladite Compagnie. D'Argenson écrit en effet au cardinal : « Voilà, Monsieur, tous les Mémoires et toutes les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* qui m'ont été confiés par un grand nombre de serviteurs de Dieu, et que j'ai rédigés dans un corps d'histoire par l'ordre de la Compagnie mourante. Je les remets, ce me semble, par le pur ordre de Dieu entre vos mains, et je ne doute pas que vous ne lui en rendiez bon compte, et que vous ne lui en procuriez toute la gloire et tout le service qu'il attend de votre fidélité. Je charge un de mes amis qui part d'ici d'en porter le paquet à mon fils l'Abbé, qui aura l'honneur de vous le rendre en main propre ; mais ni l'un ni l'autre ne savent point de quel ouvrage ils sont porteurs. Jusqu'ici les choses se sont conduites avec un entier secret, et je crois que *c'est le moyen de faire renaître cette pieuse compagnie pour le service de la Religion et de l'État.* [...] Si Dieu vous fait la grâce de *tirer la Compagnie de son tombeau*, elle pourvoira à tout sous votre autorité. C'est dont (sic) je supplie instamment et fréquemment Notre-Seigneur, et je l'espère de la pureté de vos intentions et de la faveur de votre zèle. »

÷ Les liens de Noailles et de Bossuet : ce dernier, qui a été secrétaire de la défunte Compagnie, vient, deux ans plus tôt, en 1694, de publier ses *Maximes sur la comédie*, dans lesquelles il s'en prend violemment à Molière. On trouve dans ce texte, et dans la lettre du 9 mai 1694 au père Caffaro, dont elles ne sont que le développement, les mêmes expressions concernant la mort de Molière comme châtimement de ses impiétés : « La postérité saura peut-être la fin de ce poète comédien, qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.* »

ii. « [...] Vous me rappelez dans ce moment, dit Callimaque [l'abbé de Châteauneuf], une particularité que je tiens de Molière lui-même, qui nous la racontât peu de jours avant qu'il donnât son *Tartufe* (sic), et qui confirme bien ce que vous dites. Je me souviens, dis-je, que me trouvant dans une compagnie où il était, on parla du pouvoir de l'imitation. Nous lui demandâmes [114] pourquoi le même ridicule qui nous échappe souvent dans l'original nous frappe à coup sûr dans la copie. Il nous répondit que c'est parce que nous le voyons alors par les yeux de l'imitateur, qui sont meilleurs que les nôtres ; car, ajouta-t-il, le talent de l'apercevoir par soi-même n'est pas donné à tout le monde. Là-dessus, il nous cita Leontium [Ninon de Lenclos] comme la personne qu'il connaissait sur qui le ridicule faisait une plus prompte impression ; et il nous appris qu'ayant été la veille lui lire son *Tartufe* (selon sa coutume de la consulter sur tout ce qu'il faisait), elle le paya en même monnaie par le récit d'une aventure qui lui était arrivée avec un scélérat à peu près de cette espèce, dont elle lui fit le portrait avec des couleurs si vives et si naturelles que si sa pièce n'eût pas été faite, nous disait-il, il ne l'aurait jamais entreprise, tant il se serait cru incapable de rien mettre sur le théâtre d'aussi parfait que le *Tartufe* de Leontium. Vous savez si Molière était un bon juge en ces sortes de matières... »

iii. Quelques notes sur ces indications de La Grange :

- La Grange n'indique nulle part que la représentation du 12 mai 1664 a été suivie de l'interdiction de représenter en public.
- Il se trompe sur la représentation du 25 septembre ; la Reine n'était pas présente.

-
- L'interdiction de Lamoignon aurait été accompagnée de la précision : « jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté ».
 - L'autorisation définitive aurait été donnée le jour même (c'est-à-dire le matin même) de la première représentation, ce qui, vu la recette, semble très improbable.
- iv. Voir *L'Athenaeum français, revue universelle de la littérature, de la science et des beaux-arts*, n° 7, 16 février 1856 [volume de l'année 1656, p. 135] : « En 1835, en compulsant le recueil manuscrit de Conrart à la Bibliothèque de l'Arsenal, je découvris [le nom de la paroisse du curé mis en cause par Molière dans son premier placet, et le titre de son libelle], dans le tome XIII de la partie in-folio de ce recueil, p. 179. On y lit le premier placet de Molière précédé de ce titre : "Placet de Molière, comédien, présenté au roi sur les injures et les calomnies que le curé de Saint-Barthélemy a fait imprimer dans son livre intitulé *Le Roi glorieux au monde* contre la comédie de l'Hypocrite que Molière a faite et que Sa Majesté lui a défendu de représenter." Les registres de la paroisse de Saint-Barthélemy m'apprirent qu'à cette époque elle avait pour pasteur un docteur en Sorbonne, inhumé le 9 juillet 1666, Pierre Roullès ou Roullé, comme il est imprimé au bas de l'approbation de la première édition de *l'Imitation de Jésus-Christ* traduite par P[ierre] Camus, sieur de Villiers ; Paris, 1665, in-8. [...] Dès que je fus en possession du titre, je me mis en quête de l'ouvrage ; mais j'eus beau demander *Le Roi glorieux au monde* dans toutes les bibliothèques, et à tous les libraires par la voie du *Journal de la librairie*, on ne put le découvrir. Vingt ans s'était écoulés, quand l'an dernier, en rassemblant tous les ouvrages qui devaient constituer le tome II du *Catalogue de l'Histoire de France*, je trouvai enfin le volume jusque là introuvable. L'exemplaire possédé par la Bibliothèque impériale [Lib37, n° 3522] paraît être l'exemplaire de dédicace offert par le curé de Saint-Barthélemy à Louis XIV. Les plats de la reliure en maroquin rouge portent les armes du monarque et sont, comme le dos, ornés d'un semis de fleurs de lis. Le livre est sans frontispice, sans nom d'auteur ni de libraire, sans date. Il porte pour titre, en tête de la page 1 : *Le Roi glorieux au monde, ou Louis XIV le plus glorieux de tous les rois du monde.* [Suit le passage, p. 47-51, consacré à Molière.] »